

# PLAN DE PAYSAGE DE LA MONTAGNE D'ARDÈCHE

EAU ET HOSPITALITÉ :  
DÉVELOPPER UN TOURISME DE FRAÎCHEUR

CARNET 3 // PLAN D'ACTION

**Plan Paysage de la "Montagne d'Ardèche"**

Date de diffusion : Juillet 2025

*Ce document a été conçu par l'agence FABRIQUES Architectures Paysages, dans la cadre d'une commande de  
Communauté de Communes Montagne d'Ardèche.*

*Il succède à deux documents composant la retranscription écrite  
du Plan Paysage de la "Montagne d'Ardèche" :*

*. Carnet 1 : Diagnostic paysager*

*. Carnet 2 : Objectifs de Qualité Paysagère*

*. Carnet 3 : Plan d'Action*

*Son élaboration a été suivie par un comité technique composé des instances suivantes :*

*. Communauté de Communes Montagne d'Ardèche : Mme. Céline Gallon-Gleyze*

*Ont participé à son élaboration :*

*. Marie Huron, Paysagiste Conceptrice DE, FABRIQUES*

*. Lubin Aimé, Architecte DE-HMONP - Urbaniste, FABRIQUES*

*. Jules Bongrand, Paysagiste Concepteur DE, FABRIQUES*

*. Carla Plouidy, Architecte DE - Urbaniste, FABRIQUES*

*Toutes les illustrations cartographiques, schématiques et photographiques sont réalisées par Fabriques, ou le cas  
échéant, sont réalisées par la source mentionnée à proximité du document.*

## SOMMAIRE

### I- LE PLAN D'ACTION DU PLAN DE PAYSAGE

#### Stratégies à l'échelle du territoire

- 1.** Porter le projet de territoire paysager et touristique à l'échelle intercommunale
- 2.** Construire une stratégie de gestion résiliente et concertée de l'eau
- 3.** Adopter le « mode projet » et la coopération entre les acteurs de la Montagne d'Ardèche dans chaque projet
- 4.** Mettre en réseau les acteurs socio-économiques du territoire pour valoriser les ressources locales et favoriser une vitalité 4 saisons

#### Valorisation des espaces recevant du public

- 5.** Qualifier les respirations paysagères des villages comme des espaces confortables et conviviaux
- 6.** Valoriser et préserver les paysages et les patrimoines du territoire en pensant leur accessibilité et leur hospitalité
- 7.** Rénover les équipements communaux pour les adapter aux enjeux climatiques, énergétiques et paysagers

#### Insertion paysagère des constructions

- 8.** Rénover des bâtiments existants à vocation d'hébergement touristique
- 9.** Porter des projets de réhabilitation, de densification et d'extension qualitatifs et adaptés aux villages de la Montagne d'Ardèche
- 10.** Accompagner les projets de développement économique (commerciaux, artisanaux, agricoles, techniques...) et penser leur insertion paysagère
- 11.** Accompagner l'insertion paysagère des infrastructures de production d'énergie renouvelable

### II- PLANS GUIDES DES 4 LACS

- 1.** Le lac du lac d'Issarlès
- 2.** Le lac de Saint-Martial
- 3.** Le lac de Coucouron
- 4.** Le lac de La Palisse



# I.

## LE PLAN D'ACTION DU PLAN DE PAYSAGE



## LA LISTE DES ACTIONS

### STRATÉGIES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

#### **ACTION 1.**

PORTER LE PROJET DE TERRITOIRE PAYSAGER ET TOURISTIQUE À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE

#### **ACTION 2.**

CONSTRUIRE UNE STRATÉGIE DE GESTION RÉSILIENTE ET CONCERTÉE DE L'EAU

#### **ACTION 3.**

ADOPTER LE « MODE PROJET » ET LA COOPÉRATION ENTRE LES ACTEURS DE LA MONTAGNE D'ARDÈCHE DANS CHAQUE PROJET

#### **ACTION 4.**

METTRE EN RÉSEAU LES ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE POUR VALORISER LES RESSOURCES LOCALES ET FAVORISER UNE VITALITÉ 4 SAISONS

### DES PAYSAGES HOSPITALIERS ET ACCUEILLANTS

#### **ACTION 5.**

QUALIFIER LES RESPIRATIONS PAYSAGÈRES DES VILLAGES COMME DES ESPACES CONFORTABLES ET CONVIVIAUX

#### **ACTION 6.**

VALORISER ET PRÉSERVER LES PAYSAGES ET LES PATRIMOINES DU TERRITOIRE EN PENSANT LEUR ACCESSIBILITÉ ET LEUR HOSPITALITÉ

### **ACTION 7.**

RÉNOVER LES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX POUR LES ADAPTER AUX ENJEUX CLIMATIQUES, ÉNERGÉTIQUES ET PAYSAGERS

## **INSCRIPTION DES CONSTRUCTIONS DANS LE PAYSAGE**

### **ACTION 8.**

RÉNOVER DES BÂTIMENTS EXISTANTS À VOCATION D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

### **ACTION 9.**

PORTER DES PROJETS DE RÉHABILITATION, DE DENSIFICATION ET D'EXTENSION QUALITATIFS ET ADAPTÉS AUX VILLAGES DE LA MONTAGNE D'ARDÈCHE

### **ACTION 10.**

ACCOMPAGNER LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (COMMERCIAUX, ARTISANAUX, AGRICOLES, TECHNIQUES...) ET PENSER LEUR INSERTION PAYSAGÈRE

### **ACTION 11.**

ACCOMPAGNER L'INSERTION PAYSAGÈRE DES INFRASTRUCTURES DE PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

## **PALETTE DE MATÉRIAUX**

## **ET APRÈS ? FEUILLE DE ROUTE OPÉRATIONNELLE**



# ACTION 1.

## PORTER LE PROJET DE TERRITOIRE PAYSAGER ET TOURISTIQUE À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE

### CONTEXTE

Aujourd'hui, le travail commun en commun des élus de la Communauté de communes gagnerait à être renforcé. La conscience d'appartenir à un territoire, et donc à un projet commun n'est pas évidente pour tout le monde.

La démarche de Plan de Paysage a initié un travail de collaboration visant à définir collectivement des objectifs de protection, de gestion ou d'aménagement des paysages de la Montagne d'Ardèche. Ce travail constitue une première pierre à l'édifice de collaboration et de construction d'un projet de territoire. Si le Plan de Paysage constitue aujourd'hui un document de référence, il conviendra toutefois de réussir à le faire vivre, afin que son plan d'action puisse être mené à bien, et ce sur le territoire dans sa globalité.

Cette première action vise ainsi à poursuivre ce travail de construction d'un projet de territoire et à le pérenniser dans les modes de projet.

Cela passera notamment par la prise de conscience des élus qu'ils appartiennent à un territoire commun, avec des forces communes et des singularités, et que de nombreux projets sur le territoire portent déjà des valeurs démonstratives qui valorisent fortement le territoire.

Sur la base de ces projets et à travers une communication forte, l'objectif de cette action sera ainsi de déployer sur le territoire des projets qualitatifs et complémentaires, associés à des modes de projets cohérents et adaptés aux paysages de la Montagne d'Ardèche.

## POURQUOI ?

### ENJEUX PAYSAGERS ASSOCIÉS

1. LA VALORISATION DU PAYSAGE AGRICOLE ET DE LA GESTION DE L'EAU
2. LA VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES LOCALES
3. LA GESTION DU TOURISME TOUT AU LONG DE L'ANNÉE
4. LA REQUALIFICATION DES ESPACES VILLAGEOIS HABITÉS

### OQP ASSOCIÉS

- OQP.A** AMÉNAGER DES VILLAGES CONFORTABLES, ADAPTÉS AUX CLIMATS ET AUX MODES DE VIE
- OQP.B** IMAGINER DES PAYSAGES CONVIVIAUX ET ACCUEILLANTS AU FIL DES SAISONS, POUR LES HABITANTS ET LES VISITEURS
- OQP.C** AFFIRMER LES PAYSAGES PRODUCTIFS DE LA MONTAGNE D'ARDÈCHE EN VALORISANT LES RESSOURCES LOCALES (AGRICOLLES, NATURELLES ET FORESTIÈRES) ET HUMAINES

### OBJECTIFS DE L'ACTION

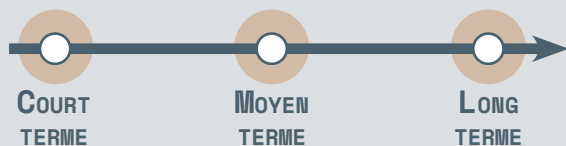
- Structurer une identité territoriale forte et singulière.
- Valoriser les paysages comme levier d'attractivité et de qualité de vie.
- Développer un tourisme durable, réparti, à l'année et intégré aux dynamiques locales.
- Porter le Plan de Paysage dans le temps, et poursuivre le travail de collaboration entrepris entre les élus. Renforcer la coopération intercommunale autour d'un projet fédérateur.
- Sensibiliser les élus, communiquer et s'appuyer les projets exemplaires / démonstrateurs / inspirants.
- Développer des actions complémentaires.

### GRANDS PRINCIPES DE L'ACTION

- Organiser des visites entre élus pour présenter les retours d'expériences (portages administratifs, principes d'aménagements, ce qui n'a pas fonctionné...) pouvant inspirer et aider d'autres élus.
- Montrer les exemples de projets réussis ou non sur le territoire (parking de St-Martial, Sagnes-et-Goudoulet, salle des fêtes de la Rochette...), pour valoriser les atouts existants.

## COMMENT ?

### TEMPORALITÉ



### QUI PORTE ?

- Technique : Communauté de communes
- Politique : Président, VP référent Communauté de communes
- Commission mixte

### PARTENAIRES POTENTIELS

- PNR des Monts d'Ardèche
- Entreprises, acteurs économiques
- Acteurs touristiques
- Associations citoyennes
- Personnes ressources

### BUDGET ET POSTES À PRÉVOIR

- Animation / Organisation
- Transport / Logistique
- Repas conviviaux et verre de l'amitié

### FINANCEMENTS POTENTIELS\*

- Fonds européens (LEADER, FEADER)
- Aides ANCT
- Aides du Département de l'Ardèche et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.
- Appels à projets « Paysages », « Tourisme durable », « Patrimoine » (Fondation du patrimoine, Fondation EDF...).

\*Les financements identifiés pour l'ensemble des actions peuvent varier selon le moment et le projet, sa destination, son emplacement...

### LIENS AVEC LE PLUI

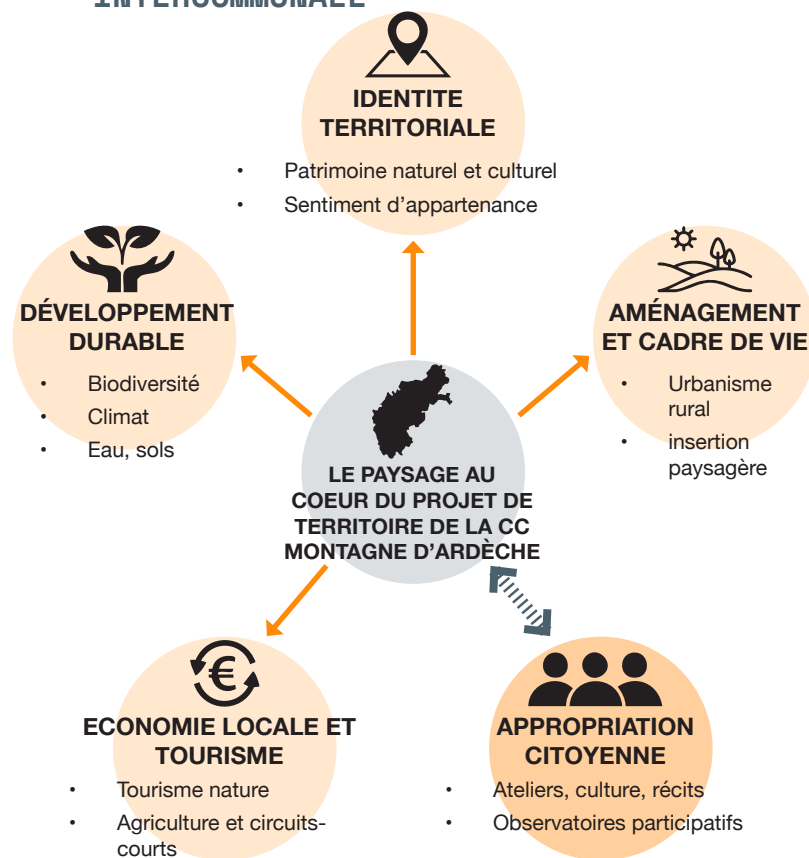
- Lignes PADD (projet commun) sur le paysage et le tourisme

## VERS UN PROJET DE TERRITOIRE...

### MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

- Cibler/Identifier les compétences de la Communauté de communes et celles des communes
- S'appuyer sur les élus des lacs et sur ceux de Saint-Laurent-les-Bains au sud : pour identifier des pôles moteurs bien répartis sur le territoire pour jouer le rôle de locomotive sur les autres communes
- S'appuyer sur les élus référents du Plan de Paysage
- Identifier les moyens d'animation de ce type de temps (personne en charge à la communauté de communes, élus moteurs... ?)
- Poursuivre le Plan de Paysage par une journée annuelle de visite de projets existants, et retours d'expérience entre élus, mettant en route le plan d'action par cette première action...
- Intégrer les acteurs économiques, touristiques et la société civile...

### SCHÉMA STRATÉGIQUE POUR PORTER LE PROJET DE TERRITOIRE PAYSAGER ET TOURISTIQUE À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE



#### LEGENDE :

- Le paysage est au centre, comme ressource transversale.
- Chaque axe (identité, durabilité, cadre de vie, économie, participation) s'articule autour de cette notion centrale.
- La flèche double vers « Appropriation citoyenne » montre que le paysage se nourrit du regard des habitants et les engage en retour.

# LE PAYSAGE, UN RÔLE CENTRALE DANS LE PROJET DE TERRITOIRE

Le paysage occupe une place centrale dans le projet de territoire de la Communauté de Communes Montagne d'Ardèche, à la fois comme ressource identitaire, culturelle, environnementale et économique.

Dans la CC Montagne d'Ardèche, le paysage n'est pas un décor, mais un acteur du développement territorial :

- **Il structure les politiques d'aménagement,**
- **Il conditionne les pratiques économiques,**
- **Il exprime les valeurs d'un territoire résilient, vivant et solidaire.**

L'approche paysagère est transversale, permettant d'articuler l'ensemble des politiques publiques au travers d'un projet global qui peut se décliner en **5 axes principaux** :

## 1. LE PAYSAGE COMME SOCLE DE L'IDENTITÉ TERRITORIALE

Le territoire de la Montagne d'Ardèche est marqué par une grande diversité de paysages : plateaux volcaniques, vallées encaissées, forêts, prairies d'altitude, cours d'eau, etc. Ces paysages forgent une identité forte, souvent associée à la ruralité, à l'authenticité, à la beauté sauvage et au patrimoine naturel.

**OBJECTIF : Les paysages constituent une ressource symbolique essentielle pour renforcer le sentiment d'appartenance des habitants et développer un récit collectif autour du territoire.**

## 2. LE PAYSAGE COMME LEVIER POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les paysages sont au cœur des enjeux de transition écologique :

- Préservation de la biodiversité
- Gestion de l'eau et des sols
- Résilience face au changement climatique
- Energies renouvelables

Par exemple, le maintien des prairies ou la revalorisation des haies favorisent des pratiques agricoles durables et luttent contre l'érosion des sols.

## 3. PAYSAGE, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE

Le projet de territoire intègre le paysage dans l'urbanisme en liant Plan de Paysage et PLUi. Ce travail mené conjointement veille à ce que l'évolution des villages et hameaux respecte l'identité visuelle du territoire : formes bâties, matériaux traditionnels, insertion paysagère...

**OBJECTIF : Le paysage devient ici outil de régulation, pour lutter contre la banalisation et garantir un cadre de vie qualitatif.**

## 4. LE PAYSAGE COMME RESSOURCE ÉCONOMIQUE : AGRICULTURE, TOURISME ET ATTRACTIVITÉ

- **Tourisme** : Le paysage est un atout touristique majeur, fondé sur la randonnée, le patrimoine naturel (Mont Gerbier de Jonc, sources de la Loire...), les panoramas.
- **Agriculture** : Le maintien des paysages ouverts repose souvent sur l'activité agricole, d'élevage notamment. Le projet de territoire vise donc une co-construction entre agriculture et paysage.
- **Attractivité résidentielle** : un paysage préservé est un facteur clé pour attirer de nouveaux habitants ou des porteurs de projets.

## 5. UNE DÉMARCHÉ PARTICIPATIVE ET CULTURELLE

La mise en valeur des paysages s'appuie aussi sur une démarche culturelle et citoyenne :

- Ateliers habitants
- Interventions artistiques dans le paysage
- Observatoires participatifs (photos, cartographies, récits...)

**OBJECTIF : Favoriser l'appropriation locale des enjeux paysagers.**

# RÉFÉRENCES D'ICI ET D'AILLEURS

## 1 UN PLAN D'ACTION PORTÉ ET ANIMÉ LOCALEMENT

### Un animateur pour la mise en œuvre du Plan de Paysage

Source : Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche (67)

Cela fait 30 ans que la communauté de communes de la Vallée de la Bruche déploie une politique paysagère sur son territoire. L'intercommunalité a mis en place un projet paysager intégrant les thématiques de l'agroforesterie, l'agro-pastoralisme et le tourisme, en axant sa priorité sur la collaboration entre les acteurs et une vision d'adaptation au changement climatique.

Afin de mettre en œuvre le plan paysage sur le territoire, un chargé de mission paysage et biodiversité a été missionné à la communauté de communes.

De manière générale, les espaces ruraux sont peu pourvus en ingénierie d'animation humaine, urbaine et paysagère. En vallée de la Bruche, la présence d'un animateur foncier a été essentielle. Parce qu'elle était appréciée et reconnue par les agriculteurs comme par les différentes composantes de la population, sa présence a permis à la communauté de communes de s'emparer de la démarche paysagère et agricole et de l'inscrire dans la durée.



## 2 UNE ASSOCIATION PARTAGEANT LES RETOURS D'EXPÉRIENCE ENTRE COLLECTIVITÉS

### Un réseau de collectivités pour échanger sur les projets réalisés

Source : Association BRUDED

BRUDED est un réseau de partage d'expériences entre collectivités dans tous les champs du développement durable. L'association, créée en 2005, compte aujourd'hui plus de 280 communes et 7 communautés de communes sur la Bretagne et la Loire Atlantique.

Les salariés du réseau sont des animateurs et des transmetteurs de l'expertise des élus "qui ont déjà fait". C'est une contribution spécifique qui s'articule avec celles des partenaires habituels des collectivités (ALEC, CAUE, EPF...). L'objectif premier est de partager les expériences des collectivités adhérentes en organisant des visites, des rencontres, des mises en relation directe d'élus à élus, mais aussi de transmettre et d'aider à la rédaction de documents cadres (cahier des charges, conventions...).



## 3 DES JOURNÉES ET VISITES D'ÉCHANGES ORGANISÉES ENTRE ÉLUS

### Des journées de sensibilisation à la gestion différenciée

Source : Communauté de Communes Périgord Limousin (24)

Depuis 2020, la Communauté de Communes Périgord-Limousin entretient ses espaces publics, ses ZAE, ainsi que les abords de sa Maison des Services selon les principes de la gestion différenciée. La gestion différenciée est un concept ayant émergé dans les années 90 qui propose des modes de gestion plus respectueux de l'environnement qui s'adaptent aux usages des lieux, en alternative à la gestion horticole intensive.

Toutes les Communes et la Communauté de Communes Périgord-Limousin ont ainsi signé une Charte zéro pesticide. La Communauté de Communes souhaite soutenir et accompagner les communes dans leurs démarches et a engagé un chargé de mission pour assurer la coordination et le soutien aux communes.

Dans ce cadre, 2 journées de sensibilisation à destination des élus et des agents ont été organisées : la première pour la présentation de la charte et la démonstration de matériel, et la deuxième pour la démonstration de matériel avec une dizaine d'entreprises.



# ACTION 2.

## CONSTRUIRE UNE STRATÉGIE DE GESTION RÉSILIENTE ET CONCERTÉE DE L'EAU

### CONTEXTE

Traversé par la ligne du partage des eaux des bassins versants Loire-Bretagne et Rhône-Méditerranée, le territoire de la Montagne d'Ardèche est marqué par un rapport très fort à l'eau : sources, rivières, lacs, zones humides et tourbières ponctuent les paysages et constituent un véritable écosystème lié au cycle de l'eau.

En raison de sa situation en tête de bassins versants, le territoire soulève de nombreux enjeux, notamment liés au partage de l'eau. De nombreux usages sont affiliés à cette ressource, ce qui induit parfois des tensions ou des conflits entre les différents usagers. Entre enjeux liés à l'eau potable, à l'assainissement, aux risques, à la biodiversité, au soutien d'étiage avec les autres territoires en aval, à l'hydroélectricité, au tourisme ou encore à l'agriculture et à l'artisanat, de nombreux acteurs sont concernés par la gestion de cette même ressource. Il apparaît pourtant parfois compliqué de faire prendre conscience à ces différents usagers que l'eau est un bien commun et qu'il faut la partager.

A travers une cartographie de la ressource et des acteurs actuels liés à l'eau, cette action vise ainsi à faire prendre conscience à ces acteurs que la gestion de cette ressource doit être partagée et transversale. L'objectif est d'essayer de décloisonner les approches parfois très techniques, pour remettre l'eau et les paysages au centre de cette gestion. Pour cela, l'action propose aux élus une méthodologie de travail, se basant sur la fédération des acteurs dans chacun des projets ayant des impacts sur l'eau. Les élus sont en effet parfois assez démunis face aux différents enjeux, et cette action vise à les accompagner par les acteurs adéquats, et ce de manière concertée. En effet, l'objectif *in fine* est de fédérer ces différents acteurs autour d'une même table, afin de définir collectivement la manière de faire projet avec l'eau, en tenant compte de tous ces enjeux.

## POURQUOI ?

### ENJEUX PAYSAGERS ASSOCIÉS

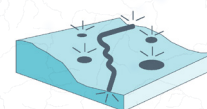
1. LA VALORISATION DU PAYSAGE AGRICOLE ET DE LA GESTION DE L'EAU
2. LA VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES LOCALES
3. LA GESTION DU TOURISME TOUT AU LONG DE L'ANNÉE
4. LA REQUALIFICATION DES ESPACES VILLAGEOIS HABITÉS

### OQP ASSOCIÉS

- A3.** AMÉNAGER DES ESPACES PUBLICS CONVIVIAUX ET DE FRAÎCHEUR, INTÉGRANT LES MOBILITÉS, LE VÉGÉTAL ET LA GESTION DES EAUX PLUVIALES



- B1.** S'APPUYER SUR LE FLEUVE DE LA LOIRE, LES RIVIÈRES ET LES LACS POUR DÉVELOPPER UN TOURISME DE FRAÎCHEUR



- C2.** MAINTENIR LES ÉQUILIBRES ENTRE AGRICULTURE ET ZONES HUMIDES POUR PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU ET CONFORTER LE CARACTÈRE CHÂTEAU D'EAU DU TERRITOIRE



### OBJECTIFS DE L'ACTION

- Reconnaître l'eau comme un bien commun, et comme un organisme vivant appartenant à un écosystème.
- Favoriser la résilience des paysages face au changement climatique et aux risques liés à l'eau (sécheresses, inondations...).
- Accompagner les élus dans la réalisation de leurs projets, en favorisant la prise en compte du cycle de l'eau dans tous les projets, et à chaque échelle.
- Diminuer les conflits d'usages entre les différents acteurs liés par la ressource en eau.

### GRANDS PRINCIPES DE L'ACTION

- Porter une approche intégrée, territorialisée et participative, prenant en compte les enjeux actuels (climat, usages, biodiversité) et les spécificités du territoire (relief, ressources hydriques, socio-économie locale).

## COMMENT ?

### TEMPORALITÉ



### QUI PORTE ?

- Communes
- CCI
- SAGE, SDAGE

### PARTENAIRES POTENTIELS

- Communauté de Communes
- Syndicats Mixtes
- PNR
- Acteurs touristiques
- Acteurs industriels
- Agriculteurs, pêcheurs

### BUDGET ET POSTES À PRÉVOIR

- Aides techniques et financières aux communes, agriculteurs, particuliers pour soutenir la transition des pratiques
- Partenariats avec les institutions scientifiques pour le suivi et l'innovation

### FINANCEMENTS POTENTIELS

- Fonds vert (désimperméabilisation, renaturation...)
- Programmes des Agences de l'eau
- Région
- FEADER, Fonds européens
- Appels à projets (ARS et DREAL)
- Dotation d'équipement des territoires ruraux

### LIENS AVEC LE PLUI

- Zonage, règlement graphique et écrit
- OAP spécifique
- PPRI

## GÉRER LES PAYSAGES DE L'EAU

### LEGENDE :

- LES ATOUTS DES PAYSAGES DE L'EAU
- LES VULNÉRABILITÉS DES PAYSAGES DE L'EAU

### GÉRER LA SURFRÉQUENTATION SUR LES SITES TOURISTIQUES

Les sites doivent être aménagés de sorte à permettre l'accueil de touristes tout en protégeant les milieux naturels : favoriser les déplacements par les modes doux, délimiter des cheminements, préserver des zones inaccessibles où s'épanouit la biodiversité...

### PRÉSERVER LES ZONES HUMIDES (fond de vallée, tourbière, mare...)

Elles rendent de nombreux services au territoire : régulation hydrologique, qualité de l'eau, accueil d'une biodiversité riche...

Ces espaces sont des éponges qui jouent le rôle d'«amortisseur climatique» en atténuant les crues et en stockant de l'eau. Ils permettent également de stocker une quantité importante de carbone (jusqu'à 10 fois plus de carbone que les sols forestiers)

### VALORISER LE PATRIMOINE LIÉ À L'EAU

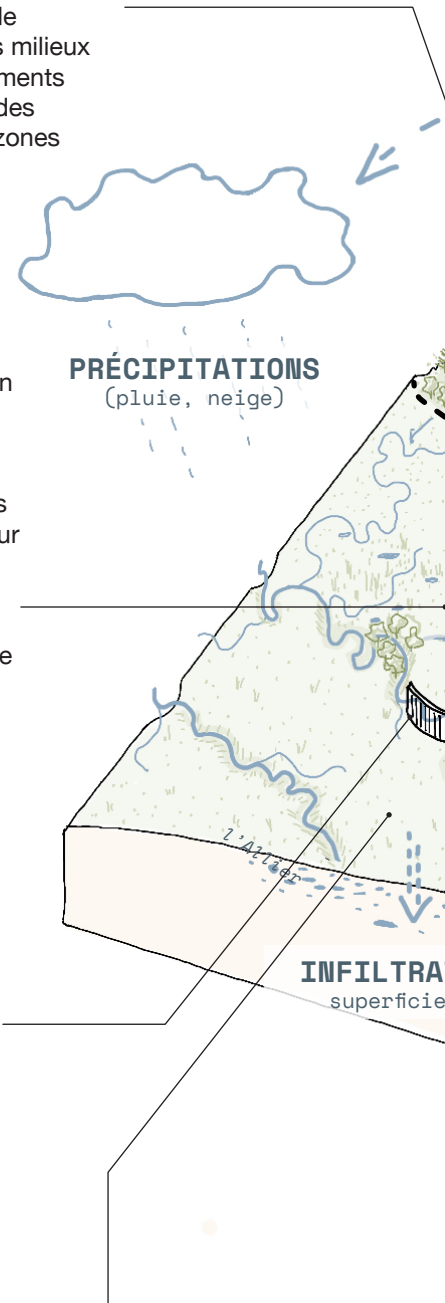
Mettre en valeur l'héritage et les petits ouvrages liés à l'eau : béalières, fontaines, abreuvoirs...

Maintenir les équilibres entre fleuves, rivières, lacs et barrages qui permettent une gestion et une conservation des eaux tout en assurant un développement économique et social, à la fois pour le territoire mais aussi à échelle plus large, en jouant le rôle de «château d'eau».

### ENCOURAGER LES PRAIRIES FLEURIES

Ce sont des prairies non labourées, fauchées qui peuvent être pâturées. Elles jouent un rôle important pour la biodiversité en constituant à la fois une ressource alimentaire riche et variée et une zone de refuge pour des pollinisateurs, autres insectes, mammifères et oiseaux.

Elles assurent la production d'un fourrage de grande qualité, et sont moins sensibles aux variations climatiques même les années difficiles (sécheresse ou humidité) grâce à la diversité de leur végétation.



### LIMITER ET L'ÉROSION

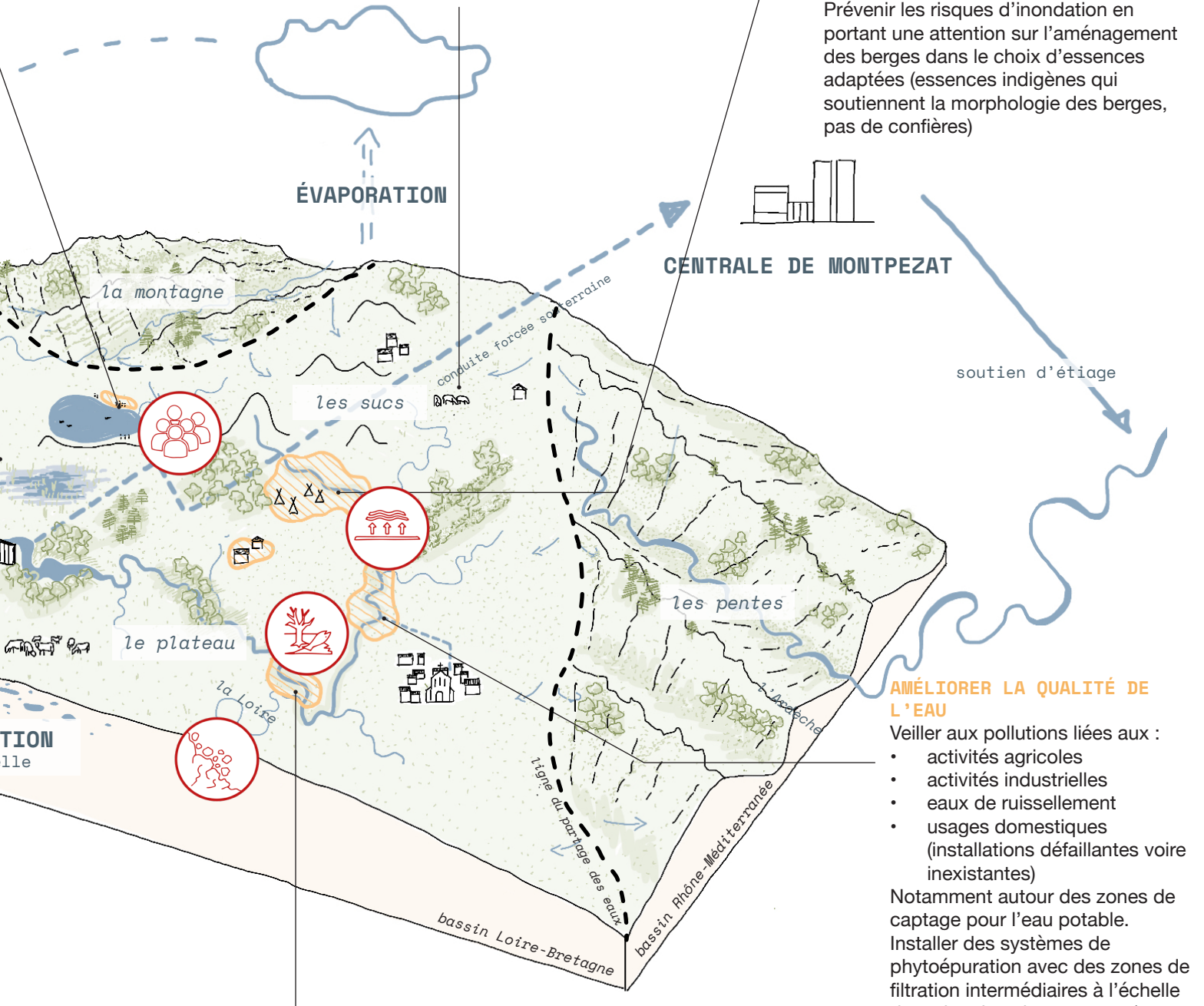
L'aménagement avec une mo naturel (géor barrages vie des sédime érode les be de restaurati cours d'eau afin d'atténu

**PRÉSERVER DES PRATIQUES AGRICOLES EXTENSIVES ET FAVORISER LA DIVERSIFICATION**

Maintenir les dynamiques actuelles d'élevage extensif afin de préserver la qualité des paysages.  
 Attention paysagère sur la replantation de petits boisements / arbres isolés (ombrage, gestion de l'eau).  
 Accompagner la diversification agricole avec une transition vers des systèmes vertueux pour la ressource en eau et la biodiversité (leviers agronomiques issus de l'agroécologie, agriculture biologique, agriculture de conservation des sols, gestion de l'eau et sobriété, fertilité des sols, limitation des apports d'intrants et des transferts de pollution vers le milieu, gestion durable de la haie, gestion des effluents d'élevage, gestion des zones humides...)

**INONDATIONS**

Afin de prévenir les risques liés aux inondations (crues, fortes pluies, glissements de terrain), il faut penser l'adaptation du bâti en zone inondable (surélever les équipements techniques, limiter le nombre d'ouvertures toute hauteur, construire sur pilotis...). A échelle plus large, assurer la préservation et la reconquête des zones d'expansion de crue et des zones humides, le renforcement de la végétalisation de pleine terre et la gestion des eaux pluviales à la source.  
 Prévenir les risques d'inondation en portant une attention sur l'aménagement des berges dans le choix d'essences adaptées (essences indigènes qui soutiennent la morphologie des berges, pas de conifères)



**AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU**

Veiller aux pollutions liées aux :

- activités agricoles
- activités industrielles
- eaux de ruissellement
- usages domestiques (installations défectueuses voire inexistantes)

Notamment autour des zones de captage pour l'eau potable. Installer des systèmes de phytoépuration avec des zones de filtration intermédiaires à l'échelle des micro bassins versants (pour agir par exemple sur les eaux de ruissellement)

**ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL / SPANK**

Pour les constructions non reliées à l'assainissement collectif, s'assurer de la sécurité de l'installation pour éviter les rejets dans le milieu naturel.

**PRÉVENIR**

...ment des cours d'eau  
 ...modification du tracé  
 ...ométrie) où l'installation de  
 ...nt perturber la circulation  
 ...ents, creuse le lit et  
 ...rges. Des campagnes  
 ...on ou renaturation des  
 ...peuvent être menées  
 ...er ces effets.

**SÉCURISER L'ACCÈS À L'EAU**

Pérenniser l'accès à l'eau pour le territoire, notamment vis-à-vis des sources privées qui se tarissent et qui sont nécessaires aux agriculteurs, habitants. Cela en continuant de soutenir la Basse Ardèche et son développement économique dans une logique d'équité.

**PERTE DE BIODIVERSITÉ**

32% du territoire en Natura 2000. Le réchauffement des eaux lié au changement climatique pourrait diminuer la qualité des eaux, avec l'apparition d'espèces invasives et/ou pathogènes, la colonisation d'algues et le développement de bactéries.

# RÉFÉRENCES D'ICI ET D'AILLEURS

## 1 LE PARLEMENT DE LA LOIRE

**Une approche du partage de l'eau plus égalitaire et durable**

Source : *Vers un parlement de l'eau - POLAU*

Le «Parlement de la Loire» est une initiative lancée en 2019 par le POLAU-pôle Arts & Urbanisme visant à accorder une personnalité juridique au fleuve Loire, lui permettant ainsi de défendre ses propres intérêts.

L'idée du Parlement de la Loire est d'introduire une nouvelle approche de gouvernance où le fleuve et ses écosystèmes seraient considérés comme des acteurs ayant des droits et pouvant être représentés dans la prise de décision. Concrètement, cela pourrait signifier l'évolution vers une gestion plus équilibrée entre les différents usages (agriculture, industries, loisirs, navigation, biodiversité) et une meilleure prise en compte de la préservation de l'eau et des écosystèmes face aux enjeux du changement climatique.

Actuellement, la gestion de l'eau génère des tensions, notamment en période de sécheresse. Avec une approche parlementaire, où chaque voix (y compris celle du fleuve) serait représentée, on pourrait imaginer une prise de décision plus collaborative et durable, fondée sur des règles qui protègent l'eau tout en répondant aux besoins des humains.



## 2 LES ASSISES DE L'EAU

**Le rassemblement des acteurs liés à l'eau**

Source : *Ministère de la Transition écologique*

Les Assises de l'eau sont une initiative lancée en France par le gouvernement pour rassembler les acteurs du secteur de l'eau (collectivités, entreprises, agriculteurs, associations, citoyens, etc.) afin de discuter des enjeux liés à la gestion et à la préservation de la ressource en eau.

Elles ont abouti à des engagements, notamment des investissements financiers pour moderniser les infrastructures et mieux gérer les ressources hydriques. D'autres éditions et discussions ont eu lieu depuis, en lien avec les défis croissants liés à l'eau et au climat.

Trois sessions d'assises de l'eau ont été spécifiquement organisées en Ardèche depuis 2022. Ces rencontres, coorganisées par l'État et le Conseil départemental, ont permis de rassembler les acteurs locaux pour discuter des enjeux liés à la gestion de l'eau dans le département.



## 3 DES RIVIÈRES ET DES HOMMES

**Une initiative pour une gestion partagée de l'eau**

Source : *Agence de l'Eau Loire-Bretagne*

En Bretagne, la gestion de l'eau est également un enjeu majeur, notamment en raison de la pollution diffuse liée à l'agriculture, des périodes de sécheresse et de la gestion des eaux pluviales dans les zones urbaines.

Le projet «Des rivières et des hommes» a été développé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et vise à renforcer la gestion participative des rivières dans la région. Il repose sur une collaboration entre les autorités locales, les agriculteurs, les riverains et les ONG environnementales. Ce projet inclut des actions de sensibilisation et d'éducation à la gestion de l'eau, des efforts pour la préservation des zones humides, et la mise en œuvre de pratiques agricoles durables.



# ACTION 3.

## ADOPTER LE « MODE PROJET » ET LA COOPÉRATION ENTRE LES ACTEURS DE LA MONTAGNE D'ARDÈCHE DANS CHAQUE PROJET

### CONTEXTE

Les élus du territoire, souhaitent de manière générale de plus en plus concerter la population dans les choix de projet et d'aménagement de leurs communes.

La concertation passe aujourd'hui souvent par des réunions publiques qui arrivent en aval des prises de décision. Ce mode de concertation peut parfois donner l'impression aux participants que leur avis ne compte pas et ainsi de ne pas être un réel acteur du projet. Les habitants possèdent pourtant des regards tout particulier sur leur lieu de vie, qu'il est souvent très intéressant d'interroger, pour que les projets soient concrets et ancrés dans leur territoire.

Cette action vise ainsi à fournir aux élus une grille méthodologique présentant les différents modes de concertation leur population. L'objectif *in fine* de cette action est d'aider les élus à choisir les modes de concertation les plus adéquats pour leurs différents projets, et cela en fonction du degré d'implication des citoyens qu'ils souhaitent mettre en place.

Au-delà de cet enjeu, c'est aussi l'enjeu de développer des projets plus acceptés par la population auquel cette action tente de répondre. Il est en effet montré et prouvé que les projets sur lesquels les citoyens s'investissent sont souvent plus acceptés, respectés et durables dans le temps.

## POURQUOI ?

### ENJEUX PAYSAGERS ASSOCIÉS

1. LA VALORISATION DU PAYSAGE AGRICOLE ET DE LA GESTION DE L'EAU
2. LA VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES LOCALES
3. LA GESTION DU TOURISME TOUT AU LONG DE L'ANNÉE
4. LA REQUALIFICATION DES ESPACES VILLAGEOIS HABITÉS

### OQP ASSOCIÉS

- OQP.A AMÉNAGER DES VILLAGES CONFORTABLES, ADAPTÉS AUX CLIMATS ET AUX MODES DE VIE
- OQP.B IMAGINER DES PAYSAGES CONVIVIAUX ET ACCUEILLANTS AU FIL DES SAISONS, POUR LES HABITANTS ET LES VISITEURS
- OQP.C AFFIRMER LES PAYSAGES PRODUCTIFS DE LA MONTAGNE D'ARDÈCHE EN VALORISANT LES RESSOURCES LOCALES (AGRICOLLES, NATURELLES ET FORESTIÈRES) ET HUMAINES

### OBJECTIFS DE L'ACTION

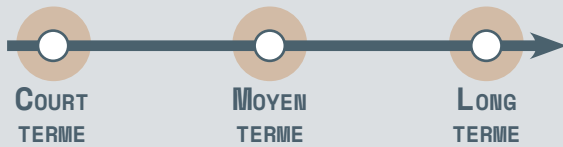
- Structurer les projets pour les rendre lisibles, suivis et évaluable.
- Favoriser la co-construction avec les communes, partenaires, citoyens.
- Renforcer l'adhésion, la transversalité et la mutualisation des compétences.
- Favoriser la participation citoyenne dans tous les projets du territoire et à chaque échelle.
- Favoriser l'acceptabilité des projets auprès des citoyens et des acteurs du territoire
- Favoriser la durabilité des projets.
- Aller au-delà de la réunion publique pour inclure les habitants dans les différentes phases de planification et de réalisation d'un projet.

### GRANDS PRINCIPES DE L'ACTION

- Développer une grille méthodologique générale à destination des élus, donnant des recommandations et des conseils de participation citoyenne (concertation des acteurs, chantiers participatifs, inscription de la participation dans les cahiers des charges...).

## COMMENT ?

### TEMPORALITÉ



### QUI PORTE ?

- Communauté de Communes
- Communes

### PARTENAIRES POTENTIELS

- Office du Tourisme
- CAUE
- Département
- PNR (charte)
- Bureaux d'études
- ALEC 07 (Agence Locale Energie Climat)
- ARS

### BUDGET ET POSTES À PRÉVOIR

- Prévoir un poste de référent «projets» à la Communauté de Communes
- Budgets à prévoir par projets

### FINANCEMENTS POTENTIELS

### LIENS AVEC LE PLUI

- Prolonger les temps de projets collectifs et individuels avec les élus Communaux

### MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

- Définir et intégrer les démarches participatives à l'appel d'offre
- Rappeler les différents niveaux d'implication et définir ce qu'il faut mettre en place pour chacun de ces niveaux et leurs budgets associés
- Être clair sur ce qui est sollicité dès le début pour que les participants s'investissent en sachant ce qui en ressortira : jusqu'où est placé le curseur de décision
- Rappeler que les concertations peuvent être biaisées quand le participant possède plusieurs casquettes (élu, association, artisan ou ouvrier...) : surtout quand il y a peu d'habitants, mais cela peut aussi être un atout

| Termes   | Habitants, usagers*                       | Production                              | Dynamique de l'implication | Processus délibératif  | Prise de décision                 |
|--|---|---|----------------------------|------------------------|-----------------------------------|
| Autogestion<br>Autopromotion                       | Groupe de volontaires                     | Stratégie, contenu et gestion du projet | Ascendante                 | Débats                 | Habitants                         |
| Participation<br>Codécision                        | Groupes choisis et volontaires            | Contribution directe à la décision      | Descendante ou ascendante  | Débats                 | Autorité compétente/<br>Habitants |
| Participation<br>Coproducteur /<br>co-construction | Groupes choisis et volontaires            | Co-fabrication du projet                | Descendante ou ascendante  | Débats                 | Autorité compétente               |
| Concertation                                       | Groupes définis par l'autorité compétente | Propositions                            | Descendante                | Débats                 | Autorité compétente               |
| Consultation /<br>"Concertation réglementaire"     | Ensemble de la population                 | Avis                                    | Descendante ou ascendante  | Pas toujours de débats | Autorité compétente               |
| Information  | Ensemble de la population                 | Aucune                                  | Descendante ou ascendante  | Pas de débats          | Autorité compétente               |

### 1. Quel niveau de participation intégrer à mon projet ?

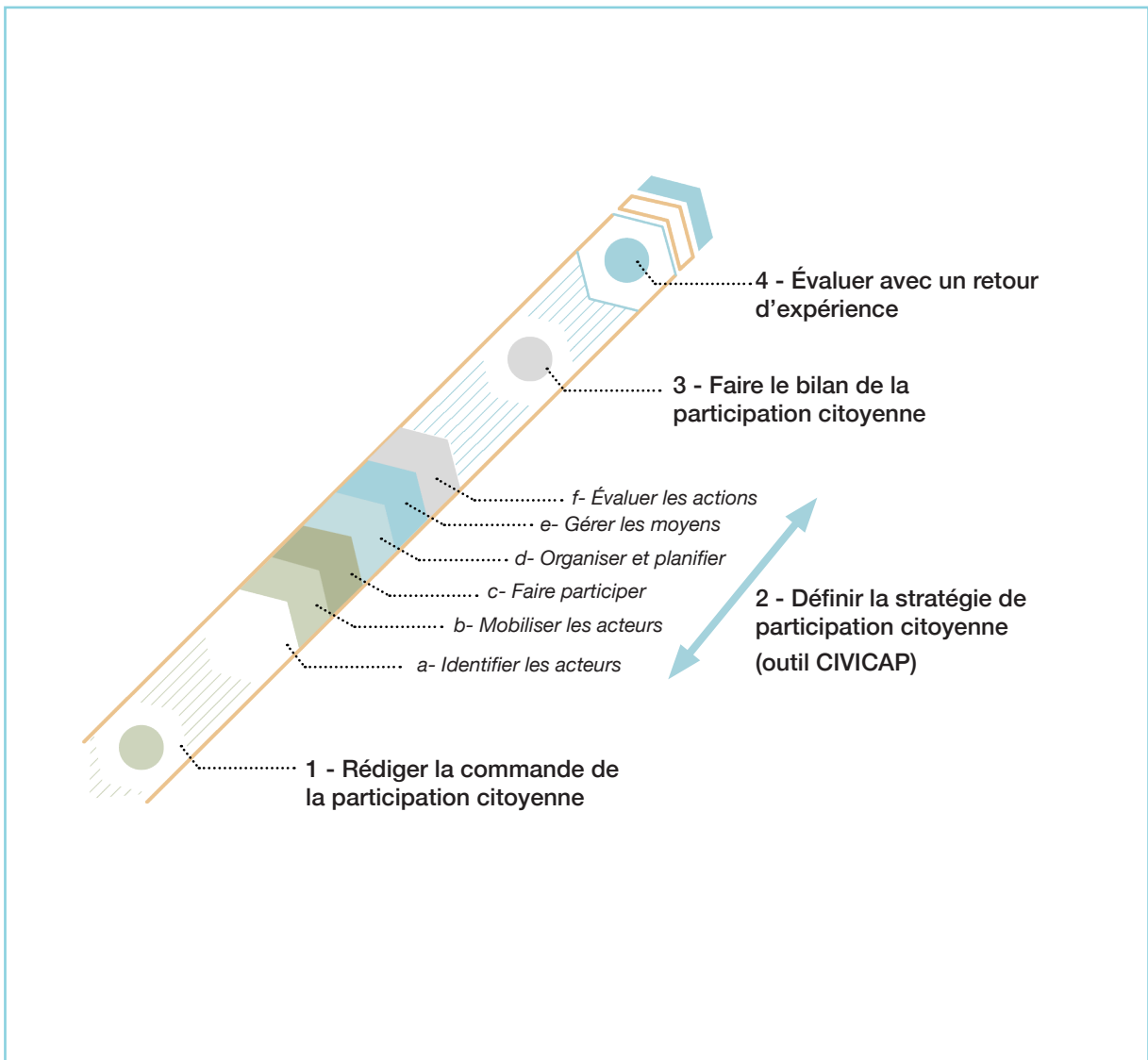
Source : Attitudes Urbaines / LET

### CINQ ENGAGEMENTS FONDENT LA CONFIANCE DES CITOYENS DANS LA DÉMARCHÉ PARTICIPATIVE

Ils sont simples, évidents, de bon sens, et surtout ils fonctionnent pour tout type de projet, de politique, de sujet... quel que soit le moment où la discussion est engagée.

- 1 **Ne mettre en débat** que des sujets dont certains (voire tous les) aspects sont ouverts à des modifications (les variants, les marges de manœuvre) et informer les participants des décisions déjà arbitrées (les invariants).
- 2 **Mobiliser** toutes les parties prenantes sans se limiter au premier cercle des habitués, en déployant des moyens adaptés pour faire venir ceux que l'on entend peu.
- 3 **Organiser** le débat pour que la discussion ait lieu avec, et surtout entre les participants, et que chacun puisse contribuer à mesure de ses capacités.
- 4 **Étudier** sincèrement et attentivement toutes les propositions pour voir comment elles peuvent être intégrées au projet mis en discussion.
- 5 En fin de processus, **rendre compte** aux participants des décisions prises en distinguant les contributions retenues, mises à l'étude et écartées, et en justifiant ces choix.

3. Quels engagements pour fonder la confiance des citoyens ? Sources : **CONCERTEUR À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE - GUIDE PRATIQUE** (<https://www.intercommunalites.fr/app/uploads/2022/09/2019-10-adcf-guide-concerter-echelle-intercommunale.pdf>)



## 2. Comment mener le processus participatif ?

Sources : Guide de la participation citoyenne à destination des porteurs de projet ([https://anct-site-prod.s3.fr-par.scw.cloud/s3fs-public/2023-02/SICOVAL\\_Guide-Participation-Citoyenne.pdf](https://anct-site-prod.s3.fr-par.scw.cloud/s3fs-public/2023-02/SICOVAL_Guide-Participation-Citoyenne.pdf))

### Comment concevoir une démarche de participation citoyenne ?

[https://www.modernisation.gouv.fr/files/2024-03/Guide\\_CIPC\\_concevoir\\_une\\_demarche\\_de\\_participation\\_citoyenne.pdf](https://www.modernisation.gouv.fr/files/2024-03/Guide_CIPC_concevoir_une_demarche_de_participation_citoyenne.pdf)

### Comment favoriser une diversité de publics au sein des démarches participatives ?

<https://www.lagazettedescommunes.com/661495/comment-favoriser-une-diversite-de-publics-au-sein-des-demarches-participatives/>

### Participation citoyenne : Comment réussir la planification et l'aménagement durable ?

[https://anct-site-prod.s3.fr-par.scw.cloud/s3fs-public/2023-02/ADEME\\_participation-citoyenne-planification-amenagement-urbains-durables-aeu2-8621.pdf](https://anct-site-prod.s3.fr-par.scw.cloud/s3fs-public/2023-02/ADEME_participation-citoyenne-planification-amenagement-urbains-durables-aeu2-8621.pdf)

## RÉFÉRENCES D'ICI ET D'AILLEURS

### 1 ENTRETIENS / MICRO-TROTTOIRS

#### Recueil des perceptions des citoyens à Villefranche-d'Allier

Source : Atelier de Montrottier, Atelier Incipit, Fabriques AP

Dans le cadre du programme national de revitalisation « Petites Villes de Demain », les habitants et commerçants de la commune de Villefranche-d'Allier (03) ont été questionnés en direct par l'équipe de maîtrise d'œuvre en charge de l'étude. Sur la base d'un premier plan d'aménagement travaillé avec les élus, l'objectif était de recueillir la perception et les avis des citoyens à propos du projet, afin d'alimenter le projet des élus, et de s'ancrer au mieux dans la réalité.

L'objectif in fine, était d'assurer l'acceptabilité du projet par les usagers, mais aussi une meilleure appropriation sur le long terme.



### 2 ATELIERS DE TRAVAIL

#### Travail collaboratif sur une maquette spatialisant le projet

Source : Fabriques AP

Dans le cadre du Plan de Paysage de la Montagne d'Ardèche, et notamment sur le travail de valorisation touristique des 4 lacs du territoire, des temps d'atelier avec les différents acteurs économiques des 4 communes ont été organisés.

Sur la base de photographies et de cartographies communales, l'objectif était que chacun puisse prendre la parole pour définir des enjeux de valorisation de ces lacs. Ces échanges ont permis de mettre en débat des pistes de projet collectives, et de faire avancer le projet des élus. L'objectif de ce type d'atelier est également de rendre plus visible les différents enjeux d'aménagements aux participants, afin qu'ils puissent comprendre de manière plus lucide les projets.



### 3 CHANTIERS PARTICIPATIFS

#### Chantier participatif pour le jardin Vigneau

Source : KWBG et Atelier NDF

Ce projet de création d'un jardin public potager et pédagogique dans une bastide est issu d'une volonté de la commune de Vigneau (33), accompagnée par le CAUE, de réinvestir les espaces délaissés de la vieille ville, la bastide présentant un tissu urbain assez dense et peu d'espaces verts.

Le jardin Vigneau, un cœur d'îlot arboré, utilisé jusque-là comme jardin privé, a donc été choisi pour y aménager un jardin potager éducatif. Le parti choisi est celui de la revalorisation, en préservant le plus possible l'existant, comme les arbres déjà sur place.

Une fois le gros œuvre réalisé (chemins et gradins bordant la rue Parmentier) un paysagiste, la commune et une association de quartier ont accompagné les habitants pour la réalisation des plantations. Des bacs de plantations hors sol servent ainsi de support pédagogique pour les élèves de maternelle et élémentaire de la commune pendant les classes vertes et les temps d'activités périscolaires ; afin de les sensibiliser à la préservation de la biodiversité.



# ACTION 4.

## METTRE EN RÉSEAU LES ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE POUR VALORISER LES RESSOURCES LOCALES ET FAVORISER UNE VITALITÉ 4 SAISONS

### CONTEXTE

La Montagne d'Ardèche bénéficie d'une forte attractivité en saison estivale. Les commerces et services (restauration, activités de loisir, activités sportives...) sont en pleine activité. Une fois l'été passé, l'offre de services devient très limitée, voir inexistante, ce qui ne favorise pas la vitalité et l'attractivité sur ces périodes hors-saison.

L'attractivité du territoire, qui se base sur un patrimoine naturel très riche (lacs, rivières, sucs volcaniques, forêt...), présente pourtant un fort potentiel d'accueil tout au long de l'année (cf.action 6). Malgré tout, le fait que les commerces et les services soient fermés durant cette période, rend le territoire très inhospitalier en hors-saison.

Dans le but de favoriser l'accueil 4 saisons mais aussi de pérenniser l'économie locale, cette action vise ainsi à organiser la vie économique et commerciale du territoire.

Deux associations de commerçants situées à Coucouron et à Sainte-Eulalie existent aujourd'hui, mais ne sont plus actives.

La communauté de communes travaille actuellement sur ce sujet, notamment à travers sa politique d'accueil. Celle-ci développe une stratégie de transmission agricole (en lien avec l'Association de Développement de la Montagne d'Ardèche), une stratégie d'accueil agricole et économique, ainsi qu'une stratégie alimentaire avec un Projet Alimentaire Territorial (PAT).

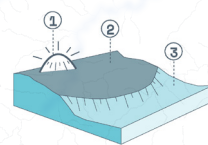
## POURQUOI ?

### ENJEUX PAYSAGERS ASSOCIÉS

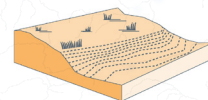
1. LA VALORISATION DU PAYSAGE AGRICOLE ET DE LA GESTION DE L'EAU
2. LA VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES LOCALES
3. LA GESTION DU TOURISME TOUT AU LONG DE L'ANNÉE
4. LA REQUALIFICATION DES ESPACES VILLAGEOIS HABITÉS

### OQP ASSOCIÉS

- B2.** S'APPUYER SUR LES SPÉCIFICITÉS DES PAYSAGES DE LA MONTAGNE, DU PLATEAU ET DES PENTES POUR VIVRE LES 4 SAISONS



- C1.** RECONNAÎTRE LES PAYSAGES FAÇONNÉS PAR L'AGRICULTURE COMME UN HÉRITAGE CULTUREL DE LA MONTAGNE D'ARDÈCHE ET VALORISER LES TERROIRS ASSOCIÉS



- C3.** RECONNAÎTRE ET VALORISER LES SPÉCIFICITÉS DES PAYSAGES FORESTIERS COMME DES RESSOURCES PERMETTANT LA GESTION DES PAYSAGES ET LA DIVERSIFICATION DES FILIÈRES DU TERRITOIRE



### OBJECTIFS DE L'ACTION

- Renforcer la vitalité sur le territoire tout au long de l'année. Développer l'hospitalité des habitants comme des visiteurs.
- Fédérer les acteurs socio-économiques locaux autour de projets collectifs.
- Valoriser durablement les ressources locales : agriculture, artisanat, paysages, patrimoine culturel.
- Élargir l'activité économique et touristique sur toute l'année, au-delà de la saison estivale.
- Renforcer l'identité du territoire et l'attractivité résidentielle et touristique.

### GRANDS PRINCIPES DE L'ACTION

- Communiquer sur l'offre de services existante.
- Mettre en réseau les acteurs du territoire pour définir une organisation commune de territoire, visant à dynamiser l'économie locale tout au long de l'année.

## COMMENT ?

### TEMPORALITÉ



### QUI PORTE ?

- Communauté de Communes (chargée de politique d'accueil), avec un «comité de projet vitalité 4 saisons». Suivi par une équipe-projet interservices (développement éco, tourisme, culture, transition).
- Office de tourisme

### PARTENAIRES POTENTIELS

- Communes
- Structures culturelles
- Chambres consulaires
- PNR
- Réseaux agricoles
- Association de Développement de la Montagne d'Ardèche (ADMA)
- Agence de Développement Touristique 07
- Massif Central Randonnée

### BUDGET ET POSTES À PRÉVOIR

- Temps dédié pour comité de suivi
- Poste dédié à la Communauté de Commune
- Poste dédié à l'Office de Tourisme
- Plateforme numérique : animation, communication

### FINANCEMENTS POTENTIELS

- Fonds LEADER, programme Avenir Montagnes, Région Auvergne-Rhône-Alpes, ADEME.
- Mobilisation des dispositifs ANCT, Banque des territoires
- Appui possible du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.

### LIENS AVEC LE PLUI

- Zonage et règlement graphique et écrit
- OAP

## MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

- S'appuyer sur la dynamique enclenchée par le Plan Paysage pour développer des projets partagés par les différents acteurs du territoire
- S'appuyer sur les plans d'actions développés pour les 4 lacs pour aider les acteurs à se projeter concrètement dans l'aménagement du territoire
- Acculturer le grand public et les décideurs du territoire au patrimoine paysager qui les entoure au quotidien

## IMPACTS ATTENDUS

- **Une économie locale plus coopérative et résiliente.**
- **Une fréquentation du territoire mieux répartie sur l'année.**
- **Une meilleure visibilité des savoir-faire locaux.**
- **Un renforcement du lien social et du sentiment d'appartenance.**

MOBILISER LES ACTEURS DU TERRITOIRE >

DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE D'ACCUEIL 4 SAISONS v

|  | jan. | fév. |
|--|------|------|
| Chambres d'hôtes                         |      |      |
| Meublés, Gîtes                           |      |      |
| Hébergements de groupe                   |      |      |
| Hôtels - Restaurants                     |      |      |
| Restaurants                              |      |      |
| Campings                                 |      |      |
| Producteurs                              |      |      |
| Musées et grottes                        |      |      |
| Escape Game                              |      |      |
| Activités hivernales (ski, raquettes...) |      |      |
| Activités nautiques                      |      |      |
| Balades en âne                           |      |      |
| Parcs animaliers                         |      |      |

■ développer une stratégie d'accueil pour  
- nombre d'établissements ouverts +



# RÉFÉRENCES D'ICI ET D'AILLEURS

## 1 ASSOCIATIONS COMMERÇANTES

### Association des Commerçants du Centre-Ville de Périgueux

Source : Commune de Périgueux (24)

L'association des commerçants de Périgueux a mis en place une stratégie de mutualisation des horaires d'ouverture pendant la basse saison. Plutôt que de fermer tous en même temps, l'association a coordonné les horaires d'ouverture de manière à assurer une présence constante dans le centre-ville, tout en permettant aux commerçants de réduire les coûts liés aux heures d'ouverture.

A travers différentes actions comme des journées thématiques en hiver, (soldes d'hiver collectives, événements de promotion types marchés de Noël ou ventes privées), des cartes de fidélité commune (permettant aux clients d'accumuler des points dans différents magasins partenaires, même pendant la basse saison), ou encore des campagnes de communication (avec des supports visuels dans la ville, des bannières, et une promotion sur les réseaux sociaux pour rappeler les horaires et offres spéciales).

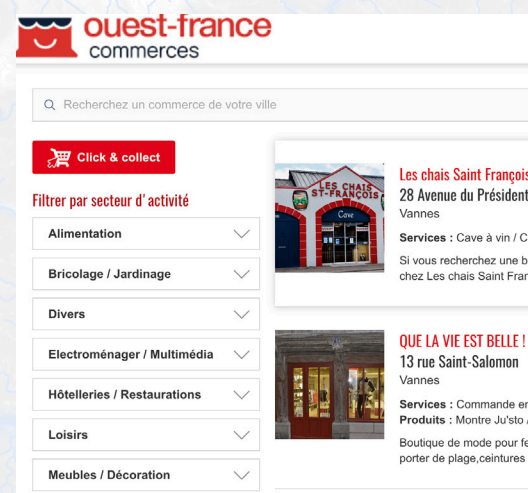


## 2 CALENDRIERS INTERACTIFS D'INFORMATION

### Une communication interactive sur les horaires d'ouverture de commerces ruraux en dehors de la saison touristique

Source : Les Commerçants du Pays de Vannes

Afin de faciliter la communication sur les horaires d'ouverture, particulièrement en dehors de la haute saison touristique, le réseau Rural des Pyrénées-Atlantiques a mis en place des calendriers interactifs affichant les horaires d'ouverture des commerces dans les villages. Ces calendriers peuvent être mis à jour en ligne, mais aussi dans des lieux physiques comme les offices de tourisme, les mairies, ou les commerces eux-mêmes. L'idée est de rendre visible les horaires d'ouverture des commerces, y compris durant la basse saison, pour éviter les surprises et améliorer l'attractivité du commerce local.



## 3 PLATEFORMES « COMMERÇANTS ENSEMBLE »

### Une plateforme collaborative de promotion et de mutualisation

Source : Fédération Nationale des Centres-Villes

Ce type de plateforme permet à des groupes de commerçants dans des zones rurales de s'unir pour diffuser une communication claire et centrale sur leurs horaires d'ouverture. L'initiative favorise aussi la mutualisation des services (livraison, événements, promotions) pour attirer les clients, même en dehors de la haute saison touristique.

Dans certaines régions rurales, des comités de commerçants utilisent des plateformes collaboratives comme Facebook, des sites web locaux ou des applications comme Google My Business pour coordonner les horaires et événements. Ces plateformes sont accessibles pour les résidents comme pour les visiteurs de passage.

Les clients peuvent rapidement consulter les horaires actualisés, trouver des promotions, et organiser leurs achats de manière plus pratique. Cela permet aussi aux commerces de ne pas être isolés et de se renforcer mutuellement.



# ACTION 5.

## QUALIFIER LES RESPIRATIONS PAYSAGÈRES DES VILLAGES COMME DES ESPACES CONFORTABLES ET CONVIVIAUX

### CONTEXTE

De nombreux villages comportent au sein de leur tissu des espaces de respirations, que ce soit des places villageoises formalisées, parfois organisées autour de petits patrimoines vernaculaires (puits, fontaines, monuments, statues, mobilier urbain...) ou des espaces moins qualifiés, comme des parcelles agricoles ou des délaissés peu gérés. Ces espaces offrent des espaces non-bâti, contrastant souvent avec des cœurs villageois relativement denses. Bien souvent, ces espaces non-construits offrent également des percées visuelles sur le paysage alentour (espaces agricoles, forestiers et naturels), qui permettent de se rattacher au contexte rural spécifique de la Montagne d'Ardèche.

Ces respirations sont caractéristiques du tissu des villages de la montagne d'Ardèche et participent pleinement à la qualité paysagère du cadre de vie et à son attractivité.

Il y a donc un fort enjeu à les préserver, et suivant les cas et les configurations qui seront détaillées dans l'action, à en faire des espaces publics qualitatifs, les plus accueillants possible. Ces aménagements pourront répondre à la fois à des pratiques villageoises et touristiques. Ils seront l'occasion de créer des espaces de convivialité, support de pratiques quotidiennes, mais aussi des lieux de découverte et de valorisation des paysages et des milieux de la Montagne d'Ardèche. Dans le cas de projets de densification bâtie, la prise en compte de ces respirations sera très importante afin de préserver l'identité et la qualité du territoire.

## POURQUOI ?

### ENJEUX PAYSAGERS ASSOCIÉS

1. LA VALORISATION DU PAYSAGE AGRICOLE ET DE LA GESTION DE L'EAU
2. LA VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES LOCALES
3. LA GESTION DU TOURISME TOUT AU LONG DE L'ANNÉE
4. LA REQUALIFICATION DES ESPACES VILLAGEOIS HABITÉS

### OQP ASSOCIÉS

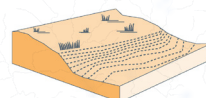
- A2.** PRÉSERVER LES RESPIRATIONS PAYSAGÈRES EN LES ARTICULANT AVEC LE BÂTI, ET VALORISER LES VUES SUR LE GRAND PAYSAGE



- A3.** AMÉNAGER DES ESPACES PUBLICS CONVIVIAUX ET DE FRAÎCHEUR, INTÉGRANT LES MOBILITÉS, LE VÉGÉTAL ET LA GESTION DES EAUX PLUVIALES



- C1.** RECONNAÎTRE LES PAYSAGES FAÇONNÉS PAR L'AGRICULTURE COMME UN HÉRITAGE CULTUREL DE LA MONTAGNE D'ARDÈCHE ET VALORISER LES TERROIRS ASSOCIÉS



### OBJECTIFS DE L'ACTION

- Préserver, révéler et aménager les "respirations paysagères" des villages comme des espaces de confort, de convivialité et d'ouverture paysagère, tout en respectant leur caractère simple, vivant et peu artificialisé.
- Préserver l'identité du territoire et de ses villages marqués par des respirations paysagères.
- Offrir des espaces de convivialité aux habitants comme aux visiteurs.
- Aménager tout en préservant les espaces naturels et leurs milieux associés.

### GRANDS PRINCIPES DE L'ACTION

- Donner des grands principes d'aménagement
- Préserver les respirations qui font la qualité des villages de la Montagne d'Ardèche
- Installer des constructions légères ou du mobilier selon les besoins

## COMMENT ?

### TEMPORALITÉ



### QUI PORTE ?

- Intercommunalité, Communes, Habitants

### PARTENAIRES POTENTIELS

- Région, DDT, Département
- CAUE
- Office de tourisme, bibliothèques, écoles, associations culturelles
- PNR des Monts d'Ardèche (accompagnement / valorisation patrimoine paysager : travaux et études, accompagnement rédaction cahier des charges)
- Région ou Europe (pour sites Natura 2000)

### BUDGET ET POSTES À PRÉVOIR

- Entre 50€ / m<sup>2</sup> à 400€ / m<sup>2</sup> selon l'aménagement voulu

### FINANCEMENTS POTENTIELS

- Département
- DETR
- Fond Vert

### LIENS AVEC LE PLUI

- Si projet de modifications :
  - . Zonage indicé (ex : U<sub>nourricier</sub> / N<sub>jardin</sub> / A<sub>paysager</sub>)
  - . Article U L.151-23 dans le règlement (motif paysager)
  - . OAP thématique « respiration paysagère » (avec le désavantage d'être moins opposable que les zonages indicés, mais pour avantage de jouer le rôle de guide d'aménagement, cf. Quoi ? Qu'est-ce que l'on fait)

## MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

### OÙ ? Quelle(s) implantation(s) ?

#### > De quoi parle-t-on ?

- de placettes végétalisées ou ombragées,
- de belvédères ou d'ouvertures sur le paysage lointain (vallées, montagnes, rivières...),
- de friches végétales spontanées, transformées en jardins partagés ou en lieux d'accueil temporaire,
- de prairies en lisière du village, conservées pour maintenir un lien avec l'espace rural.

#### > Pourquoi s'implanter ici ?

- Prendre en compte le statut public ou privé de ces respirations paysagères
- Prendre en compte les potentiels de densification des villages, et bien justifier pourquoi une respiration paysagère serait privilégiée à une densification et pourquoi ici (besoin de la commune, aménité villageoise, vue dégagée, apport nourricier, dimension agricole ou paysagère...) : peut aussi être hybride (construction en partie, et préservation d'une respiration aussi)
- L'objectif premier doit rester la non-urbanisation des franges

#### > Quelles caractéristiques pour les respirations paysagères ?

- **Confort** : apport d'ombre, de fraîcheur, de calme — souvent appréciés en période estivale.
- **Convivialité** : lieux de rencontre informels, propices aux échanges intergénérationnels.
- **Lisière active** : zones de transition douces entre village et campagne.
- **Valeur d'usage** : support d'usages simples (marche, lecture, pause, jeux), sans forcément être très aménagés.
- **Valeur symbolique** : lieux de mémoire ou d'attachement collectif (anciennes terrasses, chemins, sources...).

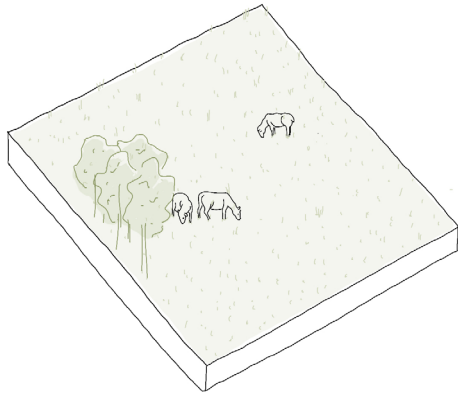
### QUOI ? Qu'est-ce que l'on fait ? Quelles préconisations d'aménagement ?

L'aménagement de ces espaces doit rester **sobre** afin de **s'inscrire dans les paysages existants**. Pour cela, la **valorisation de ressources et savoir-faire locaux** est idéale. Les aménagements projetés font événement dans l'espace public : comme du **mobilié** d'assise, support de rencontres ou de contemplation. Il peut être accompagné de **végétation** pour l'ombrage, la fraîcheur (végétation existante ou projetée) ou de **signalétique** type table d'orientation... Des **jeux pour enfants** peuvent également être installés, à condition qu'ils soient **construits avec des matériaux locaux**. Il faut éviter les fournitures sur catalogue, souvent trop «tape-à-l'oeil», qui ne s'inscrivent pas dans les teintes et le paysage de la Montagne d'Ardèche.

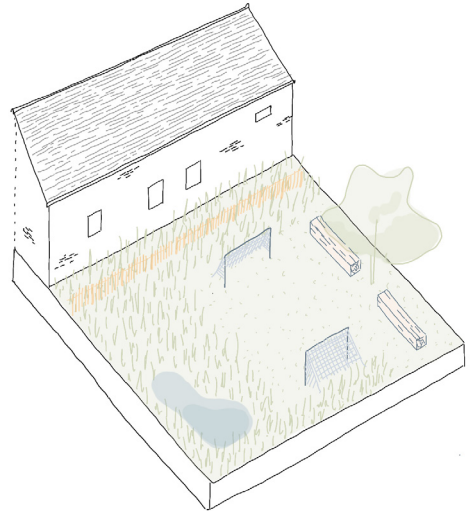
Ces espaces peuvent également être supports pour la **gestion des eaux pluviales**. C'est aussi l'occasion de créer de la **convivialité** dans le temps de leur conception et de leur réalisation avec des **concertations habitantes et chantiers participatifs**, avec tous types de publics (actifs, retraités, personnes en situation de handicap, enfants, etc.). Les services techniques des communes sont également invités à participer à ces temps, afin de penser la gestion de ces espaces par la suite, notamment en mettant en place la **gestion différenciée** des espaces pour limiter la charge de travail tout en conservant les qualités paysagères des sites.

# PORTER DES PROJETS DE RESPIRATIONS PAYSAGÈRES ADAPTÉS À CHAQUE CONTEXTE

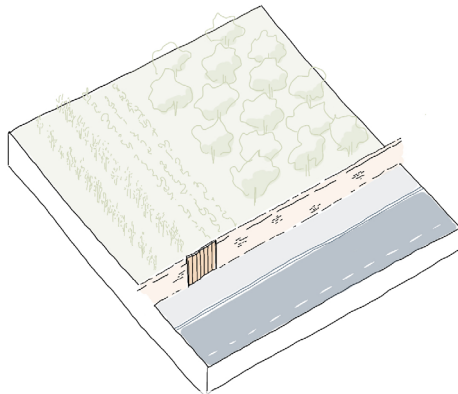
Les aménagements doivent s'inscrire dans les prescriptions de la **palette matériaux** présente en fin de document.



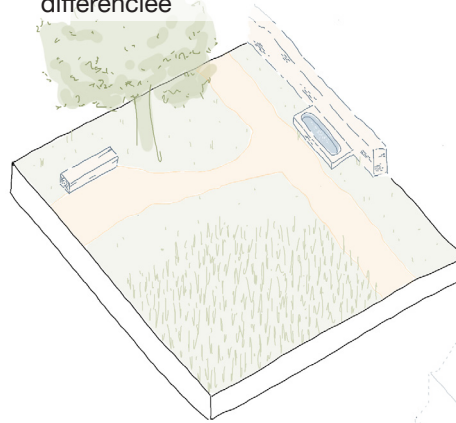
1. Respiration agricole pâturée en coeur de hameau



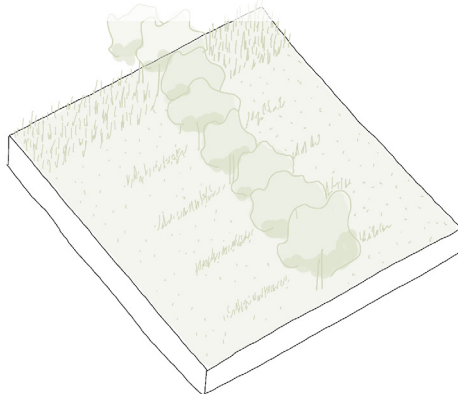
5. Respiration polyvalente : usage récréatif et gestion différenciée



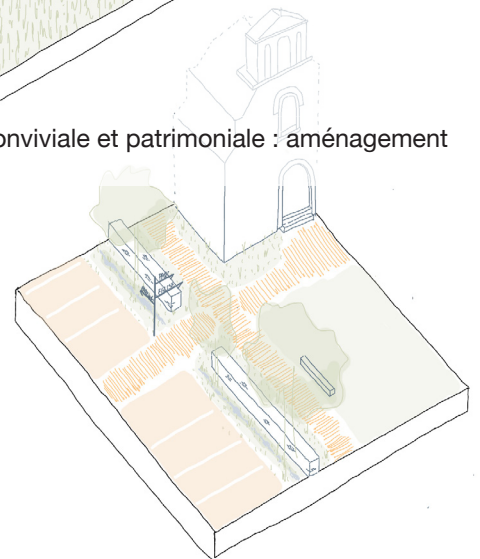
2. Respiration nourricière : Potager / Verger privé ou partagé



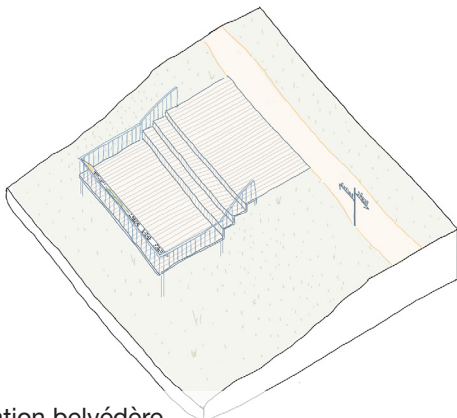
6. Respiration conviviale et patrimoniale : aménagement rural minimal



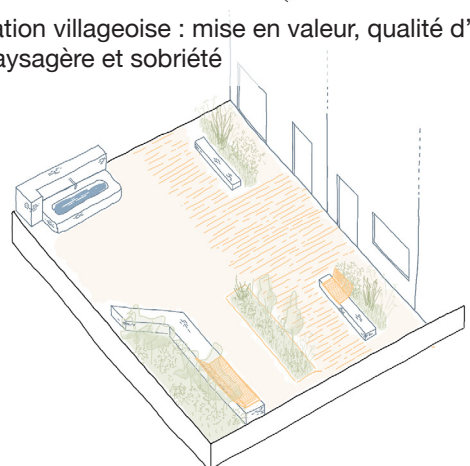
3. Respiration agricole réversible pour l'accueil de stationnement temporaire végétalisé



7. Respiration villageoise : mise en valeur, qualité d'usage, insertion paysagère et sobriété



4. Respiration belvédère



8. Respiration habitée : seuil convivial et espace public confortable

# RÉFÉRENCES D'ICI ET D'AILLEURS

## 1 ESPACE DE DÉTENTE ET DE SENSIBILISATION À LA NATURE

### Transformation du jardin du siège du PNRMA à Jaujac (07)

Source : Atelier Bivouac, 2020

Le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche a missionné en 2020 l'atelier Bivouac afin de repenser le jardin de la Maison du Parc, située à Jaujac.

Il s'agit ancien verger et potager qui a été rénové en 2009 afin de devenir un lieu de préservation, à travers la création d'un verger conservatoire, d'expérimentation, par la mise en place d'une gestion différenciée et de plantations adaptées au climat ardéchois, mais aussi de sensibilisation des publics autour du thème de l'accueil du sauvage au jardin.

Afin de permettre une plus grande appropriation du jardin par les visiteurs et les habitants de Jaujac et le développement de nouveaux usages, une réorganisation des circulations et des différents espaces plantés a été mise en place, ainsi que l'expérimentation d'une nouvelle palette végétale et la création de nouvelles pièces de mobilier. Du fait de la crise sanitaire, les vivaces composant les massifs n'ont pas pu être plantées au printemps, mais un semis d'annuelles a été réalisé.



## 2 ESPACE PUBLIC NOURRICIER

### Projet au Béage

Source : Fabriques AP

La commune du Béage a décidé d'inscrire le jardin de l'ancienne cure dans son PLUi, dans le but de le valoriser en un espace public onivial mais aussi nourricier.

Ce jardin et ses abords sont aujourd'hui peu ouverts et exploités, alors qu'ils se situent sur un secteur stratégique à l'échelle du village. A proximité immédiate de la place de l'église qui est très minérale et étroite, ce terrain représente une véritable respiration paysagère arborée ouvrant sur l'espace agricole alentour. Afin de valoriser cet espace ainsi que sa proximité avec le coeur du village, la commune souhaite ainsi aménager cet espace pour l'ouvrir au public, en préservant et renforçant son caractère nourricier par la plantation d'arbres fruitiers.



## 3 ESPACE AGRICOLE PRÉSERVÉ

### Une parcelle agricole en cœur de village

Source : Fabriques AP

La commune de Lachapelle-Graillose possède en son coeur de village une parcelle agricole qui représente une véritable respiration paysagère dans le bourg. Cette configuration urbaine assez spécifique amène une qualité de cadre de vie que la commune a décidé de préserver.

A travers le PLUi, la commune souhaite ainsi protéger cet espace, en préservant son zonage agricole.



# ACTION 6.

## VALORISER ET PRÉSERVER LES PAYSAGES ET LES PATRIMOINES DU TERRITOIRE EN PENSANT LEUR ACCESSIBILITÉ ET LEUR HOSPITALITÉ

### CONTEXTE

La Montagne d'Ardèche est aujourd'hui un territoire très prisé par les touristes estivaux qui viennent chercher la fraîcheur des paysages naturels, de ses cours d'eau et de ses lacs. Il s'agit d'un territoire qui regorge de points d'intérêts et de patrimoines à forts potentiels d'attractivité. A travers son patrimoine géologique, hydrographique et naturel mais aussi son patrimoine bâti et son patrimoine culturel rural, il se dresse comme un territoire de découvertes présentant un fort potentiel d'accueil et de mise en tourisme.

Deux enjeux ambivalents émanent alors de ce constat : la volonté de valoriser les patrimoines et les sites à enjeux touristiques, associée à la nécessité de préserver ces paysages et leurs caractéristiques patrimoniales.

Cette action tente ainsi de répondre à ce double enjeu, en proposant des pistes et des principes d'aménagement valorisant et préservant à la fois ces patrimoines remarquables. A travers cette action, et en lien avec l'action 4 du plan d'action, son objectif est avant tout de favoriser l'attractivité du territoire tout au long de l'année, mais de manière juste et mesurée.

Pour cela, deux échelles de travail sont développées dans l'action : celle de la valorisation des sites touristiques en eux-mêmes, et celle de leur mise en lien et de leur accessibilité, notamment à travers le développement de l'itinérance sur le territoire.

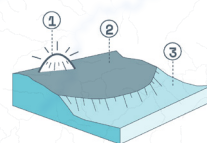
## POURQUOI ?

### ENJEUX PAYSAGERS ASSOCIÉS

1. LA VALORISATION DU PAYSAGE AGRICOLE ET DE LA GESTION DE L'EAU
2. LA VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES LOCALES
3. LA GESTION DU TOURISME TOUT AU LONG DE L'ANNÉE
4. LA REQUALIFICATION DES ESPACES VILLAGEOIS HABITÉS

### OQP ASSOCIÉS

- B2.** S'APPUYER SUR LES SPÉCIFICITÉS DES PAYSAGES DE LA MONTAGNE, DU PLATEAU ET DES PENTES POUR VIVRE LES 4 SAISONS



- B3.** DÉVELOPPER DES ESPACES D'ACCUEIL ET DE DÉCOUVERTE QUALITATIFS, DANS LES CŒURS DE BOURG COMME SUR LES SITES D'INTÉRÊTS TOURISTIQUES



- B4.** DÉVELOPPER L'ITINÉRANCE ET LA DÉCOUVERTE DES PAYSAGES POUR L'ENSEMBLE DES MODES DE DÉPLACEMENT



### OBJECTIFS DE L'ACTION

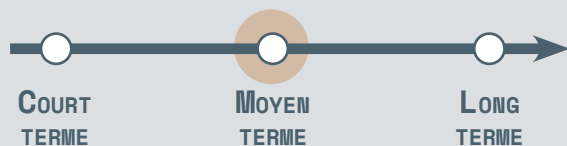
- Développer l'attractivité touristique du territoire.
- Favoriser l'accueil des visiteurs sur les sites d'intérêt patrimoniaux, tout en les préservant.
- Valoriser les paysages et les patrimoines du territoire.

### GRANDS PRINCIPES DE L'ACTION

- Aménager les sites en eux-mêmes
- Mettre en réseau les sites en travaillant sur une signalétique commune et la mobilité
- Favoriser l'itinérance

## COMMENT ?

### TEMPORALITÉ



### QUI PORTE ?

- Communauté de Communes (animation, mise en réseau...)
- Communes (aménagements)

### PARTENAIRES POTENTIELS

- Agence de Développement Touristique 07
- Massif Central Randonnée
- Office de tourisme
- PNR des Monts d'Ardèche (accompagnement / valorisation patrimoine paysager : travaux et études, accompagnement rédaction cahier des charges)
- Région ou Europe (pour sites Natura 2000)

### BUDGET ET POSTES À PRÉVOIR

- Entre 100€ / m<sup>2</sup> à 400€ / m<sup>2</sup> selon l'aménagement voulu

### FINANCEMENTS POTENTIELS

- Département
- DETR
- Fond Vert

### LIENS AVEC LE PLUI

- Zonage
- OAP s'il en existe sur la parcelle

## MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Le thème des abords des sites et des patrimoines est central lorsqu'on parle de **valorisation paysagère, d'accessibilité et d'hospitalité**. Les abords sont la **première interface entre le public et le site patrimonial ou paysager** : leur traitement influence fortement l'**expérience du visiteur et la perception du lieu**.

### OÙ ? Quelle(s) implantation(s) ?

- Parcours du territoire
- Sites en eux-mêmes : patrimoines géologiques, bâtis...
- géologie, traversée nordique (à développer pas qu'en hiver), cyclisme, espace de coworking La Source, Mas Drive (regroupement de producteurs...)

### COMMENT ? Par quelle réglementation ?

- Emplacements réservés
- Zones N ou A avec règles génériques d'accueil
- Géosites (statut de protection en cours)

## AMÉNAGER...

Les aménagements doivent s'inscrire dans les prescriptions de la **palette matériaux** présente en fin de document.

### STATIONNEMENTS RÉVERSIBLES ET INTÉGRÉS AU PAYSAGE

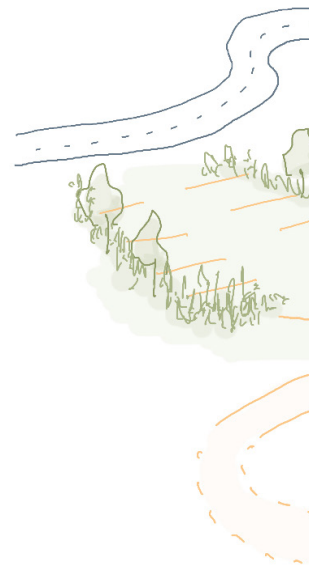
Mettre en place des stationnements à proximité des axes de circulation mais à distance des sites naturels. Privilégier les aménagements perméables et facilement réversibles type pré fauché.

### ÉQUIPEMENTS POUR FAVORISER LA DÉCOUVERTE DES PAYSAGES ET L'ITINÉRANCE

Installer des équipements afin de favoriser et faciliter le tourisme équestre et l'entretien la réparation pour les vélos.

Construire des stations de pleine nature réversibles, avec des fondations légères et une architecture sobre.

Cela permet l'accès aux touristes (randonneurs, traileurs, cyclistes) à des points d'eau, casiers, vestiaires, toilettes...



## QUOI? Qu'est-ce que l'on fait ? Quelles préconisations d'aménagement ?

Des **parcours de découverte** du territoire peuvent être créés, en s'appuyant sur le **patrimoine naturel local** : tourbières, sucs, forêts, faysses, etc en poursuivant ce qu'à déjà pu mettre en place le PNR (cf. Références). Il peut également s'agir de parcours d'interprétation autour d'un **thème** choisi : **géologie, culture, biodiversité, etc.** Ces parcours nécessitent toujours un travail sur la **signalétique**, afin qu'ils soient largement visibles et aisément identifiés de tous. Ce travail in situ peut également être complété par une **offre numérique** permettant de découvrir l'ensemble de l'offre, d'obtenir les

tracés des sentiers, etc.

Ces parcours peuvent répondre à **différents publics et modes de déplacement** : pratiquants de randonnée, trail, cyclisme, ski de randonnée, raquettes... se déplaçant en voiture, en camping-car, en vélo ou en itinérance avec des animaux (chevaux, ânes...). Aussi, des espaces de stationnement pour ces différents modes de transport doivent être mis en place afin de faciliter l'**accessibilité** des parcours. Il peut s'agir de bornes de recharge électrique (voiture ou vélo), ateliers de réparation, râtelier, point d'eau, etc. tout cela va de pair avec

une réflexion globale sur des espaces d'accueil conviviaux avec du mobilier d'assise, des sanitaires etc. Cela peut prendre la forme de halles couvertes multifonctionnelles avec en supplément des douches ou casiers, type station de trail.

Toutes ces infrastructures d'accueil doivent créer un **maillage sur le territoire** et être **facilement repérées** par les touristes afin de rendre le territoire le plus accueillant possible. Elles vont de pair avec l'aménagement d'espaces conviviaux dans les coeurs de village et permettent de faciliter l'itinérance.

## ...EN PRÉSERVANT LES PAYSAGES

### CHEMINEMENTS PERMÉABLES

Privilégier les cheminements en revêtement perméable afin de permettre aux eaux de s'infiltrer dans les sols.

### PETIT PATRIMOINE

Partager l'histoire du territoire en valorisant le petit patrimoine (trepadous, caves, abreuvoirs, fontaines...)

### AMÉNAGEMENTS ET MISE EN VALEUR DES PAYSAGES REMARQUABLES ET SENSIBLES

Installer des cheminements en caillibottis selon le milieu afin de protéger la flore (notamment en zone humide)

Créer des belvédères offrant des vues et mettant en valeur le paysage

### SIGNALÉTIQUE SOBRE QUI PARTICIPE À L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

Mettre en place une charte commune pour la signalétique (à l'échelle du PNR, de la Communauté de Communes, de la Commune...)

### SECTEURS SANCTUAIRES

Zone délimitée sans fréquentation humaine pour préserver la qualité des sites et leur biodiversité (au contraire des secteurs aménagés pour l'accueil touristique).

### MOBILIER QUI S'INSCRIT DANS LE SITE

Installer du mobilier sobre en matériaux locaux, bruts

# RÉFÉRENCES D'ICI ET D'AILLEURS

## 1 HALTES EN MILIEU RURAL

### Station de pleine nature, Mandailles-Saint-Julien (15)

Source : *Atelier du Rouget*, 2020

Très fréquentée en période estivale, Mandailles-Saint-Julien est labellisée Station de Pleine Nature depuis l'été 2019. Située à l'entrée du Grand Site de France du Puy Mary, dans le parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, la commune voit passer de nombreux randonneurs et trailers. Articulant plusieurs échelles, le projet porté par la communauté d'agglomération d'Aurillac (CABA) comprend la réhabilitation d'une ancienne école en espace d'accueil des sportifs, la construction d'une halle destinée à abriter des marchés et événements divers, l'aménagement des espaces publics adjacents et la renaturation de la berge sud de la Jordanne.

Un circuit d'interprétation comprenant 8 tables donnent un certain nombre de clefs pour comprendre le paysage. Ces panneaux informent les habitants et surtout les visiteurs sur des sujets aussi divers que les sommets du massif cantalien, son occupation humaine, ses activités pastorales, son architecture vernaculaire, ses cours d'eau ou sa flore. C

Enfin, plutôt que de commander des produits sur catalogue, la commune a mandaté l'Atelier du Rouget pour concevoir du mobilier urbain aussi divers que des tables de pique-nique, des bancs et des transats. Conçu en métal et en bois, ce mobilier a été réalisé par une entreprises locale avec du bois de pays.



## 2 TOURBIÈRES

### Tourbières de la Rochette (07)

Source : *PNR des Monts d'Ardèche*

Situées au pied du Mézenc, dans un site Natura 2000 et Espace Naturel Sensible (ENS), les tourbières de La Rochette ont été restaurées et sont désormais accessibles au public.

En 2019, les épicéas qui avaient été plantés dans les années 70 ont été retirés de la tourbière afin qu'elle retrouve sa fonctionnalité et son aspect naturel. Cette tourbière est à nouveau une mosaïque de milieux façonnée par l'eau et en constante évolution. Des travaux pour permettre l'accueil du public ont été réalisés. Une plateforme qui s'avance dans une des tourbières permet ainsi d'observer la petite faune (libellules, papillons...) et la flore sans les piétiner. Une tour est également installée pour observer la plus grande des tourbières en hauteur et les différents milieux qui la composent. Des panneaux expliquent le fonctionnement de ce milieu humide, véritable réservoir de biodiversité, rare, préservé mais demeurant fragile.

Cette opération a été réalisée par la commune de La Rochette avec l'accompagnement du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche et du Syndicat de rivière Eyrieux clair, et avec le soutien financier du Département de l'Ardèche, de la Région Auvergne Rhône Alpes et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée dans le cadre du Contrat de rivière Eyrieux clair.



## 3 PLANS DE GESTION

### Des plans de gestion pour les sites naturels à enjeux touristiques

Source : *Grand Site de France*

Le Plan de Gestion de la Chaîne des Puy - Limagne est un document stratégique visant à assurer la préservation, la valorisation et la gestion durable de ce territoire exceptionnel, classé au Patrimoine Mondial de l'UNESCO depuis 2018. Il vise à concilier les enjeux de conservation géologique, de biodiversité, de valorisation touristique et de développement local.



# ACTION 7.

## RÉNOVER LES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX POUR LES ADAPTER AUX ENJEUX CLIMATIQUES, ÉNERGÉTIQUES ET PAYSAGERS

### CONTEXTE

De nombreux équipements publics de la Montagne d'Ardèche sont aujourd'hui vieillissants et peu adaptés aux besoins et aux enjeux énergétiques contemporains. Cette action vise à accompagner les élus face au besoin général d'adapter leurs équipements face au changement climatique et aux risques naturels qui s'accroissent (inondations et canicules en particulier).

Plusieurs communes soulèvent des enjeux communs de rénovation de leurs bâtiments communaux, tels que leurs salles des fêtes, ou bien leurs campings municipaux souvent situés en zones inondables.

Au-delà de la rénovation en tant que telle de ces équipements, c'est aussi leur mise en valeur paysagère que tente de traiter cette action. Ces équipements n'offrent souvent que très peu d'aménités et de liens avec le paysage, alors qu'il se veut convivial et attractif en toute saison.

C'est aussi le développement de nouveaux usages et de nouveaux programmes liés à une attractivité 4 saisons, que l'action tente de développer. Le territoire est aujourd'hui très attractif pour ses paysages naturels, mais son climat est très variable. L'enjeu de développer des activités en intérieur, permettant aux visiteurs de ne pas dépendre que de la météo est aussi développé dans cette action.

Cette action a ainsi pour objectif de développer une méthodologie commune visant à valoriser ces équipements de manière économique et cohérente avec le paysage et avec les besoins contemporains des habitants comme des visiteurs du territoire.

## POURQUOI ?

### ENJEUX PAYSAGERS ASSOCIÉS

1. LA VALORISATION DU PAYSAGE AGRICOLE ET DE LA GESTION DE L'EAU

2. LA VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES LOCALES

3. LA GESTION DU TOURISME TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

4. LA REQUALIFICATION DES ESPACES VILLAGEOIS HABITÉS

### OQP ASSOCIÉS

**A1.** ADAPTER LE BÂTI AU CLIMAT ET AUX NOUVEAUX BESOINS DU TERRITOIRE EN PENSANT L'INSERTION PAYSAGÈRE ET EN S'INSPIRANT DE L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE



**B3.** DÉVELOPPER DES ESPACES D'ACCUEIL ET DE DÉCOUVERTE QUALITATIFS, DANS LES CŒURS DE BOURG COMME SUR LES SITES D'INTÉRÊTS TOURISTIQUES



**C4.** RECONNAÎTRE LES PAYSAGES DE LA MONTAGNE D'ARDECHE COMME PIONNIERS EN PRODUCTION D'ÉNERGIE ET POURSUIVRE CETTE VALORISATION



### OBJECTIFS DE L'ACTION

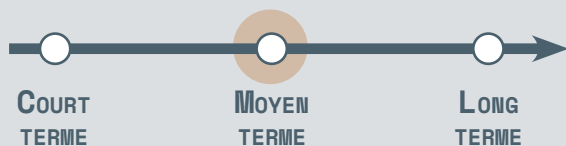
- Adapter les équipements publics aux défis environnementaux et paysagers pour en faire des lieux exemplaires, sobres, fonctionnels et intégrés au territoire.
- Améliorer le confort d'usage des équipements publics. Sécuriser leur utilisation face au dérèglement climatique (inondations, canicules...).
- Diminuer les coûts d'entretien et de gestion de ces équipements.
- Développer de nouveaux usages en lien avec les enjeux et besoins contemporains (activités en intérieur, espaces verts, haltes liées à l'itinérance...).

### GRANDS PRINCIPES DE L'ACTION

- Rénover plutôt que construire du neuf
- Utiliser des matériaux locaux et biosourcés
- Impliquer la population dans les projets de rénovation

## COMMENT ?

### TEMPORALITÉ



### QUI PORTE ?

- Communauté de Communes
- Commune
- Porteur privé

### PARTENAIRES POTENTIELS

- État (DDT)
- Région
- Conseil Départemental
- PNR
- SDE
- CAUE

### BUDGET ET POSTES À PRÉVOIR

- Environ 1 600€ / m<sup>2</sup>

### FINANCEMENTS POTENTIELS

- Département
- DETR
- Fond Vert

### LIENS AVEC LE PLUI

- Zonage de la parcelle
- Règlement (implantation, matériaux...)

## MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

### OÙ ? Quelle(s) implantation(s) ?

- Salles des fêtes (St-Martial en projet; Lac d'Issarlès...)
- Campings (Lac d'Issarlès, Sagnes-et-Goudoulet...)
- Terrains de tennis abandonnés (parc à ânes à Sagnes-et-Goudoulet)

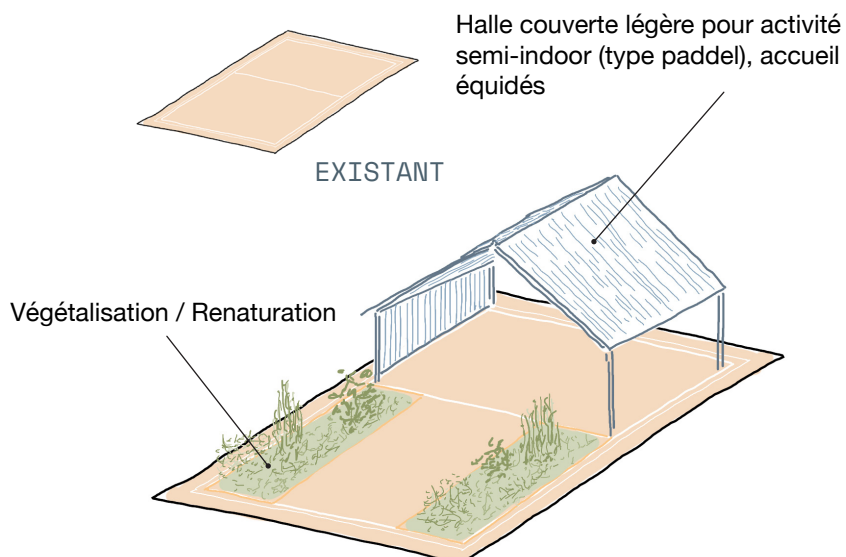
### COMMENT ? Par quelle réglementation ?

Pour la rénovation thermique des équipements communaux, type ITE (isolation thermique par l'extérieur), il suffit de respecter le gabarit existant et les préconisations en terme de matériaux.

D'autres sujets sont plus complexe comme la sécurisation des campings situés en zones inondables (Uslades-et-Rieutord, Saint-Cirgues-en-Montagne, Saint-Étienne-de-Lugdarès, Saint-Laurent-les-Bains...) : lien au PLUi à définir

- Soit interdire le développement
- Soit les déplacer et inscrire les potentiels nouveaux emplacements
- Soit « vivre avec le risque » en s'adaptant : obliger construction sur pilotis par exemple, de construire des gîtes de groupe pour anticiper les déplacements potentiels d'urgence

## REQUALIFIER UN TERRAIN DE TENNIS DÉLAISSÉ



## QUOI? Qu'est-ce que l'on fait ? Quelles préconisations d'aménagement ?

La **rénovation thermique** par l'extérieur est également l'occasion de réfléchir à l'inscription de l'équipement dans le paysage de la commune, avec l'installation d'un **bardage en bois local** permettant de reprendre les teintes naturellement présentes.

Les **espaces extérieurs** peuvent également être repensés afin de devenir des espaces **conviviaux ouverts tournés vers le paysage environnant** et apporter une plus-value à la salle, avec l'installation de mobilier, en **végétalisant** afin d'apporter de la fraîcheur, etc.

La réfection d'un équipement communal peut être l'occasion de fédérer autour d'un projet commun avec un **chantier**

**participatif**. Les chantiers peuvent concerner l'isolation thermique par l'extérieur avec la mise en place de ressources locales ou l'aménagement des espaces extérieurs (plantation, fabrication de mobilier en bois local...). Ils peuvent fédérer différents publics selon les chantiers projetés : enfants, actifs, retraités...

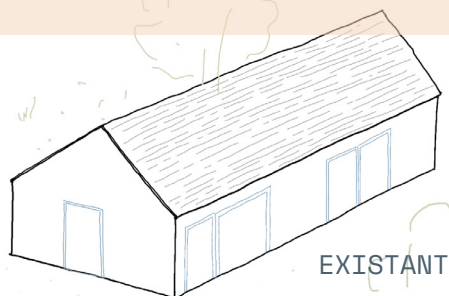
Dans certains bâtiments, un **désamiantage** peut également être nécessaire. Les travaux d'isolation peuvent être l'occasion de le réaliser.

Ces travaux peuvent aussi être l'occasion de mettre en place un **réseau de chaleur** permettant de chauffer l'ensemble des équipements

communaux. Il peut tirer profit d'une production d'énergie locale : panneau photovoltaïques, éolien... La rénovation d'un équipement communal peut être l'occasion d'installer des panneaux photovoltaïques en toiture comme support de production énergétique, en veillant à leur intégration dans le paysage.

Il faut également réfléchir à la **polyvalence de l'équipement** rénové (avec des toilettes qui peuvent rester accessibles en tous temps et servir aux touristes, randonneurs...) et ses **différents usages au long de l'année** (proposer des activités indoor : escape game, mur d'escalade...).

### RÉHABILITER UN ÉQUIPEMENT PUBLIC VIEILLISSANT



Réfection de toiture (notamment dans le cas de toiture amiantée) :

Installer des panneaux photovoltaïques en toiture comme support de production énergétique, éventuellement mutualisable avec les équipements communaux voisins (cf. action 11).

Installer un système de récupération des eaux pluviales

Isolation thermique par l'extérieur en soignant l'insertion paysagère :

- utiliser des matériaux biosourcés et locaux (type paille, laine)
- recouvrir l'isolant avec par exemple un bardage en bois local

Aménager les espaces extérieurs en lien avec le paysage :

- végétalisation des abords
- plantations selon les principes bioclimatiques (cf. fiche action 9)
- terrasse extérieure «4 saisons» avec des zones couvertes

Si besoin, changer les menuiseries pour améliorer les performances énergétiques du bâtiment (privilégier les menuiseries en bois local)

## RÉFÉRENCES D'ICI ET D'AILLEURS

### 1 SALLE DES FÊTES

#### Rénovation biosourcée de la salle des fêtes de Lauréan (22)

Source : Laboratoire de Bretagne, 2021

Le projet consistait notamment en la rénovation intérieure d'une surface de plancher de 370m<sup>2</sup>. Une chaudière bois pellet a été installée, et l'acoustique intérieure a été améliorée.

Les bottes de pailles servant pour l'isolation thermique extérieure (ITE) ont été produites localement en collaboration avec des agriculteurs de la commune, précise la maîtrise d'œuvre. Pour préserver le degré coupe-feu de cette ITE, une barbotine en terre a par ailleurs été appliquée sur la paille.

«Le projet de rénovation énergétique consiste à redoubler les murs béton existants par une ossature bois dans laquelle on a apporté un remplissage en bottes de pailles et paille hachée», détaille l'architecte. Le tout recouvert d'un pare-pluie souple et d'un bardage à claire-voie. «On crée donc une nouvelle enveloppe performante utilisant des matériaux bio-sourcés et locaux».

«La maîtrise d'ouvrage tenait à la tenue d'un chantier participatif pour faire adhérer les habitants de cette commune de 700 habitants», nous explique l'architecte Silvia Meneghini. «Cela a permis de recentrer le bourg autour d'un projet fort.»



### 2 TERRAINS DE TENNIS

#### The Crack, Bruxelles (BE)

Source : TAKTYK

Cette œuvre, fruit du processus participatif entre Alive Architecture, Taktyk, des habitant.e.s du quartier Kapelleveld, ABC et la SLRB, est conçue comme un lieu de rencontres connecté au « 55 », une maison communautaire. Depuis longtemps soustrait à l'usage collectif, l'ancien terrain de tennis laisse place à un sol qui invite vers une vallée encore oubliée. La Faille, peuplée de curiosités, sculptures co-fabriquées à partir de matériaux détournés, propose de nouveaux possibles.



### 3 ACTIVITÉS EN INTÉRIEUR

#### Escape Game de Saint-Etienne-de-Lugdarès

Source : Ardèche Tourisme

L'escape game de Saint-Étienne-de-Lugdarès est une activité de loisirs récemment développée pour offrir aux visiteurs une expérience ludique et immersive tout en découvrant le patrimoine local. Il s'inscrit dans une dynamique de divertissement et de sensibilisation à l'histoire et à la culture de la région.

Cette activité en intérieur propose aux participants de résoudre une série d'énigmes et de puzzles dans un cadre thématique, souvent lié à l'histoire locale ou à des éléments du patrimoine naturel et géologique de la région. L'Escape Game est conçu pour des groupes de personnes, comme les familles, des amis, ou même des scolaires (avec des programmes éducatifs adaptés). Il est souvent associé à des animations de groupe, des visites guidées ou à des événements locaux qui font découvrir l'histoire et les paysages tout en restant à l'intérieur en cas de mauvais temps.



# ACTION 8.

## RÉNOVER DES BÂTIMENTS EXISTANTS À VOCATION D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE

### CONTEXTE

La Montagne d'Ardèche est un territoire qui accueille une part très importante de résidences secondaires. Cette forte proportion de résidences secondaires impacte fortement la vitalité en période hors-saison, mais aussi le potentiel d'accueil de nouveaux arrivants, comme de visiteurs qui ne possède qu'un offre très limité d'hébergement.

Au delà de cette forte présence de résidences secondaires, c'est aussi le faible taux d'hébergements touristiques collectifs sur le territoire, qui rend l'accueil de touristes parfois compliqué.

En lien avec l'objectif de développer l'attractivité touristique sur le territoire (cf. actions 4 et 6), cette action vise ainsi à développer une offre d'hébergement alternative à destination des touristes. L'objectif est à la fois de rendre possible l'hébergement sur le territoire pour des visiteurs extérieurs au territoire, et ce tout au long de l'année, mais aussi de potentiellement libérer des hébergements permanents à destination de nouveaux habitants.

L'objectif est également de favoriser l'itinérance sur le territoire, en ponctuant le territoire d'hébergements touristiques accessibles à tous (physiquement et économiquement).

Le territoire possède de nombreux bâtiments vacants, à fort potentiel d'accueil et de rénovation. Il s'agit notamment d'anciennes de vacances qui pourraient répondre à cet enjeu d'accueil touristique.

## POURQUOI ?

### ENJEUX PAYSAGERS ASSOCIÉS

1. LA VALORISATION DU PAYSAGE AGRICOLE ET DE LA GESTION DE L'EAU
2. LA VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES LOCALES
3. LA GESTION DU TOURISME TOUT AU LONG DE L'ANNÉE
4. LA REQUALIFICATION DES ESPACES VILLAGEOIS HABITÉS

### OQP ASSOCIÉS

- A1.** ADAPTER LE BÂTI AU CLIMAT ET AUX NOUVEAUX BESOINS DU TERRITOIRE EN PENSANT L'INSERTION PAYSAGÈRE ET EN S'INSPIRANT DE L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE



- B3.** DÉVELOPPER DES ESPACES D'ACCUEIL ET DE DÉCOUVERTE QUALITATIFS, DANS LES CŒURS DE BOURG COMME SUR LES SITES D'INTÉRÊTS TOURISTIQUES



### OBJECTIFS DE L'ACTION

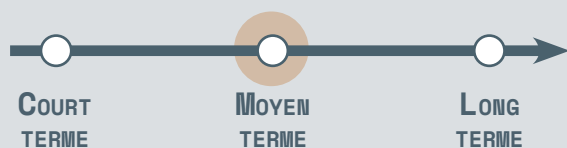
- Développer l'attractivité touristique sur le territoire. Renforcer la vitalité du territoire, en réhabilitant des bâtiments emblématiques et en leur donnant un nouvel usage.
- Favoriser le développement de l'itinérance en proposant une offre d'hébergements adéquats. Développer une offre d'hébergements collectifs afin de participer à l'accueil d'un nouveau public (jeunes, entreprises...).
- Préserver l'identité architecturale et paysagère. Rénover plutôt que construire, pour limiter l'artificialisation. S'appuyer sur l'histoire des lieux pour renforcer l'attractivité.

### GRANDS PRINCIPES DE L'ACTION

- Identifier sur le territoire le patrimoine intéressant à valoriser pour de l'hébergement touristique. Créer un maillage cohérent d'hébergements à l'échelle de la Montagne d'Ardèche.
- Accompagner les porteurs de projets dans la réhabilitation des édifices.
- Rénover durablement l'hébergement touristique existant pour en faire une offre de qualité, sobre, intégrée au paysage et adaptée aux attentes contemporaines.

## COMMENT ?

### TEMPORALITÉ



### QUI PORTE ?

- Commune
- CCI
- SCI, Privés

### PARTENAIRES POTENTIELS

- Communauté de Communes
- ADT
- CCI
- PNR des Monts d'Ardèche
- Région ou Europe (pour sites Natura 2000)
- PLUi
- SCOT

### BUDGET ET POSTES À PRÉVOIR

- Selon l'état du bâtiment et le détail de finition voulu, entre 1 500€ / m<sup>2</sup> et 2 000€ / m<sup>2</sup>

### FINANCEMENTS POTENTIELS

- Région, ADEME, ADT
- Dispositifs d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires privés.
- Fonds Tourisme Durable

### LIENS AVEC LE PLUI

- Zonage de la parcelle
- Règlement (implantation, matériaux...)

### MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

#### OÙ ? Quelle(s) implantation(s) ?

- Prioriser l'installation de bâtiment à vocation d'hébergements touristique :
- soit à proximité de sites emblématique comme le Mont Garbier de Jonc, le lac du Lac d'Issarlès
- soit dans les coeurs de village, car ils peuvent aussi accueillir d'autres fonctions (bar, épicerie...) supports d'une vitalité villageoise.

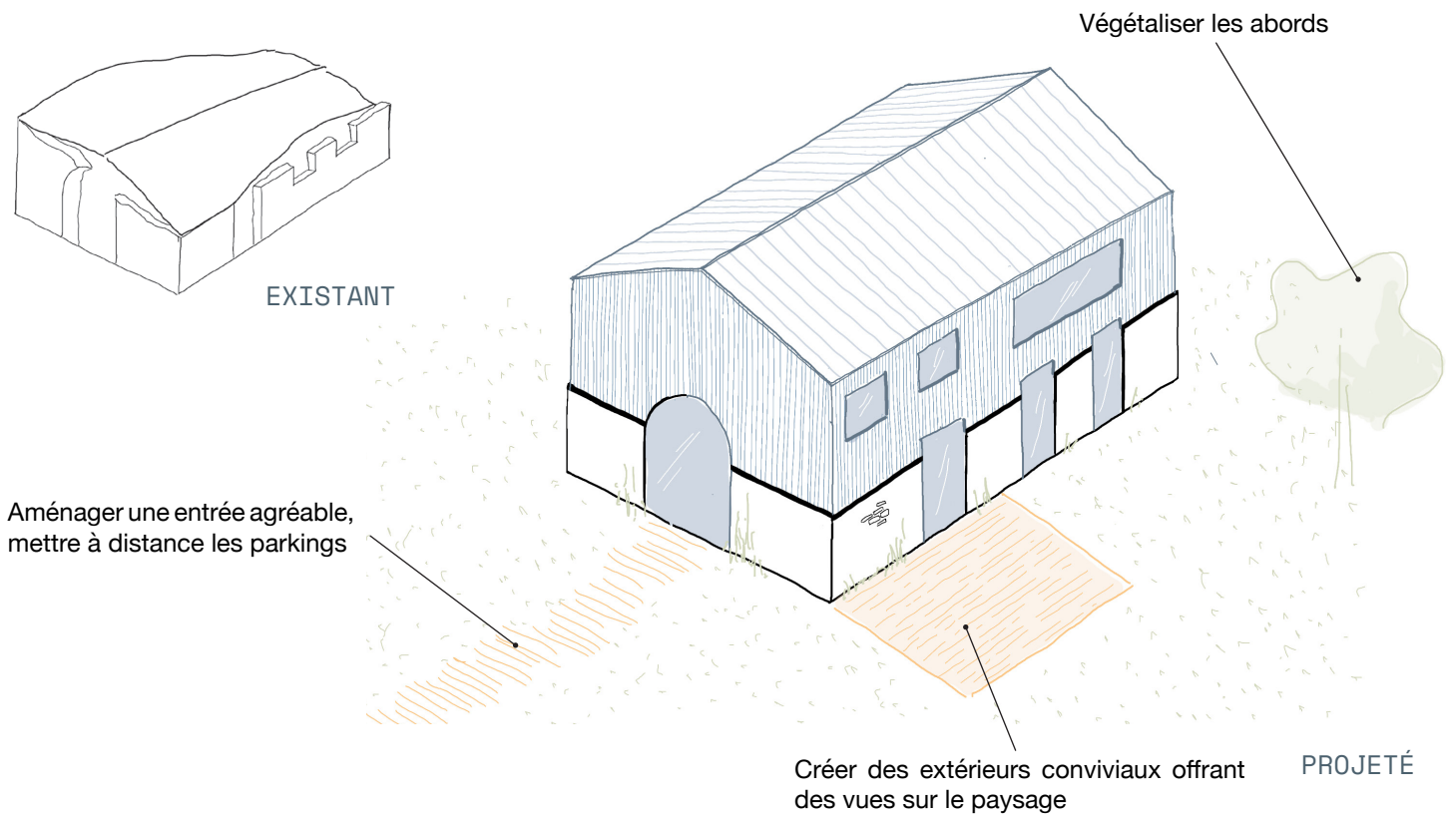
#### COMMENT ? Par quelle réglementation ?

- Vérifier la constructibilité de la parcelle dans le PLU
- Déposer en fonction du projet : une déclaration préalable, un permis de construire. Un certificat d'urbanisme peut être demandé en amont afin d'avoir un premier retour sur la faisabilité ou non du projet.
- Si nécessaire selon le bâtiment à réhabiliter, permettre le changement d'usage (Article L631-7 et L. 324-1-1)

#### QUOI ? Qu'est-ce que l'on fait ? Quelles préconisations d'aménagement ?

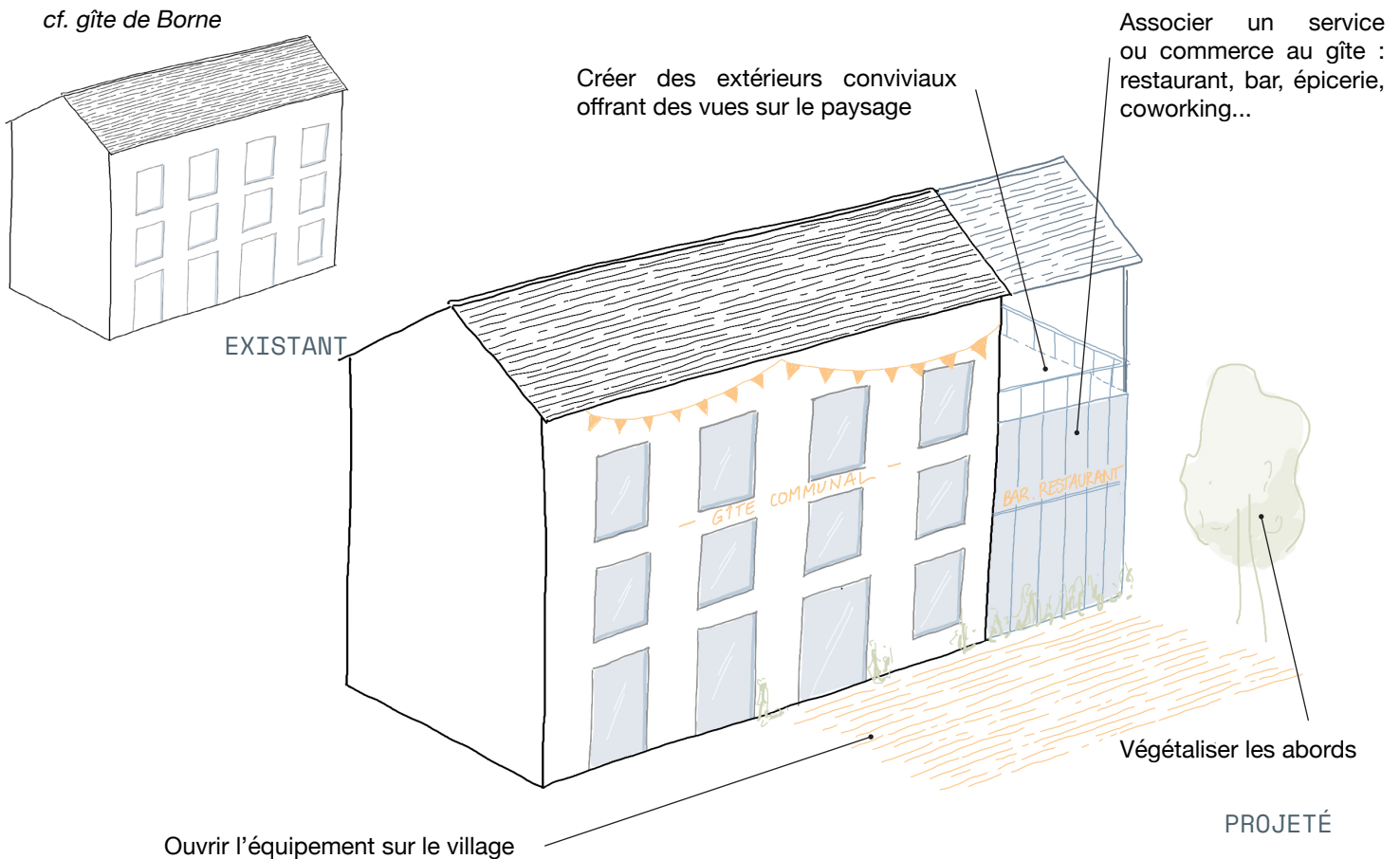
- Proposer une **diversité dans l'offre d'hébergements** sur le territoire : campings, hébergements collectifs, hébergements insolites (type cabane dans les arbres)
- **Mutualiser besoins touristiques et villageois** en associant par exemple des offres d'hébergement avec un restaurant, petite épicerie, bar associatif...
- Utiliser du **bâti existant ou réhabiliter** des ruines : concernant les rénovations de bâtis existants, consulter la **fiche action 9** afin de connaître les bonnes pratiques à suivre. En ce sens, consulter également la **palette de matériaux** pour le bâti et l'aménagement des espaces extérieurs.
- Porter une attention à la **qualité** des rénovations / extensions (teinte, volumétrie, matériaux...) et des abords des bâtiments afin d'inscrire le bâti dans le paysage environnant.
- Penser des **parkings** avec des revêtements **perméables**
- Profiter du cadre naturel de la Montagne d'Ardèche pour offrir des **espaces extérieurs qualitatifs** en coeur de village et dans les hameaux (espace extérieur couvert, terrasse, jardin...)

## TRANSFORMER UNE RUINE



## RÉNOVER UN BÂTIMENT EN COEUR DE BOURG

cf. gîte de Borne



## RÉFÉRENCES D'ICI ET D'AILLEURS

### 1 ANCIENNES COLONIES DE VACANCES

Colonie de Laveyrune  
Source : Fabriques AP

Le territoire de la Communauté de Communes comportent quelques anciens bâtiments qui pourraient être mis à profit dans le cadre d'un projet touristique : anciennes colonies, anciennes écoles... Ces bâtiments sont souvent situés dans le tissu villageois, comme l'ancienne colonie de Laveyrune. Ils peuvent être l'occasion, en plus du projet touristique, d'installer en coeur de village un équipement ou un service supplémentaire type restaurant, bar, petite épicerie, espace de coworking...



### 2 ANCIENNES GRANGES, RUINES

Maison de Flotte, Saint-Martial  
Source : Fabriques AP

On trouve également sur le territoire de la Communauté de Communes des ruines ou d'anciennes granges. Ces bâtiments parfois de grandes dimensions sont une opportunité pour créer des hébergements avec de grandes capacités pour de l'accueil de groupes.

La «maison de Flotte» à Saint-Martial fait partie de ses bâtiments intéressants. De par son emplacement, elle pourrait aussi être mis à profit afin d'y aménager une maison de site pour le Mont Gerbier de Jonc.



### 3 L'AUBERGE DU MÉZENC, BORÉE

Bar, restaurant, épicerie et gîte  
Source : France 3 Régions, Auberge du Mézenc

Depuis la fermeture du dernier commerce à Borée fin 2018, 5 années se sont écoulées. Éluë en 2020, la nouvelle équipe municipale a fait de ce projet de bar-restaurant son cheval de bataille. Il a fallu d'abord réunir les fonds. De l'Etat, de la Région, du Département et de la Communauté de communes de la Montagne d'Ardèche et du SDE 07. Tous ont répondu présents. La maire Anne-Marie Marion a obtenu 80% de subventions des collectivités pour un projet d' 1 million d'euros. La mairie, propriétaire des lieux, a entamé les travaux et recherché les nouveaux gérants.

L'auberge fait à la fois bar, restaurant, épicerie et gîte. Depuis quelques mois, l'auberge est également bistrot de pays.



# ACTION 9.

## PORTER DES PROJETS DE RÉHABILITATION, DE DENSIFICATION ET D'EXTENSION QUALITATIFS ET ADAPTÉS AUX VILLAGES DE LA MONTAGNE D'ARDÈCHE

### CONTEXTE

Les villages de la Montagne d'Ardèche présentent des formes bâties vernaculaires relativement préservées, qui s'inscrivent de manière remarquable dans leur contexte (relief, rapports de proximité avec les espaces agricoles...). Le bâti, souvent peu dense dans les cœurs de bourg, laisse la place à de nombreuses ouvertures paysagères sur le territoire et à des espaces jardinés qui participent grandement à la qualité du cadre de vie et à son attractivité.

Cependant, dans certains villages ou hameaux, on trouve parfois des bâtiments à l'état de friche. Selon leur état de ruines, ces bâtiments peuvent être supports de projets en étant réhabilités, complétés par des extensions...

Le territoire de la Montagne d'Ardèche reste tout de même un territoire rural dynamique qui attire chaque année de nouveaux habitants. L'action propose ainsi de grandes recommandations d'implantations pour accompagner les élus et de potentiels porteurs de projets privés à développer de nouveaux logements, tout en préservant les caractéristiques patrimoniales des villages mentionnés plus haut ainsi que leurs rapports au paysage.

Pour cela, trois modes opératoires sont proposés et détaillés (réhabilitation, densification et extension). Chacun de ces modes sera à privilégier selon des cas de figures très différents, mais auront toujours pour vocation de s'inscrire dans la continuité des formes urbaines et de l'architecture locale.

## POURQUOI ?

### ENJEUX PAYSAGERS ASSOCIÉS

1. LA VALORISATION DU PAYSAGE AGRICOLE ET DE LA GESTION DE L'EAU
2. LA VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES LOCALES
3. LA GESTION DU TOURISME TOUT AU LONG DE L'ANNÉE
4. LA REQUALIFICATION DES ESPACES VILLAGEOIS HABITÉS

### OQP ASSOCIÉS

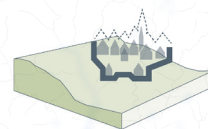
- A1.** ADAPTER LE BÂTI AU CLIMAT ET AUX NOUVEAUX BESOINS DU TERRITOIRE EN PENSANT L'INSERTION PAYSAGÈRE ET EN S'INSPIRANT DE L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE



- A2.** PRÉSERVER LES RESPIRATIONS PAYSAGÈRES EN LES ARTICULANT AVEC LE BÂTI, ET VALORISER LES VUES SUR LE GRAND PAYSAGE



- A4.** DÉVELOPPER LES VILLAGES, EN TENANT COMPTE DES SILHOUETTES ET DES FRANGES AGRI-URBAINES



### OBJECTIFS DE L'ACTION

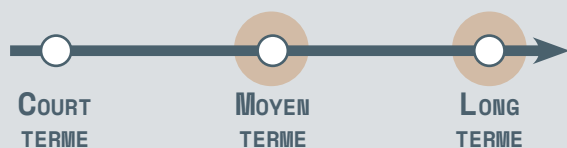
- Favoriser l'accueil de nouveaux habitants, tout en préservant les qualités architecturales, urbaines et paysagères du territoire.
- Renforcer la vitalité du territoire, en réhabilitant des bâtiments vacants dans les cœurs de village.
- Encourager des projets sobres et qualitatifs qui redonnent vie au bâti existant, densification douce des cœurs de villages, extensions maîtrisées, en respect du patrimoine, du paysage et du climat.

### GRANDS PRINCIPES DE L'ACTION

- Privilégier des projets de réhabilitation préservant les caractéristiques architecturales locales.
- Développer des projets de densification désirable dans les cœurs de village.
- Porter des projets d'extensions qualitatifs valorisant les silhouettes villageoises, dans le cas où la réhabilitation en cœurs villageois et la densification n'est pas possible.

## COMMENT ?

### TEMPORALITÉ



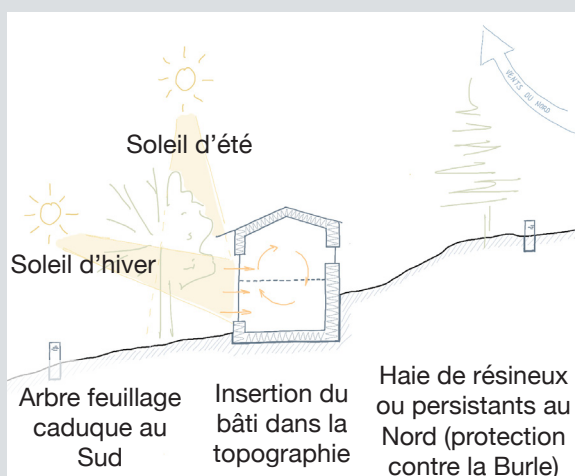
### QUI PORTE ?

- Projets individuels privés
- Habitants regroupés en association
- Bailleurs sociaux
- Commune

### PARTENAIRES POTENTIELS

- CAUE (catalogue des formes urbaines qualitatives)
- Atlas du foncier invisible
- SCOT

### FAIRE AVEC LE SITE ET LE CLIMAT



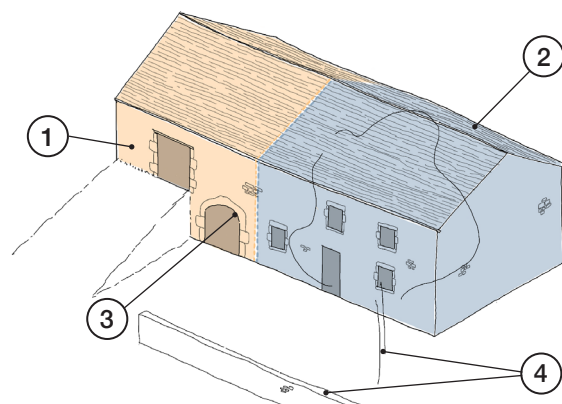
### LIENS AVEC LE PLUI

- Prescriptions sur les implantations, les gabarits et les matériaux
- Plan de zonage

## RÉHABILITATION

### Ferme traditionnelle à destination d'habitat

Recommandations pour la rénovation



#### 1 Réfection des murs en pierre :

En extérieur préférer les enduits à pierre vue en matériaux naturels type chaux pour laisser respirer le mur (pas d'enduit ciment). Pas d'ITE (isolation thermique par l'extérieur) afin de conserver les qualités du bâti traditionnel.

En intérieur, appliquer des enduits type chaux-chanvre qui isolent tout en laissant respirer le mur.

#### 2 Réfection de la toiture :

Utiliser un matériau à l'esthétique proche du matériau traditionnel. Pour l'installation de panneaux photovoltaïques, vérifier l'orientation de la toiture, la capacité structurelle de la charpente, la portance vis-à-vis de la neige et porter une attention à l'esthétique (implantation, teinte du panneau, des cadres, anti-reflet...).

#### 3 Remplacement des menuiseries :

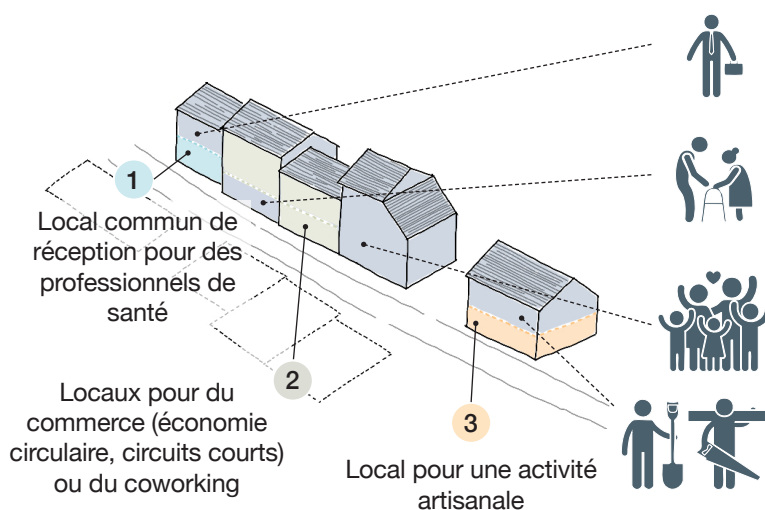
Respecter les dispositions d'origine (type double-fenêtre) et installer des menuiseries bois ou bois-alu.

#### 4 Extérieurs :

Utiliser les caractéristiques locales : murets de pierre sèche, haie vive d'essences idigènes, arbre isolé...

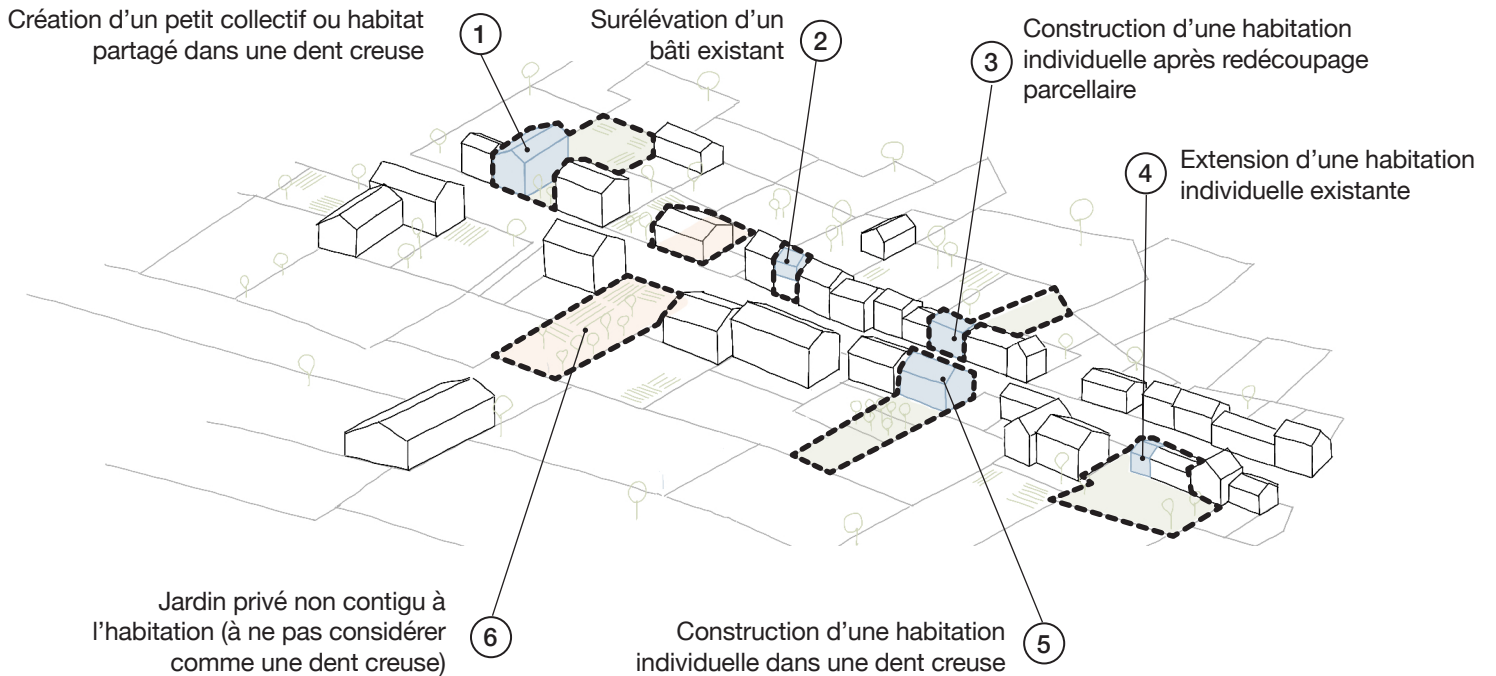
### Villages et coeurs de bourg

Proposer des modes d'habiter en ville, occuper les RDC



## DENSIFICATION

Dent creuse (au sens du Code de l'urbanisme) : parcelle non bâtie insérée dans un tissu construit



## EXTENSION

Les extensions doivent être pensées dans la continuité du tissu bâti existant, en préservant les silhouettes villageoises. Ces extensions prennent souvent place dans des espaces sensibles : en entrée ou en sortie de village avec des enjeux forts de transition avec l'espace agricole ou forestier.

Le traitement qualitatif des espaces extérieurs et abords est donc un sujet primordial à prendre en compte dans les projets : clôtures bois, murets en pierre, haie d'essences indigènes, arbre isolé sur la parcelle...



# RÉFÉRENCES D'ICI ET D'AILLEURS

## 1 RÉHABILITATION

### Surélévation terre, bois et paille à la Roche-Jaudy

Source : B. HOUSSAIS Architecture

Les bâtiments en pierre ont été conservés et rénovés, jointoyés à la chaux en extérieur, isolés en chaux chanvre sur toutes les façades cour et en laine de bois et fermacell contre terre. La surélévation est en ossature bois remplissage paille, avec un enduit terre intérieur. Les menuiseries sont en chêne triple vitrage. Les matériaux sont finis et bruts.



## 2 DENSIFICATION

### Extension d'une école en cœur de bourg de Mouais

Source : Loom Architecture

L'école de Mouais se situe en cœur de bourg. Les bâtiments qui la composent sont très représentatifs du patrimoine local avec ses murs en pierre. Pour offrir de plus grands espaces aux enfants et apporter du dynamisme à la ville, cette extension vient ouvrir l'école vers le cœur du village.

Pour cela, une placette est créée afin de proposer un nouvel espaces de rencontre entre parents, enfants et habitants. Le préau en polycarbonate permet de donner à voir la vie de l'école. Un autre volume en bois surmonté de deux toitures en double pente vient accueillir cette extension.

La mairie ainsi que l'équipe de maîtrise d'œuvre s'est engagée pour mener le projet autour d'une démarche environnementale et impliquant les habitants. Pour cela, le bâtiment est conçu avec le maximum de matériaux bio-sourcés et locaux. La structure est en bois (mur et toiture), l'isolation est en paille issue de la commune, le bardage est en bois de la commune. Par ailleurs, un mur en terre allégée est construit en façade sud afin de profiter de l'inertie de ce matériau. La réalisation du projet sera réalisée sous forme d'un chantier en insertion, ainsi qu'en chantier participatif afin de faire participer les enfants de l'école ainsi que les habitants.



## 3 EXTENSION

### Le Cellier du Luc

Source : Fabriques AP, Studio Blad

Le Cellier du Luc est un quartier de maisons individuelles en extension du bourg, avec des espaces de respiration qui viennent créer un maillage et permettent une transition douce avec l'espace agricole qui vient en connexion avec les parcelles habitées.

Ces contours, autrement dit les espaces de contact entre urbain et agricole, constituent des situations singulières qu'il convient d'identifier et dont il faut tirer partie dans l'aménagement des parcelles, de quartiers, du village. Faire dialoguer deux mondes qui s'ignorent : l'urbain et l'agricole, permet de retrouver des qualités de vie, d'habitabilité propre à la spécificité d'un site.

Les franges identifiées jouxtent des parcelles urbanisables et en interface avec un espace agricole.

L'interface entre parcelle bâtie et terre agricole constitue une situation toute singulière parce qu'elle construit la limite de la ville, de l'urbain. Dessiner les contours de cette interface signifie alors dessiner «la fin de la ville» dans son interaction avec les espaces non bâtis.



# ACTION 10.

## ACCOMPAGNER LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (COMMERCIAUX, ARTISANAUX, AGRICOLES, TECHNIQUES) ET PENSER LEUR INSERTION PAYSAGÈRE

### CONTEXTE

La vitalité d'un territoire se traduit en partie par sa capacité à pouvoir accueillir des acteurs économiques dans son tissu existant, qu'il s'agisse de son tissu économique (cf. action 4) comme de son tissu urbain.

L'attractivité du territoire est en effet beaucoup liée aux possibilités pour un artisan, un commerçant, ou encore un agriculteur, de pouvoir s'installer dans des conditions favorables sur une commune. Ceux-ci auront besoin d'une parcelle et de locaux fonctionnels. Dans le cas où ceux-ci recevraient des clients, leurs abords seront également importants à aménager de manière confortable et accueillante.

On observe actuellement sur le territoire de la Montagne d'Ardèche, une émergence de nouvelles filières économiques en lien avec l'agriculture ou la gestion forestière, et notamment des filières de transformation : fromageries, charcuteries, scieries... Souvent peu accompagnés, ces acteurs économiques s'installent le plus souvent dans des zones artisanales en entrées ou en sorties de villages, ce qui soulève des enjeux forts d'intégration paysagère et de préservation des silhouettes villageoises.

Dans ce contexte, cette action vise à fournir de grandes recommandations d'implantations à destination des élus et/ou des porteurs de projet privés. L'objectif est de les accompagner vers un développement de leur activité économique, en pensant la préservation et la valorisation de l'environnement dans lequel ils s'inscrivent. Il s'agit de développer des projets économiques mieux intégrés, porteurs d'image positive pour le territoire, et une montée en qualité des zones artisanales ou commerciales. Cette action vise à porter des paysages agricoles, artisanaux et bâtis qui racontent une économie locale enracinée et durable.

## POURQUOI ?

### ENJEUX PAYSAGERS ASSOCIÉS

1. LA VALORISATION DU PAYSAGE AGRICOLE ET DE LA GESTION DE L'EAU

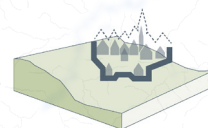
2. LA VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES LOCALES

3. LA GESTION DU TOURISME TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

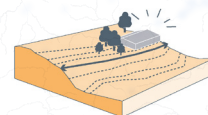
4. LA REQUALIFICATION DES ESPACES VILLAGEOIS HABITÉS

### OQP ASSOCIÉS

A4. DÉVELOPPER LES VILLAGES, EN TENANT COMPTE DES SILHOUETTES ET DES FRANGES AGRI-URBAINES



C5. ASSURER L'INSERTION PAYSAGÈRE DES BÂTIMENTS À USAGES ÉCONOMIQUES (COMMERCIAUX, ARTISANAUX, AGRICOLES, TECHNIQUES...)



### OBJECTIFS DE L'ACTION

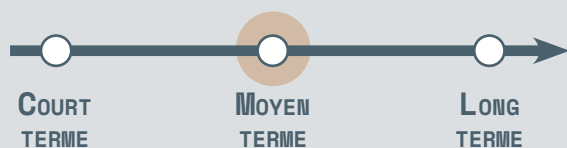
- Soutenir un développement économique local, durable et bien intégré dans les paysages et l'identité des villages de la Montagne d'Ardèche.
- Développer la vitalité et l'attractivité économique sur le territoire en accompagnant les élus et les porteurs de projet dans l'accueil de nouvelles activités économiques.
- Assurer l'intégration paysagère de leurs bâtiments et préserver les silhouettes villageoises.
- Rendre confortables et accueillants ces espaces et leurs abords, pour favoriser l'expérience des clients et des visiteurs.

### GRANDS PRINCIPES DE L'ACTION

- Penser la matérialité, les abords végétalisés
- Implanter le bâtiment en accord avec le contexte
- Réfléchir au stationnement
- Installer des clôtures s'intégrant dans l'environnement
- Réfléchir à des programmations hybrides et innovantes

## COMMENT ?

### TEMPORALITÉ



### QUI PORTE ?

- CC Montagne d'Ardèche
- Communes
- Porteurs de projet (privés)

### PARTENAIRES POTENTIELS

- PNR des Monts d'Ardèche (subventions et accompagnement technique)
- CAUE

### BUDGET ET POSTES À PRÉVOIR

- Achat du terrain + construction neuve
- Réhabilitation d'un bâti déjà existant
- Vérifier les raccordements réseaux
- Charte de qualité intercommunale pour les bâtiments d'activité liée au PLUi, avec fiches de bonnes pratiques par type d'activité.
- Accompagnement paysager et architectural via le CAUE ou des architectes-conseils.

### FINANCEMENTS POTENTIELS

- PNR des Monts d'Ardèche, FEADER, Région, ADEME, Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)...

### LIENS AVEC LE PLUI

- OAP, Règlement et prescriptions sur les implantations, les gabarits et les matériaux
- Plan de zonage (zones protégées...)

### MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

#### OÙ ? Quelle(s) implantation(s) ?

- Terrain proche des axes de circulation
- A proximité du bourg si l'activité pratiquée peut venir renforcer le lien social, proposer des événements, des ateliers... (type brasserie, miellerie...)
- Faire attention aux déchets et rejets liés à l'activité, notamment vis-à-vis des milieux naturels.

#### COMMENT ? Par quelle réglementation ?

Inclure réglementations de la loi APERE (ombrières, végétalisation...)

## ENSEIGNES

Inscrire les enseignes dans le paysage en choisissant des teintes et/ou matériaux locaux, en accord avec la façade. Eviter les enseignes trop tape-à-l'oeil aux couleurs criardes.



## QUOI? Qu'est-ce que l'on fait ? Quelles préconisations d'aménagement ?

Les bâtis réutilisés peuvent faire l'objet de travaux, comme évoqués dans l'action précédente afin d'améliorer leur isolation, ce chantier étant également l'opportunité de **réfléchir à l'inscription du bâti dans son contexte** par son aspect extérieur (mise en place d'un bardage en bois local...).

Les nouvelles constructions doivent être implantées intelligemment, en **s'inscrivant dans la silhouette du village**. pour cela, il faut réfléchir à

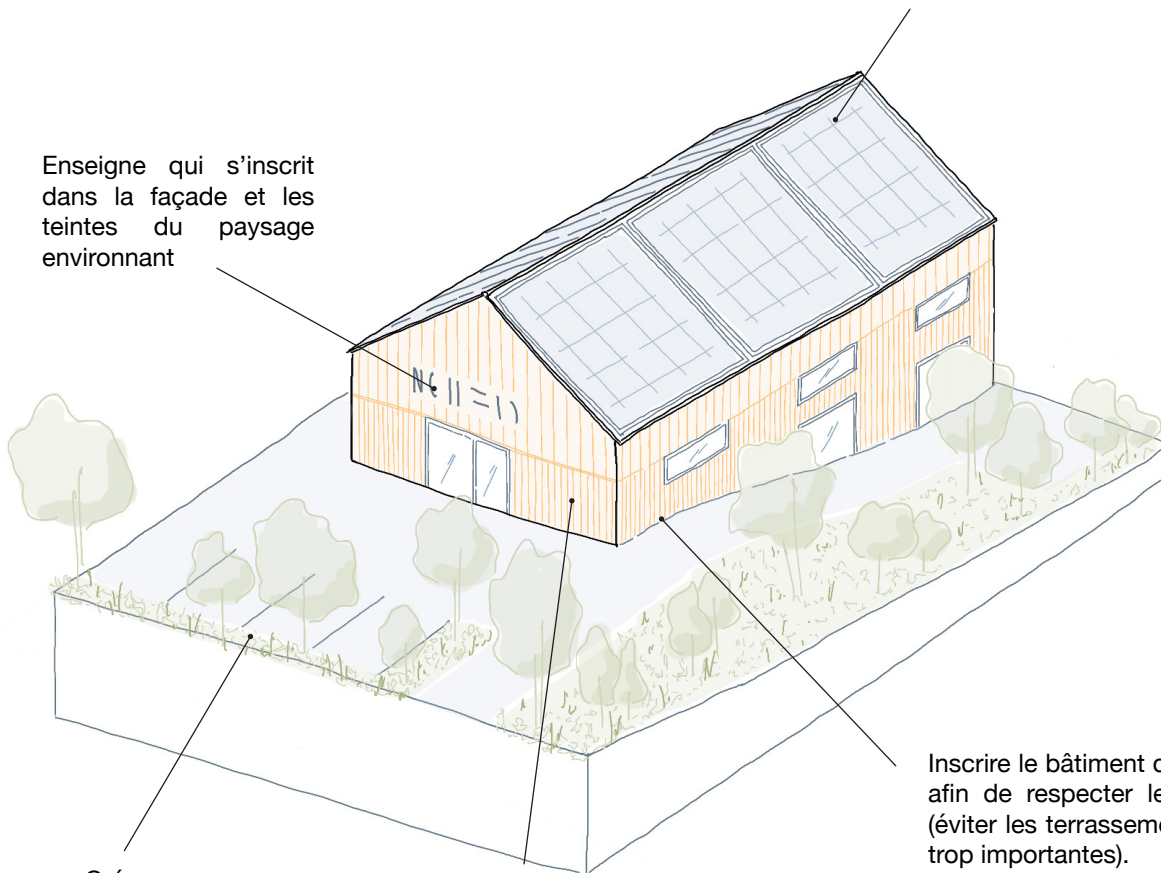
son **emplacement**, son **orientation sur la parcelle** et son **rapport au sol** en privilégiant l'inscription dans la topographie du site. L'utilisation de **matériaux et de savoir-faire locaux** est à privilégier.

L'**aménagement des abords** de ces bâtiments doit aussi être réfléchi avec un **accompagnement végétal** (existant ou projeté, en s'appuyant sur ce qui existe déjà sur le site) et l'utilisation de **clôtures** adaptées au contexte local.

Il est indispensable d'accompagner ces projets d'installation afin de maîtriser l'aspect des constructions et inscrire les bâtiments dans les paysages. Avant de construire un bâti neuf, il est important de faire un **diagnostic** à l'échelle du territoire afin de voir si des **bâtis existants** peuvent être utilisés (comme des anciennes scieries), éventuellement en venant y acoller une **extension** si besoin.

Intégrer des panneaux photovoltaïques dans la toiture

Enseigne qui s'inscrit dans la façade et les teintes du paysage environnant



Créer un masque en végétalisant les abords du bâtiment

Choisir des revêtements de façade qui s'inscrivent dans le paysage (cf. palette de matériaux)

Inscrire le bâtiment dans la topographie afin de respecter le paysage existant (éviter les terrassements et plateformes trop importantes).

# RÉFÉRENCES D'ICI ET D'AILLEURS

## 1 BÂTIMENT TECHNIQUE

ENERCOM, Saint-Etienne-de-Lugarès  
Source : Fabriques AP

Les bâtiments à vocation artisanale et/ou industrielles doivent être réfléchis en amont afin de s'inscrire dans leur contexte. Les abords et les matériaux sont des points d'attention importants. A Saint-Etienne-de-Lugarès, une entreprise installée sur la commune a récemment construit un bâtiment qualitatif par le bardage choisi (teinte et finition).



## 2 MAISON MÉDICALE

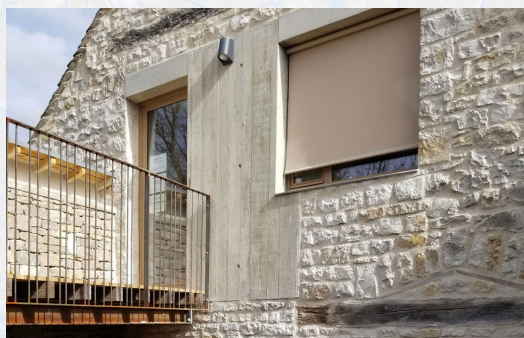
La Grange, maison médicale pour thérapeutes au Monastier  
Source : LCD'O, Bourg sur Colagne (48)

Entre l'avenue de la République et la voie Romaine, ancienne artère principale du vieux village du Monastier, la réhabilitation de la grange étable a fait l'objet d'un travail de conception multi-scalaire, à l'échelle du village, avec la création d'un passage public à travers la parcelle.

L'ancienne grange étable a été totalement réadaptée à son nouvel usage : l'accueil de cabinets de thérapeutes et d'infirmiers au rdc et à l'étage. Son identité de bâtisse agricole, sobre et modeste ayant déjà subi des modifications et des adaptations dans le temps, restera néanmoins toujours perceptible.

Pour amener de la lumière dans les espaces intérieurs, un patio a été créé à l'Ouest pour canaliser la lumière et amener un point de vue particulier au rdc sur un espace vert introverti. A l'étage, de grandes fenêtres de toits alimentent généreusement en lumière naturelle les grands cabinets, mais aussi l'espace d'attente et la tisanderie.

Toutes les entreprises qui ont réalisées ce projet sont issues du tissu artisanal local de Lozère.



## 3 ESPACE DE COWORKING

La Source à Saint-Eulalie  
Source : Fabriques AP

Un espace de coworking a été créé dans un bâtiment existant en coeur de village à Sainte-Eulalie. Un réel engouement se fait sentir depuis l'ouverture de ce service. Huit bureaux, une salle de réunion et une salle de visioconférence sont disponibles.



## 4 BUREAUX TERTIAIRES ET ARTISANAT

Agence d'architecture et atelier d'horlogerie  
Source : LCD'O, Bourg sur Colagne (48)

Ce projet consiste en la réhabilitation et surélévation d'anciens garages en coeurs de bourg. La réalisation est soignée, avec une attention portée aux espaces de stationnements et aux abords avec de la végétalisation. Ce bâtiment accueille désormais un programme mixte : une agence d'architecture et un atelier d'horlogerie.



# ACTION 11.

## ACCOMPAGNER L'INSERTION PAYSAGÈRE DES INFRASTRUCTURES DE PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

### CONTEXTE

Le territoire de la Montagne d'Ardèche se dresse comme un territoire pionnier en terme de production d'énergie renouvelable (hydroélectricité et éolien en particulier). Par sa capacité à avoir su intégrer à son paysage une diversité d'infrastructures de production d'énergies renouvelables, le territoire se place en rôle de démonstrateur à l'échelle nationale.

La production énergétique du territoire est aujourd'hui excédentaire par rapport à son besoin mais présente encore des potentiels de développement. Dans son PADD, le SCOT de l'Ardèche Méridionale a prévu la définition de Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAENR). Celles-ci sont en cours d'intégration dans le SCOT par la DREAL et devront être intégrées au PLUi.

Au-delà de l'emplacement de ces zones réglementaires, des enjeux d'insertion paysagère seront à prendre en compte. C'est dans le but de poursuivre ce développement tout en pensant l'intégration paysagère de ces infrastructures, que cette action se place. Celle-ci a pour objectif de proposer de grandes recommandations d'implantations suivant les types d'infrastructures, à destination des élus et/ou des porteurs de projet privés, mais aussi de définir une stratégie à l'échelle du territoire, visant à planifier l'installation de ces infrastructures.

## POURQUOI ?

### ENJEUX PAYSAGERS ASSOCIÉS

1. LA VALORISATION DU PAYSAGE AGRICOLE ET DE LA GESTION DE L'EAU
2. LA VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES LOCALES
3. LA GESTION DU TOURISME TOUT AU LONG DE L'ANNÉE
4. LA REQUALIFICATION DES ESPACES VILLAGEOIS HABITÉS

### OQP ASSOCIÉS

**A2.** PRÉSERVER LES RESPIRATIONS PAYSAGÈRES EN LES ARTICULANT AVEC LE BÂTI, ET VALORISER LES VUES SUR LE GRAND PAYSAGE



**C4.** RECONNAÎTRE LES PAYSAGES DE LA MONTAGNE D'ARDÈCHE COMME PIONNIERS EN PRODUCTION D'ÉNERGIE ET POURSUIVRE CETTE VALORISATION



### OBJECTIFS DE L'ACTION

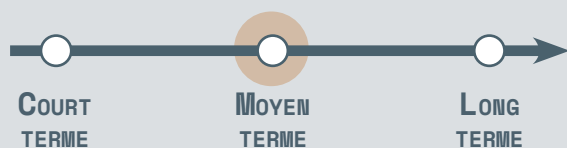
- Renforcer la transition énergétique dans le respect du patrimoine naturel et culturel. Poursuivre le développement des infrastructures de production d'énergie renouvelable, tout en assurant leur bonne insertion paysagère.
- Développer une stratégie globale à l'échelle du territoire, avec des projets EnR mieux acceptés, mieux intégrés, plus durables. Renforcer la coopération entre communes, agriculteurs, habitants et développeurs.
- Préserver l'image de qualité du territoire pour le tourisme, le cadre de vie, l'agriculture.

### GRANDS PRINCIPES DE L'ACTION

- Concilier transition énergétique et préservation des paysages remarquables (plateaux, sucs, vallées, forêts).
- Éviter les conflits d'usages et les crispations locales en encadrant l'implantation des EnR.
- Fournir un cadre clair aux porteurs de projets, élus et habitants.
- Renforcer l'acceptabilité sociale et la cohérence paysagère des projets solaires, bois-énergie, micro-hydro, méthanisation, etc.
- Développer des projets en portage collectif.

## COMMENT ?

### TEMPORALITÉ



### QUI PORTE ?

- Communes
- Porteurs de projet privés
- Agriculteurs

### PARTENAIRES POTENTIELS

- PNR des Monts d'Ardèche
- SCOT (Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables)
- DREAL Auvergne Rhône-Alpes
- La Chambre de Commerce et d'Industrie, les Chambres des Métiers et de l'Artisanat, la Chambre d'Agriculture

### BUDGET ET POSTES À PRÉVOIR

- Etude énergie et paysage
- Inventaire des toitures photovoltaïques, cadastre solaire

### FINANCEMENTS POTENTIELS

- ADEME, Région AURA, Appels à projets « Territoires engagés pour la transition écologique »,
- Agence de l'eau (pour l'hydro)
- France Nation Verte.

### LIENS AVEC LE PLUI

- Règlement graphique et écrit

### MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

#### OÙ ? Quelle(s) implantation(s) ?

- ZAENR

#### COMMENT ? Par quelle réglementation ?

ZAENR à intégrer dans le PLUi  
loi APER

#### QUOI ? Qu'est-ce que l'on fait ? Quelles préconisations d'aménagement ?

- Penser avant tout à la sobriété énergétique, notamment en portant des actions de rénovation thermique.
- Porter une attention particulière aux sites sensibles : vues sur et depuis le Mont Gerbier de Jonc, les MH, les itinéraires touristiques, maintenir l'ouverture des cols...
- Concentrer l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures (bâtiments agricoles, industriels...)
- Réfléchir à l'implantation des éoliennes afin de **souligner les lignes de force du paysage** et ses reliefs. Les implanter sur une même unité géographique / altimétrie.
- Créer des parcs d'environ **10 éoliennes**, en créant un **rythme** en conservant une **distance régulière** entre chaque mât. Maintenir de larges respirations entre les différents parcs éoliens.
- Préférer les parcs implantés en **une seule ligne**. Les superpositions de mâts brouillent la lecture du paysage.
- Veiller au dimensionnement des éoliennes : choisir des éoliennes **max. 180m de haut** ou compter environ **1/3 du relief**. A adapter en fonction du contexte (limiter les effets d'écrasement des reliefs, villages, garder les cols ouverts...). Les éoliennes d'un même parc doivent avoir le même gabarit (hauteur des mâts, largeur des rotors).
- Mener des opérations de **repowering** en venant compléter / connecter des champs existants si cela est pertinent
- Synchroniser l'**éclairage nocturne** des éoliennes
- Inscrire les **aménagement connexes** aux éoliennes dans le paysage

Documents ressources :

*Guide paysage éolien d'Auvergne-Rhône-Alpes  
Recommandations pour un développement éolien harmonieux au regard de la sensibilité des paysages,  
DREAL AURA, Territoires & Paysages*

*Plan de Paysage pour les transitions du Pilat, Guide paysager & ENR - Préconisations pour accompagner les acteurs des énergies renouvelables, PNR du Pilat Isabel Claus, Atelier Osmia*

## ÉOLIEN



Champ éolien existant



Nouveau champ éolien qui vient se superposer à l'existant et brouiller la lecture des reliefs, du paysage et des différents champs éoliens.



Nouveau champ éolien qui s'implante à distance de l'existant : la lecture des 2 entités, du relief et du paysage se fait facilement.

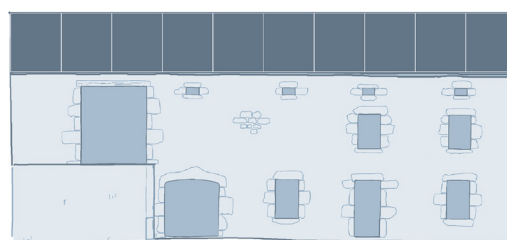


Adapter la hauteur des éoliennes au paysage : limiter la hauteur telle qu'elle n'excède pas 1/3 du relief.

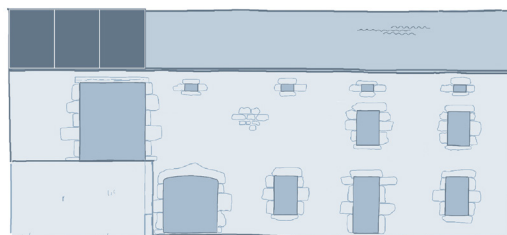


Champ éolien qui vient écraser la silhouette villageoise

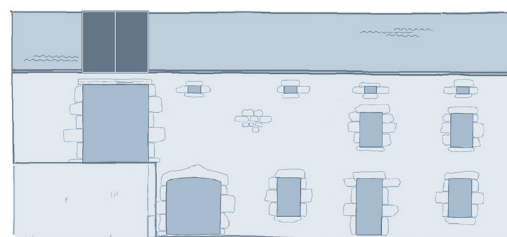
## PHOTOVOLTAÏQUE EN TOITURE



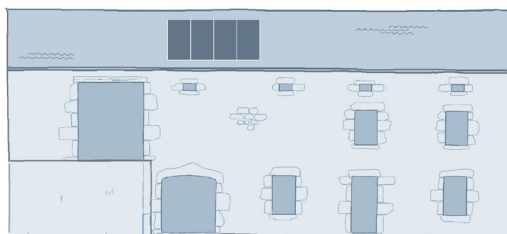
Implantation totale



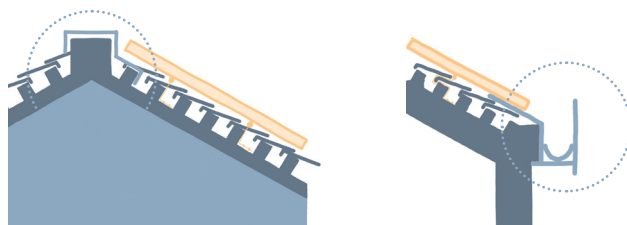
Implantation partielle «bord à bord»



Implantation alignée à une baie



Implantation «flottante»



Soigner le traitement du faîtage et des rives de toiture

## PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL

**Lien utile pour en savoir plus :** [https://www.culture.gouv.fr/fr/thematiques/monuments-sites/ressources/les-guides-guide\[...\]insertion-architecturale-et-paysagere-des-panneaux-solaires](https://www.culture.gouv.fr/fr/thematiques/monuments-sites/ressources/les-guides-guide[...]insertion-architecturale-et-paysagere-des-panneaux-solaires)

# RÉFÉRENCES D'ICI ET D'AILLEURS

## 1 INTÉGRATION DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Guide de l'insertion architecturale paysagère des panneaux solaires

Source : [https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Guide\\_L%27insertion%20architecturale%20et%20paysagere%20des%20panneaux%20solaires.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Guide_L%27insertion%20architecturale%20et%20paysagere%20des%20panneaux%20solaires.pdf)

Ce guide à l'usage des services instructeurs et porteurs de projets permet d'apprécier les modalités d'insertion paysagère des panneaux solaires. Les recommandations de ce guide ont vocation à s'appliquer sur l'ensemble du territoire national et en particulier au sein des espaces protégés pour leurs qualités patrimoniales et paysagères. Cette prévention repose sur les relations entretenues entre les services de l'État, chargés des protections, et les porteurs de projets.

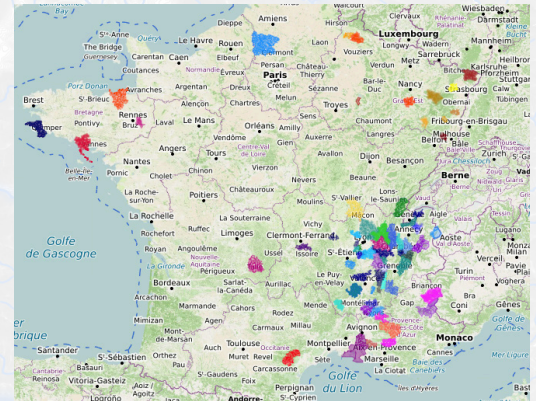


## 2 PORTER DES PROJETS COLLECTIFS

Les centrales villageoises : pour une transition énergétique en commun !

Source : <https://www.centralesvillageoises.fr/>

Les Centrales Villageoises sont des sociétés locales à gouvernance citoyenne qui portent des projets en faveur de la transition énergétique en s'inscrivant dans une logique de territoire. Elles associent citoyens, collectivités et entreprises locales et contribuent aux objectifs énergétiques en tenant compte d'enjeux territoriaux transverses (développement économique local, intégration paysagère, lien social, etc.). Les Centrales Villageoises fonctionnent en réseau au sein d'une Association et partagent un modèle commun, basé sur le partage d'un grand nombre d'outils et de services. Ce modèle est aujourd'hui mis en oeuvre dans plusieurs régions françaises (projet à St Pierreville).



## 3 LA PRODUCTION D'ÉNERGIE COMME ÉLÉMENT D'ARCHITECTURE

Maison des gorges du Gardon et maison du Castor - Gard

Source : <https://www.gorgesdugardon.fr/decouvrir/les-maisons-de-site/la-maison-des-gorges-du-gardon/>

La Maison des gorges du Gardon est située à l'entrée des gorges dans le hameau de Russan sur la commune de Sainte-Anastasie. Elle est dotée d'un bel espace muséographique dédié au Grand site des gorges du Gardon et d'un espace extérieur pour se détendre après la visite et pique-niquer si vous le souhaitez. Le projet a intégré l'implantation de panneaux photovoltaïques sur toiture permettant de palier à la consommation énergétique du bâtiment. Ces panneaux n'ont pas d'incidence dans la lecture de la silhouette villageoise et demeurent très discrets.



# PALETTES

## PALETTES DE RÉFÉRENCES DE MATÉRIAUX POUR INSCRIRE LES AMÉNAGEMENTS ET BÂTIMENTS DANS LEUR ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE

### CONTEXTE

Le territoire de la Montagne d'Ardèche présente une esthétique singulière, propre à ses paysages et son histoire. Les constructions et aménagements présents sur le territoire sont le fruit de savoir-faire qui exploitent la ressource locale (fermes massives en pierre, toits en lauze, murets de pierre sèche, mobilier en bois...). Ces connaissances sont riches et permettent de créer des constructions qui s'inscrivent dans le paysage.

Ces principes sont à pérenniser dans le temps. Même si les connaissances changent et évoluent, il faut continuer à utiliser la ressource locale afin de créer des aménagements en lien avec leur environnement qui participent de la vie et de l'économie du territoire

Il ne s'agit pas de faire des pastiches du passé, car certaines techniques sont devenues trop chères aujourd'hui (comme les toits en lauze) mais de trouver des solutions contemporaines tout en s'inspirant du vernaculaire et en étant en cohérence avec les paysages locaux. Un bon exemple : à Issarlès, la scierie Fialon fait des expérimentations avec le bois local afin de créer du mobilier naturel et brut pour le Lac d'Issarlès.




Ces prescriptions valent pour la réhabilitation, rénovation de bâtiments existants / ruines, les extensions, la construction de nouveaux bâtiments, les aménagements extérieurs des bâtiments, les espaces publics (végétaux, mobilier, signalétique...)

## POURQUOI ?

### ENJEUX PAYSAGERS ASSOCIÉS

1. LA VALORISATION DU PAYSAGE AGRICOLE ET DE LA GESTION DE L'EAU
2. LA VALORISATION DES RESSOURCES NATURELLES LOCALES
3. LA GESTION DU TOURISME TOUT AU LONG DE L'ANNÉE
4. LA REQUALIFICATION DES ESPACES VILLAGEOIS HABITÉS

### OQP ASSOCIÉS

- A1. ADAPTER LE BÂTI AU CLIMAT ET AUX NOUVEAUX BESOINS DU TERRITOIRE EN PENSANT L'INSERTION PAYSAGÈRE ET EN S'INSPIRANT DE L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE 
- A2. PRÉSERVER LES RESPIRATIONS PAYSAGÈRES EN LES ARTICULANT AVEC LE BÂTI, ET VALORISER LES VUES SUR LE GRAND PAYSAGE 
- B3. DÉVELOPPER DES ESPACES D'ACCUEIL ET DE DÉCOUVERTE QUALITATIFS, DANS LES CŒURS DE BOURG COMME SUR LES SITES D'INTÉRÊTS TOURISTIQUES 

### OBJECTIFS DE L'ACTION

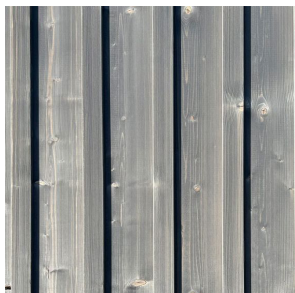
- Permettre la construction, la modification, l'extension de bâtiments ou d'aménagements d'espaces publics tout en assurant leur bonne insertion paysagère.
- Soutenir des filières et de savoir-faire locaux afin de participer à la vitalité du territoire.

### GRANDS PRINCIPES DE L'ACTION

- Valoriser les ressources locales
- Soutenir les actions existantes, comme ce qui est fait au Lac d'Issarlès avec du bois local et la scierie limitrophe
- Développer des savoir-faire locaux
- Préserver les paysages

## FAÇADES

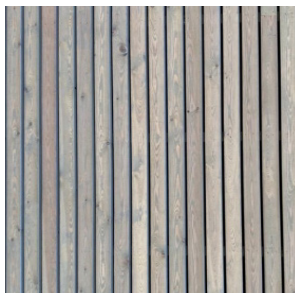
### Bardages bois



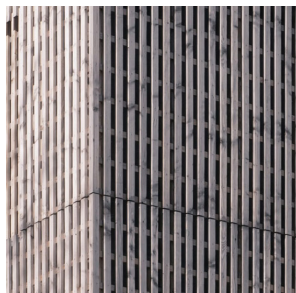
Avec couvre joint prégrisé



Horizontal teinte ocre beige



Prégrisé à claire-voie



Ganivelles (habillage de bâtiments agricoles ou industriels)



Non déigné

### Murs maçonnés



Béton de site



Enduit chaux à pierre vue



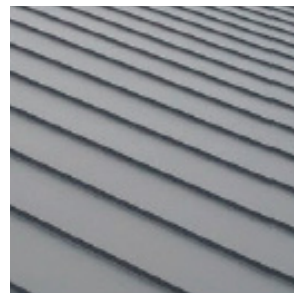
Enduit à la chaux

## TOITURES

### Nord du territoire

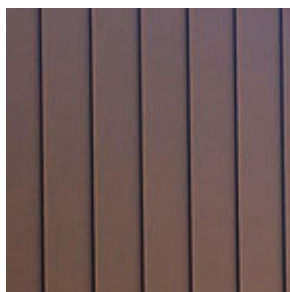


Lauze

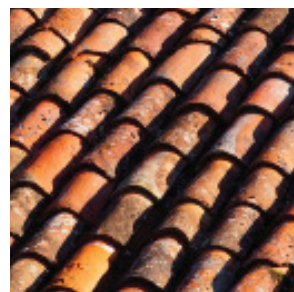


Zinc ou bac acier imitation zinc (joint debout)

### Sud du territoire

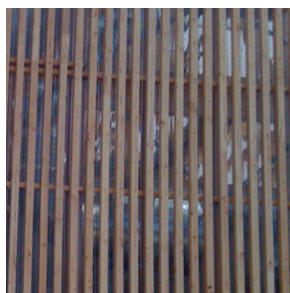


Zinc ou bac acier joint debout teinte brune



Tuiles de couleur rouge vieilli

### Sur l'ensemble du territoire



Bardage bois à clairevoie sur polycarbonate



Toiture végétalisée

## ABORDS - CLÔTURES



Clôture tasseaux ajourés



Muret en pierre sèche



Clôture tasseaux ajourés



Clôture en ganivelles

## ABORDS - VÉGÉTAUX



@Atelier L.



@Champ Libre



@Onesime Paysage



@Onesime Paysage

## CHEMINEMENTS



## AMÉNAGEMENTS



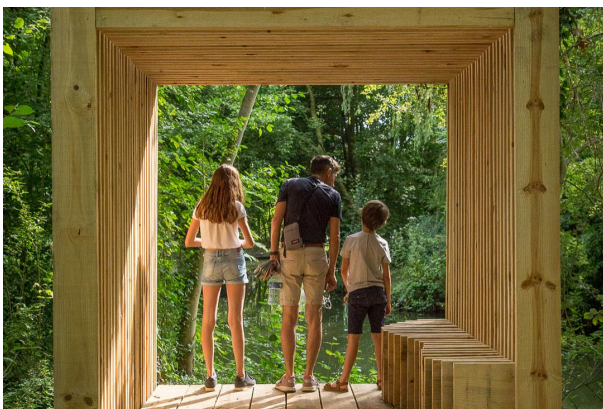
## AMÉNAGEMENTS



## PARKINGS



## MOBILIER



## JEUX



# SIGNALÉTIQUE

En complément de la charte du PNR :



@Après la pluie



Lac d'Issarlès, @Fabriques



# SIGNALÉTIQUE



@Atelier Bivouac





La Loire

L'Ardèche



DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement  
et du logement



# ET APRÈS ?

## FEUILLE DE ROUTE OPÉRATIONNELLE

# ACTION 1.

## PORTER LE PROJET DE TERRITOIRE PAYSAGER ET TOURISTIQUE À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE

### 1 - COMPLÉTER LE DIAGNOSTIC ET LE PARTAGER

#### A POURSUIVRE :

- Inventaire des paysages remarquables, ordinaires et en mutation (vallées, plateaux, terrasses, forêts, rivières...).
- Cartographie des ressources touristiques (patrimoine bâti, sentiers, savoir-faire, hébergements, sites naturels).
- Étude des flux touristiques et des saisons (points de pression, zones peu fréquentées).
- Analyse des enjeux paysagers : déprise agricole, boisement, risques naturels, urbanisation diffuse.

#### ACTIONS :

- Impliquer les habitants et acteurs locaux par des balades commentées, ateliers cartographiques, photographies partagées, etc.
- Analyse des besoins actuels et futurs (agriculture, eau potable, tourisme, milieux).
- Inventaire des pressions (sécheresses, pollutions, conflits d'usage).
- Ateliers participatifs avec élus, citoyens, agriculteurs, forestiers, associations.

### 2. DÉFINIR UNE VISION COMMUNE ET DES ORIENTATIONS FORTES

#### ACTIONS :

- Faire du paysage un socle du projet de territoire : lire, préserver, raconter.
- Développer un tourisme d'immersion, lent, nature, patrimonial.
- Créer des liens entre communes autour d'itinéraires, de thématiques et d'événements communs.
- Soutenir les acteurs locaux (producteurs, artisans, hébergeurs) via le tourisme.

### 3. PORTER UN PLAN D'ACTION STRUCTURANT

#### A. AMÉNAGEMENTS & VALORISATION PAYSAGÈRE

- Restauration de terrasses agricoles, murs en pierre sèche, murets, haies.
- Création de belvédères aménagés, parcours d'interprétation, signalétique harmonisée.
- Renaturation d'espaces en friche ou en entrée de bourg.

#### B. TOURISME DURABLE & CULTUREL

- Développement de boucles de randonnée intercommunales (à pied, à vélo, à cheval).
- Création de produits touristiques communs : « escapades de caractère », nuitées en bivouac encadré, circuits art et nature.
- Itinérance douce : liaisons entre villages, hébergements engagés, accueil vélo.
- Mise en valeur de l'agro-pastoralisme et des savoir-faire locaux (visites de fermes, ateliers, marchés).

#### C. ANIMATION & COOPÉRATION

- Lancement d'une marque territoriale ou d'un label partagé.
- Organisation d'un événement annuel valorisant les paysages et les talents du territoire.
- Création d'un réseau d'ambassadeurs locaux (habitants, guides, agriculteurs, élus...).

### 4. DÉVELOPPER UNE GOUVERNANCE & UN PILOTAGE

- Mise en place d'un comité de pilotage intercommunal avec techniciens, élus, acteurs touristiques, paysagistes.
- Coopération avec : Parc Naturel Régional, Département, CAUE, agences de voyage durable, écoles de paysage ou d'urbanisme.
- Associer la population aux étapes-clés (consultation, co-création, évaluation).

#### EXEMPLE D' ACTIONS CONCRÈTES SUR LA CC MONTAGNE D'ARDÈCHE :

- Développer des sentiers d'interprétation «Paysages et pastoralisme», valoriser les paysages vivants.
- Organiser des rencontres annuelles du paysage vivant, pour renforcer la culture paysagère locale.
- Développer un itinéraire «Sources et Sucs» ou «Voie Loire», pour renforcer l'offre «slow-tourisme».
- Développer un guide sur les aménagement paysagers (CAUE, PNR...).

## ACTION 2.

# CONSTRUIRE UNE STRATÉGIE DE GESTION RÉSILIENTE ET CONCERTÉE DE L'EAU

### 1 - PORTER UN DIAGNOSTIC DE L'EAU SUR LE TERRITOIRE

#### OBJECTIFS :

- Comprendre la ressource disponible et ses dynamiques
- Identifier les vulnérabilités et les usages concurrents.
- Intégrer les savoirs locaux et scientifiques.

#### ACTIONS :

- Cartographie des ressources en eau (surface, souterraines).
- Analyse des besoins actuels et futurs (agriculture, eau potable, tourisme, milieux).
- Inventaire des pressions (sécheresses, pollutions, conflits d'usage).
- Ateliers participatifs avec élus, citoyens, agriculteurs, forestiers, associations.

*étude eaux et  
assainissement en  
cours*

### 2. RENFORCER LA RÉSILIENCE HYDRIQUE DU TERRITOIRE

#### OBJECTIFS :

- Anticiper les effets du changement climatique.
- Garantir l'accès durable à l'eau pour tous les usages essentiels.

#### ACTIONS :

- **a. Gestion de la ressource :**
  - Restauration des zones humides et des têtes de bassin dans les CT.
  - Favoriser la recharge naturelle des nappes (désimperméabilisation, haies, sols vivants).
  - Développer des retenues collinaires à faible impact écologique.
- **b. Sobriété et efficacité :**
  - Réduction des pertes sur les réseaux d'eau potable (étude eaux et assainissement en cours).
  - Sensibilisation des usagers à la sobriété (campagnes, facturation incitative).
  - Équipements économes (irrigation goutte-à-goutte, réutilisation des eaux usées traitées).

### 3. CONSTRUIRE UNE GOUVERNANCE CONCERTÉE ET ANCRÉE LOCALEMENT

#### OBJECTIFS :

- Éviter les conflits d'usage.
- Mettre en place des décisions légitimes et durables.

#### ACTIONS :

- Création d'un comité local de l'eau avec représentation pluraliste (fait en 2024).
- Mise en place d'un contrat de territoire sur l'eau (avec l'Agence de l'Eau, Région, etc.) (fait pour quelques uns).
- Définition de règles de gestion partagées en période de tension (priorisation des usages, gestion

### 4. SUIVRE, ÉVALUER ET ADAPTER

#### OBJECTIFS :

- Suivre l'évolution de la ressource et des usages.
- Ajuster les actions en fonction des résultats et du contexte.

#### ACTIONS :

- Mise en place d'indicateurs de suivi (débit, qualité, niveau nappes, consommation).
- Tableau de bord partagé, accessible aux citoyens.
- Révision régulière de la stratégie (tous les 5 ans par exemple).

#### EXEMPLE D'ACTIONS CONCRÈTES SUR LA CC MONTAGNE D'ARDÈCHE :

- Création d'un réseau de "fermes pilotes" en agroécologie économe en eau, soutenir l'élevage extensif.
- Restauration des tourbières et zones humides du plateau ardéchois.
- Plateforme numérique de suivi de la ressource en eau.
- Festival de l'eau pour sensibiliser les habitants (tourbières...).
- Mise en place de "brigades citoyennes de l'eau" pour surveiller et alerter en période de crise.

## **ACTION 3.**

### **ADOPTER LE « MODE PROJET » ET LA COOPÉRATION ENTRE LES ACTEURS DE LA MONTAGNE D'ARDÈCHE DANS CHAQUE PROJET**

#### **1 - DÉFINIR LES PRINCIPES DU «MODE PROJET» INTERCOMMUNAL LOGIQUE DE PROJET :**

- Chaque action devient un projet structuré avec : objectifs, livrables, planning, budget, pilote, équipe projet.
- Utilisation d'outils communs de suivi (fiche projet, tableau de bord, rétroplanning).

#### **COOPÉRATION INTÉGRÉE :**

- Implication systématique des communes membres, des partenaires techniques et des usagers concernés.
- Croisement des compétences : services techniques, développement territorial, tourisme, urbanisme, social, etc.

#### **OUTILS ET DISPOSITIFS À METTRE EN PLACE**

##### **Fiche-projet type :**

- Objectifs / Échéancier / Budget / Partenaires / Responsables / Indicateurs

##### **Boîte à outils de la coopération :**

- Charte de fonctionnement intercommunal en mode projet.
- Cahiers de concertation et comptes rendus publics.
- Plateforme numérique de suivi et de partage (ex : Drive, Nextcloud, Frama, OS MOZ...).

##### **Définir un référent projet à la CC et son rôle :**

- Interface entre les communes, les services, les partenaires.
- Animation des comités de pilotage.
- Veille sur les financements et les appels à projets.

#### **2. SE FORMER ET DÉVELOPPER UNE CULTURE DU PROJET**

- Formation et culture du projet
- Formations mutualisées pour élus et techniciens : gestion de projet, concertation, coopération.
- Création d'un "club des porteurs de projets" intercommunal pour échanger sur les pratiques.
- Valorisation des réussites dans un journal des projets ou lors d'événements intercommunaux.

#### **3. MUTUALISER POUR DES BÉNÉFICES COMMUNS**

- Porter des projets mieux ciblés, plus efficaces.
- Moins de doublons, plus de mutualisation.
- Renforcer de l'identité intercommunale.
- Reconnaître les savoir-faire locaux.
- Favoriser une meilleure mobilisation des financements (grâce à des projets argumentés et collectifs).

#### **EXEMPLE D'ACTIONS CONCRÈTES SUR LA CC MONTAGNE D'ARDÈCHE :**

- Développer une/des boucle(s) cyclotouristes intercommunales
- Développer un réseau d'aires de covoiturage
- Développer des journées du paysage et du patrimoine vivant

## ACTION 4.

# METTRE EN RÉSEAU LES ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE POUR VALORISER LES RESSOURCES LOCALES ET FAVORISER UNE VITALITÉ 4 SAISONS

### 1 - STRUCTURER UN RÉSEAU LOCAL MULTI-ACTEURS

- Créer un réseau intercommunal d'acteurs économiques et associatifs : artisans, agriculteurs, commerçants, hébergeurs, restaurateurs, structures culturelles, etc.
- Organiser des rencontres régulières : forums, petits-déjeuners pro, ateliers territoriaux.
- Mettre en place une animation territoriale dédiée portée par la CCMA ou une structure partenaire (ex : GAL LEADER).

### 2 - IDENTIFIER ET VALORISER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

- Réaliser une cartographie partagée des ressources locales (produits, savoir-faire, lieux).
- Créer un annuaire des acteurs locaux, avec géolocalisation et description de leurs offres.
- Lancer une marque ou charte locale de qualité : "Produits & savoir-faire de Montagne d'Ardèche".

### 3 - DÉVELOPPER DES SYNERGIES ÉCONOMIQUES DURABLES

- Favoriser les circuits courts entre producteurs, restaurateurs, commerces et hébergements.
- Encourager des projets économiques collectifs : boutiques partagées, marchés de saison, groupements logistiques.
- Créer des offres "locales et responsables" (packs produits, paniers saisonniers, menus terroir...).

### 4 - ANIMER LE TERRITOIRE SUR 4 SAISONS

- **Printemps** : Randonnées botaniques, ouverture des fermes, ateliers jardinage, événements sportifs en pleine nature
- **Été** : Festivals locaux, marchés nocturnes, Fête de la Myrtille, circuits découvertes, itinérance, cyclotourisme
- **Automne** : Fêtes de la châtaigne/champignons, cueillettes, route des savoir-faire, événements culturels
- **Hiver** : Séjours cocooning, artisanat, gastronomie, balades nature, bains de froids, spas et bien-être...
- **Créer un calendrier partagé des événements 4 saisons à l'échelle intercommunale** :
  - Co-construire des séjours thématiques clés en main (nature, gastronomie, patrimoine, artisanat).
  - Associer les hébergeurs et acteurs culturels pour créer de nouvelles offres hors été.

### 5 - COMMUNIQUER ET COOPÉRER

- Lancer une plateforme numérique collaborative (agenda, infos, offres croisées).
- Mutualiser les actions de communication (brochure "vivre & découvrir à l'année", vidéos, réseaux sociaux).
- Appuyer les initiatives locales avec une boîte à outils projet (modèles de partenariats, aides, labels...).

### 6 - GOUVERNANCE ET PILOTAGE

- Pilotage par un comité de projet "Vitalité 4 saisons", animé par la CCMA.
- Implication des communes, chambres consulaires, PNR, structures culturelles et réseaux agricoles, acteurs économiques.
- Suivi par une équipe-projet interservices (développement éco, tourisme, culture, transition).

#### EXEMPLE D' ACTIONS CONCRÈTES SUR LA CC MONTAGNE D'ARDÈCHE :

- Plateforme numérique collaborative
- Déjeuners ou apéritifs d'entreprises et acteurs
- Action de communication et d'animation territoriale

## **ACTION 5.**

### **QUALIFIER LES RESPIRATIONS PAYSAGÈRES DES VILLAGES COMME DES ESPACES CONFORTABLES ET CONVIVIAUX**

#### **1 - IDENTIFIER ET QUALIFIER LES RESPIRATIONS EXISTANTES**

- Réaliser un inventaire intercommunal des respirations paysagères (placettes, friches, vues, jardins, marges de village), dans la continuité du travail déjà réalisé pour le PLUi.
- Mobiliser les habitants pour recueillir les lieux appréciés ou oubliés (cartographie participative).
- Créer une typologie locale des respirations : vues panoramiques, friches conviviales, clairières, espaces tampons...

#### **2 - PRÉSERVER LES ESPACES OUVERTS À HAUTE VALEUR PAYSAGÈRE**

- Intégrer ces respirations dans les documents d'urbanisme (PLUi) comme des espaces à préserver.
- Éviter les clôtures, privatisations ou constructions dans ces espaces.
- Accompagner les propriétaires dans la gestion douce de ces lieux (fauche tardive, usage partagé...).

#### **3 - MÉNAGER, ET AMÉNAGER AVEC SIMPLICITÉ ET RÉVERSIBILITÉ**

- Réaliser des aménagements légers : bancs, points d'ombre, cheminements, tables, fontaines.
- Favoriser les usages partagés : jardins collectifs, vergers, espaces de jeux, lectures de paysage, événements.
- Veiller à ne pas sur-aménager : confort sans perte de caractère rural.

#### **4 - COMMUNIQUER ET SENSIBILISER**

- Créer des panneaux d'interprétation ou des balades paysagères thématiques.
- Valoriser ces lieux dans la communication touristique ou les parcours découverte.
- Organiser des événements culturels de plein air dans ces lieux (lectures, concerts, marchés...).

#### **5 - STRUCTURER L'ACTION À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE**

- Créer un guide intercommunal des bonnes pratiques pour les respirations paysagères.
- Monter un dispositif d'aide technique/financière aux communes (fonds paysage...).
- Inscire ces espaces comme leviers du bien vivre dans les politiques de santé, jeunesse, climat.

#### **EXEMPLE D' ACTIONS CONCRÈTES SUR LA CC MONTAGNE D'ARDÈCHE :**

- L'aménagement d'un verger communal en bord de hameau.
- La mise en valeur d'un chemin de crête débouchant sur un point de vue panoramique.
- La préservation d'un champ ouvert comme "réserve de ciel" dans un village encaissé.
- Un jardin de village non clôturé où l'on peut s'asseoir, cueillir, échanger.

## ACTION 6.

### VALORISER ET PRÉSERVER LES PAYSAGES ET LES PATRIMOINES DU TERRITOIRE EN PENSANT LEUR ACCESSIBILITÉ ET LEUR HOSPITALITÉ

#### 1 - PORTER UN REGARD INTERCOMMUNAL SUR LES ZONES DE TRANSITION

- **Les abords doivent être pensés comme :**
  - Une interface sensible entre le site et son environnement (village, nature, route...).
  - Un espace de mise en valeur du site sans en altérer la perception.
  - Un lieu d'accueil et d'information pour les visiteurs.

#### 2 - IDENTIFIER LES SITES À ENJEUX

- Entrées de villages : seuils patrimoniaux à scénariser.
- Sites historiques emblématiques : belvédères, ruines, anciens moulins...
- Sites naturels liés à l'eau : source, rivières, Loire, barrages, lacs, tourbières
- Petits patrimoines ruraux : fontaines, croix, fours, lavoirs.
- Églises, chapelles, cimetière : valorisation sobre, atmosphère paisible.

#### 3 - DÉFINIR DES RINCPES D'AMÉNAGEMENT DES ABORDS

- **Sobriété et intégration**
  - Matériaux naturels et locaux (bois, pierre, végétaux).
  - Mobilier discret mais fonctionnel : bancs, panneaux, éclairage doux.
  - Respect des vues et perspectives : ne pas masquer, mais révéler.
- **Hiérarchisation des usages**
  - Séparer les flux : piétons, voitures, vélos.
  - Organiser le stationnement en retrait, non visible depuis le cœur du site.
  - Créer des zones d'attente, de repos, de contemplation.
- **Accessibilité universelle**
  - Cheminements continus et lisibles pour les personnes à mobilité réduite (PMR).
  - Signalétique adaptée (pictogrammes, contrastes visuels, braille si pertinent).
  - Qualité du sol (revêtements stables, pente modérée).

#### 4 - PORTER DES PROJETS DE MAÎTRISE D'OEUVRE PAYSAGÈRE ET DE VÉGÉTALISATION

- Végétalisation adaptée au contexte (espèces locales, peu gourmandes en eau).
- Mise en scène du paysage environnant : dégagements visuels, revalorisation des éléments existants (murets, arbres remarquables...).
- Lutte contre la banalisation : éviter les aménagements standardisés ou "urbains".

#### 5 - PORTER UNE DÉMARCHE DE MÉDIATION PAR DE LA SIGNALÉTIQUE

- Panneaux d'interprétation discrets, multilingues et inclusifs.
- Codes graphiques cohérents sur tout le territoire : identité visuelle unifiée.
- Support numérique complémentaire (application, audioguide, QR code).

#### 6 - PENSER L'ACCUEIL DES VISITEURS ET L'HOSPITALITÉ

- Espaces d'accueil simples mais soignés : point d'eau, assises, ombrage.
- Mise en valeur de l'offre locale à proximité : producteurs, artisans, hébergements.
- Participation des habitants : intégration d'œuvres, témoignages, photos anciennes.

#### EXEMPLE D'ACTIONS CONCRÈTES SUR LA CC MONTAGNE D'ARDÈCHE :

- Créer un kit d'aménagement d'abords patrimoniaux : Banc en bois local / Panneau d'information à hauteur lisible / Plantation de 2 essences locales / Traitement simple du sol (graviers, calade)
- **Ce kit pourrait être proposé aux communes volontaires pour harmoniser et renforcer l'attrait des petits sites.**

## **ACTION 7.**

### **RÉNOVER LES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX POUR LES ADAPTER AUX ENJEUX CLIMATIQUES, ÉNERGÉTIQUES ET PAYSAGERS**

#### **1 - RÉALISER UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ DU PARC D'ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX**

- Réaliser un état des lieux complet : consommation énergétique, vulnérabilité climatique (chaleur, gel, accessibilité), intégration paysagère, usages.
- Identifier les équipements prioritaires : écoles, salles polyvalentes, mairies, bâtiments techniques, logements communaux...
- Associer les usagers, techniciens et élus dans le diagnostic pour croiser les regards.

#### **2 - DÉFINIR DES PRINCIPES D'INTERVENTION POUR LA RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE ET L'ADAPTATION CLIMATIQUE DU BÂTI**

- Isolation performante, en matériaux biosourcés si possible (laine de bois, ouate...).
- Chauffage décarboné : bois énergie, pompes à chaleur, solaire thermique.
- Ventilation naturelle et confort d'été (protection solaire, ventilation nocturne).
- Récupération d'eau de pluie, gestion des eaux pluviales sur site.

#### **3 - DÉFINIR DES PRINCIPES D'INSERTION PAYSAGÈRE ET DE VALORISATION PATRIMONIALE**

- Respect du caractère architectural local (matériaux, volumes, couleurs...).
- Traitement qualitatif des abords des bâtiments : végétalisation, stationnement discret, espaces publics ombragés.
- Valorisation du patrimoine bâti communal par des rénovations sobres et soignées.
- Réduction de l'artificialisation des abords : favoriser les sols perméables et les aménagements réversibles.

#### **4 - PRODUIRE UNE ÉNERGIE RENOUVELABLE LOCALE**

- Installation de photovoltaïque sur toitures (en priorité non visibles depuis l'espace public).
- Création de réseaux de chaleur bois intercommunaux ou villageois.
- Développement de boucles locales d'autoconsommation collective.
- Envisager le déploiement de projets énergétiques collectifs type «centrales villageoises».

#### **5 - PORTER UNE PROGRAMMATION QUI ENVISAGE LA MULTIFONCTIONNALITÉ ET DES USAGES PARTAGÉS**

- Faire des équipements rénovés des lieux de vie, de lien et de résilience.
- Favoriser la polyvalence d'usage : salle communale modulable, tiers-lieu rural, école/centre social.
- Espaces mutualisés pour la vie associative en soirée, les événements culturels et pour l'accueil touristique 4 saisons.
- Développer les usages extérieurs (cours d'école végétalisées, aires de rencontre intergénérationnelles...).

#### **6 - PORTER UNE GOUVERNANCE INTERCOMMUNALE**

- Élaborer un plan pluriannuel intercommunal de rénovation. Mutualiser les interventions et les chantiers.
- Mutualiser certaines fonctions ou bâtiments à l'échelle intercommunale.
- Accéder aux financements publics (DSIL, DETR, Fonds vert, ADEME...).
- Former les agents et élus aux enjeux climatiques et à la maîtrise d'ouvrage durable.

#### **EXEMPLE D'ACTIONS CONCRÈTES SUR LA CC MONTAGNE D'ARDÈCHE :**

- Groupement de projets pour la réhabilitation des salles polyvalentes :

## **ACTION 8.**

### **RÉNOVER DES BÂTIMENTS EXISTANTS À VOCATION D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE**

#### **1 - DÉFINIR DES OBJECTIFS POUR RÉNOVER LES HÉBERGEMENTS**

- Respecter le cadre paysager et le patrimoine local.
- Offrir un confort sobre et durable.
- Attirer une clientèle sensible à l'environnement.
- Contribuer à une montée en gamme qualitative et responsable de l'offre touristique.

#### **2 - RÉALISER UN DIAGNOSTIC OPÉRATIONNEL, LEVIER DE PROJET**

- Diagnostic architectural et patrimonial avant travaux.
- Diagnostic ressource pour favoriser le réemploi de matériaux anciens (pierres, tuiles, bois).
- Respect des typologies locales (volumétrie, enduits à la chaux, menuiseries bois...).
- Intégration paysagère : traitement des abords, murs en pierre sèche, végétalisation.

#### **3 - FAVORISER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET L'ADAPTATION CLIMATIQUE**

##### **Objectifs :**

- Réduire les consommations d'énergie et les émissions carbone.
- Garantir un confort 4 saisons, notamment en été (épisodes de chaleur croissants).
- Anticiper les normes à venir et rendre les bâtiments résilients.

##### **Leviers techniques :**

- Isolation thermique performante (biosourcée si possible).
- Chauffage décarboné (poêle bois, PAC, solaire thermique...).
- Gestion des eaux pluviales, récupération pour l'arrosage ou les sanitaires.
- Rafraîchissement passif : brise-soleil, végétation, orientation, ventilation naturelle.

#### **4 - DÉVELOPPER UNE OFFRE D'HÉBERGEMENTS QUALITATIVE : CONFORT, HOSPITALITÉ ET ACCESSIBILITÉ**

- Qualité d'accueil (thermique, acoustique, esthétique).
- Accessibilité pour tous (PMR, familles, seniors).
- Aménagements favorisant le séjour en lien avec la nature (terrasses, espaces extérieurs, équipements vélo, signalétique douce...).

#### **5 - PORTER UNE STRATÉGIE DE MISE EN TOURISME RESPONSABLE À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE**

- Développement d'un positionnement éco-touristique : gîte nature, hébergement patrimonial, séjour écoresponsable.
- Valorisation des circuits courts : produits locaux, activités douces (randonnée, vélo, patrimoine...).
- Communication transparente sur les engagements environnementaux (écogestes, affichage des consommations, partenariats locaux).

#### **6 - DÉVELOPPER UN ACCOMPAGNEMENT, ET UNE INGÉNIERIE OPÉRANTE**

- Réaliser des fiches de pré-diagnostic énergétique et patrimonial.
- Appui à la maîtrise d'ouvrage des porteurs de projets (propriétaires privés ou collectivités).
- Mise en réseau des hébergeurs pour favoriser les échanges de bonnes pratiques.
- Labelisation possible (Écolabel européen, Clé verte, Accueil Paysan...).

#### **EXEMPLE D'ACTIONS CONCRÈTES SUR LA CC MONTAGNE D'ARDÈCHE :**

- Chantier-école pour la réhabilitation d'un ancien corps de ferme en gîte de groupe, avec expérimentations de matériaux biosourcés.

## **ACTION 9.**

### **PORTER DES PROJETS DE RÉHABILITATION, DE DENSIFICATION ET D'EXTENSION QUALITATIFS ET ADAPTÉS AUX VILLAGES DE LA MONTAGNE D'ARDÈCHE**

#### **1 - RÉHABILITER EN PRIORITÉ LE BÂTI EXISTANT**

- **Répondre à des objectifs globaux :**
  - Lutter contre la vacance, la dégradation et la perte d'usage.
  - Limiter l'artificialisation des sols.
  - Préserver le caractère architectural et l'âme des villages.
- **Développer une méthodologie opérationnelle :**
  - Recenser et cartographier les bâtiments vacants ou sous-utilisés (habitat, granges, anciens commerces).
  - Favoriser les projets de transformation en logements, ateliers, tiers-lieux.
  - Aides ou accompagnement pour la rénovation patrimoniale et énergétique.
  - Création d'un dispositif intercommunal ou communal d'acquisition / portage foncier.

#### **2 - DENSIFIER EN DOUCEUR LES VILLAGES AVEC UNE APPROCHE RURALE**

- **Des principes communs :**
  - Réutiliser les dents creuses, friches, préserver les jardins.
  - Privilégier les petites opérations intégrées (maisons groupées, logements évolutifs...).
  - Éviter l'étalement pavillonnaire : favoriser la proximité des services et de la vie locale.
- **Des bonnes pratiques :**
  - Lancer des appels à projets « habitat sobre et partagé ».
  - Encourager la division parcellaire raisonnée, avec gestion des accès et espaces communs.
  - Travailler avec des architectes et paysagistes pour garantir la cohérence du projet avec le tissu ancien.

#### **3 - ENCADRER ET QUALIFIER LES EXTENSIONS DANS LE PLUI**

- **Répondre aux enjeux paysagers :**
  - Accompagner la croissance sans nuire aux qualités paysagères.
  - Limiter l'impact visuel des constructions nouvelles.
  - Assurer la continuité entre bâti ancien et constructions contemporaines.
- **Des conditions de réussite :**
  - Localisation raisonnée (en continuité directe du village, en évitant les zones sensibles ou naturelles).
  - Qualité architecturale et paysagère exigée : matériaux, couleurs, volumétrie, intégration.
  - Travailler sur les abords : haies bocagères, clôtures discrètes, cheminements doux, stationnements paysagers.

#### **4 - DÉVELOPPER DES OUTILS OPÉRATIONNELS**

- Charte architecturale et paysagère intercommunale (ou commune par commune).
- Guide à destination des particuliers et artisans locaux.
- Appui aux communes pour monter des permis d'aménager exemplaires (lotissements doux, écohameaux, hameaux agricoles).
- Organisation de concours d'idées ou d'architectes en résidence.
- Mobiliser les propriétaires par des ateliers de sensibilisation et des accompagnements individualisés.
- Créer un observatoire local du foncier, du bâti et de la vacance.

#### **EXEMPLE D' ACTIONS CONCRÈTES SUR LA CC MONTAGNE D'ARDÈCHE :**

- Reconversion d'une ancienne grange en logement locatif + densification douce d'une parcelle en cœur de village.

## ACTION 10.

### ACCOMPAGNER LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (COMMERCIAUX, ARTISANAUX, AGRICOLES, TECHNIQUES...) ET PENSER LEUR INSERTION PAYSAGÈRE

#### 1 - PARTAGER UNE VISION COMMUNE POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'ANCER DANS LES PAYSAGES DU TERRITOIRE

- Encourager une économie de proximité, résiliente et durable : artisanat, agriculture, circuits courts, économie circulaire.
- Rechercher un équilibre entre attractivité et préservation des paysages.
- Favoriser la revitalisation des villages (RDC, bâti vacants...etc) plutôt que l'extension périphérique.

#### 2 - AMÉNAGER AVEC SOBRIÉTÉ ET QUALITÉ LES ESPACES ÉCONOMIQUES

- **Répondre à des enjeux globaux :**
  - Éviter la banalisation architecturale (zones artisanales génériques, hangars préfabriqués...).
  - Maintenir une qualité paysagère et visuelle forte, compatible avec l'image du territoire.
- **Porter des actions au travers du PLUi :**
  - Élaborer une charte d'insertion paysagère et architecturale des bâtiments économiques, intégré au PLUi (règlement, OAP) :
  - Volumétrie adaptée, toitures simples,
  - Matériaux durables et harmonieux (bois, métal, enduit sobre),
  - Couleurs discrètes, traitement des abords (haies, stationnements végétalisés...).
- **Privilégier des secteurs stratégiques:**
  - La densification des zones existantes,
  - La mutualisation des espaces (ateliers partagés, villages d'entreprises, hameaux mutualisés),
  - La reconversion de bâtiments agricoles ou industriels désaffectés, le changement de destination.

#### 3 - ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS AGRICOLES

- **Valoriser les activités agricoles dans le paysage :**
  - Soutenir l'installation ou la transmission agricole dans le respect du cadre naturel.
  - Penser l'agriculture comme acteur de la qualité paysagère (terrasses, haies, prairies ouvertes, zones humides...).
- **Mener des actions opérationnelles :**
  - Aide à la rénovation d'anciens corps de ferme ou bâtiments agricoles traditionnels.
  - Insertion des nouveaux bâtiments (stabulations, serres, hangars) dans le paysage : implantation en retrait, bardages bois, haies d'accompagnement...
  - Travailler sur la mise en valeur des pratiques agricoles via des sentiers, circuits, visites...

#### 4 - ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS LE PLUS EN AMONT POSSIBLE

- Mise en place d'un guichet unique d'ingénierie communale/intercommunale : urbanisme, paysage, architecture, économie. Avec des acteurs spécifiques : CAUE, ABF, ACE-PCE, chambre agriculture...
- Aide au montage de projet : foncier, subventions, permis, scénarios d'aménagement.
- Favoriser la concertation locale dès les premières étapes (habitants, riverains, élus).

#### EXEMPLE D'ACTIONS CONCRÈTES SUR LA CC MONTAGNE D'ARDÈCHE :

- **Hameau agricole mutualisé :**
  - Construction d'un bâtiment agricole mutualisé pour plusieurs agriculteurs, hangar en bois, accueil pédagogique, vente directe.
  - Intégration paysagère : haies bocagères, chemins enherbés, toitures végétalisées.
- **Petit commerce / atelier artisanal en cœur de village :**
  - Réutilisation d'un ancien local communal.
  - Enseigne discrète, devanture traditionnelle, aménagement convivial des abords.
- **Zone artisanale requalifiée :**
  - Requalification d'une friche avec mutualisation des stationnements.
  - Reboisement de la périphérie, toitures solaires, façades en bois brûlé ou bardage naturel.

# ACTION 11.

## ACCOMPAGNER L'INSERTION PAYSAGÈRE DES INFRASTRUCTURES DE PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

### 1 - PORTER UN DIAGNOSTIC CROISÉ : PAYSAGES × POTENTIEL ENR

#### • À conduire avec un bureau d'études + CAUE + DDT

- Identification des unités paysagères du territoire (via atlas du paysage, cartographies locales).
- Analyse de la sensibilité paysagère : zones à enjeux forts (crêtes, vallées ouvertes, patrimoines bâtis...).
- Cartographie du potentiel EnR : gisements solaires, hydroélectriques, bois, sites de toiture, friches agricoles/industrielles.

#### • Définir des objectifs :

- Délimiter les zones favorables, zones à vigilance et zones à éviter pour chaque technologie.

### 2. ÉLABORER UNE CHARTE D'INSERTION PAYSAGÈRE DES ENR

#### CONTENUS PROPOSÉS :

#### • Principes d'implantation par type d'énergie :

- Photovoltaïque au sol : privilégier friches, zones dégradées, intégration végétale, éviter les crêtes visibles.
- Photovoltaïque sur bâti : encourager sur bâtiments agricoles, publics, industriels.
- Éolien (si opportunité régionale) : insertion dans le relief, éloignement des hameaux, cohérence d'ensemble.
- Méthanisation et bois-énergie : masques paysagers, matériaux locaux, distance des habitations.

#### • Recommandations pour la forme, couleur, matériaux, végétalisation, signalétique, clôtures, voiries.

#### • Fiches par unité paysagère : ce qui est acceptable ici, ce qui ne l'est pas.

#### • Outil d'aide à la décision pour les élus, services et porteurs de projets.

### 3. INTÉGRER L'INSERTION PAYSAGÈRE DANS L'INSTRUCTION DES PROJETS

- Rédiger un cahier des charges pour toute nouvelle demande d'implantation.
- Mettre en place une cellule technique EnR et paysage au sein de la CCMA, avec : services techniques, élus référents, CAUE / architecte-conseil / PNR.
- Instaurer un avis paysager pour tout projet EnR dépassant un certain seuil.

### 4. SENSIBILISER ET CONCERTER LOCALEMENT POUR CRÉER L'ADHÉSION

- Forums énergie-paysage dans les communes.
- Ateliers de visualisation avec photomontages, cartes sensibles, débats citoyens.
- Exposition itinérante : "Paysages d'énergie : et ici, comment on fait ?"
- Concertation amont avec les habitants et exploitants agricoles pour les projets structurants.

### 5. MOBILISER DES OUTILS DE PLANIFICATION ET DE FINANCEMENT

#### • Intégrer l'insertion paysagère dans :

- Un PCAET pour la CCMA (Plan Climat),
- Les documents d'urbanisme locaux (SCOT, PLUi, OAP),
- La planification énergétique régionale (SRADETT).

#### EXEMPLE D'ACTIONS CONCRÈTES SUR LA CC MONTAGNE D'ARDÈCHE :

- Inventaire des toitures, cadastre solaire
- Etude de faisabilité d'une zone solaire concertée
- Charte paysagère pour la filière bois-énergie
- Kit «énergie et paysages» pour les Maires



# ACTIONS À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA MONTAGNE D'ARDÈCHE

Pour certaines actions, la Communauté de communes de la Montagne d'Ardèche constitue un partenaire pour les communes. Il s'agit soit d'actions se retrouvant sur plusieurs communes afin de mutualiser les demandes, soit d'actions relevant de compétences propres à la Communauté de communes.

## ÉTUDES TRANSVERSALES

- mutualiser les demandes afin de ne mandater qu'un seul bureau d'études : type plan de mobilité

## ACTIONS EN LIEN AVEC LE PLUi

- nouvelles installations (type snack bar) : zonage du PLUi
- végétalisation : volet «éviter-réduire-compenser»

## ACTIONS RELEVANT DE COMPÉTENCES INTERCOMMUNALES

- type réalisation de chemins de randonnée, car la CCMA aura en charge la gestion des chemins

## RÉSEAU D'ACTEURS (LOCAUX)

- création de mobilier avec la scierie locale
- signalétique commune en accord avec le PNR
- marchés à bon de commande, notamment pour la rénovation énergétique d'équipements communaux

# II. PLAN GUIDE DES 4 LACS





# II.1 PLAN GUIDE DU LAC DU LAC D'ISSARLÈS



## LISTE D'ACTION

**A** .....

**1.** RÉORGANISER LA CIRCULATION ET LES STATIONNEMENTS À L'ÉCHELLE DU VILLAGE

**2.** REQUALIFIER ET PÉRENNISER LA RUE COMMERÇANTE ET SES ESPACES PUBLICS ATTENANTS

**3.** RÉAMÉNAGER LA SALLE DES FÊTES ET SES ABORDS EN UN ESPACE D'ACCUEIL CONVIVIAL

**4.** AMÉNAGER UN BELVÉDÈRE DONNANT À VOIR LE LAC

**5.** RENDRE LA PLAGE ET LE LAC ACCESSIBLES AUX PMR

**B** .....

**6.** AMÉNAGER UN CHEMINEMENT SURÉLEVÉ ET SÉCURISÉ LONGEANT LE LAC

**7.** AMÉNAGER LE SENTIER DES GROTTES TROGLODYTES

**C** .....

**8.** RÉNOVER LE CAMPING MUNICIPAL

**9.** VALORISER LA PLAGE DU CAMPING MUNICIPAL

**10.** AMÉNAGER UN PARC DE STATIONNEMENT TEMPORAIRE POUR LA PLAGE DU CAMPING

**D** .....

**11.** INTÉGRER LA PRISE D'EAU EDF AU PAYSAGE ET SENSIBILISER À L'HISTOIRE HYDROÉLECTRIQUE DU LAC

**12.** AMÉNAGER UN SENTIER DE DÉCOUVERTE DE LA NATURE EN RIVE DE LAC

**13.** RÉOUVRIR ET SIGNALER LE SENTIER DU BELVÉDÈRE DEPUIS LE LAC

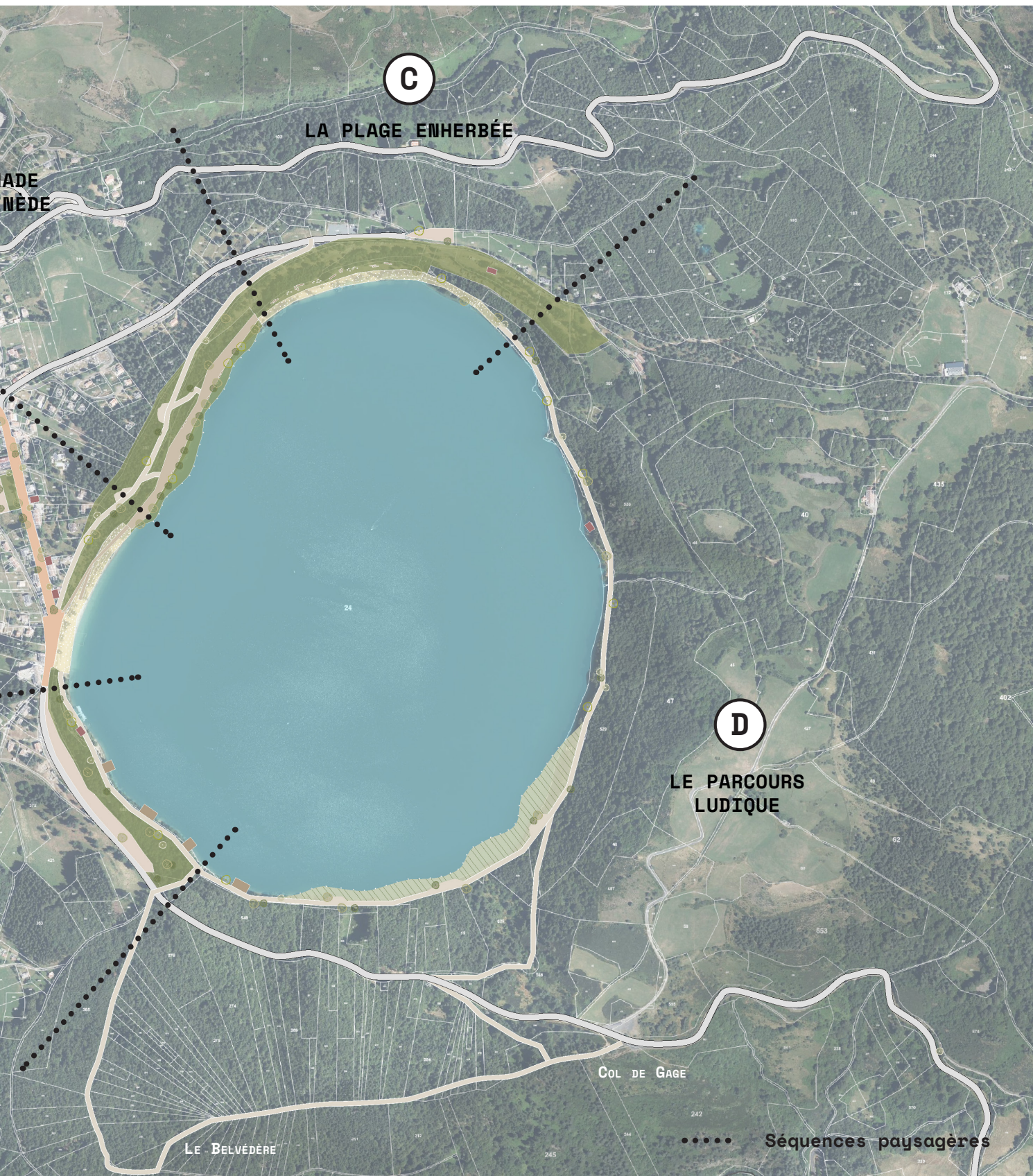
**E** .....

**14.** VALORISER LES VUES SUR LE LAC ET SUR LE MONT MÉZENC PAR LA CRÉATION DE PLATEFORMES BELVÉDÈRES

**15.** PROGRAMMER L'USAGE DU BÂTIMENT DE LA PISCICULTURE

**16.** INTÉGRER L'AIRE DE JEU FORESTIÈRE AU PAYSAGE





C

LA PLAGE ENHERBÉE

ADE  
MÈDE

D

LE PARCOURS  
LUDIQUE

COL DE GAGE

LE BELVÉDÈRE

..... Séquences paysagères



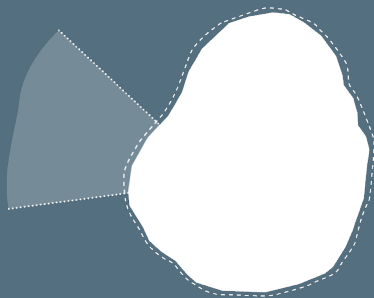
# SÉQUENCE A

## LE BALCON SUR LE LAC

La séquence vise à améliorer la connexion entre le lac et le village du Lac d'Issarlès. Celle-ci est aujourd'hui peu évidente, encombrée par une rue commerçante dont le trafic routier est assez dense et par des espaces publics aménagés de manière très routière qui ne favorisent ni la déambulation piétonne et un accès sécurisé au lac. Le lac est ainsi mis à distance du cœur du bourg qui pourrait pourtant bénéficier d'une véritable attractivité et mise en valeur en se reconnectant au lac.

Afin de répondre à ces enjeux, les actions de cette séquence viseront ainsi à repenser la circulation villageoise afin de fluidifier et sécuriser le trafic et l'accessibilité sur la commune ; à réaménager les espaces publics du cœur de bourg afin de lui redonner de la qualité en repensant la place du piéton, du végétal et de l'eau ; à aménager un belvédère donnant à voir le lac dans le prolongement de la rue commerçante ; et à aménager un accès à la plage et à l'eau pour les personnes à mobilité réduite.

## LOCALISATION



## PHOTOGRAPHIES DE LA SÉQUENCE



*Un accès frontal depuis la rue sur le lac ne laissant que peu de place au piéton // © Fabriques*



*Un espace public ne mettant que très peu en valeur le lac depuis la rue commerçante // © Fabriques*



*Un accès au lac compliqué pour les personnes à mobilité réduite // © Fabriques*



*Une vue en surplomb sur le lac depuis le front de rue à valoriser // © Fabriques*

PLAN D'ACTION POUR LA SÉQUENCE A :  
« LE BALCON SUR LE LAC »

**ACTION 1.**

RÉORGANISER LA CIRCULATION  
ET LES STATIONNEMENTS À  
L'ÉCHELLE DU VILLAGE

**ACTION 2.**

REQUALIFIER ET PÉRENNISER  
LA RUE COMMERÇANTE ET SES  
ESPACES PUBLICS ATTENANTS

**ACTION 3.**

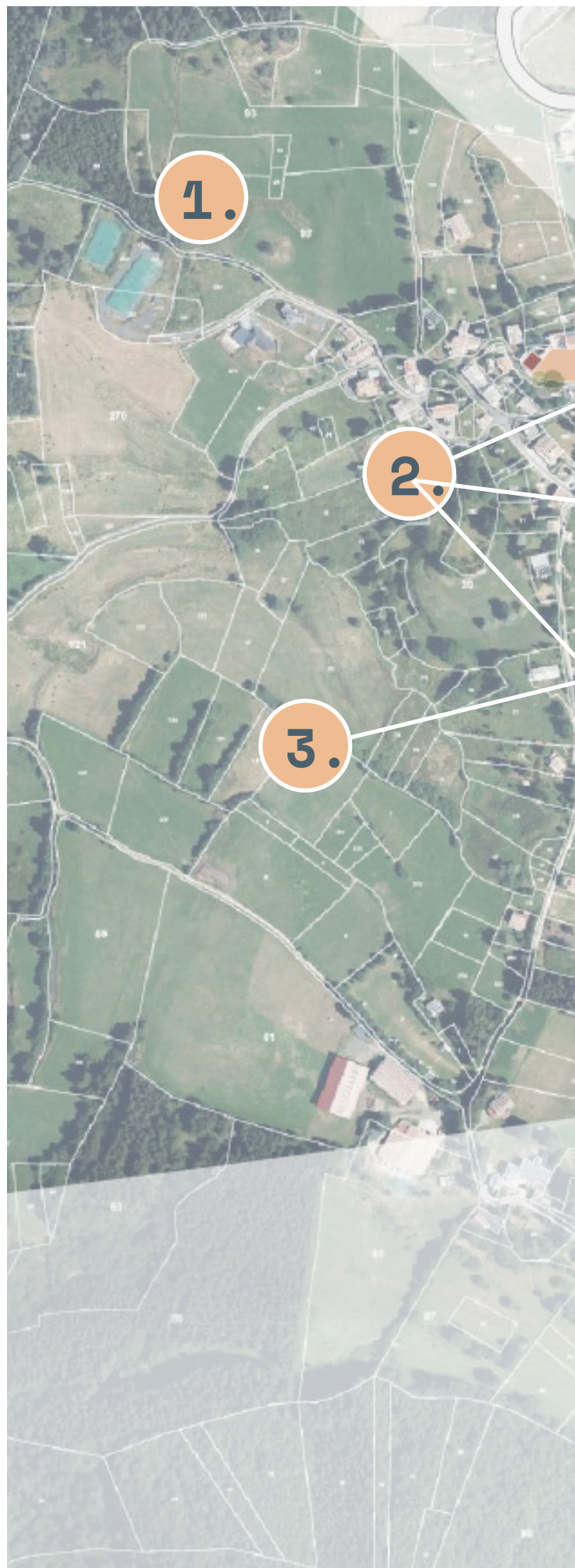
RÉAMÉNAGER LA SALLE DES  
FÊTES ET SES ABORDS EN  
UN ESPACE D'ACCUEIL  
CONVIVIAL

**ACTION 4.**

AMÉNAGER UN BELVÉDÈRE  
DONNANT À VOIR LE LAC

**ACTION 5.**

RENDRE LA PLAGE ET LE LAC  
ACCESSIBLES AUX PMR





# ACTIONS SÉQUENCE A

## ACTION 1.

### RÉORGANISER LA CIRCULATION ET LES STATIONNEMENTS À L'ÉCHELLE DU VILLAGE

#### DESCRIPTION DE L'ACTION (1/2)

**Constats :**

Le stationnement sur la commune du Lac d'Issarlès soulève des besoins très variés suivant les saisons. La saison estivale amène de nombreux visiteurs qui stationnent autant sur les parcs de stationnement existants, que dans la rue commerçante qui se retrouve peu valorisée. Les flux sont parfois contraints et soulèvent plusieurs points de blocage sur la commune.

**Objectifs :**

- Désengorger les flux estivaux liés au tourisme sur la commune.
- Libérer la rue commerçante des stationnements permanents.
- Préserver le site naturel du lac des véhicules.

**Etapes de mise en œuvre :**

- Réaliser une étude de mobilité à l'échelle du village intégrant des temps de concertation avec les commerçants et les habitants, dans le but de définir des lieux de stationnement stratégiques à l'échelle du village pour préserver le site naturel du lac et valoriser la rue commerçante comme un espace public qualitatif et partagé.
- Inscrire si nécessaires les zones de stationnements identifiées

#### TEMPORALITÉ



#### QUI PORTE ET RÉALISE ?

- Portage : Commune
- Réalisation : BE mobilité, Géomètre, Géotechnicien, Paysagiste Concepteur, VRD

#### PARTENAIRES POTENTIELS

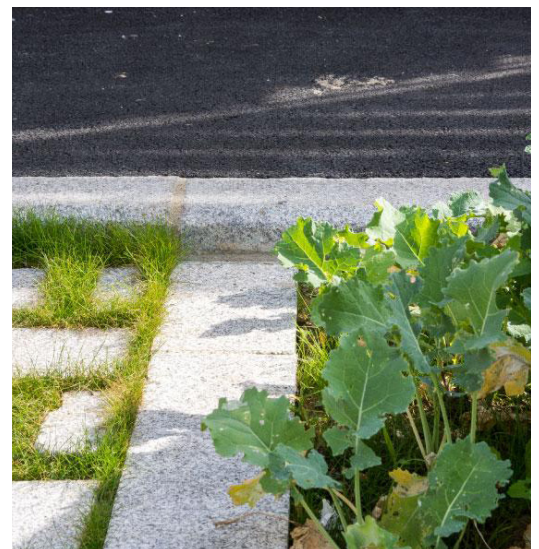
- Conseil Départemental
- PNR des Monts d'Ardèche

#### RÉFÉRENCES



#### Aménagement de parcs de stationnements

Espace Roux : parc de stationnement inscrit dans la pente à Dieulefit (26) (ci-contre à gauche). Réaménagement de la rue des jardins Dufour à Montreuil (90) - Coloco Paysage (ci-dessous à gauche et à droite).



## DESCRIPTION DE L'ACTION (2/2)

- comme emplacements réservés dans le PLUi.
- Envisager la mise en place de navettes entre communes afin de désengorger les parcs de stationnement de la commune, tout en faisant bénéficier les communes voisines des retombées économiques touristiques : mettre en place des partenariats pour mutualiser les parcs de stationnements existants.

### Principes d'aménagement :

- Dans le cas de créations de nouveaux parcs de stationnement, valoriser la topographie naturelle du site en évitant au maximum les terrassements massifs et les encochements artificiels.
- Végétaliser les abords des places de stationnement afin de les ombrager et de favoriser le confort d'usage des automobilistes.
- Intégrer la gestion des eaux pluviales à l'aménagement des places de stationnement, en privilégiant des revêtements de sol perméables, éventuellement connectés à des espaces végétalisés de pleine terre (noues, fossés, fosses de plantation...).
- Dans le cas routes trop étroites (comme pour la route accédant au camping municipal), privilégier l'aménagement de bateaux plutôt que l'élargissement des routes, pour des raisons d'économie de moyens, d'économie de sols et d'intégration paysagère.

- Communauté de Communes de la Montagne d'Ardèche
- Office de Tourisme Communautaire Montagne d'Ardèche

### COÛTS TRAVAUX\*

25.000€HT



COÛT MINIMAL  
- Étude mobilité

### FINANCEMENTS POTENTIELS

- Fond vert / DETR / LEADER

### LIENS AVEC LE PLUI

- Emplacements réservés

\* Hors études préalables (géométrie, géotechnique, ingénieries et conception, BE technique...)

## SCHÉMA DE PRINCIPE

Proposition de répartition de parcs de stationnements répartis à l'échelle de la commune et du lac.



## ACTION 2.

### REQUALIFIER ET PÉRENNISER LA RUE COMMERÇANTE ET SES ESPACES PUBLICS ATTENANTS

#### DESCRIPTION DE L'ACTION (1/2)

##### Constats :

La polarité villageoise, représentée par différents commerces et restaurants, s'est aujourd'hui déplacée le long de la route départementale connectant le lac au cœur de bourg historique. Celle-ci est cependant très passante et ne valorise que très peu le village et le lac : la place de la voiture est omniprésente, les enseignes commerçantes sont hétéroclites, le piéton n'est pas en sécurité et le lac n'est pas visible. Certains des bâtiments commerciaux en front de rue sont à vendre et risquent de ne pas trouver de repreneur. Cela représente un réel risque pour la vitalité villageoise qui est déjà affaiblie lors des périodes hors-saison.

##### Objectifs :

- Valoriser les commerces en s'assurant de leur maintien et de leur reprise pour pérenniser l'attractivité du lac et la vitalité villageoise.
- Requalifier les espaces publics attenants à la rue commerciale pour les rendre plus confortables et accueillants pour les habitants comme pour les visiteurs tout au long de l'année.

##### Etapas de mise en œuvre :

- Inscrire les linéaires commerciaux en front de rue dans la PLUi, et définir les servitudes d'utilité publiques qui pourraient être nécessaires pour le maintien de ces commerces.

#### TEMPORALITÉ



#### QUI PORTE ET RÉALISE ?

- Portage : Commune
- Réalisation : Géomètre, Géotechnicien, Paysagiste Concepteur, VRD

#### PARTENAIRES POTENTIELS

- Conseil Départemental
- PNR des Monts d'Ardèche
- CAUE de l'Ardèche

#### RÉFÉRENCES (1/2)



##### Requalifications de traversées de bourg

Aménagement de l'entrée de bourg de Saint Sauveur de Flée (49) - Atelier Paul Arene (ci-contre à gauche).

Rue Auguste Bouchet : une voirie partagée plantée à Aubenas (07) - Atelier L (ci-dessous à gauche et à droite).



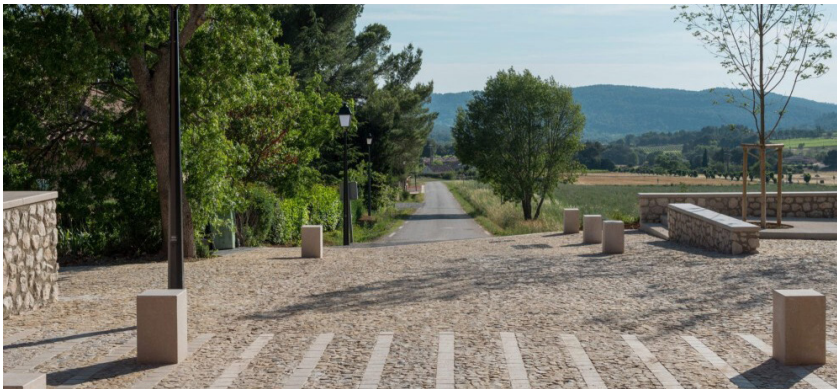
## DESCRIPTION DE L'ACTION (2/2)

- En tenant compte de l'étude de mobilité (cf. action 1), réaliser une étude de faisabilité incluant la requalification du carrefour du lac, du carrefour de la mairie (incluant la place de l'église) et du tronçon de la RD116 qui traverse le bourg entre ces deux carrefours par un MOE paysagiste concepteur.
- Sur la base de cette étude de faisabilité, lancer un marché de maîtrise d'œuvre de conception d'espace public, intégrant un relevé géomètre, une étude géotechnique et un bureau d'études VRD.

### Principes d'aménagement :

- Valoriser la place du piéton, du végétal et de la gestion des eaux pluviales, en repensant la place de la voiture : intégration de stationnements temporaires en lien avec l'action 2 pour libérer de l'espace pour des terrasses ou de la végétation, requalification des sols pour des espaces publics plus conviviaux et moins routiers (choix de revêtements qualitatifs, reprises des bordures...).
- Penser la sécurisation et la mutualisation de l'espace public pour les différents usagers, en prenant en compte le passage des poids-lourds (prévoir des échanges avec le Conseil Départemental).

## RÉFÉRENCES (2/2)



### COÛTS TRAVAUX\*

1.060.000€HT

COÛT MINIMAL

- Réaménagement des carrefours du lac et de la mairie

+

- Restructuration RD  
- Mobilier  
- Plantations  
- Sanitaires

1.710.000€HT

COÛT MAXIMAL

### FINANCEMENTS POTENTIELS

- Fond vert / Agence de l'Eau / DETR / LEADER

### LIENS AVEC LE PLUI

- Inscription des linéaires commerciaux
- Servitudes d'Utilités Publiques

\* Hors études préalables (géomètre, géotechnique, ingénieries et conception, BE technique...)

### Aménagement d'un carrefour villageois

LOCALISATION : Beaucueil (13)

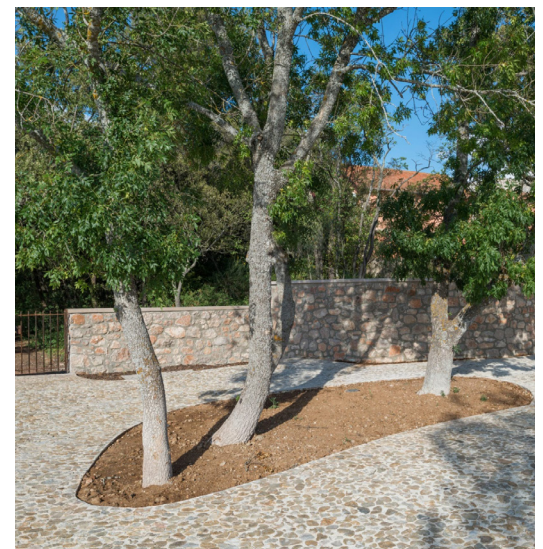
ANNÉE DE RÉALISATION : 2016

MAÎTRISE D'ŒUVRE : Huit et demi - architectes

MAÎTRISE D'OUVRAGE : Communauté du Pays d'Aix

SURFACE : 900 m<sup>2</sup>

MONTANT DES TRAVAUX : 600 000€ HT



## ACTION 3.

# RÉAMÉNAGER LA SALLE DES FÊTES ET SES ABORDS EN UN ESPACE D'ACCUEIL CONVIVIAL

### DESCRIPTION DE L'ACTION

#### Constats :

La salle des fêtes communale est dégradée. A proximité se trouve un terrain de tennis sous-utilisé ainsi qu'une aire de camping-car sont présents à proximité.

Une étude de faisabilité concernant la requalification de ce secteur a été réalisée dans le but de le valoriser ce lieu comme un espace convivial et de fraîcheur à destination des habitants comme des visiteurs.

#### Objectifs :

- Rénover les équipements publics du bourg désuets pour rendre attractif le village au fil des saisons en valorisant les équipements existants avant d'en construire de nouveaux.
- Offrir un espace de fraîcheur qualitatif aux habitants et aux visiteurs, à proximité immédiate de la rue commerçante et en lien avec la salle des fêtes.

#### Etapas de mise en œuvre :

- Affecter les parcelles acquises à un zonage récréatif dans le PLUi.
- Sur la base de l'étude de faisabilité déjà réalisée par la commune, lancer un marché de maîtrise d'œuvre architectural et de conception paysagère, intégrant un relevé géomètre, une étude géotechnique et un bureau d'études VRD, et en ajoutant l'aménagement d'un parc

### RÉFÉRENCES



#### Requalification vertueuse d'une salle des fêtes

Rénovation biosourcée d'une salle des fêtes (isolation paille) en chantiers participatifs à Lauréan (22) - Laboratoire d'Architecture de Bretagne.



### TEMPORALITÉ



### QUI PORTE ET RÉALISE ?

- Portage : Commune
- Réalisation : Géomètre, Géotechnicien, Architecte, Paysagiste Concepteur, VRD

### PARTENAIRES POTENTIELS

- Région, Département, ADEME
- SDEA
- SDE 07
- Architectes et Paysagistes Conseil de l'État, CAUE de l'Ardèche
- PNR des Monts d'Ardèche

### COÛTS TRAVAUX\*

1.200.000€HT

COÛT MINIMAL

- Acquisition parcelles
- Rénovation salle des fêtes
- Aménagement d'un terrain multisports réversible
- Construction d'un bâtiment de stockage
- Renaturation terrain de tennis en un espace vert public

### FINANCEMENTS POTENTIELS

- Région
- FEDER
- Fond vert
- DETR
- LEADER

### LIENS AVEC LE PLUI

- Zonage réglementaire

\* Estimatif chiffré par l'étude de faisabilité réalisée en 2024 par la commune

## ACTION 4.

### AMÉNAGER UN BELVÉDÈRE DONNANT À VOIR LE LAC

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

##### Constats :

Aujourd'hui, la relation entre le lac du Lac d'Issarlès et la rue commerçante est peu tangible. Malgré une vue dégagée depuis la fin de la rue commerçante, un aménagement ne mettant que très peu en valeur la vue le lac est présent (places de stationnement obstruant la vue, trottoir très étroit...).

##### Objectifs :

- Valoriser la vue sur le lac depuis le carrefour d'entrée sud de la rue commerçante en créant belvédère sobre et intégré au paysage, en lien avec le réaménagement du carrefour (action 2).

##### Etapes de mise en œuvre :

- En lien avec la mission de maîtrise d'œuvre visant à réaménager le carrefour routier au sud de la rue commerçante (cf. action 2), lancer un marché de maîtrise d'œuvre paysagère, intégrant éventuellement un travail avec un designer ou un artiste, ainsi que des temps de concertation adaptés avec les élus et la population afin d'assurer l'acceptabilité de ce belvédère surplombant le lac depuis le village.
- Échanger avec l'inspecteur des sites sur la matérialité, la colorimétrie et la structure du belvédère pour s'assurer de son intégration paysagère.

#### RÉFÉRENCES

##### Aménagements de balcons ouverts

Aménagement de chemin piéton littoral du Pornichet à Saint-Nazaire (44) - Phytolab (ci-contre).

Chemin en balcon, assise en bois et muret en pierre naturelle - Bois Loisirs Créations (ci-dessous).



#### TEMPORALITÉ



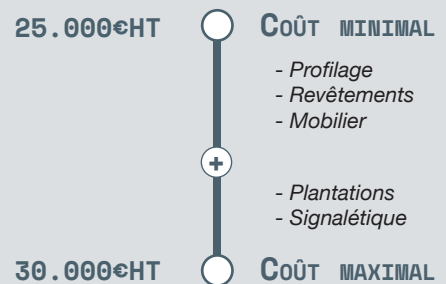
#### QUI PORTE ET RÉALISE ?

- Portage : Commune
- Réalisation : Designer, Artiste, Paysagiste Concepteur

#### PARTENAIRES POTENTIELS

- DREAL (inspecteur des sites)
- Architectes et Paysagistes Conseil de l'État
- PNR des Monts d'Ardèche
- CAUE de l'Ardèche

#### COÛTS TRAVAUX\*



#### FINANCEMENTS POTENTIELS

#### LIENS AVEC LE PLUI

\* Hors études préalables (géomètre, géotechnique, ingénieries et conception, BE technique...)

# ACTION 5.

## RENDRE LA PLAGE ET LE LAC ACCESSIBLES AUX PMR

### DESCRIPTION DE L'ACTION

#### Constats :

La plage et le lac ne sont aujourd'hui pas accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR). Une rampe d'accès existe mais son revêtement comme son pourcentage de pente ne sont pas adaptés pour les PMR.

#### Objectifs :

- Rendre accessible la plage et le lac aux PMR tout en intégrant la structure au paysage, et ce tout au long de l'année (suivant les variations du niveau de l'eau selon les saisons et les prélèvements d'EDF).

#### Etapes de réalisation :

- Lancer un marché de maîtrise d'œuvre ou bien un appel à projet artistique visant à imaginer une rampe PMR intégrée au paysage.
- Échanger avec l'inspecteur des sites sur la matérialité, la colorimétrie et la structure de la rampe pour s'assurer de son intégration paysagère 4 saisons.

#### Principes d'aménagement :

- Envisager une connexion de la rampe d'accès PMR avec le sentier du tour de lac (cf. action 6) et avec le belvédère (cf. action 4).
- Penser l'intégration paysagère de ces rampes, par le choix de matériaux simples et naturels, et par l'emploi d'une structure sobre et discrète.

### RÉFÉRENCES



#### Aménagements d'accès PMR à la plage et à l'eau

Oeuvre d'art flottante - *Floating Walkway* - Lac de Côme (Italie) - Christo (ci-contre).

Rampe d'accès à l'eau PMR en métal - Plage de Port-Choiseul lac Léman (ci-dessous).



### TEMPORALITÉ



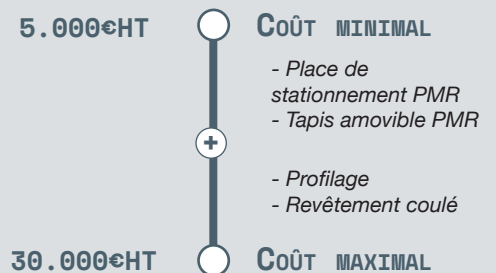
### QUI PORTE ET RÉALISE ?

- Portage : Commune
- Réalisation : Commune, Paysagiste Concepteur ou Architecte, Entreprises spécialisées, Artiste, Designer

### PARTENAIRES POTENTIELS

- DREAL (inspecteur des sites)
- Pavillon Bleu, Label Handiplage
- EDF
- PNR des Monts d'Ardèche
- CAUE de l'Ardèche
- Département / Région

### COÛTS TRAVAUX\*



### FINANCEMENTS POTENTIELS

- Région

### LIENS AVEC LE PLUI

- Loi Montagne - Eau

\* Hors études préalables (géométrie, géotechnique, ingénieries et conception, BE technique...)

### III- PLAN D'ACTION



# SÉQUENCE B

## LA PROMENADE SOUS LA PINÈDE

Cette seconde séquence a pour objectif de mettre en valeur la rive Ouest du lac, bordée par une pinède. Celle-ci est aujourd'hui accessible mais est peu praticable pour les personnes à mobilité réduite et même pour tous quelques mois dans l'année. En raison des variations du niveau de l'eau du lac, le chemin existant est en effet parfois submergé, ce qui érode les berges et fragilise les pins et leurs racines qui se retrouvent à nues.

On trouve également dans ce secteur un patrimoine vernaculaire remarquable aujourd'hui peu valorisé. Il s'agit de deux grottes troglodytes, qui mériteraient d'être davantage mises en valeur notamment en créant un accès sécurisé.

Les actions de cette séquence viseront ainsi à travers l'aménagement de cheminements plus sécurisés et accessibles, à mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel observable à travers la pinède.

## LOCALISATION



## PHOTOGRAPHIES DE LA SÉQUENCE



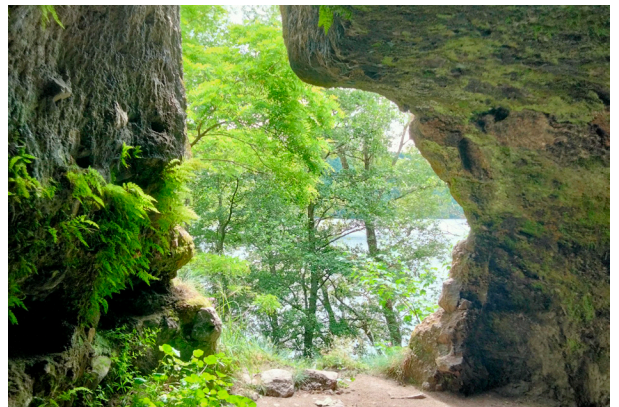
*Sentier forestier de bord de lac, peu sécurisé pour les visiteurs et peu adéquat pour la préservation des arbres // © Fabriques*



*Grotte troglodytes aménagée en un petit musée municipal sur l'histoire des lieux : à rendre plus accessible // © Fabriques*



*Connexions forestières entre le haut du boisement et le bord de lac // © Fabriques*



*Deuxième grotte troglodyte aujourd'hui peu valorisée // © Fabriques*

PLAN D'ACTION POUR LA SÉQUENCE B :  
« LA PROMENADE SOUS LA PINÈDE »

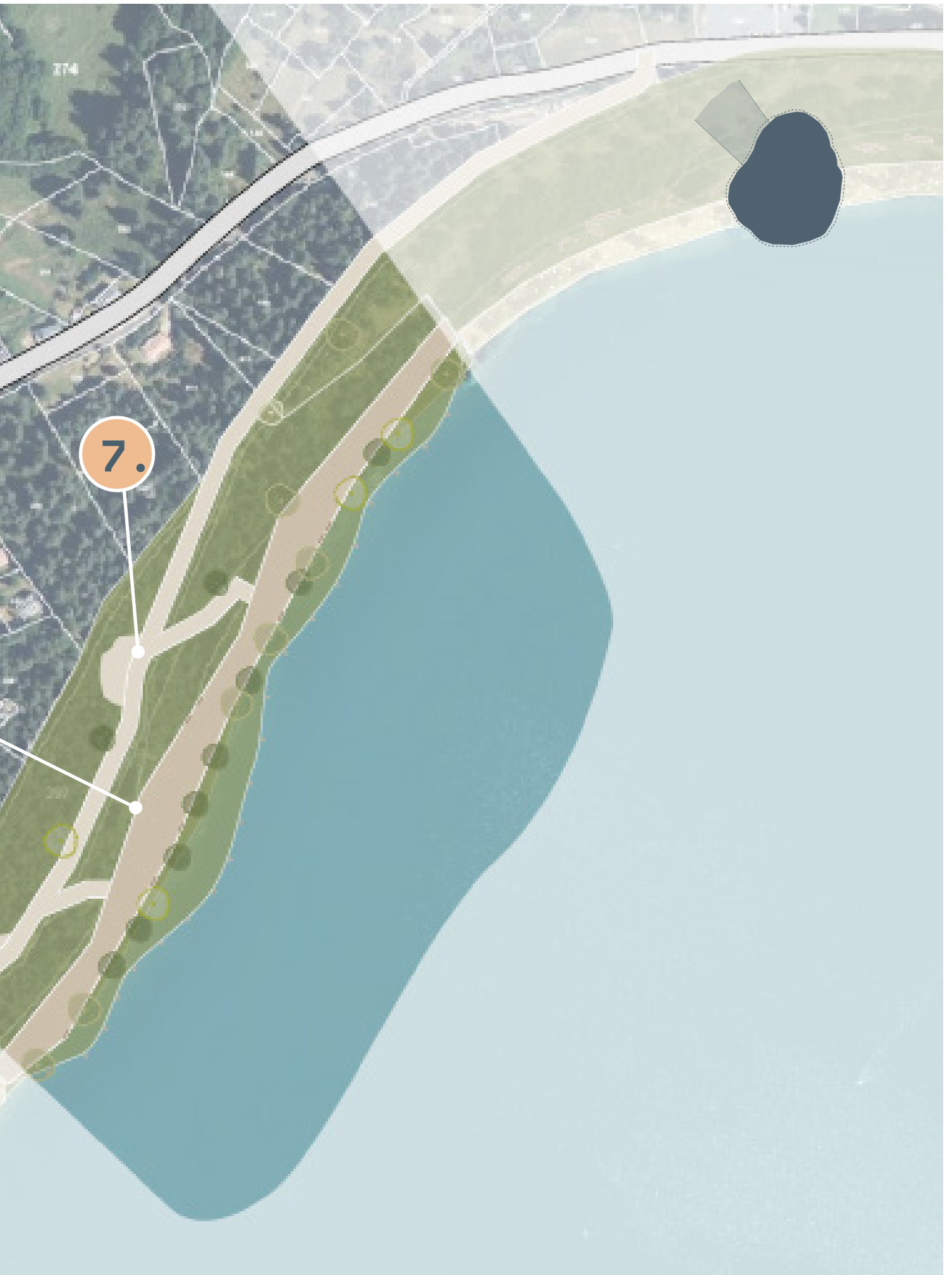
## ACTION 6.

AMÉNAGER UN CHEMINEMENT  
SURÉLEVÉ ET SÉCURISÉ  
LONGEANT LE LAC

## ACTION 7.

AMÉNAGER LE SENTIER DES  
GROTTES TROGLODYTES





# ACTIONS SÉQUENCE B

## ACTION 6.

### AMÉNAGER UN CHEMINEMENT SURÉLEVÉ ET SÉCURISÉ LONGEANT LE LAC

#### DESCRIPTION DE L'ACTION (1/2)

**Constats :**

*Aujourd'hui, un cheminement longeant le lac existe mais il est peu sécurisé et est inondé plusieurs mois de l'année. Celui-ci traverse une pinède située en rive du lac. Les racines affleurantes des pins rendent l'accès dangereux et compliqué*

**Objectifs :**

- Rendre possible la circulation autour du lac de manière continue, sécurisée et tout au long de l'année.
- Valoriser l'aspect naturel du lac et de ses abords par le choix de matériaux et de structures discrètes, bien intégrées au paysage.

**Etapas de réalisation :**

- En concertation avec EDF et l'inspecteur des sites, lancer un marché de maîtrise d'œuvre visant à aménager une promenade surélevée, valorisant la pinède et sa relation au lac.

**Principes d'aménagement :**

- Faire le choix d'une matérialité sobre et discrète, mais à la fois pérenne et résistante à l'eau et à ses vas-et-viens : privilégier des poteaux en métal (la matérialité du platelage restera à définir, en concertation avec l'inspecteur des sites).

#### TEMPORALITÉ



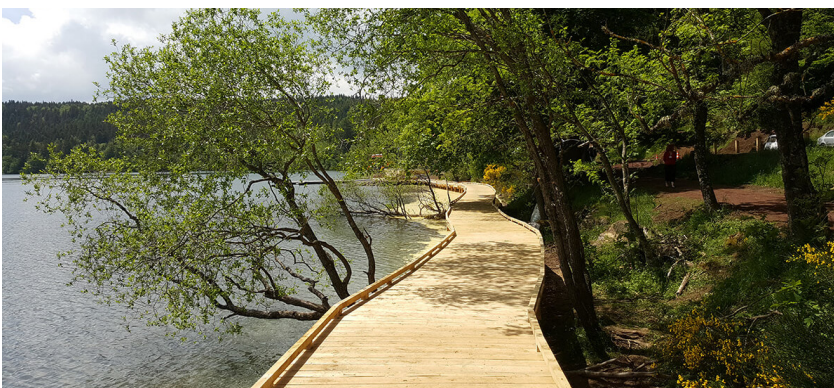
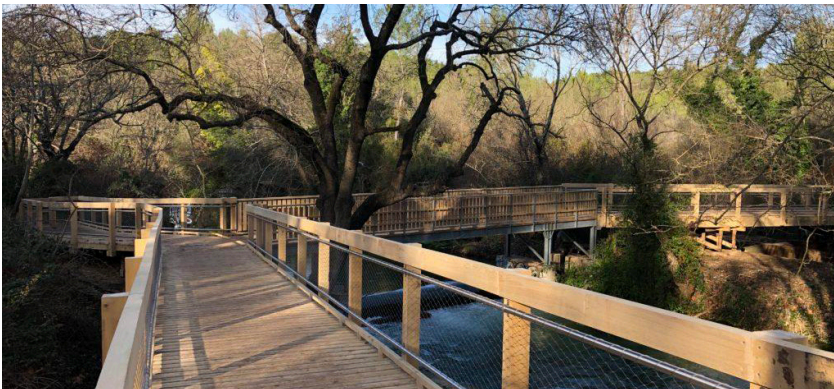
#### QUI PORTE ET RÉALISE ?

- Portage : Commune
- Réalisation : Paysagiste Concepteur ou Architecte, Entreprises spécialisées

#### PARTENAIRES POTENTIELS

- DREAL (inspecteur des sites)
- EDF
- PNR des Monts d'Ardèche

#### RÉFÉRENCES



#### Aménagements de passerelles en bois

Platelage bois surélevé à Prades-le-Léz - Dynamique Environnement (ci-contre).

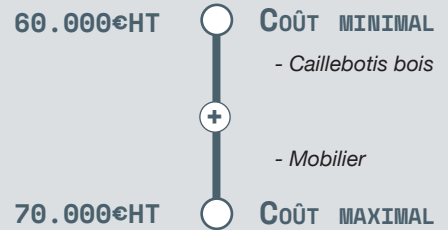
Platelage bois sur le site volcanique du Bouchet - Dynamique Environnement (ci-dessous).



### DESCRIPTION DE L'ACTION (2/2)

- Envisager l'implantation du cheminement au niveau de la cote 1002m ou 1003m, mais pas au-dessus pour qu'il n'y ait qu'un seul propriétaire à concerter (EDF est propriétaire de toutes les parcelles du lac en-dessous de la cote 1003m). La surcôte maximale est à +1003m (env. 2 fois/an) : à ce moment, le sentier sera immergé. Il faudra donc prévoir un aménagement qui puisse être submergé sans être endommagé en choisissant une essence de bois adaptée, imputrescible (à partir de la classe 4, type mélèze).

#### COÛTS TRAVAUX\*



#### FINANCEMENTS POTENTIELS

#### LIENS AVEC LE PLUI

\* Hors études préalables (géomètre, géotechnique, ingénieries et conception, BE technique...)

### SCHÉMA DE PRINCIPE

Niveau d'implantation envisagé pour la mise en place du cheminement en tour de lac : implantation sur les parcelles propriétés d'EDF (en-dessous de 1003m) et au-dessus du niveau maximum du lac (au-dessus de 998m).



# ACTION 7.

## AMÉNAGER LE SENTIER DES GROTTES TROGLODYTES

### DESCRIPTION DE L'ACTION

#### Constats :

Deux grottes troglodytes sont présentes sur le sentier existant. La première est accessible mais sa partie supérieure n'est pas sécurisée. La deuxième grotte n'est que très peu valorisée.

#### Objectifs :

- Valoriser le patrimoine culturel local et sensibiliser sur son histoire.
- Rendre accessible de manière sécurisée les grottes troglodytes.

#### Etapes de réalisation :

- Lancer un marché de maîtrise d'œuvre visant à sécuriser les accès des grottes, mais aussi à sensibiliser sur le patrimoine local, en intégrant une scénographie sobre et discrète.
- Envisager la mise en place de visites guidées ou contées, en lien avec l'Office de Tourisme Communautaire Montagne d'Ardèche ou bien avec des associations citoyennes.

#### Principes d'aménagement :

- Penser la connexion aux grottes troglodytes avec le chemin du tour de lac (cf. action 6).
- Penser l'utilisation de matériaux sobres et qualitatifs pour la sécurisation des grottes (escaliers et garde-corps en métal ou bois).
- Intégrer la mise en place d'éclairages résistants à l'humidité et vertueux pour l'environnement.

### RÉFÉRENCES



#### Visites contées des Balmes de Montbrun

Une trentaine de grottes, dont certaines à 2 étages ont été creusées à différents niveaux des falaises sur le plateau de Coiron. L'accès à ce lieu insolite est libre, mais de très nombreuses visites guidées, historiques, contées ou géologiques sont organisées toute l'année pour valoriser ce patrimoine remarquable.



### TEMPORALITÉ



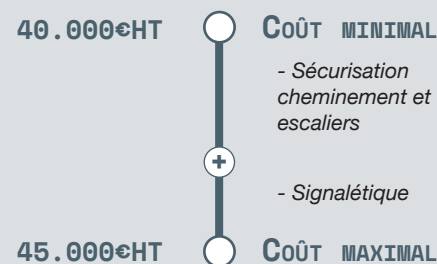
### QUI PORTE ET RÉALISE ?

- Portage : Commune
- Réalisation : Commune, Architectes, Scénographes

### PARTENAIRES POTENTIELS

- Associations citoyennes
- DREAL (inspecteur des sites)
- Architectes et Paysagistes Conseil de l'État
- PNR des Monts d'Ardèche
- Communauté de Communes de la Montagne d'Ardèche
- Office de Tourisme Communautaire Montagne d'Ardèche

### COÛTS TRAVAUX\*



### FINANCEMENTS POTENTIELS

### LIENS AVEC LE PLUI

\* Hors études préalables (géomètre, géotechnique, ingénieries et conception, BE technique...)

### III- PLAN D'ACTION



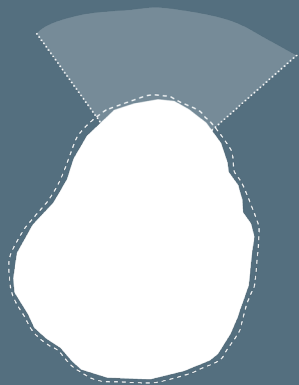
# SÉQUENCE C

## LA PLAGE ENHERBÉE

Cette séquence vise à améliorer le secteur nord du lac, en lien avec le camping municipal. Celui-ci est aujourd'hui vieillissant et soulève notamment des problèmes d'infiltration. Une plage enherbée située en contre-bas du camping offre un accès à l'eau plus intimiste et plus naturel que la plage principale ensablée. Celle-ci est bordée d'une végétation relativement dense qui lui donne son caractère plus sauvage, mais qui soulève tout de même des enjeux de maintien d'ouvertures visuelles sur le lac.

A travers ces actions, la séquence vise également à amplifier l'offre en équipements ludiques et touristiques de la commune en y installant par exemple des jeux pour enfants, des sanitaires, mais en repensant également la gestion des flux estivaux, avec la création d'un parc de stationnement temporaire à proximité de la plage du camping municipal.

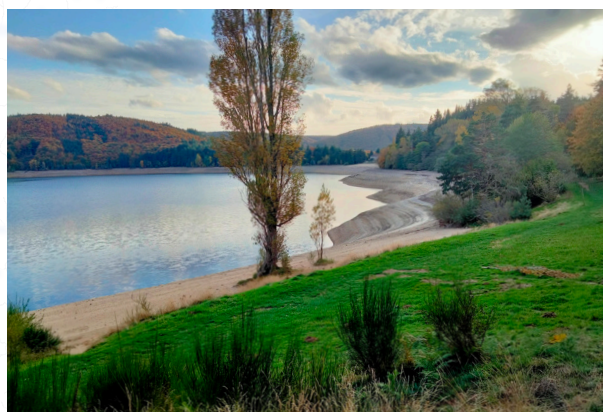
## LOCALISATION



## PHOTOGRAPHIES DE LA SÉQUENCE



Camping municipal // © Fabriques



Plage du camping à l'automne, lorsque le niveau du lac est bas // © Fabriques



Plage du camping à l'été, lorsque le niveau du lac est haut // © Fabriques



Crique naturelle offrant des lieux intimes d'accès au lac // © Fabriques

PLAN D'ACTION POUR LA SÉQUENCE C :  
« LA PLAGE ENHERBÉE »

**ACTION 8.**

RÉNOVER LE CAMPING  
MUNICIPAL

**ACTION 9.**

VALORISER LA PLAGE DU  
CAMPING MUNICIPAL

**ACTION 10.**

AMÉNAGER UN PARC DE  
STATIONNEMENT TEMPORAIRE  
POUR LA PLAGE DU CAMPING  
MUNICIPAL





# ACTIONS SÉQUENCE C

## ACTION 8.

### RÉNOVER LE CAMPING MUNICIPAL

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

**Constats :**

Le camping municipal est aujourd'hui vieillissant et peu fonctionnel. Les bâtiments techniques et d'accueil, ainsi que les chalets mis en location posent notamment des problèmes d'infiltration.

Une étude de faisabilité concernant la requalification du camping municipal est en cours de réalisation.

**Objectifs :**

- Limiter les coûts énergétiques et gagner en confort d'usage dans les bâtiments communs et locatifs du camping.
- Développer l'attractivité du camping, du lac et de la commune en misant sur une offre d'hébergement qualitative et un cadre intimiste.
- Diversifier l'offre locative pour offrir une variété de gammes et attirer un public varié.

**Etapas de réalisation :**

- Sur la base de l'étude de faisabilité en cours de réalisation, lancer un marché de maîtrise d'œuvre architectural et de conception paysagère visant la rénovation énergétique et la mise en valeur du camping municipal.

#### RÉFÉRENCES

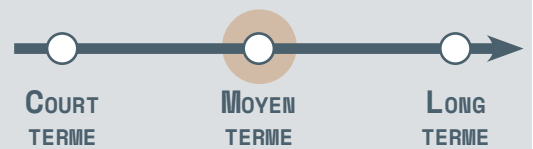


**Hébergements insolites du Bois Basalte**

Le Bois Basalte loue des cabanes de 2 à 4 personnes s'ouvrant sur le paysage de la Chaîne des Puys et du pays des Combrailles. Architecture contemporaine et espaces naturels se mêlent en reprenant l'imaginaire de la cabane comme lieu de repli et de confort.



#### TEMPORALITÉ



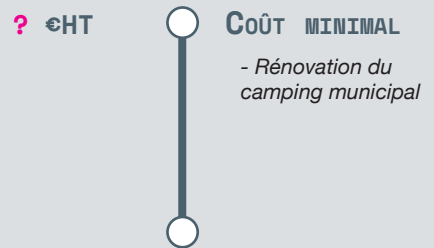
#### QUI PORTE ET RÉALISE ?

- Portage : Commune
- Réalisation : Architecte, Artisans locaux

#### PARTENAIRES POTENTIELS

- DREAL (inspecteur des sites)
- SDEA
- SDA 07
- Office de Tourisme Communautaire Montagne d'Ardèche

#### COÛTS TRAVAUX\*



#### FINANCEMENTS POTENTIELS

#### LIENS AVEC LE PLUI

\* Estimatif chiffré par l'étude de faisabilité réalisée en 2024 par la commune

## ACTION 9.

### VALORISER LA PLAGES DU CAMPING MUNICIPAL

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

##### Constats :

La plage du camping municipal est appréciée par les visiteurs pour son caractère plus sauvage et intimiste que la plage principale du lac. Des enjeux de gestion du végétal sont présents afin de valoriser les vues sur le lac depuis la plage.

##### Objectifs :

- Conforter l'aspect naturel et préservé de la plage du camping.
- Offrir de nouveaux usages pour les enfants en lien avec la plage.

##### Etapas de réalisation :

- Plan de gestion et étude camping à intégrer à la démarche générale
- Lancer un marché de maîtrise d'œuvre visant à réaménager de manière sobre et frugale la plage par un paysagiste concepteur, en incluant un plan de gestion de la plage enherbée et de ses rives.
- Envisager la mise en œuvre des travaux en interne selon les compétences des équipes techniques, ou sinon, envisager le suivi des travaux par le paysagiste concepteur.

##### Principes d'aménagement :

- Penser l'intégration paysagère des jeux pour enfants de manière à ne pas dénaturer le site.
- Penser l'intégration de sanitaires ouvert au public, en lien avec le bloc sanitaire du camping.

#### RÉFÉRENCES



##### Aménagements de jeux pour enfants sobres et naturels

Aire de jeux naturelle de La Renaudie (63) - Fabriques Architecture Paysage (ci-contre et ci-dessous).



#### TEMPORALITÉ



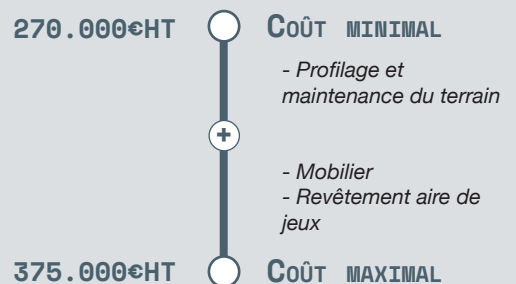
#### QUI PORTE ET RÉALISE ?

- Portage : Commune
- Réalisation : Commune, Paysagiste Concepteur

#### PARTENAIRES POTENTIELS

- DREAL (inspecteur des sites)
- PNR des Monts d'Ardèche
- CAUE de l'Ardèche
- ADT

#### COÛTS TRAVAUX\*



#### FINANCEMENTS POTENTIELS

- Région

#### LIENS AVEC LE PLUI

\* Hors études préalables (géomètre, géotechnique, ingénieries et conception, BE technique...)

## ACTION 10.

# AMÉNAGER UN PARC DE STATIONNEMENT TEMPORAIRE POUR LA PLAGE DU CAMPING MUNICIPAL

### DESCRIPTION DE L'ACTION

#### Constats :

En saison estivale, le lac attire de nombreux visiteurs qui souhaitent stationner à proximité du lac et de ses plages. Aujourd'hui, un large parc de stationnement existe au Sud du lac. La plage du camping ne possède pas réellement de parc de stationnement, mais une parcelle agricole à proximité sert de parc de stationnement temporaire.

#### Objectifs :

- Équilibrer les secteurs de stationnement à l'échelle du lac afin de désengorger les parcs de stationnements existants en période estivale (cf. action 1).
- Préserver l'aspect naturel de la commune en artificialisant le moins de sols possible.

#### Etapas de mise en œuvre :

- Créer un partenariat avec l'agriculteur propriétaire du champs afin qu'il puisse le mettre à disposition pendant les périodes estivales.

#### Principes d'aménagement :

- Penser l'aménagement du parc de stationnement de manière très frugale, par la simple tonte des espaces stationnés.
- Développer une signalétique réversible s'intégrant au paysage.

### RÉFÉRENCES



#### Signalétique et parc de stationnement temporaires

Signalétique sobre sur rondins de bois - The Harrish Forest Park  
- BO Landscape Architecture (ci-contre)

Pré fauché utilisé comme parking temporaire lors d'un festival - Comité des fêtes de Boigny (ci-dessous)



### TEMPORALITÉ



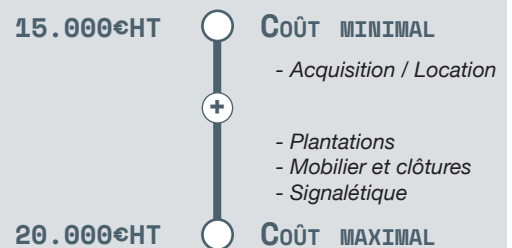
### QUI PORTE ET RÉALISE ?

- Portage : Commune
- Réalisation : Commune

### PARTENAIRES POTENTIELS

- Agriculteur propriétaire
- DREAL (inspecteur des sites)
- PNR des Monts d'Ardèche
- CAUE de l'Ardèche

### COÛTS TRAVAUX\*



### FINANCEMENTS POTENTIELS

### LIENS AVEC LE PLUI

- Créer des aires de croisement en allant en direction du camping.

\* Hors études préalables (géomètre, géotechnique, ingénieries et conception, BE technique...)

### III- PLAN D'ACTION



# SÉQUENCE D

## LE PARCOURS LUDIQUE

Cette séquence cherche à valoriser le patrimoine naturel et hydroélectrique lié au lac du Lac d'Issarlès. Seul lac naturel formé dans un cratère volcanique, il est aujourd'hui géré par EDF qui utilise les variations du niveau de l'eau du lac pour créer de l'électricité. Pour cela, une prise d'eau borde le lac. Celle-ci est visible depuis tout le tour de lac et ne valorise pas le paysage.

Les actions de cette séquence visent alors à souligner et à sensibiliser sur le rôle hydroélectrique du lac, mais aussi sur son caractère naturel et sur les milieux spécifiques liés à son origine volcanique. Pour cela, une première action ambitionne de repenser l'intégration paysagère de la prise d'eau, pour mieux l'insérer dans le paysage, mais à la fois pour s'en servir comme support de communication sur le rôle du lac à l'échelle du territoire. Une seconde action vise à aménager un sentier pédagogique en rive de lac dans le but de sensibiliser sur le rôle des différents milieux écologiques du lac. Une dernière action cherche à reconnecter le lac aux autres sentiers de randonnée existants, ainsi qu'aux points d'intérêts remarquables (col du Gage, belvédère...).

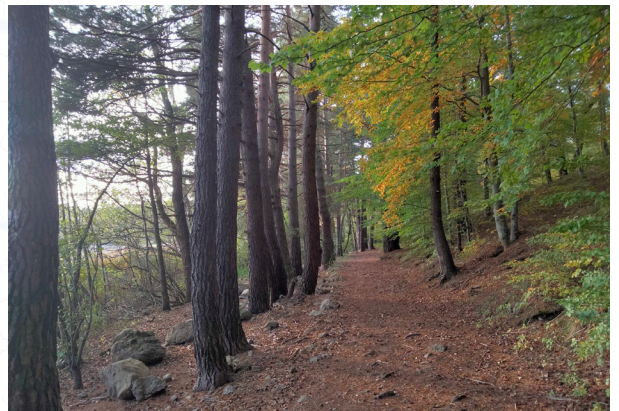
## LOCALISATION



## PHOTOGRAPHIES DE LA SÉQUENCE



*Sentier forestier en bord de lac, passant par la prise d'eau EDF // © Fabriques*



*Chemin forestier dégagé en sortie du camping // © Fabriques*



*Roselières peu gérées obstruant la vue du bord de lac // © Fabriques*



*Sentier peu aménagé et peu accessible pour tous // © Fabriques*

PLAN D'ACTION POUR LA SÉQUENCE D :  
« LE PARCOURS LUDIQUE »

### **ACTION 11.**

INTÉGRER LA PRISE D'EAU  
EDF AU PAYSAGE ET  
SENSIBILISER À L'HISTOIRE  
HYDROÉLECTRIQUE DU LAC

### **ACTION 12.**

AMÉNAGER UN SENTIER DE  
DÉCOUVERTE DE LA NATURE EN  
RIVE DU LAC

### **ACTION 13.**

RÉOUVRIR ET SIGNALER LE  
SENTIER DU BELVÉDÈRE  
DEPUIS LE LAC





# ACTIONS SÉQUENCE D

## ACTION 11.

INTÉGRER LA PRISE D'EAU EDF AU PAYSAGE ET SENSIBILISER À L'HISTOIRE HYDROÉLECTRIQUE DU LAC

### DESCRIPTION DE L'ACTION

**Constats :**

La prise d'eau EDF du lac du Lac-d'Issarlès est aujourd'hui très visible depuis les rives. Celle-ci ne valorise pas le caractère naturel et préservé du lac, mais témoigne toutefois de l'usage hydroélectrique du lac. Une étude pour la valorisation de la prise d'eau EDF a été réalisée par la commune en partenariat avec l'ENSP de Versailles et EDF.

**Objectifs :**

- Valoriser le patrimoine hydroélectrique lié au lac.
- Affirmer le caractère paysager du lac.
- Faire de la prise d'eau un point d'intérêt artistique et/ou patrimonial.

**Etapes de mise en œuvre :**

- Sur la base de l'étude réalisée par l'ENSP et EDF, lancer un appel à projet visant à la mise en œuvre d'un habillage bois ou acier à destination d'architectes en lien avec un artiste ou un artisan local.

**Principes d'aménagement :**

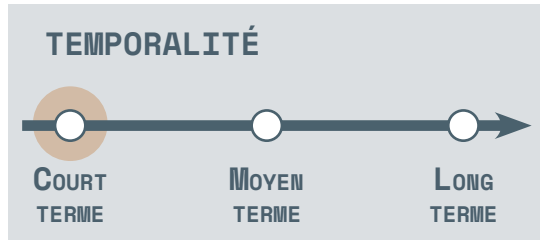
- Penser une mise en lien avec le parcours artistique du partage des eaux.

### RÉFÉRENCES



**Intégration paysagère d'un bâtiment technique d'EDF**

Intégration harmonieuse du nouveau bâtiment au sein du territoire agricole : valorisation du patrimoine agricole local au travers de la façade du bâtiment - Bâtiment d'archives EDF à Bures (Meuse) - LAN et BASE



**QUI PORTE ET RÉALISE ?**

- Portage : Commune, EDF
- Réalisation : Architecte, Designer, Artiste, Artisans locaux

**PARTENAIRES POTENTIELS**

- EDF
- DREAL (inspecteur des sites)
- PNR des Monts d'Ardèche
- Associations citoyennes
- Mécénat d'art

**COÛTS TRAVAUX\***

20.000€HT ○  
|  
+  
|  
○ **COÛT MINIMAL**  
- Bardage bois

50.000€HT **COÛT MAXIMAL**  
- Bardage métallique  
- Signalétique

**FINANCEMENTS POTENTIELS**

\* Hors études préalables (géomètre, géotechnique, ingénieries et conception, BE technique...)

**LIENS AVEC LE PLUI**

## ACTION 12.

### AMÉNAGER UN SENTIER DE DÉCOUVERTE DE LA NATURE EN RIVE DU LAC

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

##### Constats :

Le patrimoine naturel du lac est pointé comme l'un des atouts majeurs du site. Les visiteurs semblent intéressés par cet aspect. Aucune valorisation pédagogique ne permet cependant de sensibiliser sur l'origine volcanique du lac et ses milieux naturels associés.

##### Objectifs :

- Sensibiliser sur les milieux naturels liés au lac naturel (faune et flore).
- Rendre possible la circulation autour du lac de manière continue, sécurisée et tout au long de l'année.

##### Etapes de mise en œuvre :

- En concertation avec EDF et l'inspecteur des sites, lancer un marché de maîtrise d'œuvre visant à aménager un circuit d'interprétation, valorisant et sensibilisant sur la faune et la flore spécifique au lac.

##### Principes d'aménagement :

- Faire le choix d'une matérialité sobre et discrète, mais à la fois pérenne et résistante à l'eau : les revêtements de sol et la signalétique resteront à définir en concertation avec l'inspecteur des sites.
- Envisager l'implantation du cheminement au niveau de la cote 1002m ou 1003m (en lien avec l'action 6).

#### RÉFÉRENCES

##### Aménagements de parcours pédagogiques

Sentier pédagogique de la Réserve naturelle du Bout du Lac d'Annecy (74)



#### TEMPORALITÉ



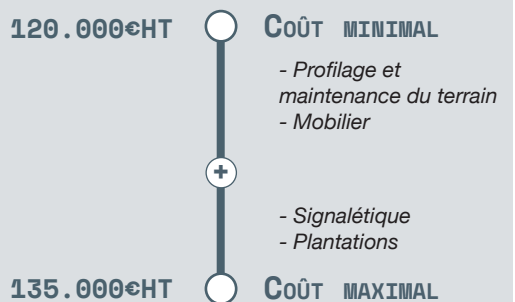
#### QUI PORTE ET RÉALISE ?

- Portage : Commune
- Réalisation : Paysagiste Concepteur, Scénographe

#### PARTENAIRES POTENTIELS

- Réseau Natura 2000 / FRAPNA / Agende de l'Eau
- DREAL (inspecteur des sites)
- PNR des Monts d'Ardèche
- CAUE de l'Ardèche

#### COÛTS TRAVAUX\*



#### FINANCEMENTS POTENTIELS

#### LIENS AVEC LE PLUI

\* Hors études préalables (géomètre, géotechnique, ingénieries et conception, BE technique...)

# ACTION 13.

## RÉOUVRIR ET SIGNALER LE SENTIER DU BELVÉDÈRE DEPUIS LE LAC

### DESCRIPTION DE L'ACTION

#### Constats :

Un sentier longeant le lac et menant au Col de Gage ainsi qu'au belvédère existe aujourd'hui mais est cependant mal indiqué et peu entretenu. Le belvédère est également peu géré et mériterait d'être valorisé.

#### Objectifs :

- Rendre plus accessible et mieux signaler le belvédère.
- Connecter le lac aux sites patrimoniaux remarquables situés à proximité, ainsi qu'aux chemins de randonnée alentours.
- Valoriser les vues sur les lacs de La Palisse, du Gage et du Lac d'Issarlès ainsi que sur la Loire.

#### Étapes de mise en œuvre :

- En lien avec le PNR, réaliser un état des lieux fin des besoins de gestion des chemins de randonnée ainsi que du belvédère.
- En fonction des résultats, lancer la réalisation des travaux d'entretien par les agents communaux et/ou par le biais de chantiers participatifs ou d'insertion à destination des citoyens.

#### Principes d'aménagement :

- Privilégier la rénovation ou la mise en place d'une signalétique en lien avec la charte de signalétique du Parc Naturel Régional.

### RÉFÉRENCES



**Événement terminé**  
NATURE ET DÉTENTE

Osez un chantier participatif ! Participez à l'entretien des sentiers de la Chaîne des Puys

Accueil - Osez un chantier participatif ! Participez à l'entretien des sentiers de la Chaîne d...

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne vous invite, le temps d'une demi-journée, à prêter main forte aux gardes-nature et à l'équipe technique en participant à l'entretien des chemins de la Chaîne des Puys.



#### Des chantiers participatifs en faveur de la Chaîne des Puys

Depuis 2004, le PNR des Volcans d'Auvergne mène de nombreux chantiers d'aménagement et de restauration de sites et de chemins. Chaque année la participation à certains de ces chantiers est proposée propose à des associations afin de donner un coup de main et d'échanger sur les spécificités des sites entretenus.

### TEMPORALITÉ



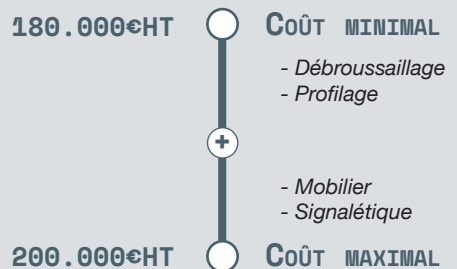
### QUI PORTE ET RÉALISE ?

- Portage : Commune
- Réalisation : Commune, Citoyens par le biais de chantiers participatifs

### PARTENAIRES POTENTIELS

- PNR des Monts d'Ardèche
- CAUE de l'Ardèche
- Communauté de Communes de la Montagne d'Ardèche
- Office de Tourisme Communautaire Montagne d'Ardèche
- Associations citoyennes

### COÛTS TRAVAUX\*



### FINANCEMENTS POTENTIELS

- Fédération Française de Randonnée
- Département
- EDF

### LIENS AVEC LE PLUI

\* Hors chantier participatif

### III- PLAN D'ACTION



# SÉQUENCE E

## LA FORÊT RÉCRÉATIVE

Cette séquence vise à préserver et à mettre en relief les atouts paysagers du lac sur son entrée sud. Bordé par une pinède de hauts jets dans laquelle un parcours santé est déjà installé et dans laquelle la commune a le projet d'aménager un parcours accrobranche, le lac offre depuis ce secteur des vues très ouvertes sur les hauteurs du territoire, et notamment sur le mont Mézenc.

Les actions de cette séquence visent à mettre en valeur ces vues et cette pinède qui participent au caractère apaisé et qualitatif du lac. Elles ont pour ambition l'intégration paysagère de ces nouveaux équipements touristiques et ludiques afin de préserver le caractère naturel et qualitatif des lieux.

Au travers du réemploi / de la reprogrammation de la maison de la pisciculture, c'est aussi le patrimoine culturel de la commune qui vise à être mis en avant. Celle-ci est aujourd'hui occupée par la base nautique et par l'association de chasseurs, mais sont état se dégrade.

## LOCALISATION



## PHOTOGRAPHIES DE LA SÉQUENCE



Allée forestière longeant le lac // © Fabriques



Assises en bois donnant à voir le lac // © Fabriques



Base nautique donnant sur le lac // © Fabriques



Maison de la pisciculture occupée par la base nautique et les pêcheurs // © Fabriques

PLAN D'ACTION POUR LA SÉQUENCE E :  
« LA FORÊT RÉCRÉATIVE »

### **ACTION 14.**

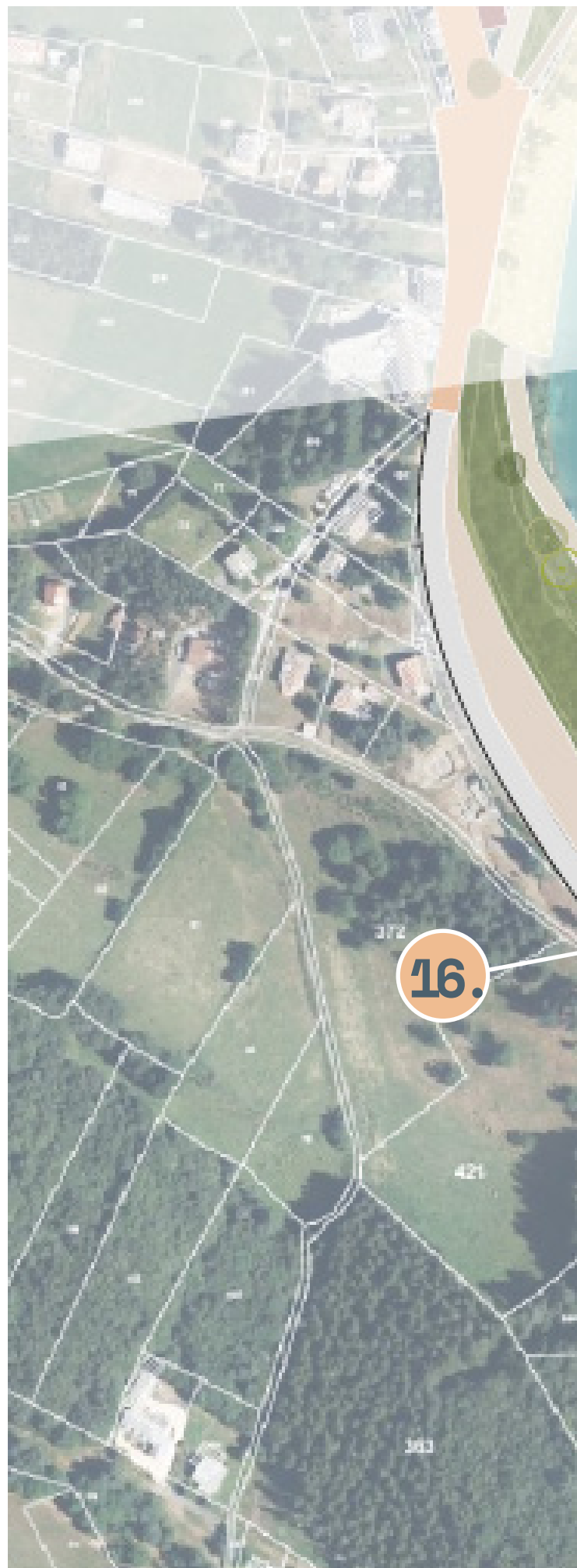
VALORISER LES VUES SUR  
LE LAC ET SUR LE MONT  
MÉZENC PAR LA CRÉATION DE  
PLATEFORMES BELVÉDÈRES

### **ACTION 15.**

PROGRAMMER L'USAGE  
DU BÂTIMENT DE LA  
PISCICULTURE

### **ACTION 16.**

INTÉGRER L'AIRE DE JEU  
FORESTIÈRE AU PAYSAGE





# ACTIONS SÉQUENCE E

## ACTION 14.

VALORISER LES VUES SUR LE LAC ET SUR LE MONT MÉZENC PAR LA CRÉATION DE PLATEFORMES BELVÉDÈRES

### DESCRIPTION DE L'ACTION

**Constats :**

Le mont Mézenc est visible depuis les rives sud du lac. Ce secteur est aussi le lieu privilégié des pêcheurs.

**Objectifs :**

- Mettre en valeur les vues sur le mont Mézenc depuis le lac.
- Offrir des lieux de détente à proximité de la base nautique et de l'aire de jeu forestière, praticable en haute comme en basse saison.

**Étapes de mise en œuvre :**

- En concertation avec EDF et l'inspecteur des sites, lancer un marché de maîtrise d'œuvre visant à aménager les plateformes de valorisation des vues proches et lointaines.

**Principes d'aménagement :**

- Penser la valorisation des blocs de pierre existants (en lien avec la maison de la pisciculture) pour installer les plateformes.
- Privilégier une matérialité sobre et discrète, mais résistante à l'eau.
- Privilégier l'installation de plateformes flottantes pouvant fluctuer de niveau suivant les saisons et la hauteur du niveau de l'eau.

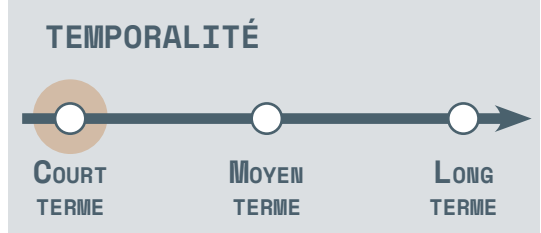
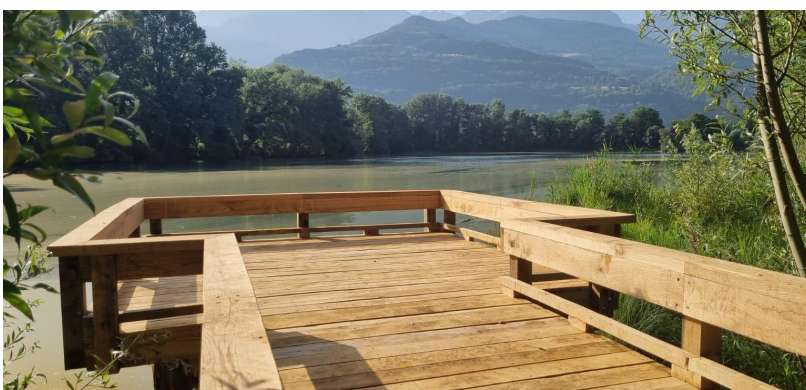
### RÉFÉRENCES



Aménagements de pontons en bois

Ponton en bois flottant - Bois Loisirs Créations (ci-contre).

Ponton en bois sur pilotis - Dynamique Environnement (ci-dessous).



### QUI PORTE ET RÉALISE ?

- Portage : Commune
- Réalisation : Paysagiste Concepteur ou Architecte, Entreprises spécialisées

### PARTENAIRES POTENTIELS

- DREAL (inspecteur des sites)
- PNR des Monts d'Ardèche
- CAUE de l'Ardèche

### COÛTS TRAVAUX\*

10.000€HT  **COÛT MINIMAL**

- Caillebotis / Belvédère en bois
- Mobilier

+

15.000€HT  **COÛT MAXIMAL**

- Signalisation

### FINANCEMENTS POTENTIELS

\* Hors études préalables (géomètre, géotechnique, ingénieries et conception, BE technique...)

### LIENS AVEC LE PLUI

## ACTION 15.

### PROGRAMMER L'USAGE DU BÂTIMENT DE LA PISCICULTURE

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

##### Constats :

*Le bâtiment de la pisciculture représente un patrimoine bâti lié au lac remarquable. Celui-ci appartient à EDF mais abrite aujourd'hui la base nautique gérée par la commune et par l'association des chasseurs. Fréquemment inondé, ce bâtiment soulève de forts enjeux de rénovation.*

##### Objectifs :

- Valoriser le patrimoine bâti local.
- Offrir un nouvel usage à ce bâtiment en lien avec le lac et son attractivité touristique.

##### Etapes de mise en œuvre :

- En concertation avec EDF, acquérir le bâtiment de la pisciculture.
- Lancer une étude de programmation visant à définir un usage adapté au bâtiment, incluant des temps de concertation avec les citoyens afin d'assurer l'acceptabilité du projet.
- Sur la base de cette étude de programmation, lancer un marché de maîtrise visant la rénovation du bâtiment, intégrant un relevé géomètre et une étude géotechnique.

##### Principes d'aménagement :

- Penser les variations du niveau du lac dans le programme et la conception du bâtiment.

#### RÉFÉRENCES



**Valorisation d'un château et de son parc en un pôle de vie et pôle touristique**

A quelques kilomètres de Gap, le village de Jarjayes abrite un château du XVII<sup>ème</sup> siècle abandonné pendant plusieurs années: l'eau s'infiltrait par la toiture dégradée du château, pourrissant les poutres des charpentes et fragilisant les maçonneries.

A la suite d'une étude de programmation, la municipalité a décidé de sauvegarder ce rare patrimoine typique des Hautes Alpes, pour en faire un pôle de vie et pôle touristique s'articulant autour :

- d'un point relais de circuits touristiques ;
- d'un lieu d'accueil d'événements culturels et de résidences d'artistes ;
- d'un centre d'accueil de conférences et de sessions de formations.

#### TEMPORALITÉ



#### QUI PORTE ET RÉALISE ?

- Portage : Commune
- Réalisation : Architecte, Urbaniste, BE programmation, Géomètre, Géotechnicien

#### PARTENAIRES POTENTIELS

- Office de Tourisme Communautaire Montagne d'Ardèche
- Associations citoyennes
- EDF

#### COÛTS TRAVAUX\*

15.000€HT



**COÛT MINIMAL**

- Étude de programmation

#### FINANCEMENTS POTENTIELS

#### LIENS AVEC LE PLUI

# ACTION 16.

## INTÉGRER L'AIRE DE JEU FORESTIÈRE AU PAYSAGE

### DESCRIPTION DE L'ACTION

#### Constats :

L'installation d'un accrobranche dans la forêt bordant la rive sud du lac est en cours de projet. Un parcours de santé est aujourd'hui déjà installé en fond de forêt. Ces deux équipements soulèvent de forts enjeux d'intégration paysagère économique et de signalisation puisqu'ils se trouvent en entrée sud du lac.

#### Objectifs :

- Valoriser l'entrée sud du lac.
- Préserver l'aspect naturel du site.
- Aménager une aire de jeu durable et pérenne dans le temps, accessible tout au long de l'année.

#### Étapes de mise en œuvre :

- En lien avec l'inspecteur des sites et le porteur de projet identifié, lancer un marché de maîtrise d'œuvre de conception paysagère afin d'aménager un parcours accrobranche intégré au paysage.

#### Principes d'aménagement :

- Penser l'installation de clôtures discrètes et à la matérialité sobre et robuste (clôture bois par exemple).
- Penser l'aménagement d'un espace de convivialité accueillant signalant l'entrée de l'aire de jeu.

### RÉFÉRENCES



Aménagements frugaux et conviviaux d'un accrobranche

Clôtures en bois, type ganivelle, s'intégrant au paysage (ci-contre).

Espaces d'accueil conviviaux (ci-dessous).



### TEMPORALITÉ



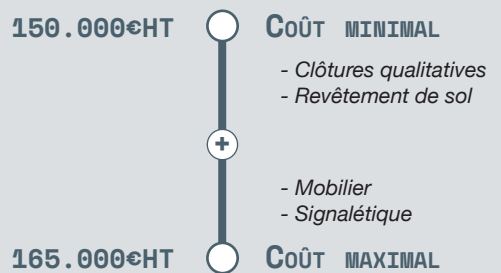
### QUI PORTE ET RÉALISE ?

- Portage : Commune
- Réalisation : Commune, Paysagiste Concepteur (AMO), Porteur de projet

### PARTENAIRES POTENTIELS

- DREAL (inspecteur des sites)
- PNR des Monts d'Ardèche
- CAUE de l'Ardèche

### COÛTS TRAVAUX\*



### FINANCEMENTS POTENTIELS

### LIENS AVEC LE PLUI

\* Hors études préalables (géomètre, géotechnique, ingénieries et conception, BE technique...)

### III- PLAN D'ACTION



# SYNTHÈSE PLAN GUIDE

## LAC DU LAC D'ISSARLÈS

Le lac du Lac d'Issarlès représente le seul lac naturel de la Montagne d'Ardèche. Avec une profondeur allant jusqu'à 138 mètres de profondeur et une surface de 90ha, il est le lac volcanique naturel le plus profond de France et le plus grand du territoire de la Montagne d'Ardèche.

Malgré son classement en 1935, le lac a été percé en 1953 par EDF dans le but d'alimenter la centrale hydro-électrique de Montpezat. En raison de cette gestion hydraulique qui fait varier le niveau de l'eau de manière drastique suivant les saisons, le paysage du lac est en constante évolution.

L'activité touristique associée au lac est très orientée sur la baignade. Deux plages sont aménagées et accueillent chaque été de nombreux visiteurs. La vitalité villageoise est très contrastée suivant les saisons en raison d'une forte attractivité estivale et un très grand calme hivernal.

Afin de valoriser ce lac et la vitalité villageoise tout au long de l'année, des enjeux de diversification des activités afin de prolonger la saison touristique ont été soulevés par les élus et les acteurs de la commune concertés. Des enjeux d'accessibilité pour tous ont également été soulevés, à la fois autour du lac, à la plage en elle-même, mais aussi depuis le centre-bourg, où la rue centrale ne joue aujourd'hui pas réellement le rôle de connexion apaisée et sécurisée vers le lac.

### LOCALISATION

Lac du Lac  
d'Issarlès



### SYNTHÈSE DU CHIFFRAGE

COÛT MINIMAL COÛT MAXIMAL

#### SÉQUENCE A

|    |                     |                       |
|----|---------------------|-----------------------|
| 1. | 25.000€HT           | 25.000€HT             |
| 2. | 1.000.000€HT        | 1.710.000€HT          |
| 3. | 1.200.000€HT        | 1.200.000€HT          |
| 4. | 25.000€HT           | 30.000€HT             |
| 5. | 5.000€HT            | 30.000€HT             |
|    | .....               | .....                 |
|    | <b>2.255.000€HT</b> | <b>2.995.0.800€HT</b> |

#### SÉQUENCE B

|    |                   |                   |
|----|-------------------|-------------------|
| 6. | 60.000€HT         | 70.000€HT         |
| 7. | 40.000€HT         | 45.000€HT         |
|    | .....             | .....             |
|    | <b>100.000€HT</b> | <b>520.000€HT</b> |

#### SÉQUENCE B

|     |                   |                   |
|-----|-------------------|-------------------|
| 8.  | ? €HT             | ? €HT             |
| 9.  | 270.000€HT        | 375.000€HT        |
| 10. | 15.000€HT         | 20.000€HT         |
|     | .....             | .....             |
|     | <b>285.000€HT</b> | <b>395.000€HT</b> |

#### SÉQUENCE D

|     |                   |                   |
|-----|-------------------|-------------------|
| 11. | 20.000€HT         | 50.000€HT         |
| 12. | 12.000€HT         | 13.500€HT         |
| 13. | 180.000€HT        | 200.000€HT        |
|     | .....             | .....             |
|     | <b>320.000€HT</b> | <b>385.000€HT</b> |

#### SÉQUENCE E

|     |                   |                   |
|-----|-------------------|-------------------|
| 14. | 10.000€HT         | 15.000€HT         |
| 15. | 15.000€HT         | 15.000€HT         |
| 16. | 150.000€HT        | 165.000€HT        |
|     | .....             | .....             |
|     | <b>175.000€HT</b> | <b>195.000€HT</b> |

**TOTAL 3.135.000€HT 4.490.000€HT**

## FRISE CHRONOLOGIQUE DES ACTIONS

### COURT TERME

### MOYEN TERME

**1.** RÉORGANISER LA CIRCULATION ET LES STATIONNEMENTS À L'ÉCHELLE DU VILLAGE

25.000€HT\*\*

**5.** RENDRE LA PLAGE ET LE LAC ACCESSIBLES AUX PMR

5.000€HT\* - 30.000€HT\*

**6.** AMÉNAGER UN CHEMINEMENT SURÉLEVÉ ET SÉCURISÉ LONGEANT LE LAC

60.000€HT\* - 70.000€HT\*

**11.** INTÉGRER LA PRISE D'EAU EDF AU PAYSAGE ET SENSIBILISER À L'HISTOIRE HYDROÉLECTRIQUE DU LAC

20.000€HT\* - 50.000€HT\*

**13.** RÉOUVRIR ET SIGNALER LE SENTIER DU BELVÉDÈRE DEPUIS LE LAC

180.000€HT\* - 200.000€HT\*

**14.** VALORISER LES VUES SUR LE LAC ET SUR LE MONT MÉZENC PAR LA CRÉATION DE PLATEFORMES BELVÉDÈRES

10.000€HT\* - 15.000€HT\*

**16.** INTÉGRER L'AIRE DE JEU FORESTIÈRE AU PAYSAGE

60.000€HT\* - 70.000€HT\*

**3.** RÉAMÉNAGER LA SALLE DES FÊTES ET SES ABORDS EN UN ESPACE D'ACCUEIL CONVIVIAL

1.200.000€HT\*\*

**8.** RÉNOVER LE PAYSAGE

**7.** AMÉNAGER LE SENTIER DES GROTTES TROGLODYTES

40.000€HT\* - 45.000€HT\*

**9.** VALORISER LE PAYSAGE DU CAMP DE LA BARRIÈRE

270.000€HT\*

**12.** AMÉNAGER L'ESPACE DE DÉCOUVERTE RIVERAIN

120.000€HT\*

## LONG TERME

LE DES  
EN UN  
/IVIAL

**2.** REQUALIFIER ET PÉRENNISER  
LA RUE COMMERÇANTE ET SES  
ESPACES PUBLICS ATTENANTS

1.060.000€HT\* - 1.710.000€HT\*

LE CAMPING MUNICIPAL

? €HT\*\*

**4.** AMÉNAGER UN BELVÉDÈRE  
DONNANT À VOIR LE LAC

25.000€HT\* - 30.000€HT\*

TIER DES  
S

00€HT\*

**10.** AMÉNAGER UN PARC DE  
STATIONNEMENT TEMPORAIRE  
POUR LA PLAGE DU CAMPING

15.000€HT\* - 20.000€HT\*

RISER LA PLAGE  
NG MUNICIPAL

HT\* - 375.000€HT\*

**15.** PROGRAMMER L'USAGE DU  
BÂTIMENT DE LA PISCICULTURE

15.000€HT\*

AMÉNAGER UN SENTIER DE  
VERTE DE LA NATURE EN  
DE LAC

0.000€HT\* - 135.000€HT\*

action à mener en concertation avec le département

action à mener en concertation avec EDF

\* Estimation coûts travaux, hors études préalables (géomètre, géotechnique, ingénieries et conception, BE technique...).

\*\* Estimation chiffrée par études de faisabilité réalisées par la commune.



La Loire

L'Ardèche



**DREAL Auvergne-Rhône-Alpes**  
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement  
et du logement



# II.2

## PLAN GUIDE DU LAC SAINT-MARTIAL



## LISTE D'ACTION

### A .....

1. SIGNALER LE LAC ET LE BOURG DEPUIS LE MONT GERBIER-DE-JONC
2. AMÉNAGER LES ESPACES PUBLICS DU VILLAGE POUR RENFORCER LES LIENS AVEC LE LAC
3. SÉCURISER ET SIGNALER LES SENTIERS CONNECTANT LE LAC AU VILLAGE
4. CONNECTER LA ZONE ARTISANALE AU LAC
5. AMÉNAGER UN PARC DE STATIONNEMENT AU SUD DU LAC
6. AMÉNAGER UN PROMENADE SUR L'EAU
7. ASSURER LE PARTAGE DE L'ESPACE, EN CRÉANT UN SENS UNIQUE DE CIRCULATION AUTOMOBILE

### B .....

8. CONNECTER LE VILLAGE VACANCES AU LAC
9. RÉNOVER ET VALORISER LES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX
10. RÉAMÉNAGER LE PRÉ DE STATIONNEMENT POUR GÉRER LES FLUX ET L'OMBRE
11. IMPLANTER UN RESTAURANT EN LIEN AVEC LA PLAGE
12. VALORISER LE PARC PAYSAGER
13. REQUALIFIER LA PLAGE DU LAC
14. RÉNOVER L'AIRE DE CAMPING-CAR

### C .....

15. AMÉNAGER UN SENTIER PIÉTON AU BORD DE L'EAU
16. AMÉNAGER UN BELVÉDÈRE SUR LE LAC
17. SIGNALER ET VALORISER LE SENTIER DU SUC DE LESTRAT

### D .....

18. AMÉNAGER UN ACCÈS PIÉTON SÉCURISÉ LE LONG DU BARRAGE
19. SÉCURISER LA ROUTE DÉPARTEMENTALE SUR LE BARRAGE
20. VALORISER L'ACCÈS AUX GROTTES TROGLODYTES







# SÉQUENCE A

## LES CHEMINS DE TRAVERSE

La séquence vise à reconnecter le lac de Saint-Martial à son bourg, visuellement comme physiquement, mais aussi au grand territoire en le signalant mieux depuis les sites d'attractions touristiques remarquables situés à proximité (Mont Gerbier-de-Jonc, Mont Mezenc, Vallée de l'Eyrieux, Vallée du Bijou...).

Par une meilleure accessibilité piétonne entre le village et le lac, les actions de cette séquence visent également à redynamiser les commerces du bourg et de la nouvelle zone artisanale située au Sud du lac, qui est aujourd'hui uniquement accessible en voiture. L'objectif est finalement de profiter de l'attractivité touristique liée au lac pour développer l'économie locale.

La séquence vise aussi à repenser l'accès au lac, en réduisant les conflits de circulation et en proposant un nouveau schéma de stationnement et de circulation en sens unique, permettant de réduire la place de la voiture et d'augmenter celle du piéton et des modes de déplacement doux.

## LOCALISATION



## PHOTOGRAPHIES DE LA SÉQUENCE



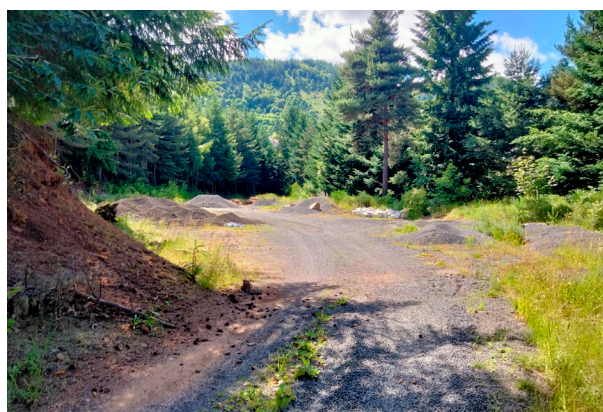
*Connexions ville haute et ville basse peu aménagée à travers la pente et les parcelles agricoles // © Google Maps*



*Route en bord de lac se prolongeant dans une parcelles privées empêchant le tour de lac continu // © Fabriques*



*Des vues depuis le bord de lac peu valorisées // © Fabriques*



*Un lieu de stockage municipal en entrée Sud de site : un potentiel de gestion des stationnements // © Fabriques*

PLAN D'ACTION POUR LA SÉQUENCE A :  
« LES CHEMINS DE TRAVERSE »

**ACTION 1.**

SIGNALER LE LAC ET LE BOURG DEPUIS LE MONT GERBIER-DE-JONC

**ACTION 2.**

AMÉNAGER LES ESPACES PUBLICS DU VILLAGE POUR RENFORCER LES LIENS AVEC LE LAC

**ACTION 3.**

SÉCURISER ET SIGNALER LES SENTIERS CONNECTANT LE LAC AU VILLAGE

**ACTION 4.**

CONNECTER LA ZONE ARTISANALE AU LAC

**ACTION 5.**

AMÉNAGER UN PARC DE STATIONNEMENT AU SUD DU LAC

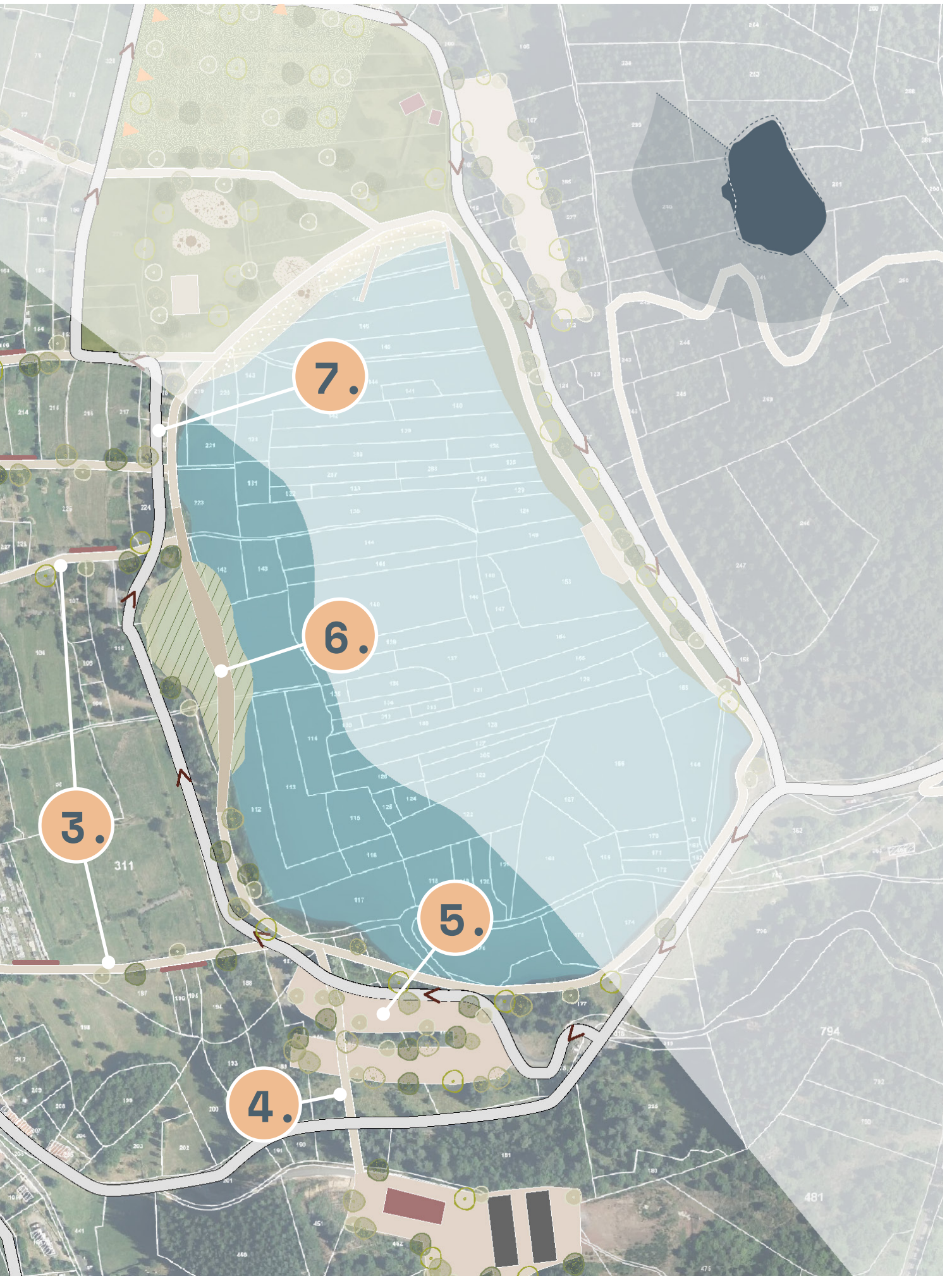
**ACTION 6.**

AMÉNAGER UN PROMENADE SUR L'EAU

**ACTION 7.**

ASSURER LE PARTAGE DE L'ESPACE EN CRÉANT UN SENS UNIQUE DE CIRCULATION AUTOMOBILE





# ACTIONS SÉQUENCE A

## ACTION 1.

### SIGNALER LE LAC ET LE BOURG DEPUIS LE MONT GERBIER-DE-JONC

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

**Constats :**

Bien que situé sur la même commune, le village de Saint-Martial ne bénéficie que très peu de l'attractivité touristique du Mont Gerbier-de-Jonc. Situé à une dizaine de kilomètres, celui-ci n'est que très peu signalé.

**Objectifs :**

- Mieux signaler le village et ses commerces depuis le Mont Gerbier-de-Jonc pour attirer des visiteurs sur la commune.
- Dynamiser l'économie locale.

**Etapas de réalisation :**

- Se rapprocher du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche pour se faire accompagner par la signalisation du village et de ses commerces.
- Prendre contact avec le Conseil Départemental de l'Ardèche pour définir ce qui est réalisable ou non en terme de signalétique routière.

**Principes d'aménagement :**

- Privilégier une signalétique sobre et efficace, respectant la charte

#### RÉFÉRENCES

##### Charte Signalétique des Monts d'Ardèche

Dès 2004, le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche a proposé une Charte signalétique répondant à deux objectifs : préserver et valoriser la richesse des paysages des Monts d'Ardèche et partager des règles communes pour signaler efficacement les activités économiques.

La Signalisation d'Information

Locale (SIL) a pour objectif de guider l'usager en déplacement. C'est un dispositif de signalisation routière qui est installé sur le domaine public routier et qui est régi par le Code de la Route. La Charte Signalisation du Parc privilégie les idéogrammes ci-joints aux panneaux de signalisation routière CE plus conventionnels.

Source : <https://www.parc-monts-ardeche.fr>

**Idéogrammes ID utilisés sur la signalisation routière et disponibles pour la SIL**

|                                      |                                      |  |  |  |                              |
|--------------------------------------|--------------------------------------|--|--|--|------------------------------|
| ID4<br>Hôpital ou clinique           | ID6<br>Relais d'information service  | ID7<br>Installation accessible aux personnes handicapées | ID8<br>Terrain de camping pour tentes                | ID9<br>Terrain de camping pour caravanes         | ID10<br>Auberge de jeunesse  |
| ID11<br>Emplacement pour pique-nique | ID14a<br>Distribution de carburant   | ID14c<br>Poste de dépannage                              | ID15a<br>Parc naturel régional des Monts d'Ardèche   | ID15c<br>Réserve naturelle                       | ID16a<br>Monument historique |
| ID16b<br>Site classé                 | ID16d<br>Musée de France             | ID16e<br>Jardin remarquable                              | ID18<br>Chambre d'hôtes ou gîte                      | ID19<br>Point de vue                             | ID20a<br>Base de loisirs     |
| ID20b<br>Centre équestre             | ID20c<br>Piscine ou centre aquatique | ID20e<br>Point de mise à l'eau                           | ID21a<br>Point de départ d'un circuit de ski de fond | ID23<br>Point de départ d'un itinéraire pédestre | ID24<br>Déchèterie           |

#### TEMPORALITÉ

COURT TERME      MOYEN TERME      LONG TERME

#### QUI PORTE ET RÉALISE ?

- Portage : Commune
- Réalisation : PNR

#### PARTENAIRES POTENTIELS

- Conseil Départemental de l'Ardèche
- PNR des Monts d'Ardèche : accompagnement de 2 à 3 communes par an pour signaler ses commerces selon une charte sobre et qualitative
- DREAL (inspecteur des sites)
- Réseau Grands Sites de France

#### COÛTS TRAVAUX\*

2.400€HT      COÛT MINIMAL

- Graphisme de la signalisation

+      - Fourniture et installation

4.800€HT      COÛT MAXIMAL

#### FINANCEMENTS POTENTIELS

#### LIENS AVEC LE PLUI

- Publicité - signalétique

\* Hors études préalables (géomètre, géotechnique, ingénieries et conception, BE technique...)

## ACTION 2.

### AMÉNAGER LES ESPACES PUBLICS DU VILLAGE POUR RENFORCER LES LIENS AVEC LE LAC

#### DESCRIPTION DE L'ACTION (1/2)

##### Constats :

*Aujourd'hui, le lac est très peu visible depuis le cœur de bourg malgré sa position en surplomb. Des ouvertures visuelles existent pourtant à travers la rue commerçante, mais elles sont souvent occupées par des stationnements qui ne mettent pas à profit ces vues.*

##### Objectifs :

- Repenser les stationnements à l'échelle du village pour dégager des espaces publics en cœur de bourg ouverts sur le paysage.
- Offrir des espaces publics conviviaux en balcon, ouverts sur le grand paysage et sur le lac.
- Signaler les rues donnant accès au lac

##### Etapas de réalisation :

- Réaliser une étude de mobilité à l'échelle du cœur de bourg intégrant des temps de concertation avec les commerçants et les habitants, dans le but de définir des lieux de report de stationnement stratégiques.
- Inscrire si nécessaires les zones de stationnements identifiées comme emplacements réservés dans le PLUi.
- En tenant compte de l'étude de mobilité, lancer un marché de maîtrise d'œuvre paysagère pour l'aménagement de jardins publics

#### TEMPORALITÉ



#### QUI PORTE ET RÉALISE ?

- Portage : Commune
- Réalisation : BE mobilité, Géomètre, Géotechnicien, Paysagiste Concepteur, VRD

#### PARTENAIRES POTENTIELS

- Conseil Départemental
- PNR des Monts d'Ardèche
- Communauté de Communes de la Montagne d'Ardèche

#### RÉFÉRENCES



##### Jardin public en balcon sur le village

LOCALISATION : Vogüe (07)

ANNÉE DE RÉALISATION : 2020

MAÎTRISE D'ŒUVRE : Atelier L. Paysage

MAÎTRISE D'OUVRAGE : Commune de Vogüe

SURFACE : 420 m<sup>2</sup>

MONTANT DES TRAVAUX : 110 000€ HT



## DESCRIPTION DE L'ACTION

en balcon sur le lac, intégrant un relevé géomètre, une étude géotechnique et un bureau d'études VRD.

### Principes d'aménagement :

- Penser la préservation de 2 ou 3 places pour chaque jardin public, de sorte à offrir des places plus confortables (ombragées), tout en créant de la place pour les piétons, la gestion de l'eau et le végétal.
- Intégrer la gestion des eaux pluviales à l'aménagement des places de stationnement, en privilégiant des revêtements de sol perméables, éventuellement connectés à des espaces végétalisés de pleine terre (noues, fossés, fosses de plantation...).
- Penser l'intégration de mobilier urbain dédié à la contemplation et à la détente (assises, tables de pique-nique...).

## COÛTS TRAVAUX\*

25.000€HT



COÛT MINIMAL

- Étude mobilité



- Revêtement

- Plantations

- Mobilier

45.000€HT



COÛT MAXIMAL

## FINANCEMENTS POTENTIELS

- Fond vert / DETR / LEADER

## LIENS AVEC LE PLUI

- Emplacements réservés
- Zonage réglementaire

\* Hors études préalables (géomètre, géotechnique, ingénieries et conception, BE technique...)

## SCHÉMA DE PRINCIPE

Aménagement potentiel d'un espace public végétalisé en surplomb du lac, intégrant quelques places de stationnement.



## ACTION 3

# SÉCURISER ET SIGNALER LES SENTIERS CONNECTANT LE LAC AU VILLAGE

### DESCRIPTION DE L'ACTION

#### Constats :

Aujourd'hui, les accès piétons depuis le village ne sont pas bien signalés. Ils sont de plus très pentus et le revêtement de sol en mauvais état rend les circulations peu sécurisées. Des problématiques de gestion des eaux, et notamment de ruissellement, sont présentes.

#### Objectifs :

- Signaler les connexions entre le village et le lac de manière sobre et efficace, en s'inscrivant dans le paysage.
- Réaménager les cheminements en repensant la matérialité du sol et la gestion des eaux pluviales.

#### Etapas de réalisation :

- Lancer travaux d'aménagement visant à la sécurisation et à la requalification de ces cheminements, accompagné par une structure d'encadrement spécialisée dans la pierre sèche (association).

#### Principes d'aménagement :

- Penser la signalisation et l'éclairage de ces cheminements de manière intégrée, en intégrant la charte signalisation du PNR des Monts d'Ardèche, et en s'appuyant sur la trame de murets en pierres sèches existants afin de signaler ces accès.

### RÉFÉRENCES



#### Valorisation des murets en pierre sèche existants

Références d'aménagements intégrant la mise en valeur de murets en pierre sèche selon des techniques variées (intégration d'escaliers, détail de mise en œuvre sur le sommet...).



### TEMPORALITÉ



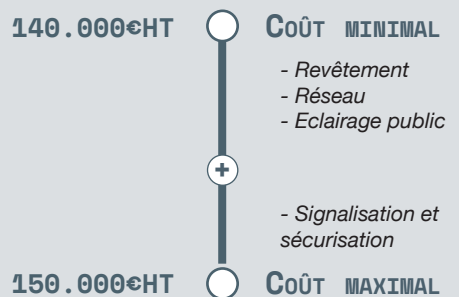
### QUI PORTE ET RÉALISE ?

- Portage : Commune
- Réalisation : Association citoyenne (AMO)

### PARTENAIRES POTENTIELS

- Associations citoyennes (*Ecole Locale et Itinérante de la Pierre Sèche - ELIPS*)
- CAUE de l'Ardèche
- PNR des Monts d'Ardèche

### COÛTS TRAVAUX\*



### FINANCEMENTS POTENTIELS

- Fédération Française de Randonnée

### LIENS AVEC LE PLUI

- Emplacements réservés

\* Hors études préalables (géomètre, géotechnique, ingénieries et conception, BE technique...)

## ACTION 4.

### CONNECTER LA ZONE ARTISANALE AU LAC

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

##### Constats :

La nouvelle zone artisanale située au Sud du lac accueille une brasserie et un restaurant qui sont aujourd'hui uniquement accessibles par voiture, malgré la proximité avec le bourg de Saint-Martial mais aussi avec le lac.

##### Objectifs :

- Profiter de la proximité de la zone artisanale avec le lac pour créer un accès piéton entre les deux.
- Dynamiser l'économie locale.

##### Etapes de réalisation :

- Identifier les tracés potentiels d'un cheminement doux ou d'escaliers permettant de connecter la zone artisanale au lac par le talus forestier et les intégrer au PLUi (emplacements réservés).
- Envisager l'aménagement en régie de ce sentier forestier.

##### Principes d'aménagement :

- Privilégier des matériaux s'intégrant au paysage et dont l'entretien sera simple (bois imputrescible type mélèze, acier galvanisé...).
- Explorer des pistes d'économie, en évitant l'emploi de marches matérialisées, et en profilant seulement le terrain.
- Penser à la mise en place de rampes pour le rendre plus accessible et sécurisé.

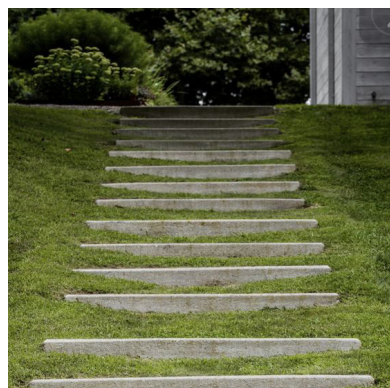
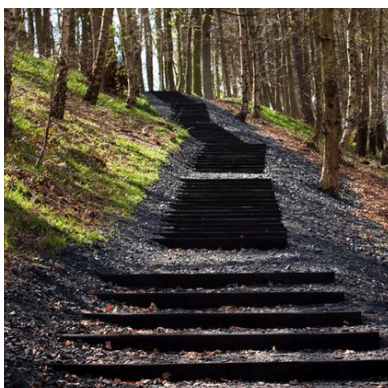
#### RÉFÉRENCES



##### Aménagement de sentiers forestiers dans la pente

Référence d'aménagement d'un sentier en mélange terre-pierre (ci-contre).

Références d'aménagement d'escaliers en matériaux sobres et naturel (ci-dessous).



#### TEMPORALITÉ



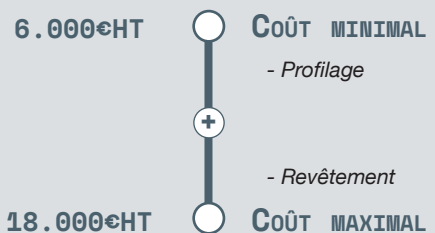
#### QUI PORTE ET RÉALISE ?

- Portage : Commune
- Réalisation : Commune

#### PARTENAIRES POTENTIELS

- PNR des Monts d'Ardèche
- CAUE de l'Ardèche
- Communauté de Communes de la Montagne d'Ardèche (gestion randonnée)

#### COÛTS TRAVAUX\*



#### FINANCEMENTS POTENTIELS

#### LIENS AVEC LE PLUI

- Emplacements réservés

\* Hors études préalables (géométrie, géotechnique, ingénieries et conception, BE technique...)

## ACTION 5.

### AMÉNAGER UN PARC DE STATIONNEMENT AU SUD DU LAC

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

##### Constats :

L'accès au lac se fait aujourd'hui par la route très étroite à l'est du lac. Par un manque de stationnements ombragés, les visiteurs sont très nombreux à stationner sur les bords de la route, ce qui crée aujourd'hui de nombreux conflits d'usages.

##### Objectifs :

- Désengorger le stationnement au Nord du lac en proposant une poche de stationnement alternative au Sud du lac, faisant également le lien avec la zone artisanale accueillant la brasserie et le restaurant.

##### Etapes de réalisation :

- Identifier un nouveau site pour l'espace de stockage municipal.
- Lancer l'aménagement en régie d'un parc de stationnement ombragé et au revêtement de sol perméable.

##### Principes d'aménagement :

- Envisager l'installation d'ombrières photovoltaïques sur les parcs de stationnement (à privilégier sur la zone artisanale, et en intégrant les covisibilités).

#### RÉFÉRENCES



**Aménagement d'un parc de stationnement ombragé sobre et intégré au paysage**

Références d'aménagement d'un parc de stationnement en milieu naturel et d'une ombrière photovoltaïque intégrant des matériaux naturels.



#### TEMPORALITÉ



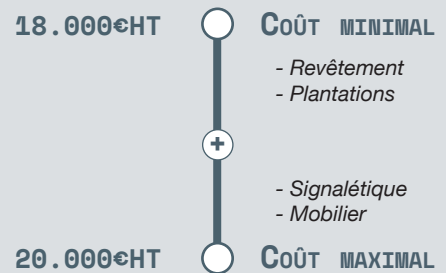
#### QUI PORTE ET RÉALISE ?

- Portage : Commune
- Réalisation : Commune

#### PARTENAIRES POTENTIELS

- PNR des Monts d'Ardèche
- CAUE de l'Ardèche

#### COÛTS TRAVAUX\*



#### FINANCEMENTS POTENTIELS

#### LIENS AVEC LE PLUI

- Emplacements réservés
- Zonage réglementaire

\* Hors études préalables (géomètre, géotechnique, ingénieries et conception, BE technique...)

# ACTION 6.

## AMÉNAGER UN PROMENADE SUR L'EAU

### DESCRIPTION DE L'ACTION

#### Constats :

La rive Ouest du lac est aujourd'hui peu accessible. Une roselière la longe et une route passant au-dessus la met à distance et la rend peu visible.

#### Objectifs :

- Mettre en valeur la roselière et sensibiliser sur la qualité et la préservation de ses milieux associés.
- Donner à voir le lac autrement en proposant un cheminement sur l'eau, accessible à tous (piétons, poussettes, vélos, fauteuils roulants...).

#### Etapas de réalisation :

- Réaliser une étude d'incidence 4 saisons en partenariat avec la FRAPNA pour identifier les leviers d'action sur ce secteur.
- Sur la base de cette étude, lancer un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de ce cheminement et du dispositif de biodiversité.

#### Principes d'aménagement :

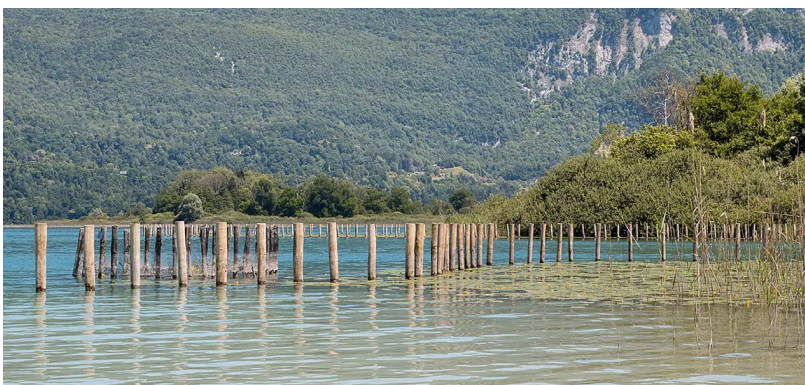
- Privilégier l'emploi de matériaux naturels, impactant le moins possible le paysage et les milieux.
- Envisager l'installation de panneaux explicatifs sur la faune et la flore, sur la qualité de l'eau du lac, mais aussi sur l'histoire du lac.
- Envisager l'installation de pontons en bois dédiés aux pêcheurs et d'un dispositif de préservation de la biodiversité avec des piquets bois.

### RÉFÉRENCES



#### Aménagement de pontons sur pilotis et de dispositifs de biodiversité

Piquetage des roselières visant à éviter toute navigation à l'intérieur des ceintures végétales : maintien et amélioration de l'état de conservation des roselières et de sa biodiversité - Lac d'Aiguebelette



### TEMPORALITÉ



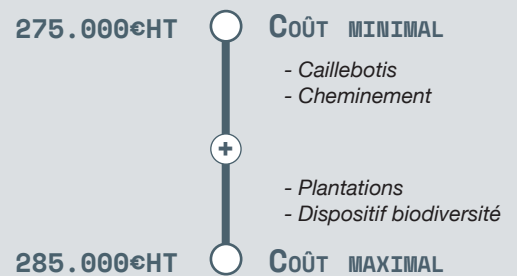
### QUI PORTE ET RÉALISE ?

- Portage : Commune
- Réalisation : Paysagiste Concepteur ou Architecte, Écologue, Entreprises spécialisées

### PARTENAIRES POTENTIELS

- Réseau Natura 2000 / FRAPNA / Agende de l'Eau
- Office de Tourisme Communautaire Montagne d'Ardèche
- CAUE de l'Ardèche

### COÛTS TRAVAUX\*



### FINANCEMENTS POTENTIELS

- Région
- Ardèche Aménagement

### LIENS AVEC LE PLUI

- Loi sur l'Eau

\* Hors études préalables (géomètre, géotechnique, ingénieries et conception, BE technique...)

## ACTION 7.

ASSURER LE PARTAGE DE L'ESPACE, EN CRÉANT UN SENS UNIQUE DE CIRCULATION AUTOMOBILE

### DESCRIPTION DE L'ACTION

**Constats :**

L'accès au lac se fait aujourd'hui par une route à l'Est du lac. Celle-ci est très étroite et est à double sens. Une parcelle privée à l'Ouest empêche la mise en sens unique de cette route.

**Objectifs :**

- Fluidifier la circulation routière autour du lac par une mise en sens unique.
- Donner de la place au piéton et sécuriser leur accès.

**Etapes de réalisation :**

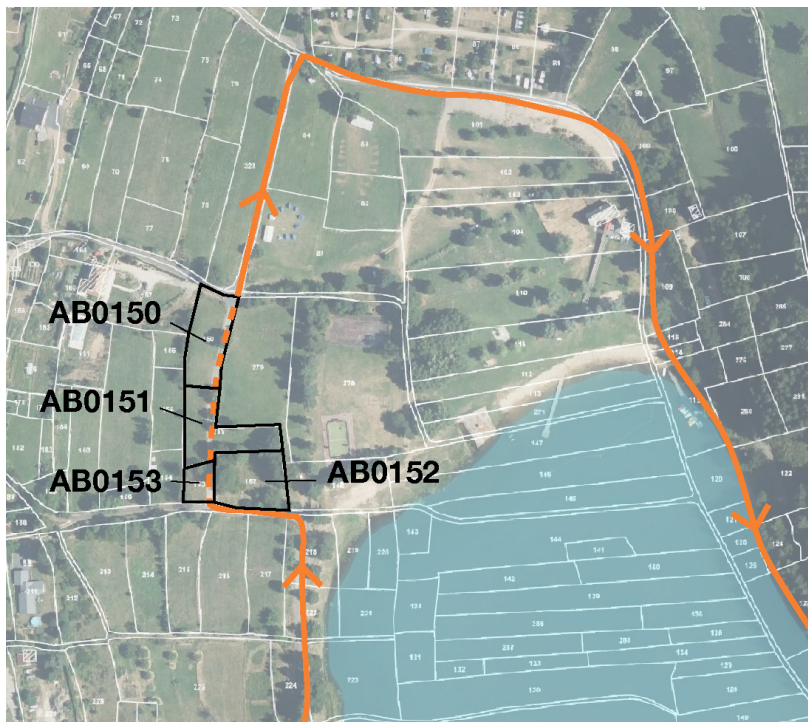
- Réaliser une étude de mobilité à l'échelle du lac afin d'identifier les meilleures options de mise en sens unique de l'accès au lac. (lien action 2)
- Inscrire les parcelles privées stratégiques bloquant aujourd'hui l'accès continu autour du lac dans le PLUi (emplacements réservés).
- Envisager l'acquisition de ces parcelles, ou bien la mise en place d'un partenariat visant à laisser un droit de passage sur ces parcelles.

**Principes d'aménagement :**

- Penser la reprise des sols par un revêtement perméable et durable (type grave concassée)
- Intégrer une signalétique sobre et cohérente avec le paysage.

### SCHÉMA DE PRINCIPE

Localisation des parcelles privées stratégiques pour créer un accès routier en sens unique au lac



### TEMPORALITÉ



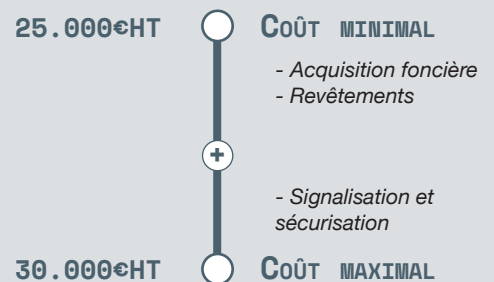
### QUI PORTE ET RÉALISE ?

- Portage : Commune
- Réalisation : BE mobilité, Géomètre, Géotechnicien, Paysagiste Concepteur, VRD

### PARTENAIRES POTENTIELS

- Propriétaires privés

### COÛTS TRAVAUX\*



### FINANCEMENTS POTENTIELS

### LIENS AVEC LE PLUI

- Emplacements réservés

\* Hors études préalables (géomètre, géotechnique, ingénieries et conception, BE technique...)



# SÉQUENCE B

## LE PRÉ DU LAC

La séquence vise à requalifier les espaces publics et les équipements communaux autour de la plage du lac de Saint-Martial avec l'objectif premier de préserver leur aspect polyvalent puisqu'ils accueillent de nombreux événements festifs et associatifs chaque année.

Le pré du lac est aujourd'hui un réel lieu de convivialité à l'échelle de la commune. Les actions de cette séquence visent ainsi à conforter sa qualité mais aussi sa fonctionnalité qui se dégrade quelques peu, notamment à travers ses bâtiments publics vieillissants (salle des fêtes, base nautique, camping municipal...).

Au-delà de ces rénovations architecturales, la séquence soulève également l'ambition de préserver l'aspect très naturel du site, en proposant des aménagements paysagers très simples, permettant de délimiter les espaces et de mieux les connecter entre eux de manière efficace et intégrée au paysage.

## LOCALISATION



## PHOTOGRAPHIES DE LA SÉQUENCE



Plage ensablée // © Fabriques



Base nautique en bord de plage // © Fabriques



Plage enherbée et ombragée à proximité immédiate du lac, équipement pour pique-nique et jeux enfants // © Fabriques



Snack/bar et sanitaires existants // © Fabriques

PLAN D'ACTION POUR LA SÉQUENCE B :  
« LE PRÉ DU LAC »

**ACTION 8.**

CONNECTER LE VILLAGE  
VACANCES AU LAC

**ACTION 9**

RÉNOVER ET VALORISER LES  
ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX

**ACTION 10.**

RÉAMÉNAGER LE PRÉ DE  
STATIONNEMENT POUR GÉRER  
LES FLUX ET L'OMBRAJE

**ACTION 11.**

IMPLANTER UN RESTAURANT  
EN LIEN AVEC LA PLAGE

**ACTION 12.**

VALORISER LE PARC PAYSAGER  
DU LAC

**ACTION 13.**

REQUALIFIER LA PLAGE DU  
LAC

**ACTION 14.**

RÉNOVER L'AIRE DE CAMPING-  
CAR





# ACTIONS SÉQUENCE B

## ACTION 8.

### CONNECTER LE VILLAGE VACANCES AU LAC

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

##### Constats :

L'accès au lac depuis le village vacances n'est aujourd'hui accessible que par le cœur de bourg par un détour de plus de 2 kilomètres, alors qu'il ne se situe à vol d'oiseaux qu'à 300 mètres et que les parcelles entre elles sont communales.

##### Objectifs :

- Favoriser les mobilités douces à l'échelle du village.
- Rendre plus accessible le lac depuis le village vacances.

##### Etapas de réalisation :

- Envisager l'aménagement en régie ou avec la Communauté de Communes d'un sentier forestier reliant le village vacances au lac.

##### Principes d'aménagement :

- Privilégier des matériaux s'intégrant au paysage et dont l'entretien sera simple (bois imputrescible type mélèze, acier galvanisé...).
- Explorer des pistes d'économie, en évitant l'emploi de marches matérialisées, et en profilant seulement le terrain.

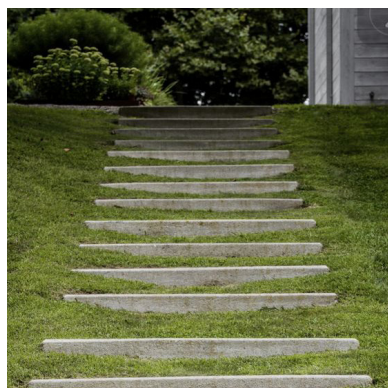
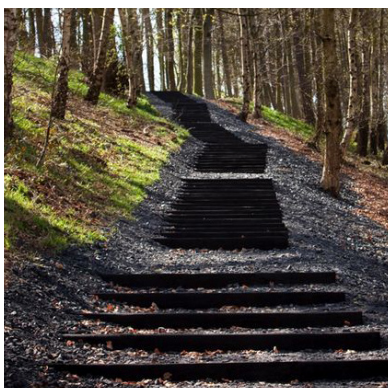
#### RÉFÉRENCES



##### Aménagement de sentiers forestiers dans la pente

Référence d'aménagement d'un sentier en mélange terre-pierre (ci-contre).

Références d'aménagement d'escaliers en matériaux sobres et naturel (ci-dessous).



#### TEMPORALITÉ



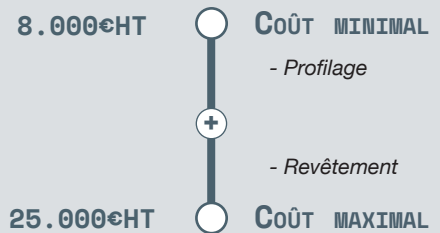
#### QUI PORTE ET RÉALISE ?

- Portage : Commune
- Réalisation : Commune

#### PARTENAIRES POTENTIELS

- PNR des Monts d'Ardèche
- CAUE de l'Ardèche

#### COÛTS TRAVAUX\*



#### FINANCEMENTS POTENTIELS

#### LIENS AVEC LE PLUI

- Emplacements réservés

## ACTION 9.

### RÉNOVATION ET VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX

#### DESCRIPTION DE L'ACTION (1/2)

**Constats :**

Les équipements communaux (salle des fêtes, base nautique, camping municipal, poste de secours...) présentent un aspect assez vieillissant, et induisent des coûts d'entretiens très élevés. Leur intégration paysagère pose également question.

**Objectifs :**

- Rénover les équipements communaux pour limiter les dépenses énergétiques de la commune et repenser leur intégration paysagère :
  1. Rénovation énergétique et thermique de la salle des fêtes
  2. Rénovation énergétique et thermique du bâtiment de la base nautique
  3. Extension du camping municipal
  4. Requalification et mise en accessibilité PMR des sanitaires de la plage

**Etapes de réalisation :**

- Lancer une étude de faisabilité architecturale complète (structure, énergie, pollution, amiante et plomb) afin de programmer l'action adéquate pour la salle des fêtes, la base nautique et les sanitaires (déconstruction, extension, réhabilitation...).
- En fonction des résultats de l'étude de faisabilité, lancer une mission

#### TEMPORALITÉ



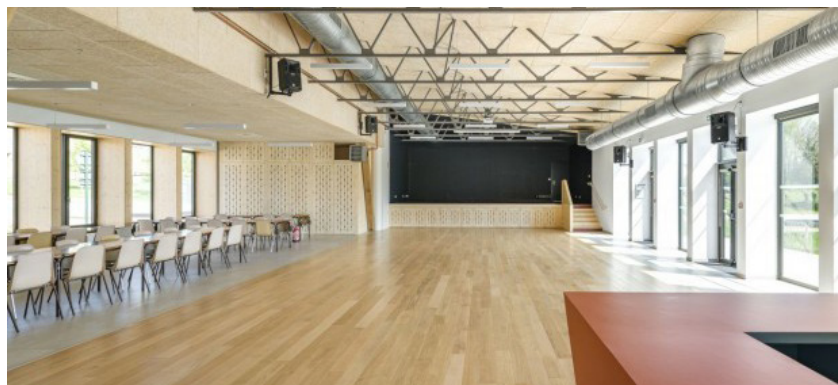
#### QUI PORTE ET RÉALISE ?

- Portage : Commune
- Réalisation : Architecte HQE, Géomètre, Géotechnicien, BE fluide, BE thermique

#### PARTENAIRES POTENTIELS

- SDEA
- SDE 07
- Architectes Conseil de l'État
- PNR des Monts d'Ardèche
- CAUE de l'Ardèche

#### RÉFÉRENCES (1/2)



#### Rénovation biosourcée d'une salle des fêtes

LOCALISATION : Lauréan (22)

ANNÉE DE RÉALISATION : 2021

MAÎTRISE D'ŒUVRE : Commune de Lauréan

MAÎTRISE D'OUVRAGE : Laboratoire d'Architecture de Bretagne

SURFACE : 381 m<sup>2</sup>

MONTANT DES TRAVAUX : 660 000€ HT



## DESCRIPTION DE L'ACTION (2/2)

de maîtrise d'œuvre globale en partenariat avec un BE fluide et un BE thermique.

### Principes d'aménagement :

- Penser l'utilisation de ressources locales et biosourcées pour la structure comme l'isolation (paille, chanvre, menuiseries et bardage bois...)
- Envisager la mise en place de panneaux photovoltaïques en toiture de la future salle des fêtes et des sanitaires.
- Penser l'extension du camping municipal sur les parcelles municipales (parcelles AB0092 et AB0094) au-dessus du camping existant, en intégrant la pente et les vues sur le grand territoire et sur le lac dans les orientations des bâtiments.

## COÛTS TRAVAUX\*

? €HT



COÛT MINIMAL

Études de faisabilité à réaliser

## FINANCEMENTS POTENTIELS

- Fond vert

## LIENS AVEC LE PLUI

\* Hors études préalables (géométrie, géotechnique, ingénieries et conception, BE technique...)

## RÉFÉRENCES (2/2)



### Construction de 4 gîtes de pêche

LOCALISATION : LARODDE (63)

ANNÉE DE RÉALISATION : 2017

MAÎTRISE D'ŒUVRE : Atelier de Montrottier

MAÎTRISE D'OUVRAGE : Commune de Larodde

SURFACE : -

MONTANT DES TRAVAUX : 1 200 000 € HT



## ACTION 10.

# RÉAMÉNAGER LE PRÉ DE STATIONNEMENT POUR GÉRER LES FLUX ET L'OMBRAGE

### DESCRIPTION DE L'ACTION

**Constats :**

*Le parc de stationnement existant est aujourd'hui sous utilisé en été, car l'ombre manque : les visiteurs privilégient un stationnement sur les bords de la route d'accès, ce qui crée de nombreux conflits d'usages. Le manque de limites à ce parc de stationnement soulève également des problématiques : certaines voitures accèdent à la plage.*

**Objectifs :**

- Rendre plus fonctionnel le parc de stationnement, tout en préservant son aspect naturel et rustique ainsi que les vues dégagées sur le village depuis le snack.

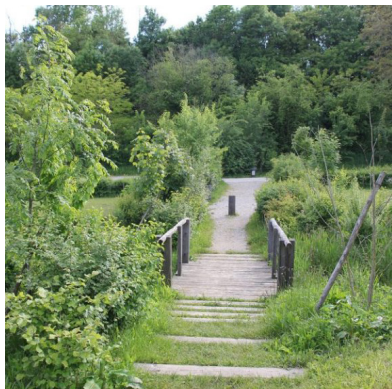
**Etapas de réalisation :**

- Envisager l'acquisition ou la location des parcelles AB0082 et AB0084 à travers des échanges avec le propriétaire privé.
- Lancer un marché de maîtrise d'œuvre visant à réaménager le parc de stationnement en reprofilant ses niveaux afin de gérer ses limites de manière paysagère (topographie, végétation...).

**Principes d'aménagement :**

- S'appuyer au maximum sur la topographie naturelle et la trame viaire existante pour redéfinir les places de stationnement
- Penser la plantation d'une trame végétale arbustive pour préserver les vues.

### RÉFÉRENCES



**Parc de stationnement du Vallon**

LOCALISATION : Pérouges (01)  
 ANNÉE DE RÉALISATION : 2010  
 MAÎTRISE D'ŒUVRE : Ménard Paysage & Urbanisme  
 MAÎTRISE D'OUVRAGE : Commune de Pérouges  
 SURFACE : 17 000 ha de parking et 630 ml de voirie  
 MONTANT DES TRAVAUX : 740 000€ HT



### TEMPORALITÉ



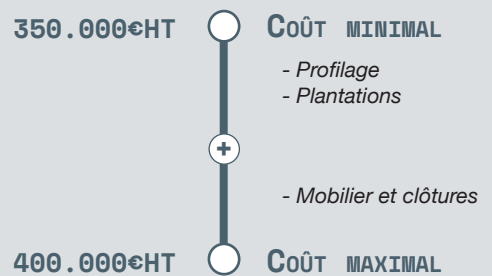
### QUI PORTE ET RÉALISE ?

- Portage : Commune, SDEA
- Réalisation : Paysagiste Concepteur, Géomètre, Géotechnicien, VRD

### PARTENAIRES POTENTIELS

- SDEA
- Agence de l'Eau
- Paysagistes Conseil de l'État
- PNR des Monts d'Ardèche
- CAUE de l'Ardèche

### COÛTS TRAVAUX\*



### FINANCEMENTS POTENTIELS

### LIENS AVEC LE PLUI

- Zonage réglementaire

\* Hors études préalables (géomètre, géotechnique, ingénieries et conception, BE technique...)

## ACTION 11.

### IMPLANTER UN RESTAURANT EN LIEN AVEC LA PLAGE

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

##### Constats :

Aujourd'hui, une offre de snack-bar existe à proximité de la plage. La commune souhaiterait développer une offre de restauration complémentaire à cette offre de snack.

##### Objectifs :

- Offrir une offre de restauration tout au long de l'année, à un public plus large que celui du snack.
- Profiter de la situation qualitative du bord de lac pour développer un point d'attraction local.
- Dynamiser l'économie locale.
- Réfléchir cette action en lien avec l'Opération Grand Site

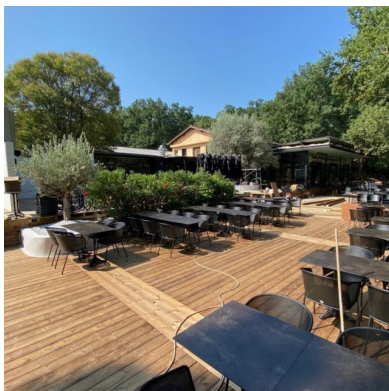
##### Etapes de réalisation :

- Sur la base de l'étude de faisabilité déjà réalisée par la commune, lancer un marché de maîtrise d'œuvre architectural, intégrant un relevé géomètre, une étude géotechnique et des bureaux d'études spécialisés.

##### Principes d'aménagement :

- Penser l'intégration paysagère du restaurant avec le reste des équipements communaux et avec le paysage (choix de matériaux locaux et biosourcés, morphologie compacte, ouvertures visuelles sur le lac...).

#### RÉFÉRENCES



Un restaurant en circuit court en bord du lac d'Aussonne

Le restaurant Le Lac du Bistroquet est situé au bord du lac d'Aussonne, un lac privé dont seuls les clients pourront profiter. Une grande verrière et une belle terrasse permettent de profiter des charmes du lieu.

Le restaurateur a fait le choix de proposer une cuisine locale, alimentée par les circuits courts, suivant une carte qui change en fonction des saisons.

Dans les mois qui viennent, la dimension nature de Lac du Bistroquet devrait se renforcer : un parcours écologique et pédagogique autour du lac ainsi qu'une orangerie doivent être prochainement créés.



#### QUI PORTE ET RÉALISE ?

- Portage : Commune
- Réalisation : Architecte, Géomètre, BE structure, BE fluide, BE thermique, BE acoustique

#### PARTENAIRES POTENTIELS

- SDEA
- Architectes Conseil de l'État
- CAUE de l'Ardèche

#### COÛTS TRAVAUX\*

350 000 €HT **COÛT MINIMAL**

- Démolition et reconstruction totale du bâtiment existant
- Requalification des abords du restaurant

#### FINANCEMENTS POTENTIELS

#### LIENS AVEC LE PLUI

- Loi Montagne

\* Estimatif chiffré par l'étude de faisabilité réalisée par la commune

## ACTION 12.

### VALORISER LE PARC PAYSAGER DU LAC

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

##### Constats :

Le parc paysager à proximité de la plage se situe dans un espace naturel remarquable. Accueillant des événements ponctuels qui rassemblent de nombreuses personnes. Il se doit donc d'être polyvalent et réversible.

##### Objectifs :

- Développer les usages du parc paysager en poursuivant un aménagement sobre et polyvalent.

##### Etapas de réalisation :

- Envisager l'acquisition ou la location des parcelles AB0148 et AB0152 à travers des échanges avec le propriétaire privé.
- Lancer un marché de maîtrise d'œuvre, visant à l'aménagement cohérent et intégré au paysage d'une aire de jeux pour enfants, d'un parcours de santé et d'une buvette associative mobile en lien avec de nouvelles tables de pique-nique, ainsi que la rénovation des jeux d'eau existants sur la plage et des barbecues.

##### Principes d'aménagement :

- Prendre en compte la proximité du point de captage avec les aménagements à réaliser (notamment avec le terrain de tennis).
- Penser la signalisation du site en intégrant la charte signalisation du PNR des Monts d'Ardèche.

#### RÉFÉRENCES



Parc naturel du Mont Evrin

Implanté sur d'anciens terrains agricoles, le parc développe des milieux nourris par le paysage rural de la campagne environnante : prairies, haies, petits bois et une vaste zone humide associée à la création d'un bassin d'orage. Longtemps espace naturel, le parc reste flexible, évoluant au rythme de la gestion différenciée.



#### TEMPORALITÉ



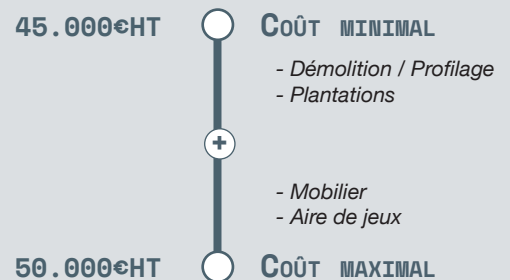
#### QUI PORTE ET RÉALISE ?

- Portage : Commune, SDEA
- Réalisation : Paysagiste Concepteur, Géomètre, Géotechnicien, VRD

#### PARTENAIRES POTENTIELS

- SDEA
- PNR des Monts d'Ardèche
- Paysagistes Conseil de l'État
- Acteurs associatifs de la commune
- CAUE de l'Ardèche

#### COÛTS TRAVAUX\*



#### FINANCEMENTS POTENTIELS

- Région

#### LIENS AVEC LE PLUI

\* Hors études préalables (géomètre, géotechnique, ingénieries et conception, BE technique...)

# ACTION 13.

## REQUALIFIER LA PLAGE DU LAC

### DESCRIPTION DE L'ACTION

#### Constats :

Une étude réalisée il y a quelques années par les étudiants paysagistes d'Agrocampus Ouest à Angers dans l'objectif de valoriser la plage du lac. Celle-ci proposait de préserver une partie de plage ensablée pour l'accès à l'eau et les enfants, tout en pouvant s'installer et se détendre dans l'herbe à proximité.

#### Objectifs :

- Rendre plus fonctionnelle et pérenne la plage du lac de Saint-Martial.

#### Etapas de réalisation :

- Sur la base de l'étude de faisabilité réalisée par les étudiants paysagistes, lancer un marché de maîtrise d'œuvre en lien avec l'action 12 de valorisation du parc paysager, visant à requalifier la plage.

#### Principes d'aménagement :

- Intégrer un reprofilage de la plage en deux parties : une partie supérieure enherbée découpée en 3 terrasses, et une partie inférieure correspondant à la plage en sable donnant directement sur le lac.

### RÉFÉRENCES



Plage enherbée de Saint-Victor sur Loire

Le réaménagement de la base nautique vise à renforcer ses usages avec une nouvelle aire d'accueil (sanitaires, douches, buvette encastrés dans le talus) un confortement de la plage avec un talutage qui prolonge la plage, une promenade, des assises et des accès à la prairie.



### TEMPORALITÉ



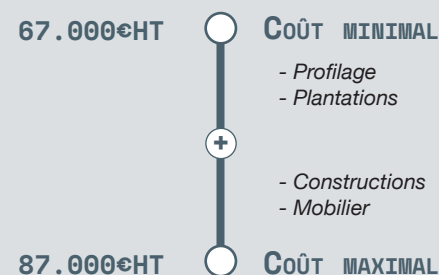
### QUI PORTE ET RÉALISE ?

- Portage : Commune, SDEA
- Réalisation : Paysagiste Concepteur, Géomètre, Géotechnicien, VRD

### PARTENAIRES POTENTIELS

- SDEA
- Agence de l'Eau
- PNR des Monts d'Ardèche
- Paysagistes Conseil de l'État
- CAUE de l'Ardèche

### COÛTS TRAVAUX\*



### FINANCEMENTS POTENTIELS

### LIENS AVEC LE PLUI

\* Hors études préalables (géomètre, géotechnique, ingénieries et conception, BE technique...)

## ACTION 14.

### RÉNOVER L' AIRE DE CAMPING-CAR

#### DESCRIPTION DE L' ACTION

##### Constats :

La commune a réalisé une étude de faisabilité visant la requalification de l'aire de camping-car existante. La volonté de la commune est de rendre l'aire payante, en l'inscrivant dans le réseau européen « Camping-car Park ».

##### Objectifs :

- Mettre aux normes l'aire de camping-car existante pour l'inscrire dans le réseau européen «Camping-car Park».
- Donner envie aux camping-caristes de rester plusieurs jours.
- Dynamiser l'économie locale.

##### Etapas de réalisation :

- Sur la base de l'étude de faisabilité déjà réalisée par la commune, lancer un marché de maîtrise d'œuvre de conception paysagère, intégrant un relevé géomètre.

##### Principes d'aménagement :

- Penser l'intégration paysagère et le confort d'usage de l'aire, en privilégiant des sols perméables, un ombrage des places de stationnement par la plantation d'arbres et le choix de matériaux sobres et naturels pour le mobilier à installer (portique d'entrée...).

#### RÉFÉRENCES



Aire de camping-car de la Coustoune : cadre verdoyant et ombragé

Aménagement sobre et frugale d'une aire de camping-car dont le sol est en partie perméable (grave concassée) et dont les abords des emplacements sont végétalisés. Des plantes aromatiques sont plantées et sont disponibles pour les visiteurs.

#### TEMPORALITÉ



#### QUI PORTE ET RÉALISE ?

- Portage : Commune
- Réalisation : Paysagiste Concepteur, Géomètre, VRD

#### PARTENAIRES POTENTIELS

- Office de Tourisme Communautaire Montagne d'Ardèche
- PNR des Monts d'Ardèche
- Paysagistes Conseil de l'État
- Acteurs associatifs de la commune
- CAUE de l'Ardèche

#### COÛTS TRAVAUX\*

? €HT



COÛT MINIMAL

- Requalification des places de stationnement existantes
- Pose d'une barrière rendant le parking payant

#### FINANCEMENTS POTENTIELS

#### LIENS AVEC LE PLUI



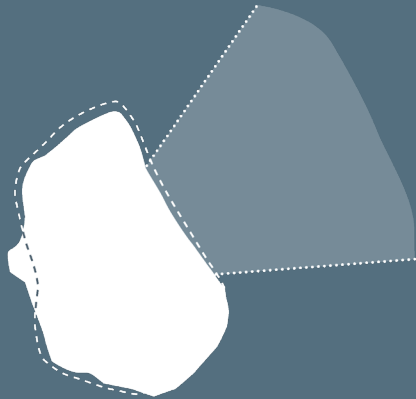
# SÉQUENCE C

## LA RIVE EN BALCON

La séquence vise à valoriser l'entrée routière actuelle du lac de Saint-Martial. Son objectif premier est de sécuriser et fluidifier la circulation, qu'elle soit piétonne ou automobile. Aujourd'hui, les conflits d'usages sont en effet assez nombreux. Le stationnement des voitures le long de cette route déjà très étroite rend la circulation des voitures en double sens compliquée, et rend le cheminement piéton peu serein et sécurisé. Cette séquence bénéficie pourtant d'un cadre tout remarquable, notamment grâce à ses vues unique sur le lac et sur la silhouette villageoise de Saint-Martial.

A travers la création d'un cheminement piéton en bord de lac, la mise en sens unique de la voie routière ainsi que par la requalification des stationnements liés à la séquence B, les actions de cette séquence visent ainsi à valoriser cette rive qualitative en l'apaisant. Elles visent également à valoriser les vues sur le paysage et à valoriser les connexions existantes aux suc de Lestrat en proposant un réouverture et une meilleure signalisation des sentiers existants.

## LOCALISATION



## PHOTOGRAPHIES DE LA SÉQUENCE



Allée ombragée longeant le lac et mettant en scène l'entrée actuelle du site, malgré le stationnement latéral // © Fabriques



Vue dégagée sur la silhouette villageoise de Saint-Martial au-dessus du lac // © Fabriques



Accès au sentier existant montant au sud de Lestrat : des enjeux de gestion et de signalisation // © Fabriques



Aire de camping-car en entrée de site // © Fabriques

PLAN D'ACTION POUR LA SÉQUENCE C :  
« LA RIVE EN BALCON »

**ACTION 15.**

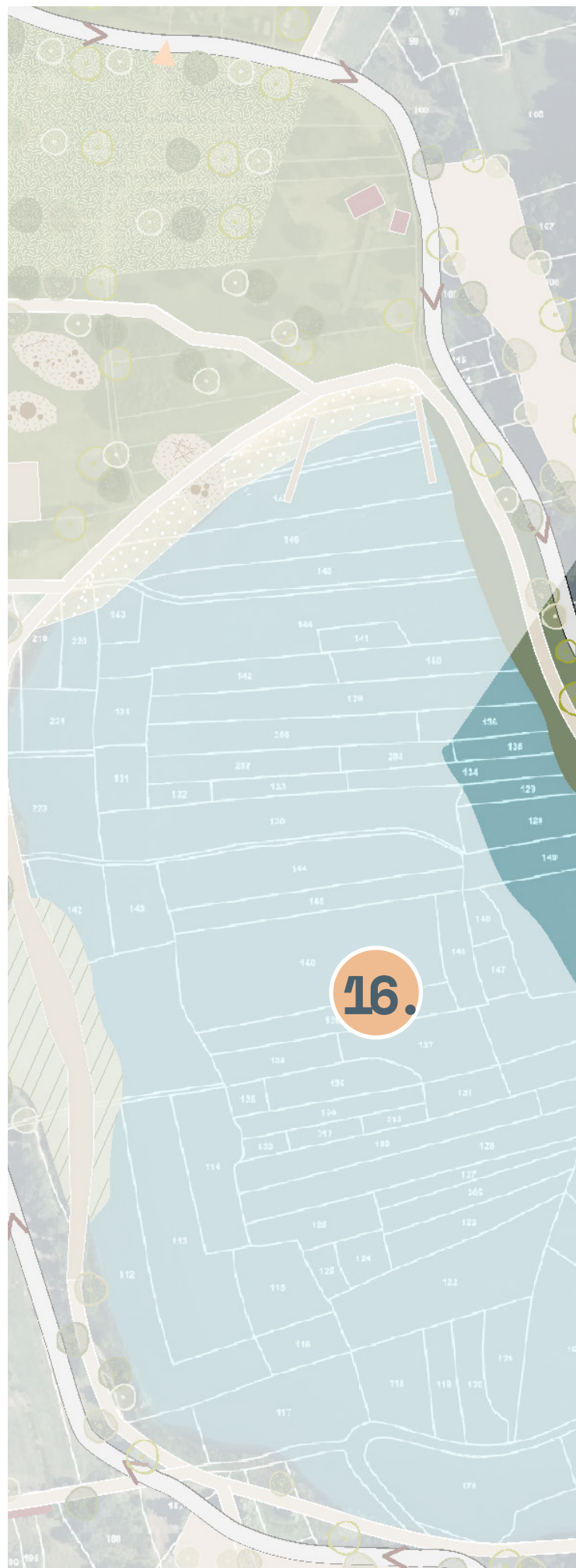
AMÉNAGER UN SENTIER  
PIÉTON AU BORD DE L'EAU

**ACTION 16.**

AMÉNAGER UN BELVÉDÈRE SUR  
LE LAC

**ACTION 17.**

SIGNALER ET VALORISER LE  
SENTIER DU SUC DE LESTRAT





# ACTIONS SÉQUENCE C

## ACTION 15.

### AMÉNAGER UN SENTIER PIÉTON AU BORD DE L'EAU

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

**Constats :**

L'accès principal du lac se fait aujourd'hui par la route à l'Est qui est très étroite et à double sens. L'accès piéton comme automobile est concentré sur le même axe, ce qui soulève des enjeux de sécurité.

**Objectifs :**

- Dissocier l'accès routier de l'accès piéton pour favoriser un tour de lac continu et sécurisé.

**Etapas de réalisation :**

- Envisager l'aménagement en régie de ce sentier de bord de lac.

**Principes d'aménagement :**

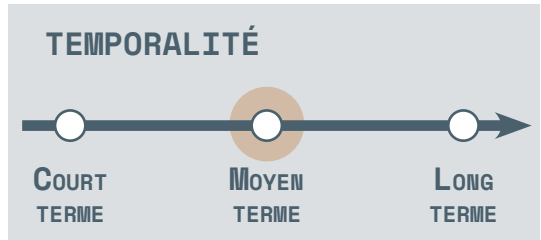
- Penser l'intégration paysagère du cheminement en adaptant son tracé à la topographie naturelle et aux arbres existants.
- Privilégier des matériaux de revêtements de sol perméables et naturels (platelage bois, stabilisé, roche concassée...).
- Penser la connexion de ce sentier avec le sentier du suc de Lestrat (cf. action 17).

#### RÉFÉRENCES



Sentier de bord de lac de Saint-Féréol

Le sentier est accessible à tous et en toutes saisons. Il s'inscrit dans une boucle plus large de 4,85 kilomètres de sentiers ombragés qui offre une perception unique sur le lac et les forêts de la Montagne Noire qui le bordent.



#### QUI PORTE ET RÉALISE ?

- Portage : Commune
- Réalisation : Commune

#### PARTENAIRES POTENTIELS

- PNR des Monts d'Ardèche
- CAUE de l'Ardèche

#### COÛTS TRAVAUX\*

15.000€HT COÛT MINIMAL  
- Profilage

+

55.000€HT COÛT MAXIMAL  
- Revêtement

#### FINANCEMENTS POTENTIELS

\* Hors études préalables (géomètre, géotechnique, ingénieries et conception, BE technique...)

#### LIENS AVEC LE PLUI

## ACTION 16.

### AMÉNAGER UN BELVÉDÈRE SUR LE LAC

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

##### Constats :

La vue depuis la route en balcon existante est remarquable sur le lac mais aussi sur la silhouette villageoise qui se reflète dans l'eau.

##### Objectifs :

- Valoriser la vue sur la silhouette villageoise depuis le lac.
- Offrir un lieu de détente et d'admiration.

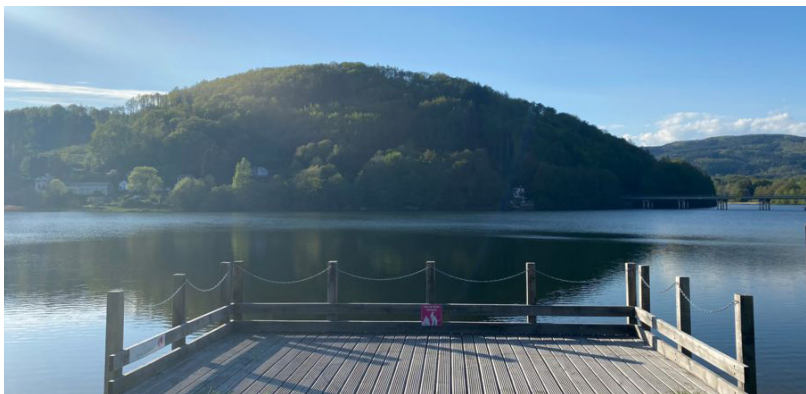
##### Etapas de réalisation :

- Lancer un marché de maîtrise d'œuvre ou bien un appel à projet artistique visant à imaginer un belvédère intégré au paysage.
- Échanger avec l'Office de Tourisme, le PNR, le CAUE et/ou la Communauté de Commune sur la signalétique et la valorisation du paysage par une illustration (type table d'orientation ou lecture du paysage).

##### Principes d'aménagement :

- Privilégier une structure simple ainsi que des matériaux sobres et naturels de manière à s'intégrer dans le paysage (bois imputrescible type mélèze, caillebotis, acier galvanisé...).
- Envisager l'installation d'une table de lecture du paysage afin de mettre en valeur la vue sur le lac et sur le village.

#### RÉFÉRENCES



##### Aménagement de belvédères valorisant les vues

Références d'aménagement d'un ponton sur pilotis, sobre et intégré au paysage, visant à mettre en valeur les vues et à raconter le paysage à travers des éléments graphiques.

#### TEMPORALITÉ



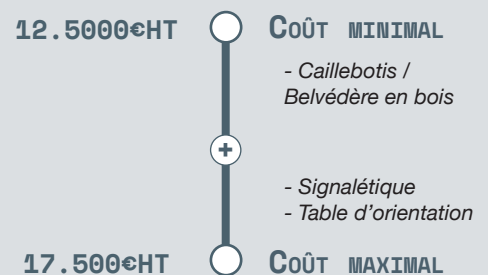
#### QUI PORTE ET RÉALISE ?

- Portage : Commune
- Réalisation : Architecte, Paysagiste Concepteur, Artiste, Illustrateur, Entreprises spécialisées

#### PARTENAIRES POTENTIELS

- Communauté de Communes de la Montagne d'Ardèche
- Office de Tourisme Communautaire Montagne d'Ardèche
- PNR des Monts d'Ardèche
- CAUE de l'Ardèche

#### COÛTS TRAVAUX\*



#### FINANCEMENTS POTENTIELS

#### LIENS AVEC LE PLUI

\* Hors études préalables (géomètre, géotechnique, ingénieries et conception, BE technique...)

# ACTION 17.

## SIGNALER ET VALORISER LE SENTIER DU SUC DE LESTRAT

### DESCRIPTION DE L'ACTION

#### Constats :

Le géosite de Lestrat est aujourd'hui peu accessible car le sentier existant qui y monte n'est que très peu géré et mal signalé.

#### Objectifs :

- Rendre plus accessible et mieux signaler le suc de Lestrat.
- Connecter le lac aux géosites remarquables situés à proximité, ainsi qu'aux chemins de randonnée alentours situés à proximité (le Sara notamment).

#### Etapas de réalisation :

- En lien avec le PNR, lancer la réalisation des travaux d'entretien par les agents communaux et/ou par le biais de chantiers participatifs à destination des citoyens.

#### Principes d'aménagement :

- Penser le choix de matériaux sobres et durables, nécessitant un coût d'entretien faible.
- Privilégier la rénovation ou la mise en place d'une signalétique en lien avec la charte de signalétique du Parc Naturel Régional.

### RÉFÉRENCES



Événement terminé  
NATURE ET DÉTENTE

Osez un chantier participatif ! Participez à l'entretien des sentiers de la Chaîne des Puys

Accueil - Osez un chantier participatif ! Participez à l'entretien des sentiers de la Chaîne d...

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne vous invite, le temps d'une demi-journée, à prêter main forte aux gardes-nature et à l'équipe technique en participant à l'entretien des chemins de la Chaîne des Puys.



#### Des chantiers participatifs en faveur de la Chaîne des Puys

Depuis 2004, le PNR des Volcans d'Auvergne mène de nombreux chantiers d'aménagement et de restauration de sites et de chemins. Chaque année la participation à certains de ces chantiers est proposée à des associations afin de donner un coup de main et d'échanger sur les spécificités des sites entretenus.

### TEMPORALITÉ



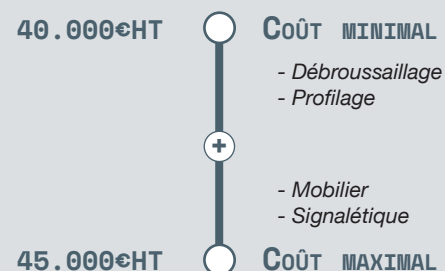
### QUI PORTE ET RÉALISE ?

- Portage : Commune
- Réalisation : En interne et/ou par le biais de chantiers participatifs

### PARTENAIRES POTENTIELS

- PNR des Monts d'Ardèche
- CAUE de l'Ardèche
- Communauté de Communes de la Montagne d'Ardèche
- Office de Tourisme Communautaire Montagne d'Ardèche
- Associations citoyennes
- ONF

### COÛTS TRAVAUX\*



### FINANCEMENTS POTENTIELS

- Fédération Française de Randonnée

### LIENS AVEC LE PLUI

\* Hors chantier participatif

# SÉQUENCE D

## LA PROMENADE SUSPENDUE

La séquence vise à rendre possible un tour de lac continu et sécurisé, en offrant une alternative au cheminement le long de la route départementale sur le barrage du lac de Saint-Martial. Cette portion du tour de lac est aujourd'hui le plus dangereux puisqu'aucun cheminement piéton n'existe et que la circulation routière sur le barrage est très rapide.

A travers la création d'un cheminement piéton en pied de barrage côté lac, et l'aménagement d'un dispositif permettant aux cyclistes de rouler de manière sécurisée sur la chaussée, les actions de la séquence visent à faire réduire la vitesse des voitures pour sécuriser les déplacements piétons et cyclistes, mais aussi pour favoriser la vue sur le lac depuis la route pour les automobilistes.

Une autre action vise à valoriser le patrimoine culturel lié aux grottes troglodytes de la commune. Deux grottes sont présentes en contre-bas du barrage. Bien qu'elles soient privées, la séquence vise à créer un partenariat avec les propriétaires pour favoriser la découverte de ces grottes par les visiteurs.

## LOCALISATION



## PHOTOGRAPHIES DE LA SÉQUENCE



*Un sentier peu praticable pour les piétons le long de la digue // © Fabriques*



*Un bord de lac dégagé et accessible à valoriser // © Fabriques*



*Accès pompier à l'eau du lac : effet belvédère sur le lac à valoriser // © Fabriques*



*Chute d'eau vers la vallée de Cros la Planche // © Fabriques*

PLAN D'ACTION POUR LA SÉQUENCE D :  
« LA PROMENADE SUSPENDUE »

**ACTION 18.**

AMÉNAGER UN ACCÈS PIÉTON  
SÉCURISÉ LE LONG DU  
BARRAGE

**ACTION 19.**

SÉCURISER LA ROUTE  
DÉPARTEMENTALE SUR LE  
BARRAGE

**ACTION 20.**

VALORISER L'ACCÈS AUX  
GROTTES TROGLODYTES





# ACTIONS SÉQUENCE D

## ACTION 18.

### AMÉNAGER UN ACCÈS PIÉTON SÉCURISÉ LE LONG DU BARRAGE

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

##### Constats :

Le tronçon du barrage est aujourd'hui très dangereux pour les piétons qui ne disposent d'aucun sentier dédié et sont donc obligés de circuler sur le bas-côté de la route départementale.

##### Objectifs :

- Aménager un accès plus officiel et sécurisé pour traverser le lac le long du barrage du lac de Saint-Martial.
- Donner à voir le lac autrement.

##### Etapas de réalisation :

- Vérifier la faisabilité de ce type de cheminement en pied de barrage avec le propriétaire du barrage (SDEA).
- Envisager l'aménagement en régie de ce sentier de bord de lac.

##### Principes d'aménagement :

- Penser l'intégration paysagère du cheminement en adaptant son tracé à la topographie naturelle et aux variations du niveau de l'eau.
- Privilégier des matériaux de revêtements de sol perméables et naturels (stabilisé, roche concassée...).

#### RÉFÉRENCES

##### Aménagement du barrage du lac de Serre-Ponçon

Des sentiers piétonniers ont été créés tout le long du barrage, permettant une circulation fluide des promeneurs tout en offrant des vues panoramiques sur le lac. La conception a également intégré des points d'observation, des espaces de repos et des éléments paysagers qui

renforcent l'identité du lieu.

L'idée de ce cheminement n'était pas seulement de créer un cheminement, il s'agissait de développer un parcours agréable, accessible à tous, le tout en ayant une approche écologique.



#### TEMPORALITÉ



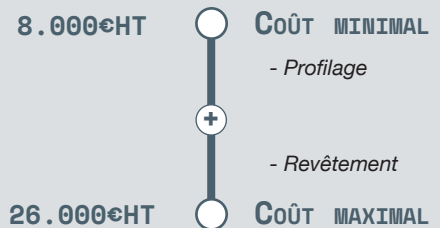
#### QUI PORTE ET RÉALISE ?

- Portage : Commune, SDEA
- Réalisation : Commune

#### PARTENAIRES POTENTIELS

- Conseil Départemental
- PNR des Monts d'Ardèche
- CAUE de l'Ardèche

#### COÛTS TRAVAUX\*



#### FINANCEMENTS POTENTIELS

- Département
- Région
- PNR

#### LIENS AVEC LE PLUI

\* Hors études préalables (géomètre, géotechnique, ingénieries et conception, BE technique...)

## ACTION 19.

### SÉCURISER LA ROUTE DÉPARTEMENTALE SUR LE BARRAGE

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

##### Constats :

Le tronçon de route départementale du barrage est aujourd'hui très dangereux. La route est très large et invite les voitures à rouler à très grande vitesse, alors que la vue depuis le barrage est dégagée et pourrait donner envie de ralentir pour être admirée.

##### Objectifs :

- Favoriser la réduction de la vitesse des automobiles empruntant la route départementale sur le barrage pour sécuriser la traversée.
- Rendre possible et sécurisée la circulation des cyclistes.

##### Étapes de réalisation :

- Étudier la faisabilité de la mise en place de bandes rugueuses ou bien d'un chaussidou en lien avec le Conseil Départemental, avec l'intégration d'une piste cyclable sécurisée.
- Superviser la réalisation des travaux en lien avec le Conseil Départemental.

##### Principes d'aménagement :

- Envisager le choix de matériaux de couleurs sobres s'intégrant harmonieusement avec le paysage.

#### RÉFÉRENCES



##### Dispositif de chaussée à voie centrale banalisée à Abbaretz

Le Département de Loire-Atlantique s'engage dans une démarche d'anticipation des futurs modes de déplacements. La chaussée à voie centrale banalisée ayant pour objectifs de sécuriser les déplacements cyclistes, apaiser la circulation ; et favoriser le partage de la route a été déployée.



#### TEMPORALITÉ



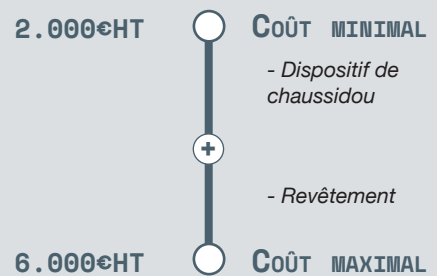
#### QUI PORTE ET RÉALISE ?

- Portage : Commune, SDEA
- Réalisation : Conseil Départemental

#### PARTENAIRES POTENTIELS

- Conseil Départemental
- SDEA
- PNR des Monts d'Ardèche
- CAUE de l'Ardèche

#### COÛTS TRAVAUX\*



#### FINANCEMENTS POTENTIELS

- Département
- Région
- FEDEAR

#### LIENS AVEC LE PLUI

\* Hors études préalables (géomètre, géotechnique, ingénieries et conception, BE technique...)

## ACTION 20.

### VALORISER L'ACCÈS AUX GROTTES TROGLODYTES

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

##### Constats :

Deux grottes troglodytes sont présentes dans la vallée du Cros de la Planche, mais sont aujourd'hui peu accessibles et peu valorisées. Celles-ci sont privées.

##### Objectifs :

- Valoriser le patrimoine culturel local et sensibiliser sur son histoire.
- Rendre accessible de manière sécurisée les grottes troglodytes.

##### Etapes de réalisation :

- Identifier le tracé de cheminements donnant accès aux grottes et envisager si besoin l'acquisition des parcelles concernées, ou bien la mise en place de conventions avec les propriétaires des parcelles privées concernées. Inscire ces tracés dans le PLUi en emplacements réservés.
- Lancer un marché de maîtrise d'œuvre visant à sécuriser les accès des grottes, mais aussi à sensibiliser sur le patrimoine local, en intégrant une scénographie sobre et discrète.

##### Principes d'aménagement :

- Penser la signalisation des grottes en s'appuyant sur la charte signalétique du PNR des Monts d'Ardèche.
- Penser la sécurisation des grottes à l'aide de matériaux naturels, locaux et qualitatifs.

#### RÉFÉRENCES



##### Valorisation des grottes de Veyre-Monton

Le flanc sud du village de Monton est entaillé par une grande falaise creusée dans laquelle une quarantaine de grottes troglodytes ont été habitées. Ce site classé est resté un lieu de promenade, emblématique de la commune, que les élus ont décidé de sécuriser et de valoriser.

Les interventions permettent de découvrir les grottes depuis un sentier « bas », d'y accéder par un sentier « haut » et de visiter certaines d'entre elles. Les aménagements privilégient l'utilisation de matériaux naturels (pierre et bois), l'intégration d'éléments en acier Corten et la présence de végétaux adaptés aux différentes ambiances.

#### TEMPORALITÉ



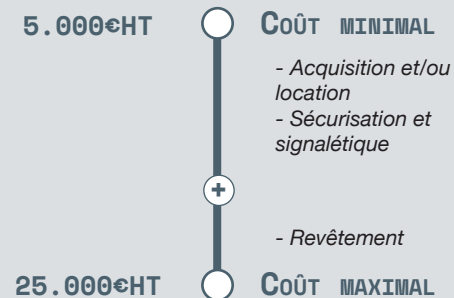
#### QUI PORTE ET RÉALISE ?

- Portage : Commune
- Réalisation : Commune, Propriétaires privés

#### PARTENAIRES POTENTIELS

- Propriétaires privés
- PNR des Monts d'Ardèche
- Office de Tourisme Communautaire Montagne d'Ardèche
- Acteurs associatifs de la commune
- Architecte du Patrimoine / Architecte des Bâtiments de France

#### COÛTS TRAVAUX\*



#### FINANCEMENTS POTENTIELS

#### LIENS AVEC LE PLUI

- Emplacements réservés
- Zonage réglementaire

\* Hors études préalables (géomètre, géotechnique, ingénieries et conception, BE technique...)

### III- PLAN D'ACTION



## SYNTHÈSE PLAN GUIDE

## LAC DE SAINT-MARTIAL

Le lac de Saint-Martial est un lac artificiel de 13ha mis en eau en 1974 dans un vaste cratère d'explosion dont on devine encore aujourd'hui les bords. Sa nature a pourtant beaucoup évolué au cours du temps : des sources montrent qu'un lac naturel s'étant vidangé par lui-même au 18<sup>ème</sup> siècle existait historiquement. Le cratère est alors devenu un marais, sur lequel les cultures se sont progressivement installées. Celles-ci ont été immergées avec l'arrivée du barrage en 1974 qui a permis de renforcer l'activité touristique du territoire.

Situé en surplomb du lac, le village de Saint-Martial se reflète aujourd'hui dans les eaux du lac et bénéficie d'une situation privilégiée en balcon. L'accès au lac depuis le bourg est pourtant peu évident. Les connexions piétonnes sont peu indiquées et assez peu sécurisées, alors que l'accès routier est très étroit et rentre en conflit avec les autres usagers.

La fréquentation du lac est familiale mais attire de nombreux visiteurs, notamment à la journée, en lien avec les sites touristiques du Mont Mézenc ou du Mont Gerbier-des-Joncs. Des enjeux de signalisation et de valorisation du lac depuis ces sites et depuis le bourg ont été soulevés par les élus et les acteurs du lac concertés. Le lac est aujourd'hui un lieu de rassemblement festif qui connaît parfois de fortes affluences. Des enjeux de fluidification des circulations et de valorisation des espaces publics aujourd'hui bien intégrés au paysage ont également été soulevés.

## LOCALISATION

Lac de Saint-Martial



## SYNTHÈSE DU CHIFFRAGE

COÛT MINIMAL COÛT MAXIMAL

## SÉQUENCE A

|    |                   |                   |
|----|-------------------|-------------------|
| 1. | 2.700€HT          | 4.800€HT          |
| 2. | 25.000€HT         | 45.000€HT         |
| 3. | 140.000€HT        | 150.000€HT        |
| 4. | 6.000€HT          | 18.000€HT         |
| 5. | 18.000€HT         | 20.000€HT         |
| 6. | 275.000€HT        | 285.000€HT        |
| 7. | 25.000€HT         | 30.000€HT         |
|    | <b>491.700€HT</b> | <b>552.800€HT</b> |

## SÉQUENCE B

|     |                   |                   |
|-----|-------------------|-------------------|
| 8.  | 8.000€HT          | 25.000€HT         |
| 9.  | ? €HT             | ? €HT             |
| 10. | 350.000€HT        | 400.000€HT        |
| 11. | ? €HT             | ? €HT             |
| 12. | 45.000€HT         | 50.000€HT         |
| 13. | 67.000€HT         | 87.000€HT         |
| 14. | ? €HT             | ? €HT             |
|     | <b>470.000€HT</b> | <b>562.000€HT</b> |

## SÉQUENCE C

|     |                  |                   |
|-----|------------------|-------------------|
| 15. | 15.000€HT        | 50.000€HT         |
| 16. | 12.500€HT        | 17.500€HT         |
| 17. | 40.000€HT        | 45.000€HT         |
|     | <b>67.500€HT</b> | <b>112.500€HT</b> |

## SÉQUENCE D

|     |                  |                  |
|-----|------------------|------------------|
| 18. | 8.000€HT         | 26.000€HT        |
| 19. | 2.000€HT         | 6.000€HT         |
| 20. | 5.000€HT         | 25.000€HT        |
|     | <b>45.000€HT</b> | <b>70.000€HT</b> |

|              |                     |                     |
|--------------|---------------------|---------------------|
| <b>TOTAL</b> | <b>1.074.200€HT</b> | <b>1.297.300€HT</b> |
|--------------|---------------------|---------------------|

## FRISE CHRONOLOGIQUE DES ACTIONS

### COURT TERME

**1.** SIGNALER LE LAC ET LE BOURG  
DEPUIS LE MONT GERBIER-DE-JONG

2.700€HT\* - 4.800€HT\*

**5.** AMÉNAGER UN PARC DE  
STATIONNEMENT AU SUD DU LAC

18.000€HT\* - 20.000€HT\*

**8.** CONNECTER LE VILLAGE  
VACANCES AU LAC

8.000€HT\* - 25.000€HT\*

**10.** RÉAMÉNAGER LE PRÉ DE STATIONNEMENT  
POUR GÉRER LES FLUX ET L'OMBRE

350.000€HT\* - 400.000€HT\*

**14.** RÉNOVER L'AIRE  
DE CAMPING-CAR

? €HT\*\*

**17.** SIGNALER ET VALORISER LE  
SENTIER DU SUC DE LESTRAT

4.000€HT\* - 4.500€HT\*

### MOYEN TERME

**2.** AMÉNAGER LES ESPACES  
POUR RENFORCER LES LIENS

25.000€HT\* - 45.000€HT\*

**3.** SÉCURISER ET SIG  
CONNECTANT LE LAC /

140.000€HT\* -

**4.** CONNECTER LA

6.000€

**6.** AMÉNAGER

275.0

**12.** VALORISER LE PARC P

45.000€HT\* - 50.000€HT\*

**13.** REQUALIFIER LA

67.000€HT\* - 87.000€HT\*

**15.** AMÉ  
PIÉTON A

15.000€

## LONG TERME

**10.** AMÉNAGER UN ESPACE PUBLICS DU VILLAGE EN LIEN AVEC LE LAC  
100.000€HT\*

**12.** SIGNALER LES SENTIERS AU VILLAGE  
150.000€HT\*

**13.** AMÉNAGER LA ZONE ARTISANALE AU LAC  
18.000€HT\*

**14.** AMÉNAGER UN PROMENADE SUR L'EAU  
285.000€HT\*

**15.** PAYSAGER  
T\*

**17.** AMÉNAGER LA PLAGE DU LAC  
000€HT\*

**18.** AMÉNAGER UN SENTIER AU BORD DE L'EAU  
50.000€HT\*

**16.** AMÉNAGER UN BELVÈDÈRE SUR LE LAC  
12.500€HT\* - 17.500€HT\*

**7.** ASSURER LE PARTAGE DE L'ESPACE, EN CRÉANT UN SENS UNIQUE DE CIRCULATION AUTOMOBILE  
25.000€HT\* - 30.000€HT\*

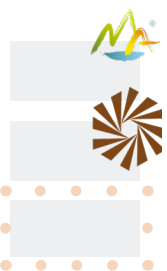
**9.** RÉNOVER ET VALORISER LES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX  
? €HT\*

**11.** IMPLANter UN RESTAURANT EN LIEN AVEC LA PLAGE  
350.000€HT\*

**18.** AMÉNAGER UN ACCÈS PIÉTON SÉCURISÉ LE LONG DU BARRAGE  
8.000€HT\* - 26.000€HT\*

**19.** SÉCURISER LA ROUTE DÉPARTEMENTALE SUR LE BARRAGE  
2.000€HT\* - 6.000€HT\*

**20.** VALORISER L'ACCÈS AUX GROTTES TROGLODYTES  
5.000€HT\* - 25.000€HT\*



action à développer en collaboration avec la CCMA

action possible dans le cadre de l'OGS

action à mener en concertation avec le département

\* Estimation coûts travaux, hors études préalables (géomètre, géotechnique, ingénieries et conception, BE technique...).

\*\* Estimation chiffrée par études de faisabilité réalisées par la commune.



La Loire

L'Ardèche



**DREAL Auvergne-Rhône-Alpes**  
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement  
et du logement



# II.3

## PLAN GUIDE DU LAC DE COUCOUROM



## LISTE D'ACTION

### A.....

1. AMÉNAGER UN CHEMINEMENT PIÉTON ENTRE LE VILLAGE ET LE LAC
2. CRÉER UNE ZONE DE LAGUNAGE POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU DU LAC
3. RÉORGANISER LA CIRCULATION ET LES STATIONNEMENTS À L'ÉCHELLE DU VILLAGE
4. AMÉNAGER UN BELVÉDÈRE SUR LE LAC
5. REQUALIFIER L'ENTRÉE DU SITE
6. RÉOUVRIR ET SIGNALER LE SENTIER DE LA LAOUNE

### B.....

7. AMÉNAGER UN SENTIER DE DÉCOUVERTE DE LA NATURE ET DE L'HISTOIRE DU SITE
8. REQUALIFIER L'AIRE DE CAMPING-CAR EN LA RECONNECTANT AU LAC

### C.....

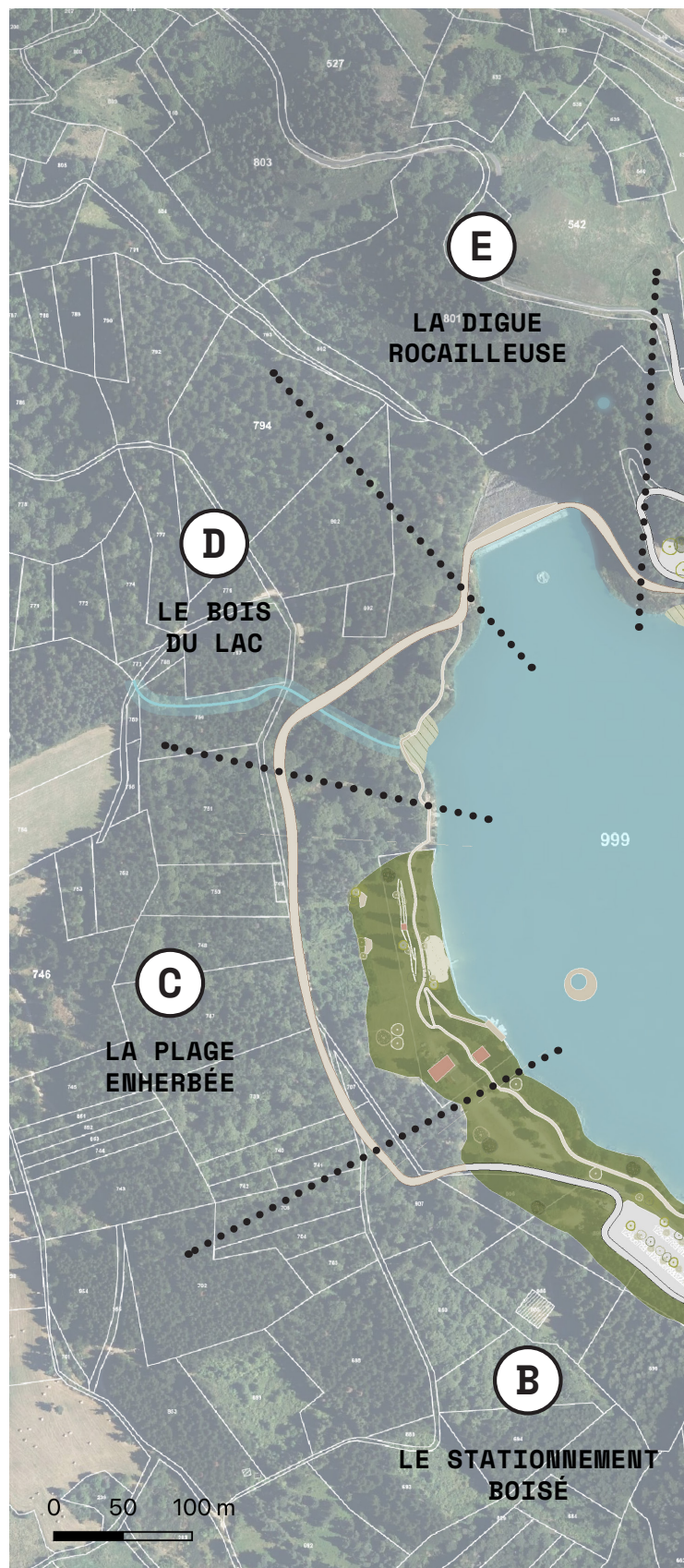
9. REQUALIFIER L'ACCÈS À L'EAU DE LA BASE NAUTIQUE
10. INSTALLER UNE PLATEFORME LUDIQUE DE BAINADE EN MILIEU DE LAC
11. REQUALIFIER LA PLAGE ENHERBÉE
12. AMÉNAGER UNE AIRE DE JEU ET DE DÉTENTE OMBRAGÉE

### D.....

13. CRÉER UN FRANCHISSEMENT À L'EMBOUCHURE DU RUISSEAU
14. RÉAMÉNAGER LE SENTIER FORESTIER POUR LE SÉCURISER

### E.....

15. AMÉLIORER ET SÉCURISER LA TRAVERSÉE DE LA DIGUE





LE CALVAIRE  
DE LA LAOUME

1206

1209

1268

1304

246

1000

A

LA PROMENADE  
HUMIDE

591

638

627

..... Séquences paysagères



# SÉQUENCE A

## LA PROMENADE HUMIDE

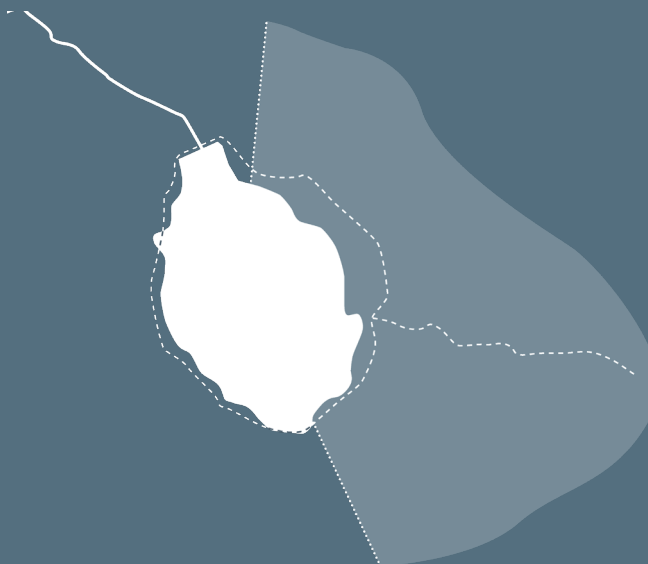
Cette première séquence vise globalement à repenser le rapport du village de Coucouron avec son lac. La connexion existante entre ces deux entités est aujourd'hui peu sécurisée, et en particulier pour les piétons, ce qui ne favorise pas les déplacements doux à l'échelle du village.

La première action de cette séquence vise en ce sens à aménager un sentier pédestre dans le vallon humide en contre-bas de la route afin de rendre possible cette connexion piétonne sécurisée. En lien avec cette action, l'aménagement d'un belvédère sur ce sentier vise à valoriser les vues en surplomb sur le lac. La requalification de la roselière et de l'entrée du lac seront également développés dans cette séquence.

Une autre action concerne l'optimisation et la sécurisation des flux, mais cette fois routiers, avec la reconfiguration du schéma de circulation et de stationnement global à l'échelle de la commune.

Une autre action de cette séquence vise enfin à valoriser les connexions du village avec les autres éléments de patrimoine du village, à savoir le volcan de la Laoune, les grottes troglodytes ou encore les éléments de petit patrimoine vernaculaire (croix, église....).

## LOCALISATION



## PHOTOGRAPHIES DE LA SÉQUENCE



Accès routier existant menant au lac, bordé par des prés humides // © Fabriques



Vallée encaissée irriguée par le cours d'eau se jetant dans le lac // © Fabriques



Cascade cachée au cœur du boisement de fond de vallée // © Fabriques



Vue dégagée sur la digue du lac depuis un promontoire de roche existant // © Fabriques

PLAN D'ACTION POUR LA SÉQUENCE A :  
« LA PROMENADE HUMIDE »

**ACTION 1.**

AMÉNAGER UN CHEMINEMENT  
PIÉTON ENTRE LE VILLAGE  
ET LE LAC

**ACTION 2.**

AMÉNAGER UN BELVÉDÈRE SUR  
LE LAC

**ACTION 3.**

RÉORGANISER LA CIRCULATION  
ET LES STATIONNEMENTS À  
L'ÉCHELLE DU VILLAGE

**ACTION 4.**

CRÉER UNE ZONE DE LAGUNAGE  
POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ  
DE L'EAU DU LAC

**ACTION 5.**

REQUALIFIER L'ENTRÉE DU  
SITE

**ACTION 6.**

RÉOUVRIR ET SIGNALER LE  
SENTIER DE LA LAOUNE





# ACTIONS SÉQUENCE A

## ACTION 1.

### AMÉNAGER UN CHEMINEMENT PIÉTON ENTRE LE VILLAGE ET LE LAC

#### DESCRIPTION DE L'ACTION (1/2)

**Constats :**

La connexion entre le lac et le cœur de bourg de Coucouron est aujourd'hui peu sécurisée. Les piétons venant du bourg empruntent la même route que les véhicules, alors que la route est très étroite même pour que 2 véhicules puissent se croiser. La pente est de plus très forte, ce qui complique la marche. Une zone humide longe la route et pourrait être mobilisée pour la création d'un cheminement piéton alternatif. Celle-ci appartient à plusieurs propriétaires privés.

**Objectifs :**

- Favoriser les mobilités douces à l'échelle du village.
- Rendre plus accessible le lac depuis le cœur de bourg.
- Valoriser et sensibiliser sur le rôle des zones humides.

**Etapas de réalisation :**

- Lancer une étude de faisabilité, incluant une étude d'incidence 4 saisons sur les milieux écologiques en place, afin de définir les

#### TEMPORALITÉ



#### QUI PORTE ET RÉALISE ?

- Portage : Commune
- Réalisation : Paysagiste Concepteur, géomètre, VRD

#### PARTENAIRES POTENTIELS

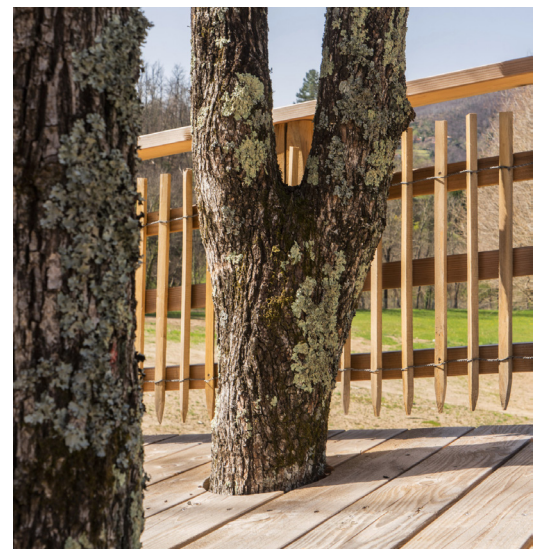
- Propriétaires fonciers privés
- Réseau Natura 2000 / FRAPNA

#### RÉFÉRENCES



#### Cheminement sur caillebotis bois

Références de platelages bois prenant en compte les milieux en place (végétation, zone humide, prairie naturelle...), et offrant des assises ponctuelles.



## DESCRIPTION DE L'ACTION (2/2)

grands principes d'aménagement du cheminement, tout en tenant compte et en préservant la faune et la flore en place.

- Parallèlement à cette étude de faisabilité, envisager l'acquisition des parcelles privées concernées, ou bien inscrire ces parcelles en emplacements réservés dans PLUi.
- Sur la base de cette étude de faisabilité, lancer un marché de maîtrise d'œuvre à destination d'un paysagiste concepteur, incluant un bureau d'étude VRD, afin de réaliser ce cheminement.

### Principes d'aménagement :

- Privilégier un itinéraire favorisant la déambulation sur une topographie douce, et impactant au minimum les milieux écologiques.
- Privilégier une structure en bois sur pieux pour une bonne intégration paysagère et une minimisation de l'impact de la structure sur les milieux écologiques les plus sensibles.
- Penser à intégrer un traitement de sol antidérapant au revêtement de sol de la structure (caillebotis métal, résine...).
- Envisager le profilage d'un cheminement en pleine terre sur les secteurs les moins sensibles écologiquement.
- Penser l'intégration de garde-corps sur les secteurs où le cheminement induirait une hauteur de chute de plus de 80cm.

## COÛTS TRAVAUX\*

118.000€HT



COÛT MINIMAL

- Défrichage
- Caillebotis
- Profilage
- Revêtement



- Mobilier

120.000€HT



COÛT MAXIMAL

## FINANCEMENTS POTENTIELS

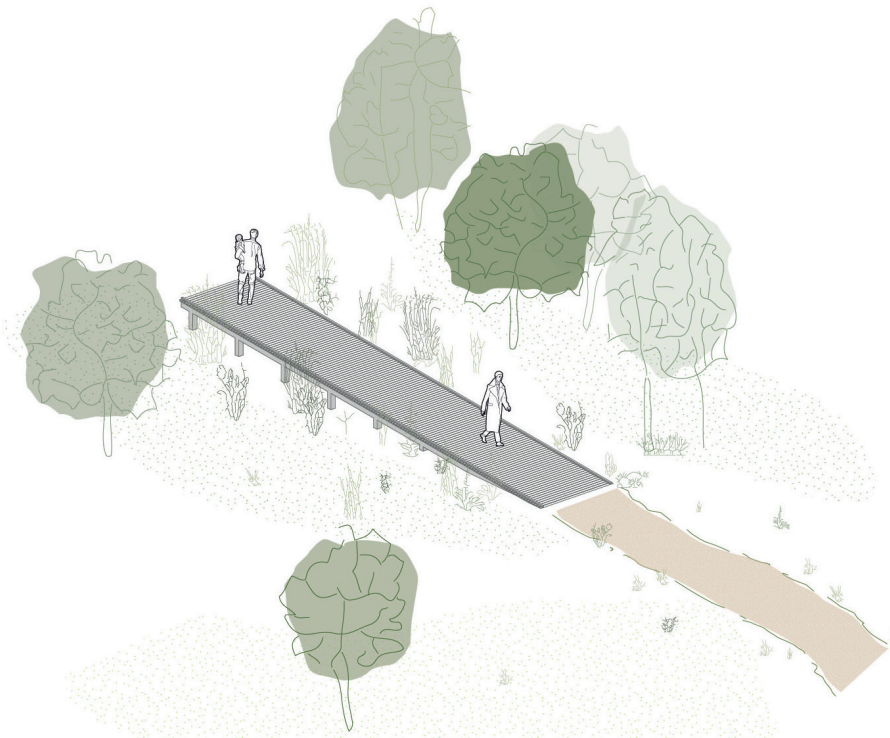
## LIENS AVEC LE PLUI

- Emplacements réservés

\* Hors études préalables (géomètre, géotechnique, ingénieries et conception, BE technique...)

## SCHÉMA DE PRINCIPE

Principe de cheminement sur caillebotis puis par un cheminement au revêtement type sable-chaux ou terre-pierre.



# ACTION 2.

## AMÉNAGER UN BELVÉDÈRE SUR LE LAC

### DESCRIPTION DE L'ACTION

#### Constats :

La rive Est du lac présente des émergences rocheuses depuis lesquelles des vues dégagées sur le lac et au-delà sur la vallée du ruisseau de Montvieux.

#### Objectifs :

- Valoriser les vues sur le lac et sur le grand paysage.
- Offrir un lieu de détente en surplomb du lac et en lien avec le cheminement piéton connectant le bourg au lac.

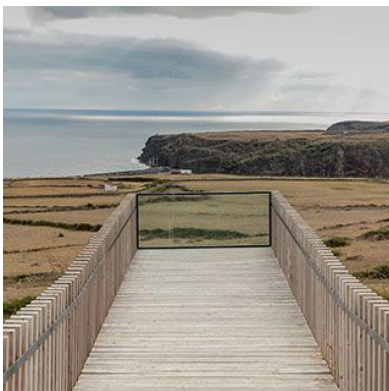
#### Étapes de réalisation :

- En lien avec l'action 1, lancer un marché de maîtrise d'œuvre ou bien un appel à projet artistique visant à imaginer un belvédère intégré au paysage.

#### Principes d'aménagement :

- Privilégier une structure simple ainsi que des matériaux sobres et naturels de manière à s'intégrer dans le paysage (bois imputrescible type mélèze, caillebotis, acier galvanisé...).
- Envisager l'installation d'une table de lecture du paysage afin de mettre en valeur la vue sur le lac et sur la vallée.

### RÉFÉRENCES



#### Structures belvédères en bois

Références de belvédères en bois discrets et intégrés au paysage, mettant en valeur des vues dégagées sur des paysages naturels.



### TEMPORALITÉ



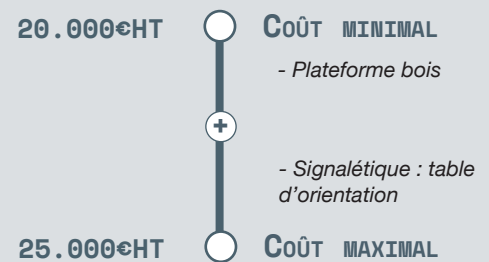
### QUI PORTE ET RÉALISE ?

- Portage : Commune
- Réalisation : Architecte, Paysagiste Concepteur, Artiste, Entreprises spécialisées

### PARTENAIRES POTENTIELS

- Communauté de Communes de la Montagne d'Ardèche
- Office de Tourisme Communautaire Montagne d'Ardèche
- CAUE de l'Ardèche

### COÛTS TRAVAUX\*



### FINANCEMENTS POTENTIELS

### LIENS AVEC LE PLUI

\* Hors études préalables (géomètre, géotechnique, ingénieries et conception, BE technique...)

## ACTION 3.

# RÉORGANISER LA CIRCULATION ET LES STATIONNEMENTS À L'ÉCHELLE DU VILLAGE

### DESCRIPTION DE L'ACTION

#### Constats :

L'accès routier au lac est aujourd'hui peu sécurisé et peu fonctionnel. La route est très étroite pour que 2 véhicules se croisent et les stationnements se concentrent en un seul endroit ; à proximité de la base nautique. Des conflits d'usages sont présents en été dans le bourg (foire, marché...).

#### Objectifs :

- Optimiser les flux à l'échelle de la commune pour désengorger les flux routiers vers le lac en période estivale.

#### Etapas de réalisation :

- Réaliser une étude de mobilité à l'échelle du village dans le but de définir des flux de circulation en sens unique ainsi que des lieux de stationnement stratégiques à l'échelle du village et du lac.
- Inscrire si nécessaires les zones de stationnements identifiées comme emplacements réservés dans le PLUi.
- Lancer un marché de maîtrise d'œuvre paysagère visant à l'aménagement de parcs de stationnement dans les anciennes carrières du lac (2 parcs de stationnement).

#### Principes d'aménagement :

- Envisager la mise en sens unique estivale de la route du lac.
- Penser la prise en compte de la topographie naturelle, de la gestion des eaux pluviales, et de l'ombrage des parcs de stationnement.

### RÉFÉRENCES

Proposition de répartition de parcs de stationnements à l'échelle de la commune et du lac : en bleu, deux nouveaux à aménager.



### TEMPORALITÉ



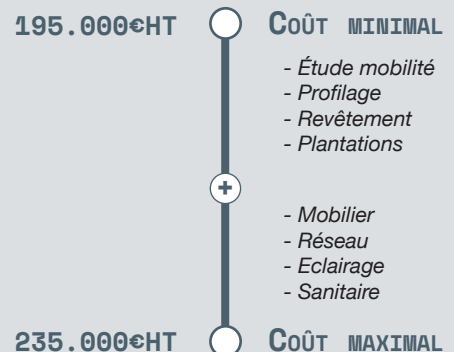
### QUI PORTE ET RÉALISE ?

- Portage : Commune
- Réalisation : BE mobilité, Géomètre, Paysagiste Concepteur, VRD

### PARTENAIRES POTENTIELS

- Commerçants de la commune / Forains
- Communauté de Communes de la Montagne d'Ardèche
- Office de Tourisme Communautaire Montagne d'Ardèche CAUE de l'Ardèche

### COÛTS TRAVAUX\*



### FINANCEMENTS POTENTIELS

### LIENS AVEC LE PLUI

- Zonage réglementaire

\* Hors études préalables (géomètre, géotechnique, ingénieries et conception, BE technique...)

## ACTION 4.

# CRÉER UNE ZONE DE LAGUNAGE POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU DU LAC

### DESCRIPTION DE L'ACTION

**Constats :**

La qualité de l'eau du lac est jugée assez mauvaise. Des roselières en rives de lac sont pourtant présentes et participent à cette qualité.

**Objectifs :**

- Préserver et conforter les roselières afin d'épurer l'eau de manière naturelle.

**Etapes de réalisation :**

- Réaliser une étude d'incidence 4 saisons en partenariat avec la FRAPNA pour identifier les leviers d'action sur ce secteur.
- Sur la base de cette étude, lancer un appel à projet visant la mise en place d'un dispositif de biodiversité en lien avec un écologue.

**Principes d'aménagement :**

- Envisager l'installation d'un dispositif de préservation de la biodiversité avec des piquets bois, pour protéger la faune et la flore.
- Envisager la replantation partielle de la roselière pour l'étendre.
- Privilégier l'emploi de matériaux naturels, impactant le moins possible le paysage et les milieux.

### RÉFÉRENCES



**Protection de la roselière des Mottets au lac du Bourget**

Le lac du Bourget représente un écosystème à l'équilibre fragile. Les roselières, qui représentent la richesse biologique du lac, ont regressé de plus de 50 % en 50 ans. Afin de protéger la végétation des rives du lac et d'offrir des zones de quiétude pour la faune, un piquetage de protection a été mis en place.



### TEMPORALITÉ



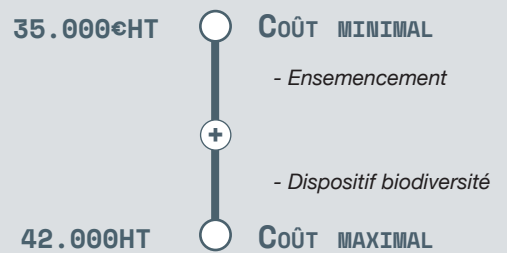
### QUI PORTE ET RÉALISE ?

- Portage : Commune
- Réalisation : Paysagiste Concepteur, Écologue

### PARTENAIRES POTENTIELS

- Réseau Natura 2000 / FRAPNA / Agende de l'Eau
- Office de Tourisme Communautaire Montagne d'Ardèche
- CAUE de l'Ardèche

### COÛTS TRAVAUX\*



### FINANCEMENTS POTENTIELS

### LIENS AVEC LE PLUI

\* Hors études préalables (géomètre, géotechnique, ingénieries et conception, BE technique...)

## ACTION 5.

### REQUALIFIER L'ENTRÉE DU SITE

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

##### Constats :

La séquence d'entrée sur le lac est aujourd'hui peu accueillante et ne valoriser que très peu le lac : les pêcheurs se garent à proximité immédiate de l'eau, la pelouse est abîmée, les équipements sont hétéroclites.

##### Objectifs :

- Requalifier l'entrée du site, pour un accueil plus convivial et paysager.
- Renaturer la berge et mettre à distance les visiteurs pour préserver le milieu.

##### Etapes de réalisation :

- Lancer un marché de maîtrise d'œuvre visant la requalification de la séquence d'entrée, incluant une renaturation et l'implantation de nouvelles cabanes de pêcheurs .

##### Principes d'aménagement :

- Penser la végétalisation de cet espace pour l'ombrager et le rendre plus accueillant, en lien avec la mise en place de mobilier qualitatif (assises en bois, tables de pique-nique, ponton de pêche...).
- Envisager le réensemencement de la prairie afin de la rendre plus naturelle, et envisager la délimitation de zones accessibles fauchées, et d'autres non-accessibles entretenues par gestion différenciée.

#### RÉFÉRENCES



##### Parc écologique de la Palu

LOCALISATION : Saintes (17)  
 ANNÉE DE RÉALISATION : 2010  
 MAÎTRISE D'ŒUVRE : B.Massé Paysagiste Concepteur  
 MAÎTRISE D'OUVRAGE : Ville de Saintes  
 SURFACE : 4,5 ha  
 MONTANT DES TRAVAUX : 180 000 € HT



#### TEMPORALITÉ



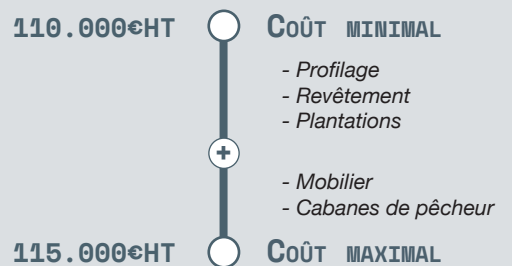
#### QUI PORTE ET RÉALISE ?

- Portage : Commune
- Réalisation : Paysagiste Concepteur, Architecte, Écologue, VRD

#### PARTENAIRES POTENTIELS

- Réseau Natura 2000 / FRAPNA / Agende de l'Eau
- Office de Tourisme Communautaire Montagne d'Ardèche
- CAUE de l'Ardèche

#### COÛTS TRAVAUX\*



#### FINANCEMENTS POTENTIELS

#### LIENS AVEC LE PLUI

\* Hors études préalables (géomètre, géotechnique, ingénieries et conception, BE technique...)

## ACTION 6.

### RÉOUVRIR ET SIGNALER LE SENTIER DE LA LAOUNE

#### DESCRIPTION DE L'ACTION (1/2)

##### Constats :

Le sentier de la Laoune est aujourd'hui peu accessible et signalé, malgré sa proximité avec le bourg de Coucouron.

##### Objectifs :

- Rendre plus accessible et mieux signaler le sommet de la Laoune depuis le lac et depuis le cœur de bourg.
- Connecter le lac aux sites d'intérêts patrimoniaux locaux (croix de la Théoule, roche volcanique, grottes troglodytes, parcours patrimoine) et aux polarités villageoises (crèche, EPHAD).
- Valoriser la vue sur le lac depuis les hauteurs du sommet.

##### Etapas de réalisation :

- Dans le cas où des tronçons du sentier seraient privés, envisager l'inscription des parcelles cadastrales concernées dans le PLUi (emplacements réservés).
- Lancer la réalisation de travaux d'entretien visant à réouvrir le sentier par les agents communaux et/ou par le biais de chantiers participatifs à destination des citoyens.
- En partenariat avec l'Office de Tourisme et/ou la CCMA, lancer la réalisation et l'implantation d'une signalétique indiquant ce sentier

#### TEMPORALITÉ



#### QUI PORTE ET RÉALISE ?

- Portage : Commune
- Réalisation : En interne et/ou par le biais de chantiers participatifs citoyens

#### PARTENAIRES POTENTIELS

- Office de Tourisme Communautaire Montagne d'Ardèche
- Communauté de Communes de la Montagne d'Ardèche
- Associations citoyennes

#### RÉFÉRENCES

The screenshot shows a website header with the 'Auvergne Destination' logo. Below it, the text reads 'Événement terminé NATURE ET DÉTENTE'. The main title is 'Osez un chantier participatif ! Participez à l'entretien des sentiers de la Chaîne des Puy's'. There is a 'PARTAGE' section with social media icons for Facebook and Twitter. At the bottom, a short paragraph invites visitors to a half-day workshop.

#### Des chantiers participatifs en faveur de la Chaîne des Puy's

Depuis 2004, le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne mène de nombreux chantiers d'aménagement et de restauration de sites et de chemins. Les objectifs sont de supprimer ou réduire les impacts de la fréquentation par le public, mais aussi d'offrir des parcours plus confortables aux usagers, mais aussi plus respectueux des milieux naturels, des estives et des attentes des propriétaires fonciers concernés.

En matière de chantier à conduire sur des sols volcaniques et une végétation fragile, le Syndicat mixte du Parc dispose d'un véritable savoir-faire et d'une expérience reconnue. Aussi, chaque année, il propose à des organisations (associations de randonnée, clubs sportifs, entreprises...), mais aussi aux particuliers, de participer à certains de ces chantiers afin de donner un coup de main et d'échanger sur les spécificités et enjeux des sites entretenus.

Source : <https://www.auvergne-destination.com/fiches/osez-un-chantier-participatif-participez-a-l'entretien-des-sentiers-de-la-chaîne-des-puy's/>



## DESCRIPTION DE L'ACTION (2/2)

ainsi que les éléments de patrimoine remarquables, sur la place de la mairie, à proximité de l'église (classée aux Monuments Historiques) ainsi que depuis l'office de tourisme et son square situé à proximité.

### Principes d'aménagement :

- Penser la signalisation de ce sentier de manière intégrée, en s'inspirant de la charte signalisation du PNR des Monts d'Ardèche, et en s'appuyant sur la trame de murets en pierres sèches existants afin de signaler ces accès.
- Penser le choix de revêtements de sol sobres et durables, nécessitant un coût d'entretien faible.
- Intégrer le projet photovoltaïque communal entre les deux sommets du Mont des Vertus et du Calvaire, en étudiant notamment les covisibilités liées.
- Penser l'aménagement d'un belvédère en lien avec une signalétique de lecture du paysage.

## COÛTS TRAVAUX\*

88.000€HT



COÛT MINIMAL

- Débroussaillage
- Profilage



- Mobilier
- Signalétique

95.000€HT



COÛT MAXIMAL

## FINANCEMENTS POTENTIELS

- Fédération Française de Randonnée

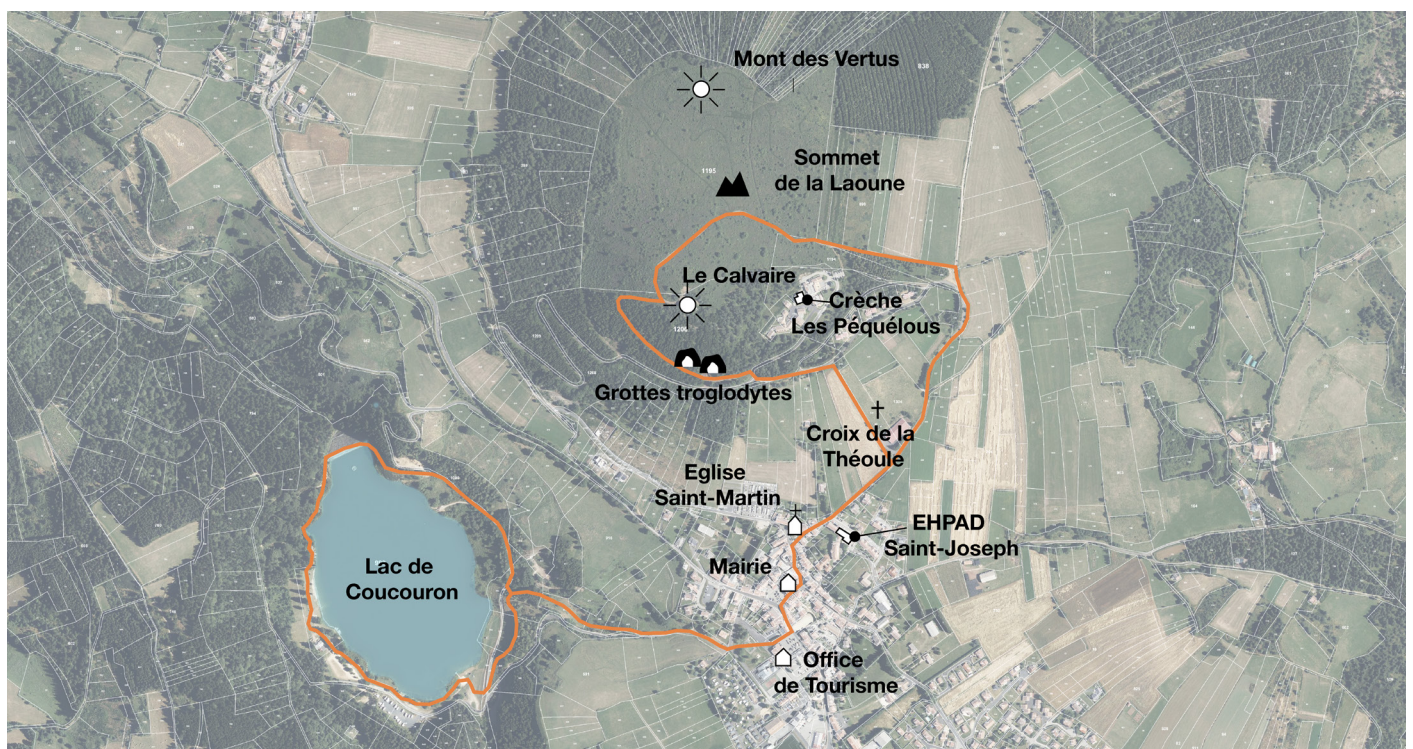
\* Hors chantier participatif

## LIENS AVEC LE PLUI

- Emplacements réservés

## SCHÉMA DE PRINCIPE

Itinéraire envisageable reliant le lac de Coucouron au sommet de la Laune en passant par différents sites d'intérêt patrimoniaux.





# SÉQUENCE B

## LE STATIONNEMENT BOISÉ

La seconde séquence vise de manière générale à requalifier le secteur Sud du lac, c'est-à-dire l'arrivée sur la base nautique. A travers deux actions, la séquence cherche à valoriser cette entrée en la rendant plus piétonne et en mettant en valeur les berges du lac.

Une première action a ainsi pour objectif de réaménager un accès piéton continu et sécurisé entre le nouveau parc de stationnement en entrée de lac et la base nautique. Celui-ci est aujourd'hui en partie immergé et mérite d'être repensé, notamment pour préserver et mettre en valeur les roselières existantes sur les berges du lac.

En lien, une seconde action vise à repenser l'accès et la position de l'aire de stationnement pour les camping-car qui est aujourd'hui implantée à proximité immédiates des berges du lac. Cela pose des problèmes de qualité de l'eau, mais aussi de circulation piétonne pour un tour de lac continu et sécurisé. Cette aire de camping-car sera légèrement remontée pour à se mettre à distance du lac et ainsi gagner en intimité et en confort d'usage.

## LOCALISATION



## PHOTOGRAPHIES DE LA SÉQUENCE



Route en bord de lac donnant accès à l'aire de camping-car et à la base nautique du lac // © Fabriques



Aire de camping-car en orée de bois, mais non-ombragée // © Fabriques



Un sentier de bord de lac étroit mais donnant à voir le lac // © Fabriques



Parc de stationnement peu intégré ni dans la pente, ni dans la végétation // © Fabriques

PLAN D'ACTION POUR LA SÉQUENCE B :  
« LE STATIONNEMENT BOISÉ »

**ACTION 7.**

AMÉNAGER UN SENTIER DE  
DÉCOUVERTE DE LA NATURE  
ET DE L'HISTOIRE DU SITE

**ACTION 8.**

REQUALIFIER L'AIRE  
DE CAMPING-CAR EN LA  
RECONNECTANT AU LAC





# ACTIONS SÉQUENCE B

## ACTION 7.

### AMÉNAGER UN SENTIER DE DÉCOUVERTE DE LA NATURE ET DE L'HISTOIRE DU SITE

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

##### Constats :

La circulation piétonne sur la rive Sud du lac est aujourd'hui peu praticable car souvent inondée.

##### Objectifs :

- Rendre possible la circulation autour du lac de manière continue, sécurisée et tout au long de l'année.
- Sensibiliser sur les milieux naturels liés au lac naturel (faune et flore).

##### Etapes de mise en œuvre :

- Lancer un marché de maîtrise d'œuvre visant à aménager un cheminement piéton sur pilotis et un circuit d'interprétation, valorisant et sensibilisant sur la faune et la flore spécifique au lac.

##### Principes d'aménagement :

- Faire le choix d'une matérialité sobre et discrète, mais à la fois pérenne et résistante à l'eau.
- Envisager la mise en place d'une signalétique pédagogique sur les milieux écologiques du lac, mais aussi sur l'histoire du lac.

#### RÉFÉRENCES



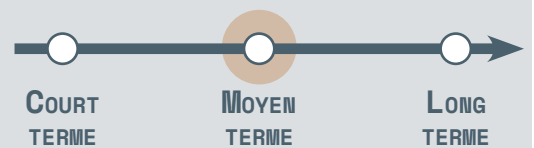
Sentier pédagogique de la maison du lac du Ronzey

Aménagement d'une passerelle en bois traversant la roselière en rive de lac.

Installation de supports pédagogiques informant sur les milieux écologiques et sensibilisant à leur protection.



#### TEMPORALITÉ



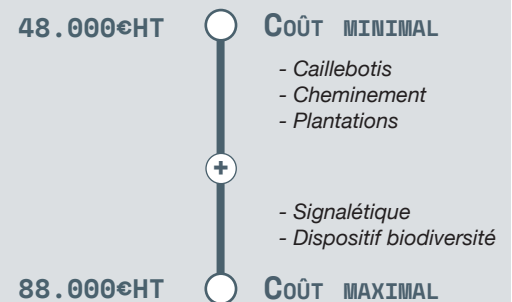
#### QUI PORTE ET RÉALISE ?

- Portage : Commune
- Réalisation : Paysagiste Concepteur, Scénographe

#### PARTENAIRES POTENTIELS

- Réseau Natura 2000 / FRAPNA / Agende de l'Eau
- CAUE de l'Ardèche

#### COÛTS TRAVAUX\*



#### FINANCEMENTS POTENTIELS

#### LIENS AVEC LE PLUI

- Emplacements réservés

\* Hors études préalables (géomètre, géotechnique, ingénieries et conception, BE technique...)

## ACTION 8.

# RÉAMÉNAGER L'AIRE DE CAMPING-CAR EN LA RECONNECTANT AU LAC

### DESCRIPTION DE L'ACTION

#### Constats :

L'aire de camping-car borde aujourd'hui le lac, ce qui rend la circulation piétonne discontinue autour de lac. La proximité de la route et des stationnements avec l'eau induit également des risques de détérioration de la qualité de l'eau. Bien que l'aire soit plus utilisée en hors-saison, des enjeux de végétalisation et d'ombrage des places sont présents afin de gagner en intimité et en confort d'usage.

#### Objectifs :

- Favoriser la continuité piétonne autour de lac et la qualité de l'eau.
- Rendre l'aire de camping-car plus qualitative et confortable.

#### Etapas de mise en œuvre :

- Lancer un marché de maîtrise d'œuvre visant à requalifier l'aire de camping-car et à la mettre à distance du lac.

#### Principes d'aménagement :

- Privilégier un accès routier le long de la lisière forestière, plutôt que le long du lac pour permettre une circulation piétonne continue.
- Penser le confort d'usage de l'aire, en privilégiant des sols perméables, un ombrage des places de stationnement par la plantation d'arbres en bosquets et le choix de matériaux sobres et naturels pour le mobilier à installer (table de pique-nique, barbecues, sanitaires...).

### RÉFÉRENCES



Aire de stationnement perméable et paysagère

La commune de La Renaudie (63) a aménagé une aire de stationnement en lien avec des départs de randonnée en entrée de village. Pour cela, elle a fait le choix d'un parc de stationnement au sol perméable, intégrant des toilettes sèches adaptés au paysage.

### TEMPORALITÉ



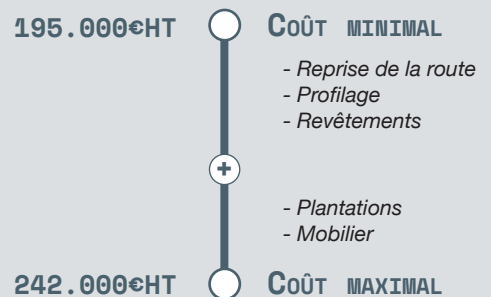
### QUI PORTE ET RÉALISE ?

- Portage : Commune
- Réalisation : Paysagiste Concepteur, Géomètre, VRD

### PARTENAIRES POTENTIELS

- Office de Tourisme Communautaire Montagne d'Ardèche
- Paysagistes Conseil de l'État
- Acteurs économiques de la commune
- CAUE de l'Ardèche

### COÛTS TRAVAUX\*



### FINANCEMENTS POTENTIELS

### LIENS AVEC LE PLUI

\* Hors études préalables (géomètre, géotechnique, ingénieries et conception, BE technique...)



# SÉQUENCE C

## LA PLAGE ENHERBÉE

La troisième séquence a pour objectif de requalifier la base nautique du lac en elle-même. Celle-ci présente aujourd'hui un aspect assez vieillissant qui ne met pas spécialement en valeur le lac et ne favorise pas son attractivité.

Une première action vise ainsi à repenser l'accès à l'eau en lui-même, par un aménagement plus sécurisé et plus inclusif. En lien avec cet accès, l'installation d'une plateforme flottante permettant la baignade au cœur de lac est proposée afin de développer l'attractivité et la spécificité du lac.

Deux autres actions visent quand à elle à repenser l'aménagement de la plage et de ses jeux pour enfants. L'objectif de ces actions sera de rationaliser les usages de cette plage, en misant sur une plage naturelle de lac, équipée de quelques éléments ludiques s'inscrivant dans leur paysage.

## LOCALISATION



## PHOTOGRAPHIES DE LA SÉQUENCE



Équipement récréatif aquatique vieillissant installé sur la plage // © Fabriques



Base nautique dont le ponton n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite // © Fabriques



Restaurant et base nautique offrant des services à proximité immédiate de la plage // © Fabriques



Aire de pique-nique ombragée en sous-bois, au-dessus de la plage enherbée // © Fabriques

PLAN D'ACTION POUR LA SÉQUENCE C :  
« LA PLAGE ENHERBÉE »

**ACTION 9.**

REQUALIFIER L'ACCÈS À  
L'EAU DE LA BASE NAUTIQUE

**ACTION 10.**

INSTALLER UNE PLATEFORME  
LUDIQUE DE BAINNADE EN  
MILIEU DE LAC

**ACTION 11.**

REQUALIFIER LA PLAGE  
ENHERBÉE

**ACTION 12.**

AMÉNAGER UNE AIRE DE JEU  
ET DE DÉTENTE OMBRAGÉE





# ACTIONS SÉQUENCE C

## ACTION 9.

### REQUALIFIER L'ACCÈS À L'EAU DE LA BASE NAUTIQUE

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

**Constats :**

La plage et la base nautique du lac de Coucouron ne sont aujourd'hui pas accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR). L'accès existant est de plus en plus fonctionnel et peu sécurisé.

**Objectifs :**

- Rendre accessibles la plage et le lac aux PMR tout en intégrant la structure au paysage, et ce tout au long de l'année.

**Étapes de mise en œuvre :**

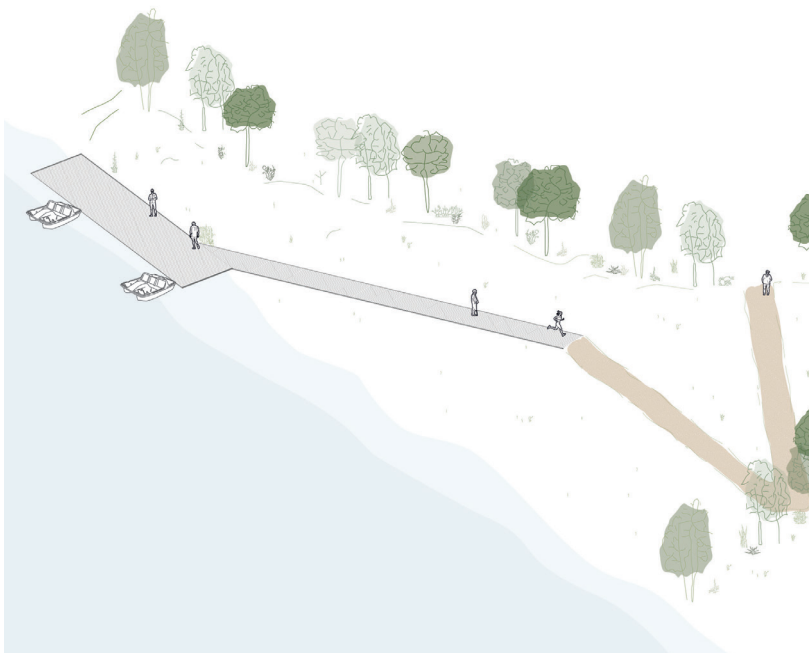
- Lancer un marché de maîtrise d'œuvre ou bien un appel à projet artistique visant à imaginer une rampe PMR intégrée au paysage.

**Principes d'aménagement :**

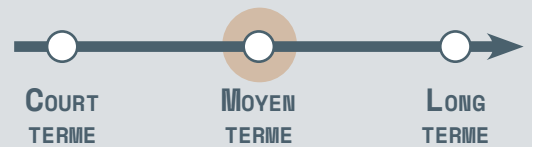
- Penser l'intégration paysagère de cette rampe par l'emploi d'une structure sobre et discrète et de matériaux naturels et durables.
- Envisager une connexion de la rampe d'accès PMR à la plage (cf. action 11).

#### RÉFÉRENCES

Aménagement envisageable pour donner accès à l'eau aux usagers PMR ou non : passage d'un cheminement profilé à un caillebotis bois-métal.



#### TEMPORALITÉ



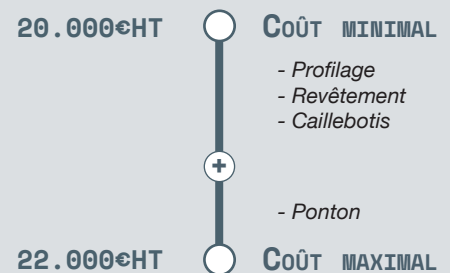
#### QUI PORTE ET RÉALISE ?

- Portage : Commune
- Réalisation : Paysagiste Concepteur, Entreprises spécialisées, Designer

#### PARTENAIRES POTENTIELS

- Label Handiplage
- CAUE de l'Ardèche
- Département / Région

#### COÛTS TRAVAUX\*



#### FINANCEMENTS POTENTIELS

#### LIENS AVEC LE PLUI

\* Hors études préalables (géomètre, géotechnique, ingénieries et conception, BE technique...)

## ACTION 10.

### INSTALLER UNE PLATEFORME LUDIQUE DE BAINNADE EN MILIEU DE LAC

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

**Constats :**

La plage et la base nautique du lac de Coucouron ne sont aujourd'hui pas accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR). L'accès existant est de plus en plus fonctionnel et peu sécurisé.

**Objectifs :**

- Rendre le lac plus attractif en offrant un lieu de baignade alternatif, rayonnant localement.

**Etapes de mise en œuvre :**

- Lancer un marché de maîtrise d'œuvre ou bien un appel à projet artistique visant à imaginer une plateforme flottante ou ancrée sur le lac.

**Principes d'aménagement :**

- Penser l'intégration paysagère de cette plateforme par l'emploi d'une structure sobre et discrète et par le choix de matériaux naturels et durables (bois, acier...).
- Privilégier le choix d'essences de bois de classe 4 (robinier faux-acacia, châtaignier, mélèze).
- Envisager l'installation d'attaches pour pédalos sur la plateforme.

#### RÉFÉRENCES



Ponton circulaire du quai de Cologny, Genève

Le ponton circulaire est constitué de deux anneaux entre lesquels s'insère un banc courbe en forme de vague. Il offre une surface de 800 m2 pour accueillir les baigneurs. Cette plateforme permet aux nageurs d'évoluer soit à l'intérieur du cercle, soit à l'extérieur en eau libre.



#### TEMPORALITÉ



#### QUI PORTE ET RÉALISE ?

- Portage : Commune
- Réalisation : Paysagiste Concepteur, Entreprises spécialisées, Designer

#### PARTENAIRES POTENTIELS

- Agence de l'Eau
- Département / Région
- CAUE de l'Ardèche

#### COÛTS TRAVAUX\*

60.000€HT

COÛT MINIMAL

- Plateforme flottante

#### FINANCEMENTS POTENTIELS

#### LIENS AVEC LE PLUI

\* Hors études préalables (géomètre, géotechnique, ingénieries et conception, BE technique...)

# ACTION 11.

## REQUALIFIER LA PLAGE EN UNE PLAGE ENHERBÉE

### DESCRIPTION DE L'ACTION

#### Constats :

La plage du lac de Coucouron est aujourd'hui peu intégrée au paysage et présente un aspect très vieillissant. Le sable de la plage n'est pas naturel et soulève des enjeux de réapprovisionnement régulier. Ses jeux d'eau sont également très vieillissants et consomment beaucoup d'eau.

#### Objectifs :

- Optimiser et rationaliser les équipements de la plage existants pour une meilleure intégration paysagère et sécurité.
- Assumer le caractère lacustre de la plage, c'est-à-dire une plage enherbée, et pas forcément ensablée.

#### Etapas de mise en œuvre :

- Lancer un marché de maîtrise d'œuvre visant à réaménager la plage du lac de manière plus sobre et intégrée au paysage.

#### Principes d'aménagement :

- Penser l'installation de jeux d'eau économiques en eau, et destinés autant aux enfants qu'aux adolescents.
- Penser la végétalisation de la plage, et le maintien d'une zone de sable ludique pour les enfants un peu plus haut pour diminuer les risques sanitaires et les coût d'entretien démesurés en terme (cf. action 12).
- Penser l'installation de mobilier (poubelles, assises, clôtures...).

### RÉFÉRENCES



#### Jeux ludiques en lien avec l'eau

Références d'aménagements de bords de plage intégrant des éléments ludiques sur le cycle de l'eau, destinés aux enfants comme aux adolescents.

Choix d'une matérialité sobre et discrète, s'intégrant dans le paysage.



### TEMPORALITÉ



### QUI PORTE ET RÉALISE ?

- Portage : Commune
- Réalisation : Paysagiste Concepteur, Géomètre, VRD, Fontainiste, Entreprises spécialisées, Designer

### PARTENAIRES POTENTIELS

- Agence de l'Eau
- Département / Région
- CAUE de l'Ardèche

### COÛTS TRAVAUX\*

22.000€HT



COÛT MINIMAL

- Profilage et démolition
- Réseaux
- Plantations



- Aire de jeux sur le cycle de l'eau

30.000€HT



COÛT MAXIMAL

### FINANCEMENTS POTENTIELS

### LIENS AVEC LE PLUI

\* Hors études préalables (géomètre, géotechnique, ingénieries et conception, BE technique...)

## ACTION 12.

### AMÉNAGER UNE AIRE DE JEU ET DE DÉTENTE OMBRAGÉE

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

##### Constats :

La partie supérieure de la plage est aujourd'hui peu valorisée. Mise à distance par une topographie relativement forte et des arbres au port important, ce secteur est peu connecté à l'eau bien qu'il soit très proche.

##### Objectifs :

- Créer une aire de détente confortable en lien avec le plage.
- Offrir des équipements sportifs et ludiques aux visiteurs.

##### Etapes de mise en œuvre :

- En lien avec l'action 11, lancer un marché de maîtrise d'œuvre visant à réaménager la partie supérieure de la plage en un parc ombragé, intégrant la topographie naturelle des lieux ainsi que le défrichage des 3 conifères obstruant la vue et la passage entre la partie haute et la partie basse de la plage.

##### Principes d'aménagement :

- Penser l'intégration d'une aire de jeu «hors de l'eau», intégrant un bas à sable pour les enfants.
- Penser l'intégration de tables de pique-nique en sous-bois, d'un parcours de santé, d'appareils de remise en forme et d'éventuels terrains de sport intégrés au paysage.

#### RÉFÉRENCES



##### Éléments ludiques en lien avec la topographie

Références d'aménagements pouvant être intégrés dans un parc en pente : marches intégrées à la pente pouvant servir d'assises en surplomb du lac (ci-contre) et bac à sable reprenant le thème du lac et de l'eau pour éviter que le sable de ravine avec la pente (ci-dessous).



#### TEMPORALITÉ



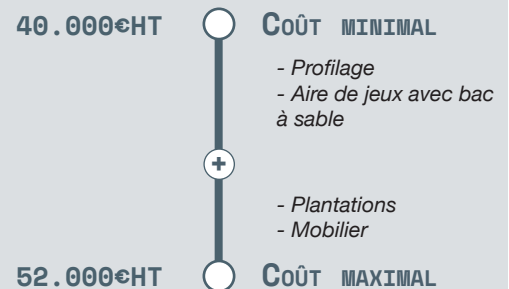
#### QUI PORTE ET RÉALISE ?

- Portage : Commune
- Réalisation : Paysagiste Concepteur, Géomètre, VRD

#### PARTENAIRES POTENTIELS

- Agence de l'Eau
- Département / Région
- CAUE de l'Ardèche

#### COÛTS TRAVAUX\*



#### FINANCEMENTS POTENTIELS

- Fond vert

#### LIENS AVEC LE PLUI



# SÉQUENCE D

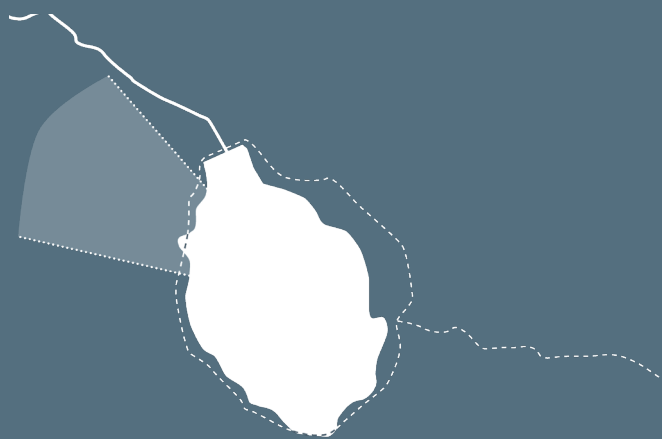
## LE BOIS DU LAC

La quatrième séquence vise à travers deux actions à poursuivre l'aménagement d'un tour de lac continu, sécurisé et accessible à tous, tout au long de l'année. Un sentier existe aujourd'hui et contourne l'embouchure d'un ruisseau qui se jette dans le lac. Ce sentier est toutefois très pentu et peu entretenu, ce qui rend complexe la circulation pour tout un chacun.

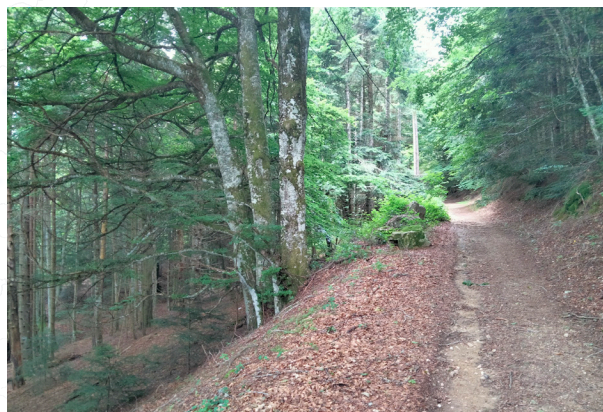
Pour améliorer cela, une première action vise à construire un franchissement de cette embouchure, dans le but de rendre possible la traversée pour tous, et notamment pour les personnes à mobilité réduite.

Une seconde action vise également à améliorer l'état du sentier existant, afin de le requalifier et d'offrir des alternatives de cheminement piéton à ce tour de lac. L'objectif est toujours de valoriser le paysage et les milieux traversés.

## LOCALISATION



## PHOTOGRAPHIES DE LA SÉQUENCE



*Un sentier forestier existant grim pant au-dessus du lac pour enjamber son affluent // © Fabriques*



*Un accès informel et spontané ouvert par les visiteurs à fleur de rive, mais qui dégrade les milieux // © Fabriques*



*Embouchure du ruisseau se jetant dans le lac // © Fabriques*



*Rive rocheuse parsemée de genets à balais // © Fabriques*

PLAN D'ACTION POUR LA SÉQUENCE D :  
« LE BOIS DU LAC »

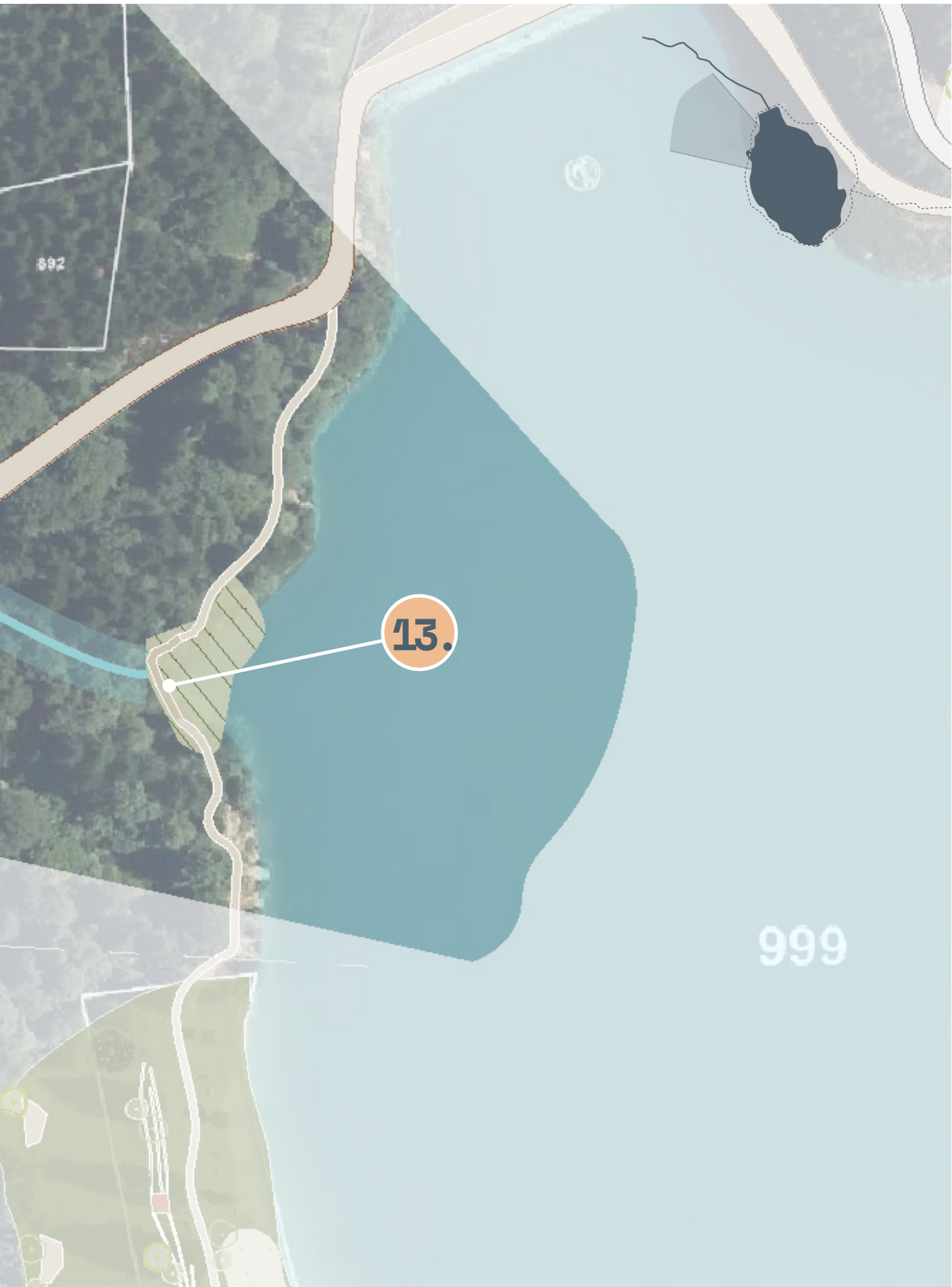
**ACTION 13.**

CRÉER UN FRANCHISSEMENT À  
L'EMBOUCHURE DU RUISSEAU

**ACTION 14.**

RÉAMÉNAGER LE SENTIER  
FORESTIER POUR LE  
SÉCURISER





# ACTIONS SÉQUENCE D

## ACTION 13.

### CRÉER UN FRANCHISSEMENT À L'EMBOUCHURE DU RUISSEAU

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

**Constats :**

L'arrivée du ruisseau se jetant dans le lac crée une zone marécageuse aujourd'hui difficilement franchissable ce qui ne permet pas une continuité directe du tour de lac.

**Objectifs :**

- Rendre possible la circulation autour du lac de manière continue, sécurisée et tout au long de l'année.

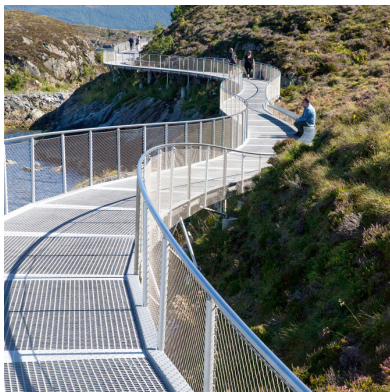
**Étapes de mise en œuvre :**

- Réaliser une étude de faisabilité structurelle visant à définir l'architecture optimale de ce franchissement, puis lancer les travaux de construction.

**Principes d'aménagement :**

- Privilégier le choix d'un matériaux dont les coûts de gestion seront minimums (acier à privilégié au bois).
- Faire le choix d'une structure impactant au minimum les milieux en place (suspension, pieux sur pilotis, ancrage sur les berges...).

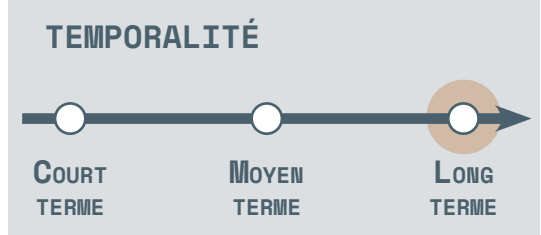
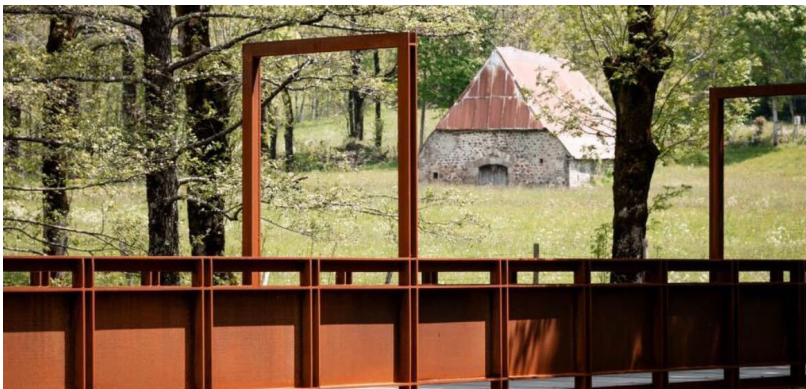
#### RÉFÉRENCES



**Franchissements en métal**

Référence de passerelle longeant une côte littorale en s'adaptant à son profil et ses aspérités (ci-contre).

Référence d'un passerelle en métal suspendue au-dessus d'une rivière : fondations ancrées sur les deux rives de la rivière (ci-dessous).



**QUI PORTE ET RÉALISE ?**

- Portage : Commune
- Réalisation : BE structure, Architecte, Paysagiste Concepteur, Entreprises spécialisées

**PARTENAIRES POTENTIELS**

- Réseau Natura 2000
- CAUE d el'Ardèche

**COÛTS TRAVAUX\***

27.000€HT **COÛT OPTION 1**  
- Caillebotis longeant le talus de la berge

60.000€HT **COÛT OPTION 2**  
- Franchissement transversal

**FINANCEMENTS POTENTIELS**

\* Hors études préalables (géomètre, géotechnique, ingénieries et conception, BE technique...)

**LIENS AVEC LE PLUI**

## ACTION 14.

### RÉAMÉNAGER LE SENTIER FORESTIER POUR LE SÉCURISER

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

##### Constats :

Une circulation piétonne au-dessous de l'arrivée du ruisseau dans le lac existe aujourd'hui mais est peu sécurisée et peu praticable : le cheminement est parfois très pentu et donc peu accessible.

##### Objectifs :

- Rendre plus accessible le cheminement existant pour rendre possible la circulation autour du lac de manière continue.
- Offrir des alternatives de cheminement à l'échelle du lac.

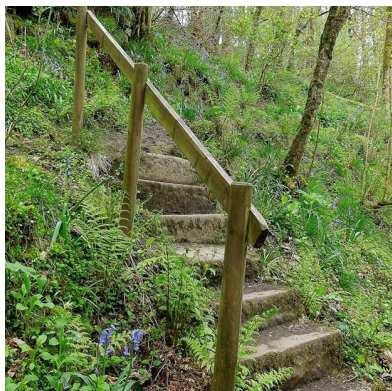
##### Etapes de mise en œuvre :

- En complément de l'action 13, lancer la réalisation des travaux d'entretien et de sécurisation du sentier existant par les agents communaux et/ou par le biais de chantiers participatifs à destination des citoyens.

##### Principes d'aménagement :

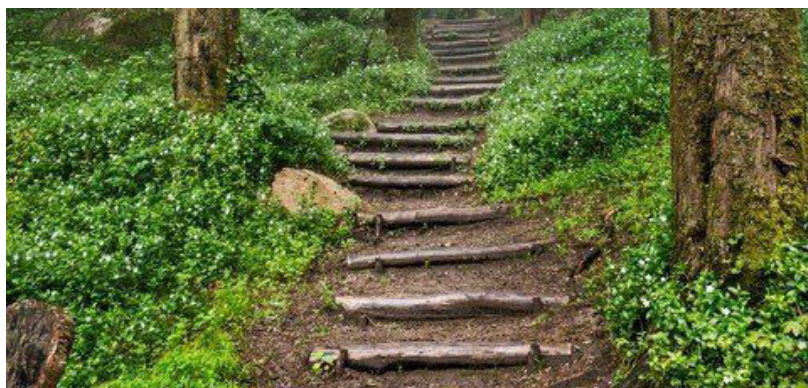
- Envisager l'aménagement d'escaliers sécurisés permettant la circulation verticale sécurisée dans ce sentier.
- Penser l'intégration de mains courantes rendant plus sécurisée la montée des marches.

#### RÉFÉRENCES



Aménagement de sentiers forestiers dans la pente

Références d'escaliers intégrant des matériaux naturels (bois) et des systèmes simples permettant de sécuriser le passage de visiteurs (main courante...).



#### TEMPORALITÉ



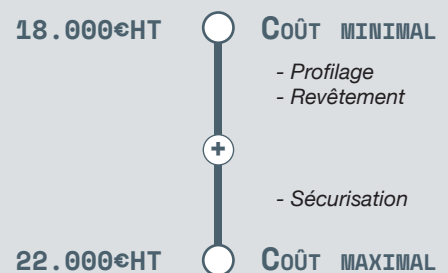
#### QUI PORTE ET RÉALISE ?

- Portage : Commune
- Réalisation : Commune, Citoyens par le biais de chantiers participatifs

#### PARTENAIRES POTENTIELS

- Communauté de Commune de la Montagne d'Ardèche
- Associations citoyennes
- CAUE de l'Ardèche

#### COÛTS TRAVAUX\*



#### FINANCEMENTS POTENTIELS

#### LIENS AVEC LE PLUI

\* Hors études préalables (géomètre, géotechnique, ingénieries et conception, BE technique...)



La Loire

L'Ardèche

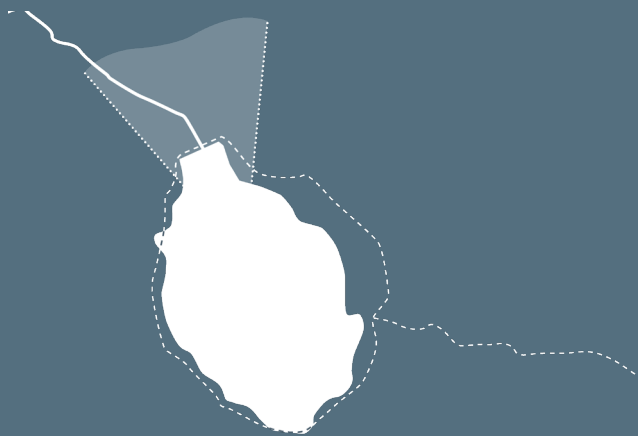
# SÉQUENCE E

## LA DIGUE ROCAILLEUSE

La cinquième et dernière séquence vise finalement à conclure la mise en service d'un tour de lac continu et sécurisé. Ce secteur est caractérisé par une digue qui forme la retenue d'eau du lac. Un cheminement piéton est aujourd'hui possible sur cette digue, mais celui-ci est peu sécurisé car les garde-corps existant sont peu sécurisés. De plus, par leur forme et leur matérialité, ceux-ci ne valorisent que très peu les vues sur le paysage, ni le lac en lui-même.

L'action phare de cette action vise ainsi à valoriser cette traversée de digue, notamment en requalifiant ces garde-corps et en repensant le mobilier sur celle-ci pour mettre en valeur les vues sur le lac comme sur la vallée au nord.

## LOCALISATION



## PHOTOGRAPHIES DE LA SÉQUENCE



Prise d'eau circulaire permettant la vidange de la retenue d'eau  
// © Fabriques



Cheminement sur la digue // © Fabriques



Vue ouverte sur la vallée en aval du lac à valoriser  
// © Fabriques

PLAN D'ACTION POUR LA SÉQUENCE E :  
« LA DIGUE ROCAILLEUSE »

## ACTION 15.

AMÉLIORER ET SÉCURISER LA  
TRAVERSÉE DE LA DIGUE





# ACTIONS SÉQUENCE E

## ACTION 15.

### AMÉLIORER ET SÉCURISER LA TRAVERSÉE DE LA DIGUE

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

**Constats :**

*La digue est aujourd'hui peu sécurisée : ces garde-corps sont vieillissants et ne mettent pas en valeur le paysage.*

**Objectifs :**

- Sécuriser la traversée piétonne de la digue.
- Mettre en valeur les vues sur le lac et sur la vallée.

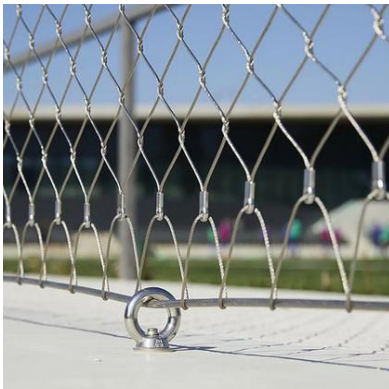
**Etapes de mise en œuvre :**

- Lancer les travaux de remplacement des garde-corps existants par les agents communaux.

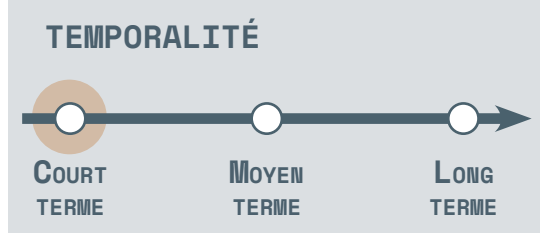
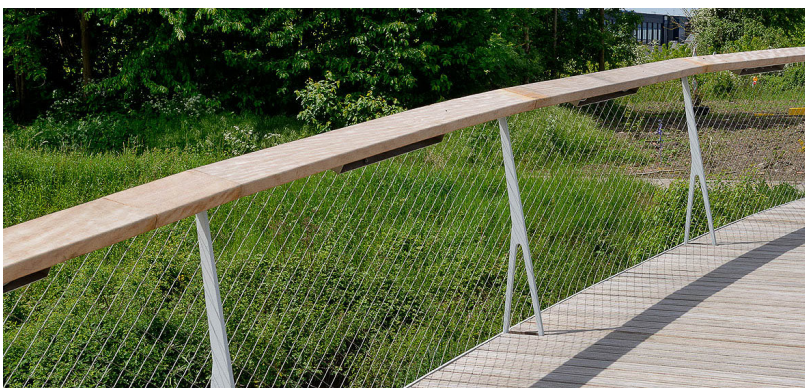
**Principes d'aménagement :**

- Privilégier des garde-corps à la matérialité sobre et discrète, de manière à mettre en valeur les vues sur le paysage, et de gérer les covisibilités depuis le lac (métal, bois...).
- Penser la finition des garde-corps de manière à pouvoir s'appuyer dessus pour admirer la vue,

#### RÉFÉRENCES



Titre  
Texte

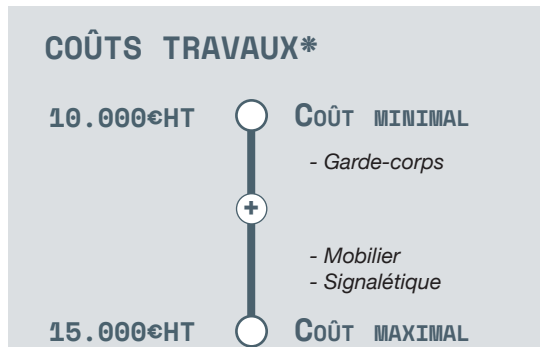


#### QUI PORTE ET RÉALISE ?

- Portage : Commune
- Réalisation : Commune

#### PARTENAIRES POTENTIELS

- Communauté de Commune de la Montagne d'Ardèche
- CAUE de l'Ardèche



#### FINANCEMENTS POTENTIELS

#### LIENS AVEC LE PLUI

\* Hors études préalables (géomètre, géotechnique, ingénieries et conception, BE technique...)





## SYNTHÈSE PLAN GUIDE

### LAC DE COUCOURON

La commune de Coucouron se situe en surplomb de son lac artificiel de 12ha créé en 1980 dans un objectif de développement touristique du territoire de la Montagne d'Ardèche. Contrairement aux autres lacs, il n'est pas relié à des enjeux hydro-électriques.

Le lac, situé en contre-bas du cœur de bourg, soulève aujourd'hui des problématiques d'accès. Les piétons venant du bourg empruntent en effet la même route que les véhicules, alors que la route est très étroite et que la pente est très forte. Il est donc peu confortable et peu sécurisé pour les visiteurs d'emprunter cet accès, ce qui ne favorise pas les mobilités douces au sein de la commune.

L'enjeu prioritaire de création d'un cheminement sécurisé et apaisé reliant le haut du village avec le lac a donc été soulevé par les élus comme par les acteurs de la commune concertés.

Une réflexion plus globale de requalification de l'ensemble du site a également été soulevée, et notamment sur l'aménagement d'un cheminement permettant de faire le tour du lac, ainsi que sur la mise en cohérence paysagère des différents équipements bordant le lac, aujourd'hui très vétustes.

L'ensemble du site prend place dans un milieu naturel sensible, qu'il s'agira de valoriser et de préserver.

#### LOCALISATION



#### SYNTHÈSE DU CHIFFRAGE

COÛT MINIMAL COÛT MAXIMAL

##### SÉQUENCE A

|    |                   |                   |
|----|-------------------|-------------------|
| 1. | 118.000€HT        | 120.000€HT        |
| 2. | 20.000€HT         | 25.000€HT         |
| 3. | 195.000€HT        | 235.000€HT        |
| 4. | 35.000€HT         | 42.000€HT         |
| 5. | 110.000€HT        | 115.000€HT        |
| 6. | 88.000€HT         | 95.000€HT         |
|    | <b>566.000€HT</b> | <b>632.000€HT</b> |

##### SÉQUENCE B

|    |                   |                   |
|----|-------------------|-------------------|
| 7. | 48.000€HT         | 88.000€HT         |
| 8. | 195.000€HT        | 242.000€HT        |
|    | <b>243.000€HT</b> | <b>330.000€HT</b> |

##### SÉQUENCE C

|     |                   |                   |
|-----|-------------------|-------------------|
| 9.  | 20.000€HT         | 22.000€HT         |
| 10. | 60.000€HT         | 60.000€HT         |
| 11. | 22.000€HT         | 30.000€HT         |
| 12. | 40.000€HT         | 52.000€HT         |
|     | <b>142.000€HT</b> | <b>164.000€HT</b> |

##### SÉQUENCE D

|     |                   |                   |
|-----|-------------------|-------------------|
| 13. | 25.000€HT         | 30.000€HT         |
| 14. | 25.000€HT         | 30.000€HT         |
|     | <b>205.000€HT</b> | <b>260.000€HT</b> |

##### SÉQUENCE E

|     |                  |                  |
|-----|------------------|------------------|
| 15. | 10.000€HT        | 15.000€HT        |
|     | <b>10.000€HT</b> | <b>15.000€HT</b> |

**TOTAL 1.006.000€HT 1.223.000€HT**

## FRISE CHRONOLOGIQUE DES ACTIONS

### COURT TERME

### MOYEN TERME

**1.** AMÉNAGER UN CHEMINEMENT PIÉTON ENTRE LE VILLAGE ET LE LAC

118.000€HT\* - 120.000€HT\*

**2.** AMÉNAGER UN BELVÉDÈRE SUR LE LAC

20.000€HT\* - 25.000€HT\*

**4.** CRÉER UNE ZONE DE LAGUNAGE POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU DU LAC

35.000€HT\* - 42.000€HT\*

**8.** REQUALIFIER L'AIRE DE CAMPING-CAR EN LA RECONNECTANT AU LAC

195.000€HT\* - 242.000€HT\*

**15.** AMÉLIORER ET SÉCURISER LA TRAVERSÉE DE LA DIGUE

10.000€HT\* - 15.000€HT\*

**3.** RÉORGANISER LA CIRCULATION DES STATIONNEMENTS À L'ÉCHARTON

195.000€HT\* - 235.000€HT\*

**5.** REQUALIFIER L'ESPACE DE LA PLAGE

110.000€HT\* - 120.000€HT\*

**7.** AMÉNAGER UN ESPACE DE LA NATURE

48.000€HT\*

**9.** REQUALIFIER L'AMÉNAGEMENT DE L'EAU DE LA BASE NATURELLE

20.000€HT\* - 22.000€HT\*

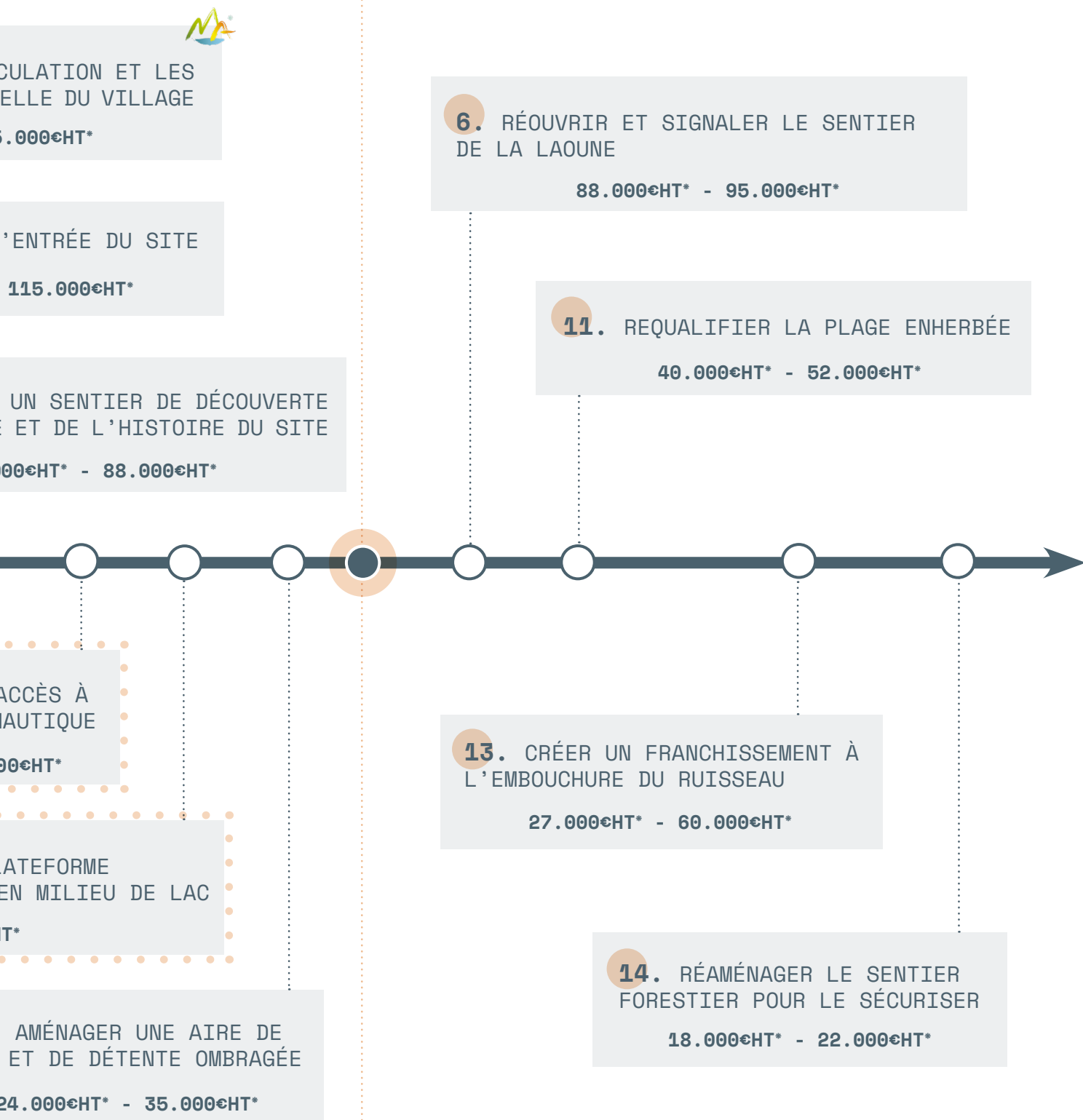
**10.** INSTALLER UNE PLAGE LUDIQUE DE BAINADE

60.000€HT\*

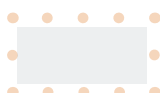
**12.** JEUX D'EAU

20.000€HT\*

## LONG TERME



action à développer en collaboration avec la CCMA



action à mener en concertation avec le département (SDEA)

\* Estimation coûts travaux, hors études préalables (géomètre, géotechnique, ingénieries et conception, BE technique...).



La Loire

L'Ardèche



**DREAL Auvergne-Rhône-Alpes**  
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement



# II.4 PLAN GUIDE DU LAC DE LA PALISSE



## LISTE D'ACTION

### A .....

1. SIGNALER LES LIEUX DE DÉPART DU TOUR DE LAC AU SEIN DU BOURG
2. AMÉNAGER UN LIEU CULTUREL VIVANT, POUR LES HABITANTS ET LES VISITEURS
3. AMÉNAGER UNE HALTE POUR LES CYCLOTOURISTES DANS LE CŒUR DE BOURG

### B .....

4. AMÉNAGER UN FRANCHISSEMENT AU-DESSUS DE LA VALLÉE DE LA LOIRE
5. AMÉNAGER UN SENTIER DE DÉCOUVERTE DE LA NATURE DE 2,3KM

### C .....

6. AMÉNAGER UN SNACK-BAR EN SURPLOMB SUR LE LAC
7. AMÉNAGER UN PARC PAYSAGER EN RIVE DE LAC AVEC UN ACCÈS MODULABLE À L'EAU
8. CRÉER UN LIEU DE BAINNADE HORS-LAC
9. AMÉNAGER ET QUALIFIER LES AIRES DE STATIONNEMENT LE LONG DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE

10. VÉGÉTALISER L'AIRES DE CAMPING-CAR

### D .....

11. AMÉNAGER UN FRANCHISSEMENT AU-DESSUS DE LA VALLÉE DU VERNASON
12. AMÉNAGER UN SENTIER DE RANDONNÉE DE 5,6KM VALORISANT L'HISTOIRE DU LAC
13. AMÉNAGER DES POINTS DE VUE SUR LE LAC







# SÉQUENCE A

## LE VILLAGE DU LAC

La séquence vise à valoriser le cœur de bourg de La Palisse pour le reconnecter au lac et à son environnement plus large. En s'appuyant sur les espaces publics récemment réaménagés et sur les bâtiments communaux sans usages, les actions de cette action cherchent à donner envie aux visiteurs ou aux passants de traverser la Loire et de se rendre en bord de lac.

Une première action concerne ainsi la signalisation du lac depuis les espaces publics du bourg. Celle-ci sera disséminée à plusieurs endroits, et notamment en lien avec des parcs de stationnements dédiés pour les visiteurs.

La seconde action vise justement l'aménagement d'un lieu de départ de randonnée, en lien avec l'aménagement d'un lieu culturel dédié à la mise en valeur du lac et de son histoire hydroélectrique. Par l'aménagement paysager de ses abords, cette action cherche à offrir un vrai lieu de rassemblement convivial pour les départs de randonnée.

A plus long terme, la dernière action de cette action vise à commencer à réfléchir à l'accueil des cyclotouristes dans le bourg.

## LOCALISATION



## PHOTOGRAPHIES DE LA SÉQUENCE



Réhabilitation d'une ancienne maison villageoise en halle publique et gîte de groupe communal // © Fabriques



Espace public donnant à voir le lac depuis le bourg // © Fabriques



Cœur de bourg de La Palisse, dont les espaces publics ont récemment été réaménagés // © Google Maps



Ancienne école municipale // © Google Maps

PLAN D'ACTION POUR LA SÉQUENCE :  
« LE VILLAGE DU LAC »

### **ACTION 1.**

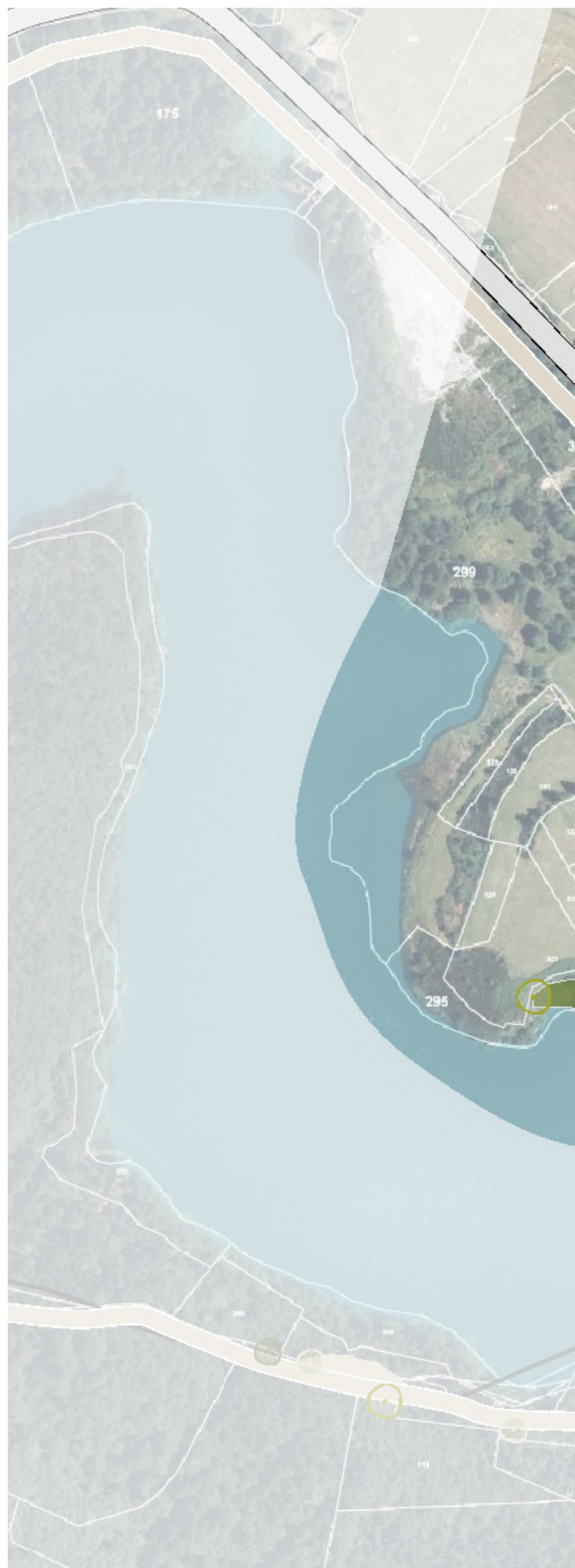
SIGNALER LES LIEUX DE DÉPART DU TOUR DE LAC AU SEIN DU BOURG

### **ACTION 2.**

AMÉNAGER UN LIEU CULTUREL VIVANT, POUR LES HABITANTS ET LES VISITEURS

### **ACTION 3.**

AMÉNAGER UNE HALTE POUR LES CYCLOTOURISTES DANS LE CŒUR DE BOURG





# ACTIONS SÉQUENCE A

## ACTION 1.

### SIGNALER LES LIEUX DE DÉPART DU TOUR DE LAC AU SEIN DU BOURG

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

**Constats :**

*Le cœur de bourg de La Palisse, bien qu'installé sur les bords du lac, reste déconnecté de la base nautique et du futur tour de lac.*

**Objectifs :**

- Connecter le sentier du tour de lac au bourg.
- Attirer des visiteurs sur le sentier depuis les espaces publics du bourg.

**Étapes de réalisation :**

- En lien avec le PNR, envisager l'aménagement en régie d'une signalétique informant sur les itinéraires du tour de lac, ainsi que de mobilier d'accueil pour les visiteurs, en lien avec l'Office de Tourisme ou de la CCMA.

**Principes d'aménagement :**

- Penser l'intermodalité en implantant des arceaux à vélo et des points d'abreuvement pour les animaux (chiens, ânes, chevaux...).
- Informer sur la praticabilité et les connexions des deux boucles thématiques du tour de lac grâce à une signalétique sobre et ludique : sentier sur l'histoire hydroélectrique de 5,6km et sentier

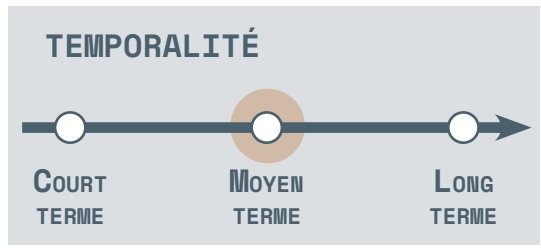
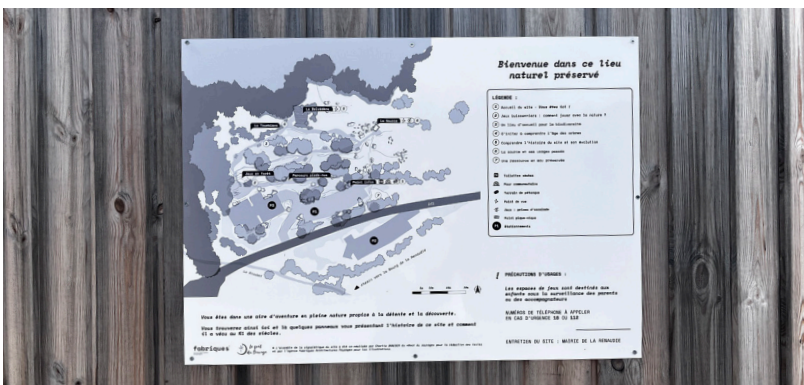
#### RÉFÉRENCES



Aménagements pour l'accueil de visiteurs

Arceaux à vélo intégrés sobres et frugaux, s'insérant de manière simple dans le paysage (ci-contre).

Plan de repérage illustrant l'itinéraire d'un sentier de nature (ci-dessous).



**QUI PORTE ET RÉALISE ?**

- Portage : Commune
- Réalisation : Commune

**PARTENAIRES POTENTIELS**

- Communauté de Communes de la Montagne d'Ardèche
- Office de Tourisme Communautaire Montagne d'Ardèche
- PNR des Monts d'Ardèche

**COÛTS TRAVAUX\***

2.000€HT **COÛT MINIMAL**

- Graphisme

+

- Fourniture et installation signalétique
- Mobilier

6.000€HT **COÛT MAXIMAL**

**FINANCEMENTS POTENTIELS**

**LIENS AVEC LE PLUI**

\* Hors études préalables (géomètre, géotechnique, ingénieries et conception, BE technique...)

## ACTION 2.

### VALORISER L'ANCIENNE ÉCOLE EN UN LIEU CULTUREL LIÉ À L'HISTOIRE ET AU TOUR DE LAC

#### DESCRIPTION DE L'ACTION (1/2)

**Constats :**

*La commune souhaite réhabiliter l'ancienne école du bourg en un lieu culturel, potentiellement associatif, dédié à un cinéma et à un espace d'exposition. Parallèlement à cela, les élus souhaitent également sensibiliser et informer sur l'usage hydroélectrique du lac.*

**Objectifs :**

- Valoriser le bâtiment de l'ancienne école pour un usage public.
- Mettre en valeur l'histoire du lac et de la commune.
- Aménager un lieu de départ de randonnée officiel et fonctionnel pour le tour de lac.

**Etapas de réalisation :**

- Lancer une étude de faisabilité intégrant la rénovation du bâtiment de l'ancienne école en un espace culturel polyvalent, ainsi que l'aménagement paysager de ses abords pour y inclure des places de stationnement en lien avec le départ du tour de lac (cf. action 5).

**Principes d'aménagement :**

- Penser la polyvalence de ce lieu culturel dans sa rénovation architecturale : salle d'exposition, salle associative, salle de cinéma...

#### TEMPORALITÉ



#### QUI PORTE ET RÉALISE ?

- Portage : Commune
- Réalisation : Architecte, Paysagiste Concepteur, Géomètre, BE VRD, BE structure, BE fluide, BE thermique, BE acoustique, Scénographe

#### PARTENAIRES POTENTIELS

- EDF
- Office de Tourisme Communautaire Montagne d'Ardèche
- Architectes Conseil de l'État

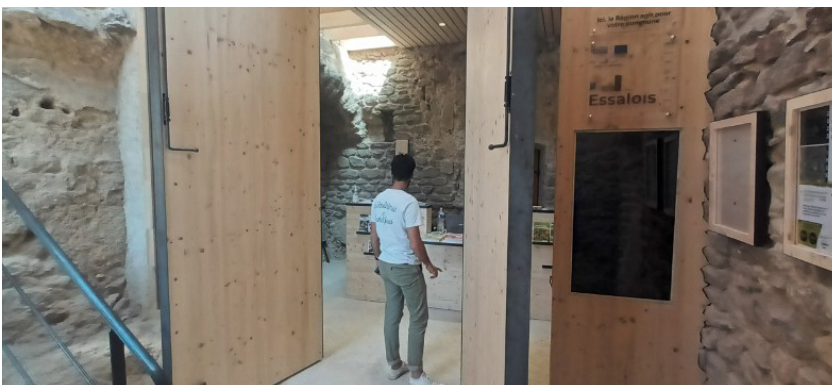
#### RÉFÉRENCES



#### Centre d'Interprétation des Gorges de la Loire

Depuis 2021, le château d'Essalois situé à Chambles dans la Loire (42) propose un Centre d'Interprétation, espace touristique, pédagogique et moderne pour comprendre le patrimoine des gorges de la Loire, site classé au titre de la Loi Paysage, et l'aménagement hydroélectrique EDF de Grangent. Du mobilier interactifs agrémentent le parcours pour immerger les visiteurs au cœur des gorges de la Loire : films, visites virtuelles, représentations 3D...

Avec le soutien de l'Union Européenne, de la Région, du Département de la Loire et de Loire Forez Agglomération, et en partenariat avec Saint-Etienne Métropole, EDF et le Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire (SMAGL) ont réallisé ce projet d'envergure, permettant d'animer ce site emblématique et de proposer une réponse aux nombreuses demandes d'information formulées par les visiteurs et les touristes de passage.



## DESCRIPTION DE L'ACTION (2/2)

- Imaginer une exposition permanente sur l'histoire du barrage de La Palisse et sur l'histoire hydroélectrique du territoire dans l'ancienne école.
- Penser une scénographie intérieure sobre et qualitative, utilisant des matériaux naturels et durables, et installer un panneau explicatif à l'extérieur du bâtiment reprenant les principaux éléments présents à l'intérieur.
- Imaginer une toponymie du lieu qui valorise la relation du bourg avec le lac : « Maison de l'Eau », « Maison du Lac de La Palisse », « Maison de la Loire »...
- Aménager les abords de ce lieu culturel comme un espace de stationnement, lié au départ du tour de lac :
  - . aménager des places de stationnement ombragées afin de favoriser le confort d'usage des visiteurs ;
  - . intégrer la gestion des eaux pluviales à l'aménagement de l'espace en privilégiant des revêtements de sol perméables, en lien à des espaces végétalisés de pleine terre (noues, fossés, fosses de plantation...);
  - . aménager un espace public accueillant convivial incluant des assises, un point d'eau ainsi que des signalétiques informant sur les itinéraires du tour de lac (cf. action 1).

### COÛTS TRAVAUX\*

45.000€HT

COÛT MINIMAL

- Profilage
- Revêtement
- Plantations

+

- Remise aux normes du bâtiment
- Scénographie

335.000€HT

COÛT MAXIMAL

### FINANCEMENTS POTENTIELS

- Feder (épicerie sociale)

### LIENS AVEC LE PLUI

\* Hors études préalables (géomètre, géotechnique, ingénieries et conception, BE technique...)

## SCHÉMA DE PRINCIPE

Aménagement paysager envisageable autour de l'ancienne école, dans le but d'en faire un lieu culturel et de départ du tour de lac.



## ACTION 3.

# AMÉNAGER UNE HALTE POUR LES CYCLOTOURISTES DANS LE CŒUR DE BOURG

### DESCRIPTION DE L'ACTION

**Constats :**

Un projet de Voie Verte reliant Le Puy-en-Velay au Mont Gerbier-de-Jonc est en cours de réflexion. Son itinéraire prévoit de passer à travers le bourg de La Palisse.

**Objectifs :**

- Profiter du projet de Voie Verte pour équiper le bourg de mobilier et d'équipements dédiés pour les cyclistes.
- Attirer des cyclotouristes et les faire découvrir la commune et le lac.

**Etapas de réalisation :**

- En lien avec le future projet de Voie Verte, prévoir l'installation en interne d'équipement pour les cyclistes.

**Principes d'aménagement :**

- Penser l'installation d'une halte pour cyclotouristes, permettant de réparer les vélos, de recharger leurs vélos électriques, de recharger leurs gourdes, d'analyser l'itinéraire.
- Envisager l'aménagement dans le cœur de bourg, en lien par exemple avec la halle récemment aménagée donnant sur le lac.

### RÉFÉRENCES

Le Quai des Haltes, aire équipée pour les cyclistes de la Dolce Via

Situé sur le circuit de la « Dolce Via », l'ancienne gare de Chalençon (07) s'est transformée en halte gourmande, proposant produits du terroir, jeux et loisirs. Un atelier de réparation de vélo est également à la disposition des cyclistes, qui peuvent aussi louer des vélos électriques pour découvrir la région.



### TEMPORALITÉ



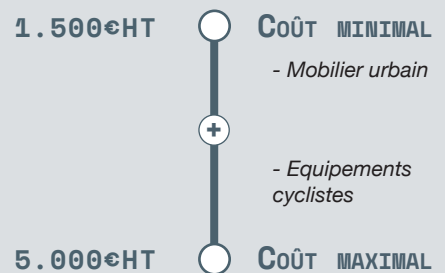
### QUI PORTE ET RÉALISE ?

- Portage : Commune
- Réalisation : Commune

### PARTENAIRES POTENTIELS

- Conseil Départemental
- Office de Tourisme Communautaire Montagne d'Ardèche
- Opération Grands Sites de France

### COÛTS TRAVAUX\*



### FINANCEMENTS POTENTIELS

- DETR

### LIENS AVEC LE PLUI

\* Hors études préalables (géomètre, géotechnique, ingénieries et conception, BE technique...)



# SÉQUENCE B

## LES GORGES DE LA LOIRE

Cette seconde séquence vise à amorcer la création d'un tour de lac continu. Celle-ci se focalise sur l'affluent Est du lac, c'est-à-dire sur la vallée de la Loire qui est aujourd'hui infranchissable hormis par le pont routier sur lequel passe la route départementale D160.

A travers la mise en place d'un franchissement piéton et cyclable plus loin dans la vallée, la première action vise ainsi à offrir une alternative sécurisée et plus agréable à la traversée de la Loire.

En lien avec cette action, la seconde action de cette séquence a pour objectif d'ouvrir un sentier accédant à ce franchissement depuis le cœur de bourg et vers la base nautique actuelle. Celle-ci vise également à mettre en valeur les milieux spécifiques à ces gorges à travers une signalétique ludique sensibilisant les visiteurs à la faune et à la flore locale.

## LOCALISATION



## PHOTOGRAPHIES DE LA SÉQUENCE



Pont routier suspendu au-dessus de la Loire // © Fabriques



Route départementale franchissant la Loire // © Google Maps



Vallée de la Loire bordée d'émergences rocheuses // © Google Maps



Le fleuve de la Loire rejoignant le lac de La Palisse // © Google Maps

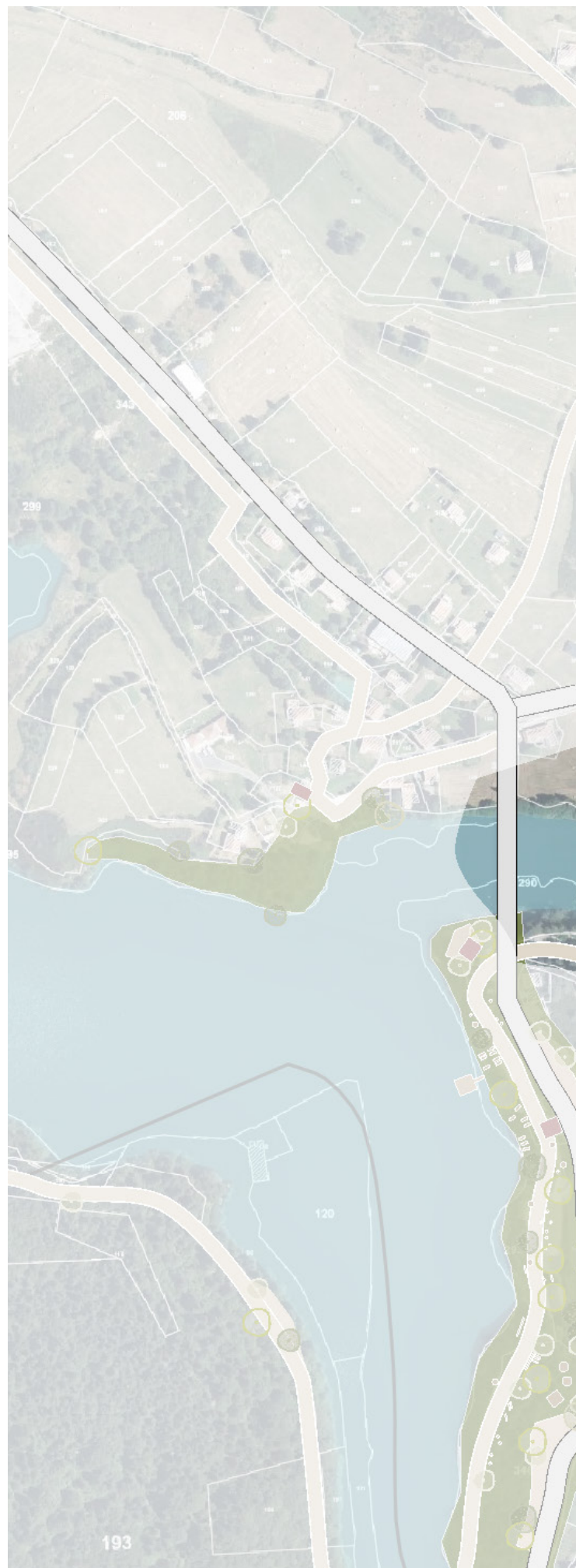
PLAN D'ACTION POUR LA SÉQUENCE B :  
« LES GORGES DE LA LOIRE »

**ACTION 4.**

AMÉNAGER UN  
FRANCHISSEMENT AU-DESSUS  
DE LA VALLÉE DE LA LOIRE

**ACTION 5.**

AMÉNAGER UN SENTIER DE  
DÉCOUVERTE DE LA NATURE  
DE 2,3KM





# ACTIONS SÉQUENCE B

## ACTION 4.

### AMÉNAGER UN FRANCHISSEMENT AU-DESSUS DE LA VALLÉE DE LA LOIRE

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

**Constats :**

La retenue formant le lac de La Palisse est aujourd'hui infranchissable sur plusieurs tronçons, ce qui ne permet pas d'en faire le tour.

**Objectifs :**

- Permettre un tour de lac continu et sécurisé pour les piétons.

**Etapas de réalisation :**

- Échanger avec EDF, à qui appartient le foncier des berges de la Loire pour envisager un partenariat visant à construire un ouvrage d'art franchissant la Loire.
- Réaliser une étude de faisabilité structurelle visant à définir l'architecture optimale de ce franchissement, puis lancer les travaux de construction.

**Principes d'aménagement :**

- Privilégier le choix d'un matériaux dont les coûts de gestion seront minimums (acier à privilégié au bois).
- Dimensionner la passerelle pour accueillir des cyclistes (1,5m de largeur minimum - 2,5 préférablement, portance suffisante, revêtement antidérapant, gardes-corps adaptés).

#### RÉFÉRENCES

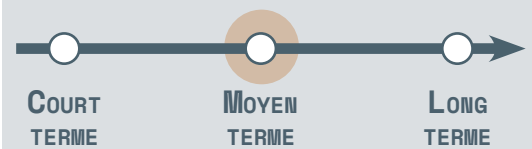


**Passerelle himalayenne de Rochemaure**

Inscrit aux Monuments Historiques, ce pont suspendu à tablier type Marc Seguin a été construit en 1858. Partiellement détruit au XXe siècle, il est transformé en passerelle himalayenne en 2013 afin de faire passer la ViaRhôna de l'Ardèche à la Drôme.



#### TEMPORALITÉ



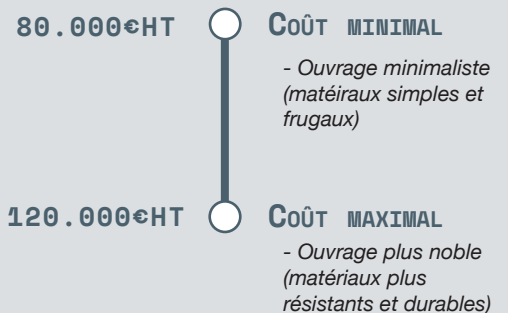
#### QUI PORTE ET RÉALISE ?

- Portage : Commune
- Réalisation : BE structure, Architecte, Paysagiste Concepteur, Entreprises spécialisées

#### PARTENAIRES POTENTIELS

- EDF

#### COÛTS TRAVAUX\*



#### FINANCEMENTS POTENTIELS

#### LIENS AVEC LE PLUI

\* Hors études préalables (géomètre, géotechnique, ingénieries et conception, BE technique...)

## ACTION 5.

### AMÉNAGER UN SENTIER DE DÉCOUVERTE DE LA NATURE DE 2,3KM

#### DESCRIPTION DE L'ACTION (1/2)

##### Constats :

*Le tour du lac de La Palisse est aujourd'hui impraticable, notamment parce qu'aucun sentier ne le longe sur plusieurs secteurs. C'est le cas le long des gorges de la Loire, où bien qu'un chemin public soit cadastré, aucun accès n'est aménagé pour se rapprocher de l'eau.*

##### Objectifs :

- Ouvrir un sentier piéton pour longer et se rapprocher de la Loire.
- Mettre en valeur les gorges rocheuses de la Loire.
- Sensibiliser sur la faune et la flore associées au milieu de la rivière.

##### Etapes de réalisation :

- Lancer la réouverture du sentier cadastré comme public par les agents communaux et/ou par le biais de chantiers participatifs à destination des citoyens.
- Lancer un marché de maîtrise d'œuvre intégrant la mise en œuvre d'un cheminement sécurisé et la mise en place d'une signalétique visant à sensibiliser sur la faune et la flore locale.

##### Principes d'aménagement :

- Privilégier l'emploi de matériaux naturels et de revêtements de sols perméables, impactant le moins possible le paysage et les milieux.

#### TEMPORALITÉ



#### QUI PORTE ET RÉALISE ?

- Portage : Commune
- Réalisation : Paysagiste Concepteur, Scénographe, Chantiers participatifs

#### PARTENAIRES POTENTIELS

- Réseau Natura 2000 / FRAPNA / Agende de l'Eau
- EDF
- Office de Tourisme Communautaire Montagne d'Ardèche

#### RÉFÉRENCES



#### Aménagements de sentiers nature ludiques

Références de dispositifs ludiques de valorisation et de sensibilisation de la faune (oiseaux, poissons, petits mammifères...), de la flore (arbres, strate herbacée...) et des écosystèmes liés à la rivière.



## DESCRIPTION DE L'ACTION (2/2)

- Penser la praticabilité de ce sentier pour les personnes à mobilité réduite, et pour les modes de déplacement alternatifs (ânes, vélo, chevaux...).
- Envisager l'installation de panneaux explicatifs sur la faune et la flore et de pontons en bois permettant de mettre en valeur des vues au-dessus de la vallée, et éventuellement d'offrir des points ponctuels d'accès à l'eau pour les pêcheurs.
- Privilégier un tracé sécurisé du sentier pour regagner le bourg, évitant de longer la route départementale D160 (cf. schéma ci-dessous).

### COÛTS TRAVAUX\*

35.000€HT



COÛT MINIMAL

- Profilage
- Revêtement



- Plantations
- Dispositif biodiversité

40.000€HT



COÛT MAXIMAL

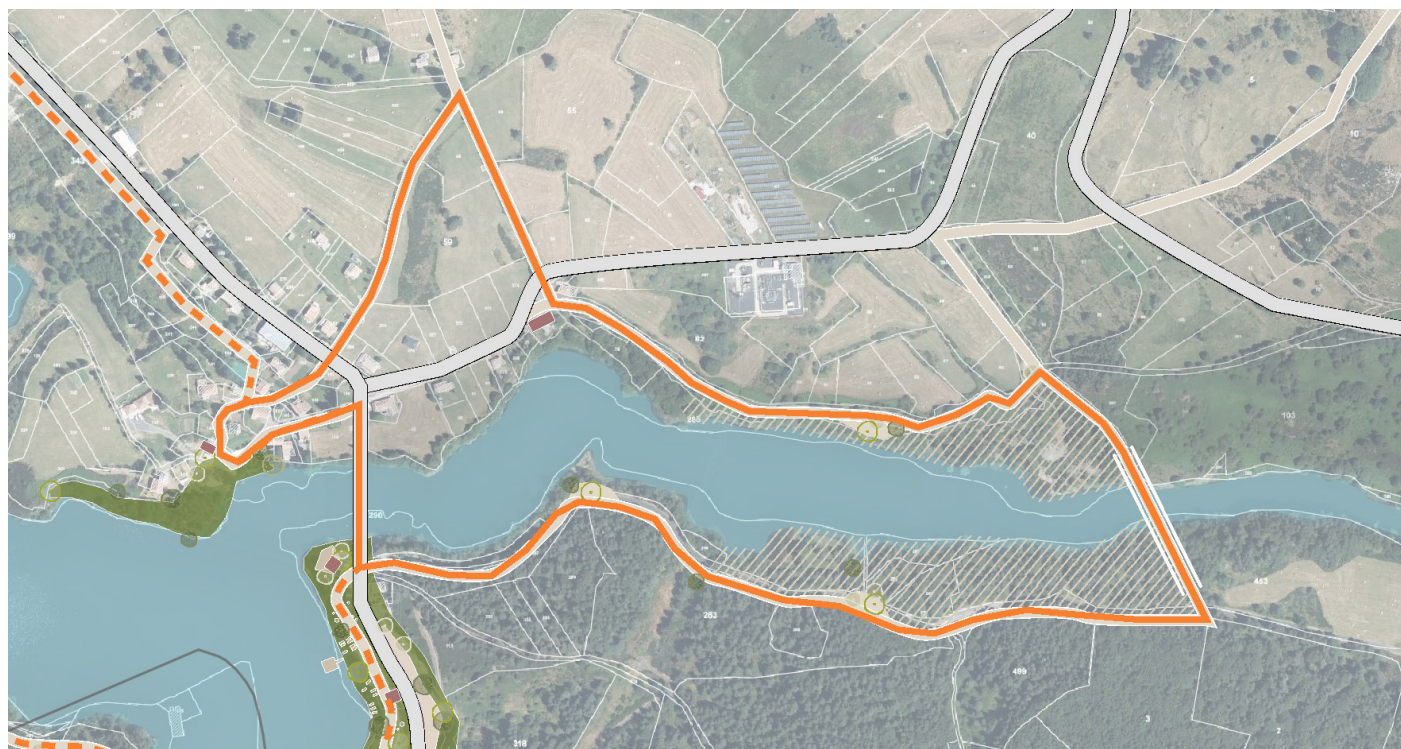
### FINANCEMENTS POTENTIELS

### LIENS AVEC LE PLUI

\* Hors études préalables (géomètre, géotechnique, ingénieries et conception, BE technique...)

## SCHÉMA DE PRINCIPE

Itinéraire envisagé pour le sentier de découverte de la nature, autour du bras de la Loire.



### III- PLAN D'ACTION



La Loire

L'Ardèche

# SÉQUENCE C

## LE JARDIN D'EAU

Cette troisième séquence concerne la requalification globale de la base nautique actuelle, dans un objectif double : l'adapter aux variations du niveau de l'eau du lac et la rendre plus fonctionnelle, conviviale et intégrée au paysage et au tour de lac.

A travers une série d'actions pouvant être traitées de manière indépendante, l'objectif de cette requalification vise avant tout la mise en cohérence des différents équipements existants. L'aménagement global d'un parc paysager linéaire en rive de lac est ainsi l'action centrale de cette action. Celui-ci vise à valoriser la relation entre la rive et le lac, en les rendant plus accessibles mais aussi plus visibles.

Afin de rendre plus vivant et attractif tout au long de l'année cette rive de lac, l'aménagement d'un lieu de baignade hors-lac est proposé, ainsi que la mise en valeur de l'aire de camping-car existante pour attirer plus de camping-caristes et leur offrir un cadre plus qualitatif.

L'installation d'un snack-bar en surplomb sur le lac, ainsi que l'aménagement de parcs de stationnements plus généraux et ombragés participent également à rendre la base nautique plus attractive.

## LOCALISATION



## PHOTOGRAPHIES DE LA SÉQUENCE



Base nautique et ponton de baignade non-surveillée  
// © Fabriques



Aire de jeux pour enfants et jeux aquatiques vieillissants  
// © Fabriques



Aire de camping-car // © Fabriques



Plage équipée en contre-bas de la route départementale D160  
// © Fabriques

PLAN D'ACTION POUR LA SÉQUENCE C :  
« LE JARDIN D'EAU »

**ACTION 6.**

AMÉNAGER UN SNACK-BAR EN  
SURPLOMB SUR LE LAC

**ACTION 7.**

AMÉNAGER UN PARC PAYSAGER  
EN RIVE DE LAC AVEC UN  
ACCÈS MODULABLE À L'EAU

**ACTION 8.**

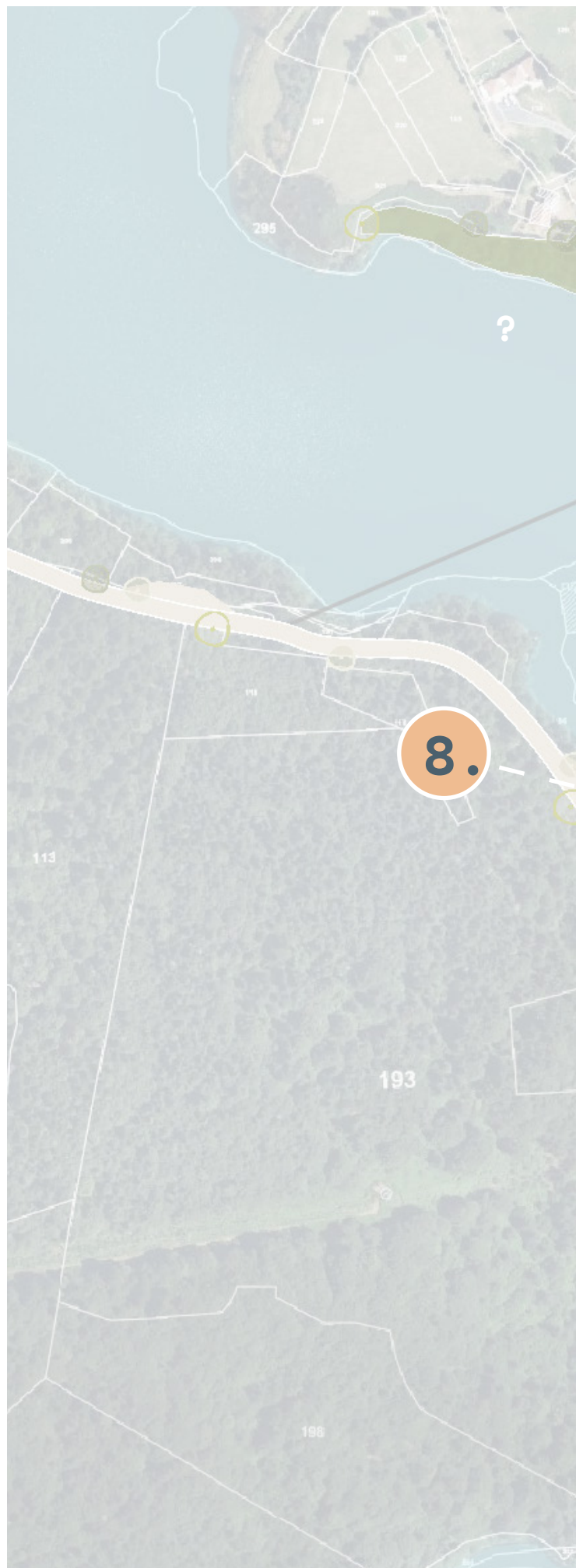
CRÉER UN LIEU DE BAIGNADE  
HORS-LAC

**ACTION 9.**

AMÉNAGER ET QUALIFIER LES  
AIRES DE STATIONNEMENT  
LE LONG DE LA ROUTE  
DÉPARTEMENTALE

**ACTION 10.**

VÉGÉTALISER L'AIRE DE  
CAMPING-CAR





# ACTIONS SÉQUENCE C

## ACTION 6.

### AMÉNAGER UN SNACK-BAR EN SURPLOMB SUR LE LAC

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

**Constats :**

La base nautique du lac de La Palisse n'offre aucune activité marchande.

**Objectifs :**

- Favoriser l'attractivité du lac.
- Dynamiser l'économie locale.

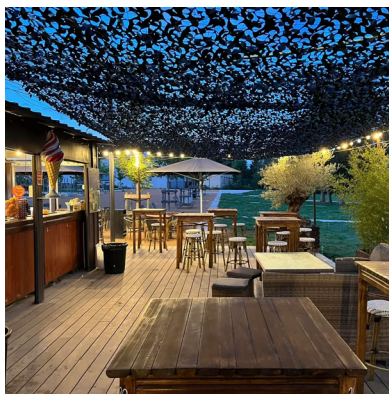
**Etapes de réalisation :**

- Lancer un marché de maîtrise d'œuvre architectural visant à développer une activité économique ou marchande par la construction d'un petit snack-bar d'environ 40m<sup>2</sup>.
- Lancer un appel à manifestation d'intérêt afin de trouver un gestionnaire adéquat.

**Principes d'aménagement :**

- Penser l'intégration paysagère du snack-bar en l'orientant face au lac et en lui offrant une terrasse ombragée ouverte sur le lac (choix de matériaux locaux et biosourcés, morphologie compacte, ouvertures visuelles sur le lac...), dans le but d'attirer un porteur de projet, mais aussi des clients.

#### RÉFÉRENCES



Guinguette des bords de Loire à Saint-Just-Saint-Rambert

En lien avec la requalification des berges de la Loire en un parc public, la commune de Saint-Just-Saint-Rambert à développer une guinguette estivale proposant des menus rapides comme plus étoffés. Des concerts sont organisés tous les mercredis soirs de juillet.



#### TEMPORALITÉ



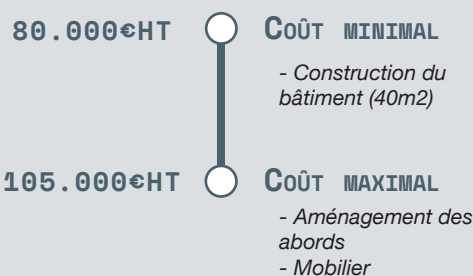
#### QUI PORTE ET RÉALISE ?

- Portage : Commune
- Réalisation : Architecte, Géomètre, BE structure, BE fluide, BE thermique, BE acoustique

#### PARTENAIRES POTENTIELS

- Architectes Conseil de l'État
- CAUE de l'Ardèche

#### COÛTS TRAVAUX\*



#### FINANCEMENTS POTENTIELS

#### LIENS AVEC LE PLUI

- Zonage réglementaire

\* Hors études préalables (géomètre, géotechnique, ingénieries et conception, BE technique...)

## ACTION 7.

### AMÉNAGER UN PARC PAYSAGER EN RIVE DE LAC AVEC UN ACCÈS MODULABLE À L'EAU

#### DESCRIPTION DE L'ACTION (1/2)

##### Constats :

La base nautique, incluant l'aire de jeux d'eau, présente un aspect relativement vieillissant et ne profite que très peu de sa situation de bord de lac. Les équipements qui la compose sont fragmentés ; peu en relation entre eux et avec l'eau. Des enjeux d'optimisation, de rationalisation mais aussi de « renaturation » sont soulevés dans le but d'offrir un vrai lieu convivial, agréable et fonctionnel, en relation avec son contexte paysager.

Il est à noter que l'environnement de la base nautique évolue fortement suivant les saisons et les variations du niveau de l'eau du lac : celui-ci est à son niveau maximum en été (cote à 1010m NGF), mais est très bas en hiver. Aujourd'hui située à 1013,50m NGF, la base nautique dispose d'un ponton flottant qui donne accès à l'eau seulement en été. Un accès modulable à l'eau tout au long de l'année, mais aussi une plage, même enherbée, donnant accès à l'eau de manière plus officielle et directe est ainsi souhaitée par les élus. Le réaménagement de la base nautique sera à envisager en tenant compte d'une nouvelle cote, puisque le niveau du lac va prochainement augmenter de 1,50m (EDF envisage d'augmenter ses réserves).

##### Objectifs :

- Réaménager la rive du lac suivant la nouvelle cote d'étiage du lac.
- Donner accès à l'eau du lac en haute comme en basse saison.

#### TEMPORALITÉ



#### QUI PORTE ET RÉALISE ?

- Portage : Commune
- Réalisation : Paysagiste Concepteur, Géomètre, VRD, Fontainiste, Éclairagiste

#### PARTENAIRES POTENTIELS

- Agence de l'Eau
- Acteurs économiques de la commune
- CAUE de l'Ardèche

#### RÉFÉRENCES (1/2)



Mobilier de détente et d'accès au lac (visuel comme physique)

Références d'aménagements rendant possible les baignades au fil des saisons (ci-contre).

Référence d'escalier coulé pouvant donner accès au lac en hiver (ci-dessous).



## DESCRIPTION DE L'ACTION (2/2)

- Aménager une aire de détente paysagère donnant à voir le lac.

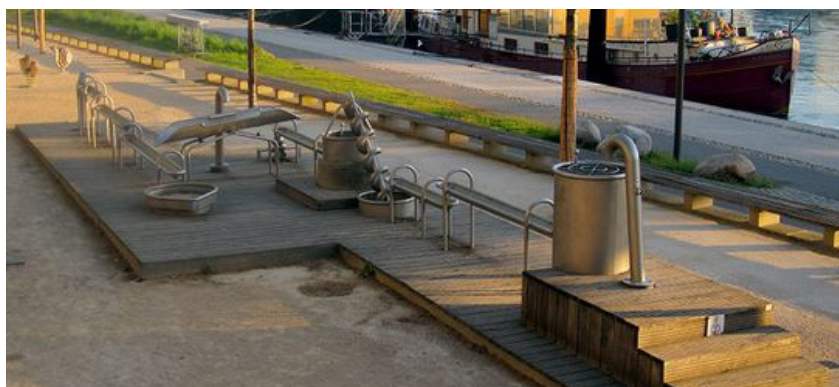
### Etapas de réalisation :

- Lancer un marché de maîtrise d'œuvre paysager visant à aménager un parc paysager en rive de lac, incluant les variations du niveau du lac, une aire de détente, une aire de jeux d'eau et un accès modulable à l'eau.

### Principes d'aménagement :

- Penser l'installation de mobilier convivial de manière disséminée le long de l'aire de détente, en regard sur la retenue d'eau.
- Penser l'installation de jeux d'eau économiques en eau, et destinés autant aux enfants qu'aux adultes.
- Installer un bain chaud pour encourager les usages 4 saisons (10.000€)
- Envisager l'installation d'un parcours santé linéaire, de tables de pique-nique, de terrains de pétanque, ou encore de pontons de pêche, afin de favoriser des activités 4 saisons, pas seulement liées à la baignade estivale.
- Envisager l'installation de toilettes sèches temporaires et transportables pour la saison estivale.
- Envisager le coulage d'un escalier en béton pour donner accès à l'eau en hiver.
- De manière générale, penser l'ombrage, la gestion des eaux pluviales, l'éclairage ainsi que l'accès PMR au parc et au lac.

## RÉFÉRENCES (2/2)



## COÛTS TRAVAUX\*

285.000€HT

COÛT MINIMAL

- Profilage
- Revêtement
- Plantations

+

- Mobilier et jeux
- Réseau EP et éclairage
- Toilettes sèches
- Escalier et ponton
- Bain norvégien

615.000€HT

COÛT MAXIMAL

## FINANCEMENTS POTENTIELS

## LIENS AVEC LE PLUI

### Mobilier ludique en lien avec l'eau

Brumisateurs pour petits et grands (ci-contre).

Références de jeux pour enfants liés au cycle de l'eau (ci-dessous).



\* Hors études préables (géomètre, géotechnique, ingénieries et conception, BE technique...)

## ACTION 8.

### CRÉER UN LIEU DE BAINNADE HORS-LAC

#### DESCRIPTION DE L'ACTION (1/2)

##### Constats :

*La base nautique est aujourd'hui essentiellement tournée vers des activités estivales liées à l'eau. Hors, l'eau du lac n'est pas toujours de bonne qualité et accessible (cf. action 7). Le fait de rendre possible la baignade tout au long de l'année malgré ces contraintes est un souhait des élus.*

*Il est à noter que la vitalité de la commune en dehors de l'été n'est pas forte, en partie par manque d'activités hivernales et de commerces ouverts. Des « cures de froid » attireraient pourtant autrefois de nombreux visiteurs en hiver sur le territoire.*

##### Objectifs :

- Rendre possible la baignade malgré les variations du niveau du lac.
- Offrir un lieu de baignade alternatif et 4 saisons, pour se diversifier de l'offre des autres lacs du territoire.
- Développer l'attractivité et la vitalité locale hors-saison.

##### Etapas de réalisation :

- Lancer un appel à manifestation d'intérêt pour trouver un gestionnaire ou un porteur de projet visant à aménager des bains nordiques en lien avec un sauna et/ou une piscine naturelle.

#### TEMPORALITÉ



#### QUI PORTE ET RÉALISE ?

- Portage : Commune / Porteur de projet privé / Communauté de Communes de la Montagne d'Ardèche
- Réalisation : Entreprises spécialisées

#### PARTENAIRES POTENTIELS

- Communauté de Communes de la Montagne d'Ardèche
- Office de Tourisme Communautaire Montagne d'Ardèche
- EDF

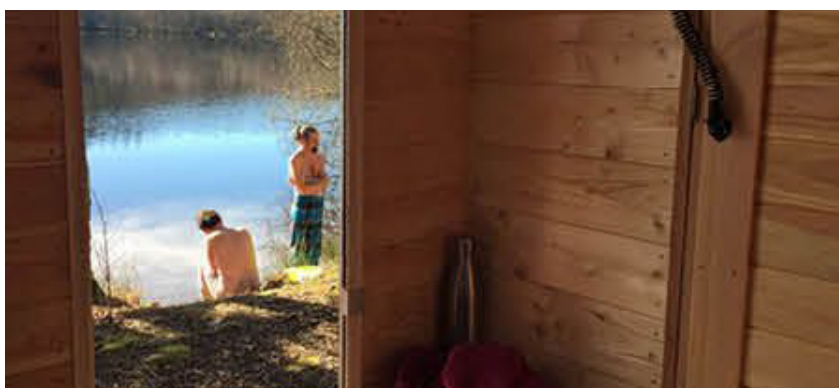
#### RÉFÉRENCES (1/2)



##### Sauna et bains nordiques

Sauna public autogéré et itinérant, géré depuis 2018 par l'association SPA - Sauna Public Autogéré (ci-contre).

Bain nordique en bord de lac (ci-dessous).



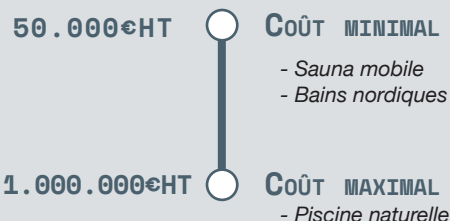
## DESCRIPTION DE L'ACTION (2/2)

- Sinon, envisager le portage de ce projet en interne et/ou à l'échelle de la communauté de communes.

### Principes d'aménagement :

- Dans le cas de la construction d'une piscine naturelle, privilégier un emplacement à proximité du cœur de bourg, où moins de contraintes environnementales et de topographie sont présentes.
- Dans le cas de l'installation de bains nordiques et d'un sauna, privilégier un emplacement en sous-bois et à proximité du lac pour rendre possible la baignade dans le lac.
- Privilégier des bains nordiques dont le système de chauffage est intégré sous l'eau pour éviter les variations de température et la dégradation du bois.
- Penser à intégrer un système de filtration pour éviter des vidanges trop récurrentes des bains nordiques et/ou un système de filtration naturelle par des plantes phyto-épuratrices pour la piscine naturelle.
- Envisager un partenariat avec EDF, par exemple pour l'alimentation d'une chaufferie.

## COÛTS TRAVAUX\*



## FINANCEMENTS POTENTIELS

- EDF

## LIENS AVEC LE PLUI

- Loi Montagne

\* Hors études préalables (géométrie, géotechnique, ingénieries et conception, BE technique...)

## RÉFÉRENCES (2/2)



### Plan d'eau Biotope à Combloux

La piscine naturelle de Combloux dans les Alpes est une zone de baignade aménagée de 1 500 m<sup>2</sup> avec plus de 10 000 plantes aquatiques qui filtrent l'eau.

*Green Concept, Atelier Axe*  
1 million d'euros pour le plan d'eau et ses abords  
1,5 million pour les bâtiments



## ACTION 9.

# AMÉNAGER ET QUALIFIER LES AIRES DE STATIONNEMENT LE LONG DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE

### DESCRIPTION DE L'ACTION

#### Constats :

Deux poches de stationnements sont aujourd'hui disponibles au-dessus de l'aire de camping-car, en bordure de la route départementale D160. Celles-ci ne sont pourtant que peu signalées et aménagées et mériteraient d'être optimisées, végétalisées et connectées au parc en rive de lac par des cheminements piétons (cf. action 7).

#### Objectifs :

- Développer du stationnement ombragé et sécurisé pour le parc en rive de lac.

#### Etapas de réalisation :

- Lancer un marché de maîtrise d'œuvre phasé en 2 temps pour l'aménagement d'une poche de stationnement et de cheminements piétons, puis pour une deuxième en fonction des besoins.

#### Principes d'aménagement :

- Penser à valoriser la topographie naturelle du site en évitant au maximum les terrassements massifs et les enrochements artificiels.
- Végétaliser les abords des places de stationnement afin de les ombrager et de favoriser le confort d'usage des automobilistes.
- Intégrer la gestion des eaux pluviales, en privilégiant des revêtements de sol perméables (mélange terre-pierre, grave concassée...).

### RÉFÉRENCES



Aire de stationnement végétalisée à Duigt (74)

Ce projet porte sur la création d'un parking écologique, sans barrière automatique ni peinture au sol. L'idée est de permettre au lieu de retrouver son aspect champêtre une fois l'été terminé. On y trouve des haies pour organiser le stationnement ainsi que des rondins pour délimiter les espaces de stationnement.



### TEMPORALITÉ



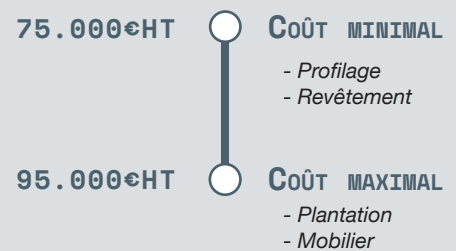
### QUI PORTE ET RÉALISE ?

- Portage : Commune
- Réalisation : Paysagiste Concepteur, Géomètre, VRD

### PARTENAIRES POTENTIELS

- Office de Tourisme Communautaire Montagne d'Ardèche
- CAUE de l'Ardèche

### COÛTS TRAVAUX\*



### FINANCEMENTS POTENTIELS

- Fond Vert
- LEADER

### LIENS AVEC LE PLUI

- Zonage réglementaire

\* Hors études préalables (géomètre, géotechnique, ingénieries et conception, BE technique...)

# ACTION 10.

## VÉGÉTALISER L'AIRE DE CAMPING-CAR

### DESCRIPTION DE L'ACTION

#### Constats :

L'aire de camping-car est aujourd'hui positionnée en bord de la route départementale D160. Ses emplacements sont peu ombragés et très visibles depuis la route : une forte marge de progression en terme de qualité est présente.

#### Objectifs :

- Rendre plus qualitative et confortable l'expérience des camping-caristes.

#### Etapas de réalisation :

- Lancer un marché de maîtrise d'œuvre de conception paysagère, afin de requalifier l'aire de camping-car en la végétalisant.

#### Principes d'aménagement :

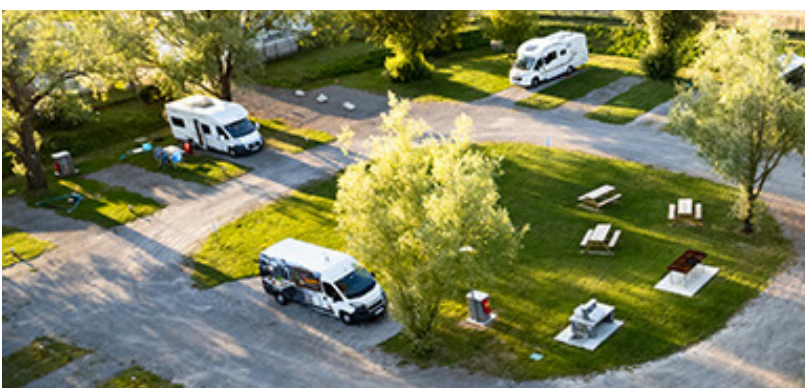
- Penser la mise à distance et l'intimisation des emplacements avec la route départementale, mais aussi entre eux par la plantation de haies arbustives .
- Penser le confort d'usage de l'aire, en privilégiant des sols perméables, un ombrage des places de stationnement par la plantation d'arbres en bosquets et le choix de matériaux sobres et naturels pour le mobilier à installer (table de pique-nique, barbecues...).

### RÉFÉRENCES



Aire de camping-car Le Grain Gironde

Aire de camping végétale perméable et ombragée, dont le sol est à moitié stabilisée pour se stationner et à moitié enherbé pour s'installer. Du mobilier ludique et un accès à l'eau discret sont disponibles.



### TEMPORALITÉ



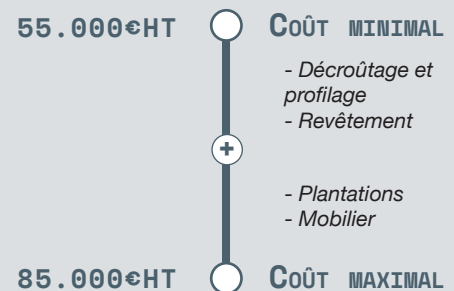
### QUI PORTE ET RÉALISE ?

- Portage : Commune
- Réalisation : Paysagiste Concepteur, Géomètre, VRD

### PARTENAIRES POTENTIELS

- Office de Tourisme Communautaire Montagne d'Ardèche
- Paysagistes Conseil de l'État
- Acteurs associatifs de la commune
- CAUE de l'Ardèche

### COÛTS TRAVAUX\*



### FINANCEMENTS POTENTIELS

### LIENS AVEC LE PLUI

\* Hors études préalables (géomètre, géotechnique, ingénieries et conception, BE technique...)





# SÉQUENCE D

## LA FORÊT BELVÉDÈRE

Cette quatrième et dernière séquence vise à aboutir la création d'un tour de lac continu. Celle-ci se focalise sur le versant Ouest du lac, qui chevauche deux communes ; celle du Cros-de-Géorand et celle de Saint-Cirgues-en-Montagne. Ce versant est aujourd'hui inaccessible depuis la rive du lac où la base nautique actuelle est implantée.

La première action de cette action vise ainsi à franchir la vallée du Vernason dans le but de connecter les deux versants du lac. Une réflexion particulière à la praticabilité de cette passerelle pour tous a été développée, et même pour les animaux dans le cadre de randonnées en itinérance.

En lien avec cette action, la seconde action vise à ouvrir un sentier de randonnée permettant de connecter la base nautique au barrage de La Palisse, puis à son cœur de bourg pour fermer la boucle du tour de lac. En lien avec l'installation de belvédères mettant en valeur des vues dégagées sur le lac, l'action vise également à informer et à sensibiliser sur le rôle hydroélectrique du lac à l'échelle communal mais aussi du territoire.

## LOCALISATION



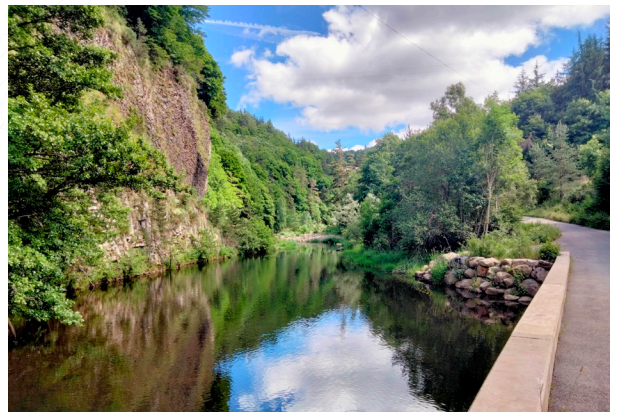
## PHOTOGRAPHIES DE LA SÉQUENCE



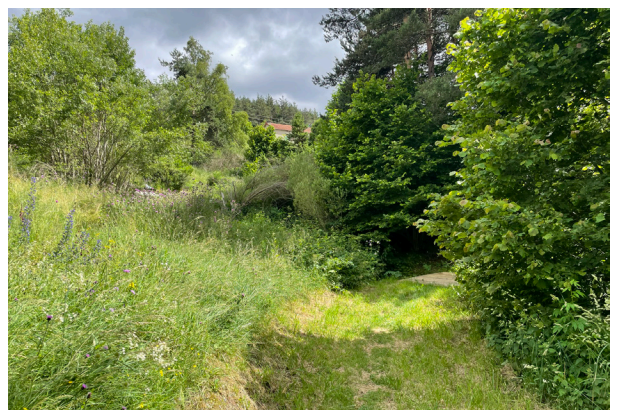
Massif forestier dominant au-dessus du lac à un niveau d'eau automnal très bas // © Google Maps



Massif forestier dominant au-dessus du lac à un niveau d'eau estival très haut // © Fabriques



Franchissement existant de la Loire en aval du barrage de La Palisse // © Fabriques



Sentiers pédestres existants sur certains tronçons, mais aujourd'hui peu gérés, ni balisés et signalés // © Fabriques

PLAN D'ACTION POUR LA SÉQUENCE D :  
« LA FORÊT BELVÉDÈRE »

**ACTION 11.**

AMÉNAGER UN  
FRANCHISSEMENT AU-DESSUS  
DE LA VALLÉE DU VERNASON

**ACTION 12.**

AMÉNAGER UN SENTIER  
DE RANDONNÉE DE 5,6KM  
VALORISANT L'HISTOIRE DU  
LAC

**ACTION 13.**

AMÉNAGER DES POINTS DE  
VUE SUR LE LAC





# ACTIONS SÉQUENCE D

## ACTION 11.

### AMÉNAGER UN FRANCHISSEMENT AU-DESSUS DE LA VALLÉE DU VERNAZON

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

##### Constats :

La retenue formant le lac de La Palisse est aujourd'hui infranchissable sur plusieurs tronçons, ce qui ne permet pas d'en faire le tour.

##### Objectifs :

- Permettre un tour de lac continu et sécurisé pour les piétons.

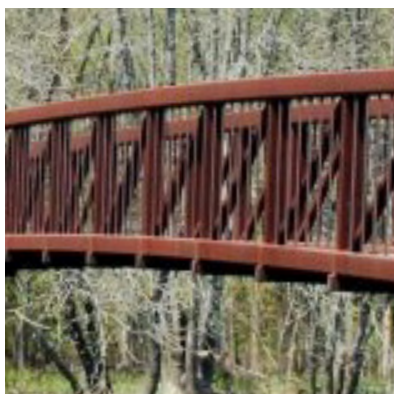
##### Etapas de réalisation :

- Échanger avec EDF et avec la commune de Saint-Cirgues-en-Montagne, à qui appartiennent le foncier des berges du Vernazon pour envisager un partenariat visant à construire un franchissement au-dessus du Vernazon.
- Réaliser une étude de faisabilité structurelle visant à définir l'architecture optimale de ce franchissement, puis lancer les travaux de construction.

##### Principes d'aménagement :

- Privilégier le choix d'un matériaux dont les coûts de gestion seront minimums (acier à privilégier au bois).
- Dimensionner la passerelle pour accueillir des ânes ou des chevaux (1,5m de largeur minimum, portance suffisante, revêtement antidérapant, gardes-corps adaptés). Le lac est proche de centre équestre et d'élevages d'ânes.

#### RÉFÉRENCES



Passerelle piétonne au-dessus de la rivière de la Petite Nation

Le village de Saint-André-Avellin (Canada) s'est doté d'un circuit patrimonial et a construit une passerelle d'une longueur de 40 mètres qui permet de franchir à pied sec la rivière de la Petite Nation. Ses dimensions permettent à des équidés de traverser.



#### TEMPORALITÉ



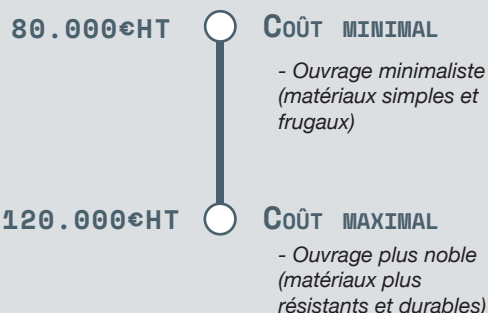
#### QUI PORTE ET RÉALISE ?

- Portage : Commune
- Réalisation : BE structure, Architecte, Paysagiste Concepteur, Entreprises spécialisées

#### PARTENAIRES POTENTIELS

- EDF
- Commune de Saint-Cirgues-en-Montagne

#### COÛTS TRAVAUX\*



#### FINANCEMENTS POTENTIELS

- CT

#### LIENS AVEC LE PLUI

\* Hors études préalables (géomètre, géotechnique, ingénieries et conception, BE technique...)

## ACTION 12.

### AMÉNAGER UN SENTIER DE RANDONNÉE DE 5,6KM VALORISANT L'HISTOIRE DU LAC

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

##### Constats :

Le tour du lac de La Palisse est aujourd'hui impraticable, notamment parce qu'aucun sentier ne le longe sur plusieurs secteurs. C'est le cas le long du lac du côté de Saint-Cirgues-en-Montagne, où bien qu'un chemin public soit en partie cadastré, aucun accès n'est possible.

##### Objectifs :

- Ouvrir un sentier piéton pour surplomber le lac de La Palisse.
- Mettre en valeur l'histoire du barrage de La Palisse et du système hydroélectrique de Montpezat.
- Sensibiliser sur le paysage créé par le barrage, et sur ses variations au cours de l'année, en lien avec son rôle territorial (électricité, soutien d'étiage, tourisme).

##### Etapas de réalisation :

- Lancer la réouverture du sentier cadastré comme public par les agents communaux et/ou par le biais de chantiers participatifs à destination des citoyens.
- Se rapprocher d'EDF et de la commune de Saint-Cirgues-en-Montagne pour envisager des partenariats visant à créer un cheminement continu en tour de lac, même sur les parcelles

#### TEMPORALITÉ



#### QUI PORTE ET RÉALISE ?

- Portage : Commune
- Réalisation : En interne et/ou par le biais de chantiers participatifs, Scénographe

#### PARTENAIRES POTENTIELS

- EDF
- Commune de Saint-Cirgues-en-Montagne
- SMA - SPL
- Office de Tourisme Communautaire Montagne d'Ardèche
- Associations citoyennes

#### RÉFÉRENCES

**Événement terminé**  
NATURE ET DÉTENTE

Osez un chantier participatif ! Participez à l'entretien des sentiers de la Chaîne des Puy

Accueil - Osez un chantier participatif ! Participez à l'entretien des sentiers de la Chaîne d... PARTAGE :

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne vous invite, le temps d'une demi-journée, à prêter main forte aux gardes-nature et à l'équipe technique en participant à l'entretien des chemins de la Chaîne des Puy.



#### Des chantiers participatifs en faveur de la Chaîne des Puy

Depuis 2004, le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne mène de nombreux chantiers d'aménagement et de restauration de sites et de chemins. Les objectifs sont de supprimer ou réduire les impacts de la fréquentation par le public, mais aussi d'offrir des parcours plus confortables aux usagers, mais aussi plus respectueux des milieux naturels, des estives et des attentes des propriétaires fonciers concernés.

En matière de chantier à conduire sur des sols volcaniques et une végétation fragile, le Syndicat mixte du Parc dispose d'un véritable savoir-faire et d'une expérience reconnue. Aussi, chaque année, il propose à des organisations (associations de randonnée, clubs sportifs, entreprises...), mais aussi aux particuliers, de participer à certains de ces chantiers afin de donner un coup de main et d'échanger sur les spécificités et enjeux des sites entretenus.

Source : <https://www.auvergne-destination.com/fiches/osez-un-chantier-participatif-participez-a-l-entretien-des-sentiers-de-la-chaîne-des-puy/>

## DESCRIPTION DE L'ACTION (2/2)

n'appartenant pas au Cros-de-Géorand.

- Inscrire ces parcelles dans le PLUi comme emplacements réservés.
- En lien avec l'action 13, lancer un marché de maîtrise d'œuvre intégrant la mise en place d'une signalétique visant à informer sur le passé de la vallée et sur l'usage hydroélectrique de l'eau du lac, en lien avec un scénographe.

### Principes d'aménagement :

- Privilégier l'emploi de matériaux naturels et de revêtements de sols perméables, impactant le moins possible le paysage et les milieux.
- Penser la praticabilité de ce sentier pour les modes de déplacement alternatifs (ânes, chevaux...).
- En lien avec l'action 13, envisager l'installation de panneaux explicatifs sur l'histoire du lac et l'aménagement de points de haltes offrant des vues sur le lac.

### COÛTS TRAVAUX\*

100.000€HT



COÛT MINIMAL

- Débroussaillage
- Profilage



- Mobilier
- Signalétique

110.000€HT



COÛT MAXIMAL

### FINANCEMENTS POTENTIELS

- Fédération Française de Randonnée

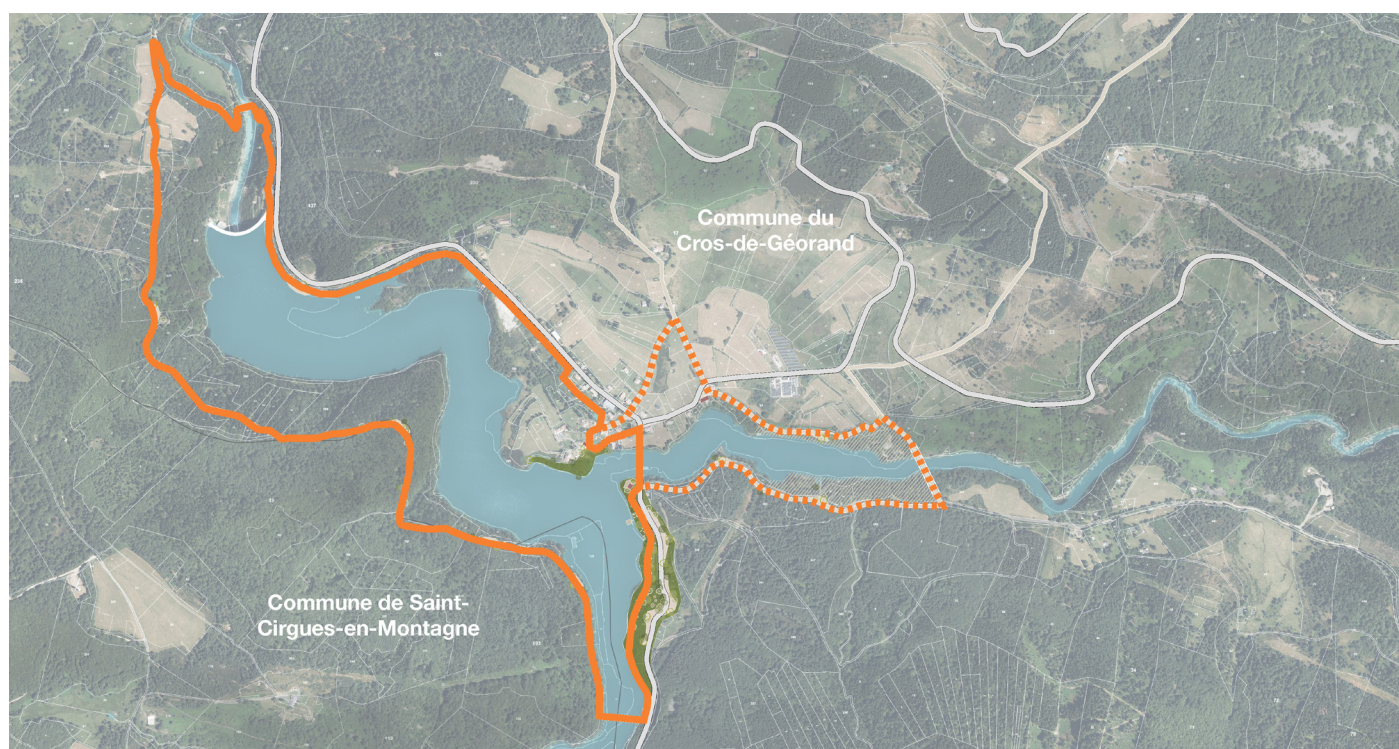
### LIENS AVEC LE PLUI

- Emplacements réservés

\* Hors chantier participatif et études préalables (géomètre, géotechnique, ingénieries et conception, BE technique...)

## SCHÉMA DE PRINCIPE

Itinéraire envisagé pour le sentier de randonnée pédagogique sur l'histoire du lac.



## ACTION 13.

### AMÉNAGER DES POINTS DE VUE SUR LE LAC

#### DESCRIPTION DE L'ACTION

##### Constats :

Le sentier de randonnée créé dans l'action 12 passe sur les hauteurs à proximité du lac mais traverse un massif forestier qui obstrue les vues sur le lac.

##### Objectifs :

- Mettre en valeur les vues sur le lac.
- Offrir un objectif de randonnée sur le tour de lac.

##### Etapes de réalisation :

- Lancer un marché de maîtrise d'œuvre visant la construction d'un ou plusieurs belvédères panoramiques, et d'une table d'orientation et/ou de lecture du paysage, en lien avec des panneaux explicatifs et des photos historiques du paysage hydraulique (cf. action 12).

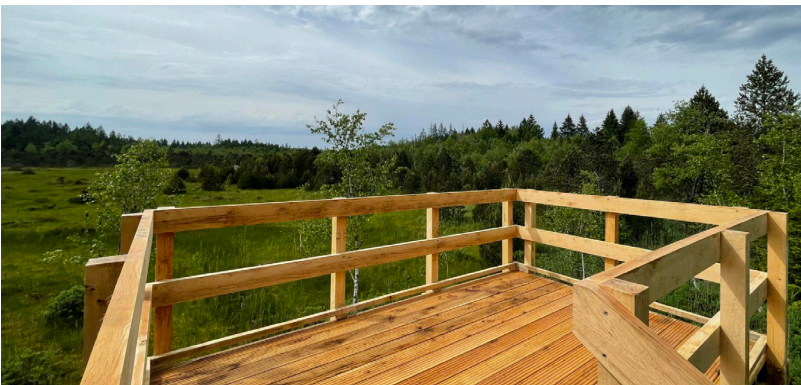
##### Principes d'aménagement :

- Privilégier une ossature en bois massif ou en lamellé-collé pour sa solidité et sa durabilité.
- Privilégier des essences de bois résistantes aux intempéries : chêne, mélèze, douglas, robinier ou bois traité classe 4.
- Penser la plantation de quelques arbres et l'installation de quelques assises à proximité du belvédère afin de rendre cet espace accueillant et confortable.

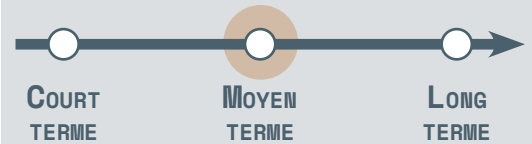
#### RÉFÉRENCES

##### Plateforme surélevée à Frasné (25)

Aménagement d'une plateforme en bois sur pilotis mettant en valeur un paysage forestier de tourbière et offrant des vues surplombantes au-dessus de la cime de arbres.



#### TEMPORALITÉ



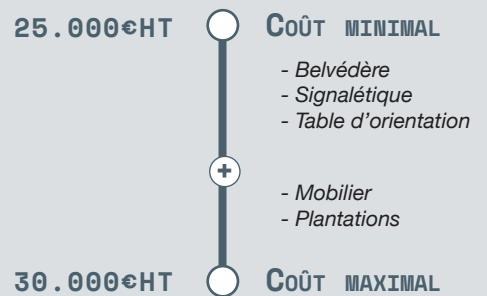
#### QUI PORTE ET RÉALISE ?

- Portage : Commune
- Réalisation : Entreprise spécialisée

#### PARTENAIRES POTENTIELS

- EDF
- Commune de Saint-Cirgues-en-Montagne
- Office de Tourisme Communautaire Montagne d'Ardèche

#### COÛTS TRAVAUX\*



#### FINANCEMENTS POTENTIELS

#### LIENS AVEC LE PLUI



# SYNTHÈSE PLAN GUIDE

## LAC DE LA PALISSE

Le lac de la Palisse et l'ensemble de 47ha qu'il forme avec la retenue d'eau du Gage représente une démonstration des ouvrages techniques ayant permis au territoire de la Montagne d'Ardèche de devenir pionnier en matière d'hydroélectricité.

Construit en 1953 par EDF dans le but premier de créer de l'électricité, il répond aujourd'hui à de nombreux autres usages, dont le soutien d'étiage de la Loire et de l'Ardèche en été mais aussi la fourniture en eau potable du territoire. L'aspect touristique lié au lac de La Palisse n'est finalement pas l'enjeu historiquement premier, même s'il s'est bien développé à la suite de la construction du barrage. Celui-ci reste cependant très dépendant des fluctuations du niveau de l'eau au cours de l'année.

Le paysage de ces retenues d'eau reste aujourd'hui relativement à l'état naturel. Ses berges plus ou moins immergées au fil des saisons offrent une certaine forme d'attractivité pour les visiteurs curieux. Une base nautique aménagée en 2013 par la commune offre un accès aujourd'hui non-surveillé à l'eau. Une aire de camping-car de 6 places, ainsi que des jeux d'eau très consommateurs en eau se situent à proximité.

Afin de valoriser ce lac et ses abords, des enjeux de modernisation, de diversification et d'intégration paysagère de cette base nautique, ainsi que de connexion aux circuits de randonnée alentours ont été soulevés par les élus et les acteurs du territoire concertés.

### LOCALISATION



### SYNTHÈSE DU CHIFFRAGE

COÛT MINIMAL COÛT MAXIMAL

#### SÉQUENCE A

|       |                  |                   |
|-------|------------------|-------------------|
| 1.    | 2.000€HT         | 6.000€HT          |
| 2.    | 45.000€HT        | 335.000€HT        |
| 3.    | 1.500€HT         | 5.000€HT          |
| ..... |                  |                   |
|       | <b>48.500€HT</b> | <b>346.000€HT</b> |

#### SÉQUENCE B

|       |                   |                   |
|-------|-------------------|-------------------|
| 4.    | 80.000€HT         | 120.000€HT        |
| 5.    | 35.000€HT         | 40.000€HT         |
| ..... |                   |                   |
|       | <b>115.000€HT</b> | <b>160.000€HT</b> |

#### SÉQUENCE C

|       |                   |                     |
|-------|-------------------|---------------------|
| 6.    | 80.000€HT         | 105.000€HT          |
| 7.    | 285.000€HT        | 605.000€HT          |
| 8.    | 50.000€HT         | 1.050.000€HT        |
| 9.    | 75.000€HT         | 95.000€HT           |
| 10.   | 55.000€HT         | 85.000€HT           |
| ..... |                   |                     |
|       | <b>545.000€HT</b> | <b>1.940.000€HT</b> |

#### SÉQUENCE D

|       |                   |                   |
|-------|-------------------|-------------------|
| 11.   | 80.000€HT         | 120.000€HT        |
| 12.   | 100.000€HT        | 110.000€HT        |
| 13.   | 25.000€HT         | 30.000€HT         |
| ..... |                   |                   |
|       | <b>205.000€HT</b> | <b>260.000€HT</b> |

**TOTAL 913.500€HT 2.706.000€HT**

## SYNTHÈSE CHRONOLOGIE DES ACTIONS

### COURT TERME

**2.** AMÉNAGER UN LIEU CULTUREL VIVANT, POUR LES HABITANTS ET LES VISITEURS

45.000€HT\* - 335.000€HT\*

**7.** AMÉNAGER UN PARC PAYSAGER EN RIVE DE LAC AVEC UN ACCÈS MODULABLE À L'EAU

280.000€HT\* - 605.000€HT\*

**10.** VÉGÉTALISER L'AIRE DE CAMPING-CAR

55.000€HT\* - 85.000€HT\*

### MOYEN TERME

**1.** SIGNALER LES LIEUX TOUR DE LAC AU SEIN D

2.000€HT\* - 6.0

**4.** AMÉNAGER UN AU-DESSUS DE LA

80.000€HT\*

**5.** AMÉNAG DÉCOUVERTI

35.0

**11.** AMÉNAGER UN FRANCH AU-DESSUS DE LA VALLÉE

80.000€HT\* - 120.

**12.** AMÉNAGER UN SENT DE 5,6KM VALORISANT L ET DES OURAGES HYDRA

100.000€HT\* - 1

**1**  
DI





La Loire

L'Ardèche



**DREAL Auvergne-Rhône-Alpes**  
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

